

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016 13 h

Séance tenue le lundi 25 janvier 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Manon Barbe.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Dans un premier temps, il informe l'assemblée des divers changements au sein des conseillers à savoir que la conseillère Justine McIntyre est désormais la nouvelle chef et leader du parti Vrai changement pour Montréal, que le conseiller Steve Shanahan a réintégré les rangs de ce parti et que la conseillère Lorraine Pagé siège désormais à titre d'indépendante. À cette fin, le président du conseil dépose un plan de banquette dédié aux membres du conseil.

De plus, le président du conseil informe les membres qu'en collaboration avec le bureau de leur collègue M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif responsable notamment des communautés d'origine diverses, des macarons souhaitant la « Bienvenue aux réfugiés syriens » ont été déposés sur les pupitres. Il s'agit d'une initiative d'une Montréalaise, Mme Marie Brodeur-Gélinas, à laquelle la Ville de Montréal est heureuse de se joindre. Le macaron, sur lequel on voit une illustration de l'auteure Élise Gravel, représente un petit oiseau qui tient dans son bec un rameau d'olivier avec le message « Bienvenue les Syriens ». Il invite toutes et tous à le porter fièrement pour ce conseil et lors des différents événements. Il souligne qu'à ce jour plus de 10 000 macarons ont été produits.

Le président du conseil indique que du 15 au 19 février prochains auront lieu les « *Journées de la persévérance scolaire* » à Montréal. Sous la coordination de Réseau Réussite Montréal, cette semaine permet à Montréal de se recentrer sur l'un de ses chantiers les plus importants : la persévérance scolaire de ses jeunes. Ces journées constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite. Il invite les membres à porter, du 15 au 19 février prochains, le ruban vert et blanc déposé sur les pupitres à cet effet.

Il invite les membres du conseil à visionner l'exposition présentée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, du 22 janvier au 27 février 2016, intitulée « Ensemble contre le génocide : comprendre, questionner, prévenir ». Au fil d'importants témoignages et de rares archives, cette exposition nous invite à identifier les similitudes et les différences des quatre génocides : arménien, cambodgien, rwandais et celui de l'Holocauste (Shoah). L'exposition est réalisée par le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, en partenariat avec le Centre Khemara, le Comité national arménien du Québec et Page-Rwanda, grâce au soutien de la Fondation Alex et Ruth Dworkin. Il invite également les membres à participer au vernissage de cette exposition qui aura lieu le jeudi 28 janvier prochain, de 18 h à 20 h.

Le président du conseil signale l'événement suivant : le 27 janvier 2016 « Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste ».

Finalement, il souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillères Lavigne Lalonde et Mainville.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Statut de métropole - Informer les élus des demandes faites à Québec relatives à la révision des pouvoirs accordés aux arrondissements
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Impacts de la grève tournante des employés cols blancs sur les services aux citoyens / Mesures concrète pour améliorer les relations avec tous les fonctionnaires ainsi que le climat de travail – État des relations de travail
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Dépôt d'un projet de loi pour le statut de métropole – Engagement de l'Administration à tenir des séances de briefing avec les leaders et à convoquer une séance extraordinaire du conseil avec plénière pour informer les membres du projet de loi
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Travaux de réfection des artères commerciales – Mesures concrètes pour aider et soulager les commerçants de la rue Saint-Denis et minimiser les impacts des travaux projetés sur la Sainte-Catherine Ouest
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Respect de la Politique d'attribution de contrats et embauche d'un proche du parti du maire - Déposer au conseil les documents justifiant que cette embauche a fait l'objet d'un appel d'offres – Définir le statut de M. Bouvier

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande aux membres de faire preuve de politesse en gardant le silence lors d'une intervention d'un membre.

Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Justification de la dépense de 1 800 \$ par jour
		pour l'embauche d'un consultant afin de
		coordonner l'arrivée des réfugiés syriens

La conseillère Valérie Plante soulève une question de privilège sur les propos du maire, M. Denis Coderre, mettant en doute les intentions des élus de Projet Montréal lorsqu'ils questionnent l'Administration. Le président du conseil rappelle qu'à la suite d'une entente, les questions de privilège ne sont autorisées qu'à la fin de la période de questions des élus.

Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	La conseillère Plante réitère la même question que la première en complémentaire
Un débat s'engage.		

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

 Question de
 À
 Objet

 M. Craig Sauvé
 M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)
 Embauche d'un proche du parti du maire et intégrité du personnel

 M. Sylvain Ouellet
 M. Réal Ménard
 Nombre de frênes qui seront abattus sur le campus de l'Université de Montréal à cause de l'infestation à l'agrile du frêne – Abattage d'arbres et protection du Mont-Royal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur* la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 45.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour exiger que le titre de fonction des élus soit respecté dans la salle du conseil. Il demande, à l'avenir, que l'assemblée s'adresse à M. Luc Ferrandez en tant que chef de l'opposition officielle.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève aussi une question de privilège pour préciser que lors de son mandat à titre de vice-présidente du comité exécutif, seul le porteur du dossier des ressources humaines négociait avec les syndicats. Elle demande que les négociations des conventions collectives ne lui soient pas imputées. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare que la mise au point a été faite.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège pour demander au maire, M. Denis Coderre, de se rétracter à la suite des propos qu'il a tenus lors de sa réponse au conseiller Sauvé, pendant la période de questions des élus, alléguant que l'administration de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal aurait octroyé un contrat à un solliciteur de don de Projet Montréal, soit M. Laurent Deslauriers, président de Vélo d'hiver. Le président du conseil invite le conseiller Norris à retirer le mot « faux » qui est antiparlementaire. Le conseiller s'exécute. Le président du conseil cède la parole au maire. M. Coderre indique au conseiller Norris qu'il n'a pas mentionné les termes « solliciteur de dons » à l'endroit de M. Deslauriers, mais bien les mots « membre de Projet Montréal ». Le président du conseil fait une mise au point sur le débat en cours et le déclare clos.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Il est proposé par Mme Lorraine Pagé

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter un article 8.01 pour permettre le dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Un débat s'engage.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Sterling Downey

de reporter l'étude de l'article 42.19 à la prochaine séance du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Caldwell et Downey de reporter l'étude de l'article 42.19 à la prochaine séance du conseil.

Le président du conseil met aux voix la proposition de report et le conseil se partage comme suit :

Pour: 24 Contre: 37

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Caldwell et Downey rejetée à la majorité des voix.

Un débat s'engage.	
Le président du conseil déclare l'article 3.01, tel que modifié, adopté à l'unanimité, et il est	
RÉSOLU	
en conséquence.	
cii consequence.	
03.01	
	
CM16 0002	
Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2015	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembles 2015, conformément à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 14 janvier 20 émis par le greffier.	
Adopté à l'unanimité.	
03.02	
	
CM16 0003	
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015	re
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 20 conformément à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 21 janvier 2016 ér par le greffier.	
Adopté à l'unanimité.	
03.03	
4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif	

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA16 22 0005 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest Motion pour une planification et des investissements financiers dans le nord de Pointe-Saint-Charles
- 5.02 Résolution CA16 22 0006 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest Motion d'appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis
- 5.03 Résolution CA16 22 0007 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Marvin Rotrand

Réponse écrite aux questions écrites de M. Éric Alan Caldwell concernant Cogeco Métromédia faisant suite au débat tenu sur l'item 20.01 à la séance du conseil du 14 décembre 2015.

Par M. Pierre Desrochers

--- Réponse écrite à la question de M. Benoit Dorais relative à la réduction de personnel consenti par la ville-centre et les arrondissements depuis le PQMO.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 décembre 2015
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015

CM16 0004

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Projet de règlement P-04-047-166

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Projet de règlement P-04-047-166, et le conseil en prend acte.

Jn débat s'engage.
07.03 1151079008

À 14 h 30,
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier
de reporter l'étude de l'article 7.04 après 16 h afin de le faire concorder avec la présence des membre du Conseil des Montréalaises au balcon.
La proposition est agréée.
CM16 0005
Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2015 selon l'article 513 de la Le sur les élections et les référendums dans les municipalités
Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2015 selo l'article 513 de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> , et le conseil en prenacte.
07.05
CM16 0006
Dépôt de la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquêt concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont
Le leader de la majorité dépose la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relativ à l'enquête concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont, et le conseil en prend acte.
07.06
07.07 Dépôt de l'avis en vertu de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité</i> (RLRQ., chap., E-2.2) – (Avis de vacance au poste de maire de l'arrondissement de Montréa Nord).
Par M. Denis Coderre
Dépôt du rapport de janvier 2016 relatif à la coordination montréalaise pour l'accueil e l'intégration des réfugiés syriens.
CM16 0007
Ajout - Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport d l'inspecteur sur le déneigement et ses pratiques à Montréal
La conseillère Lorraine Pagé dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite a Rapport de l'inspecteur sur le déneigement et ses pratiques à Montréal, et le conseil en prend note.

Un débat s'engage.

Ajout - 08.01

11 - Depot de petitions	
Aucun document déposé.	

Déclaration de Montréal condamnant les attaques terroristes perpétrées contre les villes de Jakarta et Ouagadougou et exprimant notre solidarité et notre soutien envers les citoyens et les peuples des régions touchées et les proches des victimes québécoises

Attendu que la ville de Jakarta, en Indonésie, a été victime d'attentats terroristes le 14 janvier dernier;

Attendu que la ville de Ouagadougou, au Burkina Faso, a été victime d'attentats terroristes le 15 janvier dernier;

Attendu que la Ville de Montréal et les Montréalais tiennent à exprimer leur plus profonde tristesse et leurs sympathies aux peuples indonésien, burkinabè ainsi qu'aux familles et aux proches des victimes, dont ceux des travailleurs humanitaires et volontaires québécois ;

Attendu que ces actes de violence et de haine qui se sont produits à Jakarta et à Ouagadougou, ainsi que dans d'autres villes au cours des derniers mois, renforcent notre détermination à défendre nos valeurs profondes de démocratie, de paix, de liberté et de vivre ensemble ainsi que notre engagement à lutter contre le terrorisme et toute forme de radicalisation menant à la violence.

Attendu que par la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble, les maires de villes et de métropoles proclament qu'il est de notre devoir de favoriser le sentiment d'appartenance pour tous et de trouver le nécessaire équilibre entre ouverture, tolérance et vigilance afin de prévenir les fractures sociales, ainsi que toute forme d'exclusion et de violence découlant d'une radicalisation ;

Attendu que l'association des Maires pour la paix, dont le maire de Montréal est membre, a lancé un appel à construire un monde où les gens peuvent vivre dans la sécurité et la paix ;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Harout Chitilian

M. Lionel Perez

et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 condamne vigoureusement les attentats terroristes insensés de Jakarta et de Ouagadougou;
- 2 exprime sa solidarité envers les peuples touchés et son soutien envers les familles des victimes québécoises;
- 3 appelle à poursuivre nos actions pour promouvoir et favoriser l'établissement de milieux de vie fondés sur les principes du vivre ensemble.

Reconnaissance de la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de Montréal et souligner la 25^e édition du Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs rappelle la présence historique des communautés noires et leur apport à l'édification de la société montréalaise et québécoise ;

Attendu que c'est en 1992 que la Ville de Montréal est devenue la première municipalité francophone au Canada à reconnaître officiellement le mois de février comme le Mois de l'histoire des Noirs ;

Attendu que c'est en 2002 que la nouvelle Ville de Montréal a réitéré la proclamation du mois de février : Mois de l'histoire des Noirs à Montréal, à l'instar d'autres grandes villes américaines et canadiennes ;

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un événement important soutenu par la Ville de Montréal dans le but de favoriser le rapprochement entre nos communautés noires avec l'ensemble des citoyens montréalais ;

Attendu que les lauréats de la 25^e édition du Mois de l'histoire des Noirs sont des organisations qui ont contribué à faire rejaillir le talent, la créativité et le dynamisme de leur communauté sur des domaines aussi divers que la culture, la vie associative, le sport et l'éducation ;

Attendu que l'édition 2016 du Mois de l'histoire des Noirs est placée sous le thème « Lève-toi et brille / Rise and shine », et que de ce fait, il souligne 12 organismes qui ont contribué à la réputation Montréal en tant que ville ouverte et dynamique et où le vivre-ensemble prend tout son sens ;

Attendu que le 1^{er} février 2016 est la journée officielle du début de la 25^e édition du Mois de l'histoire des Noirs ;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre

M. Marvin Rotrand

et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

- 1 de rappeler aux Montréalaises et aux Montréalais l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses qui composent le tissu social de notre métropole, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de Montréal;
- 2 de célébrer la 25^e édition du Mois de l'histoire des Noirs ;
- 3 d'inviter l'ensemble des citoyens à participer aux nombreuses activités qui se dérouleront tout au long du Mois de l'histoire des Noirs, soit du 1^{er} au 29 février 2016.

Un débat s'engage.

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis souligne la présence au balcon de M. Michel Farkas, président de la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs (TRMHN).

A 1 (7) II (7) 17	
Adopté à l'unanimité.	
15.02	
À 15 h 01 le conseil procède à l'é	étude des points en orientation au conseil d'agglomé

À 15 h 01, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0010

Accorder un soutien financier spécial non récurrent, pour une somme maximale de 112 084 \$, taxes incluses, au Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier spécial non récurrent d'une somme maximale de 112 084 \$ à l'organisme Le Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153751001 80.01 (20.01)

CM16 0011

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention; 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154346006
80.01 (20.02)

CM16 0012

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cyclone Santé afin de fournir des services de médecin-conseil au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Firme Cyclone Santé s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154346005 80.01 (20.03)

CM16 0013

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, taxes incluses /Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels du docteur Cherif Tadros consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention: 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 1154346007 80.01 (20.04)

CM16 0014

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (CG06 0171), pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace au 3^e étage de l'édifice situé au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative approximative de 2 195,04 mètres carrés, pour un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période additionnelle de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace situé au 3^e étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie d'environ 2 195,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155323013 80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0015

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants à la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants sur le site et Musée de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1154804001 80.01 (20.06)		

CM16 0016

Accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de la mise à jour du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et pour l'acquisition de 35 nouvelles licences du progiciel SUPERText utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 176 307,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Supergravity Incorporated, fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de la mise à jour du progiciel SUPERText pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et l'acquisition de trente cinq nouvelles licences du progiciel SUPERText utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 176 307,83 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1150206009 80.01 (20.07)	

CM16 0017

Approuver un projet d'entente de recherche entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) relativement au financement partiel, par la Ville, de travaux de recherche en eau potable, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2020 pour un montant total de 1 787 500 \$, soit un montant de 357 500 \$ par année / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) et la Ville de Montréal dans lequel interviennent les titulaires de la Chaire, soit madame Michèle Prévost et monsieur Benoit Barbeau, ainsi que la directrice du Département des génies civil, géologique et des mines, madame Louise Millette, établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada en eau potable, pour une période de cinq ans, débutant en juillet 2015 et se terminant en septembre 2020.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1152675004 80.01 (20.08)

CM16 0018

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Outdoor Outfits inc., pour la fourniture de pantalons de différents modèles, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14500 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de vingt-quatre mois, pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 d'accorder à Outdoor Outfits inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

·			
1156135010 30.01 (20.09)			

Conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, avec Linde Canada Itée, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 15-14651 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 d'accorder à Linde Canada Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14561 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimit	é.
1156133004 80.01 (20.10)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0020

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection des systèmes de transport verticaux au 775, rue Gosford - Dépense totale de 3 007 286,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5789 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 3 007 286,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des systèmes de transport verticaux, dans l'immeuble situé au 775 rue Gosford (0002), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 660 291,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5789;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.			
1155367004 80.01 (20.11)			

Accorder un contrat à Construction J. Raymond inc. pour les travaux de réaménagement au 6150, avenue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 407 509,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5821 (16 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 5 407 509,67 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement au 6150, rue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Construction J. Raymond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 674 797,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5821;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1153456006 80.01 (20.12)	

CM16 0022

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 687 611,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329901 (16 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 687 611,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 448 611,24 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329901;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a l'unanimite.	
1154139004 80.01 (20.13)	

CM16 0023

Accorder un contrat de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 483 725 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 483 725 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (15 -16 376 023) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155138002
80.01 (20.14)

CM16 0024

Accorder un contrat de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour maintenir les activités de formation existantes et pour bonifier l'offre de services, pour la période 2016-2017, pour une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour maintenir les activités de formation et bonifier l'offre de services, pour une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} décembre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
1156750001 80.01 (20.15)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0025

Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et The Royal Institution For The Advancement Of Learning/McGill University, aux fins de réaliser un projet pilote sur la sécurité des carrefours avec des arrêts toutes directions, pour une somme maximale de 200 000 \$, plus les taxes applicables (contrat de gré à gré)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel The Royal Institution for the Advancement of Learning/McGill University s'engage à fournir à la Ville les services requis pour réaliser un projet pilote sur la sécurité des carrefours avec des arrêts toutes directions, pour une somme maximale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à son offre de service en date du 22 octobre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, dépose le document intitulé « Mandat de relevés et d'analyses de circulation - Avenue Laurier entre la rue De Brébeuf et l'avenue Papineau - Rapport final, novembre 2015 »

À 15 h 37, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

1155090001
80.01 (20.16)

CM16 0026

Accorder un contrat de gré à gré à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH, pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH (CG09 0120), pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (contrat) en date du 1^{er} décembre 2015, et selon les termes et conditions y stipulés;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150554002
80.01 (20.17)

CM16 0027

Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell pour une durée de 24 mois, pour les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel (CM13 0746), majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 460,75 \$ à 2 954 440,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell (CG13 0329) pour une durée de vingt-quatre mois, couvrant les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 370 979,88 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1154346002 80.01 (20.18)
CM16 0028
Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage aux fins d'aménagement d'une piste cyclable sur une partie du lot 1 165 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan M-35 Saint Laurent, situé du côté est du boulevard Marcel-Laurin, entre l'avenue de Saint-Exupéry et la rue Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie du lot 1 165 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Marcel-Laurin, entre l'avenue de Saint-Exupéry et la rue Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins d'aménagement d'une piste cyclable, le tou tel qu'identifié au plan d'expropriation M-35 Saint-Laurent (ARR) préparé le 23 octobre 2015, pa M. Benoit Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21168-1 de ses minutes 2923;
2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3 - d'autoriser une dépense de 100 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1154962005 80.01 (20.19)

Accorder un contrat à RCI Environnement, div. WM Québec inc., pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période de 6 mois - Dépense totale de 309 433,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14968 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, RCI Environnement, div. WM Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 309 433,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14968 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167035001 80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0030

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1918-AE-15 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1918-AE-15; 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334039
80.01 (20.21)

CM16 0031

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03) - Appel d'offres public 15-14713 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales, taxes incluses, inscrits en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14713 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat #
SNC-Lavalin inc.	2 536 870,26 \$	48 mois	1
Cima+ S.E.N.C.	2 058 181,27 \$	48 mois	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1157000002 80.01 (20.22)

CM16 0032

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù (1200, rue De Bleury), immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù, située au 1200, rue De Bleury, immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

n débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
150525002 0.01 (20.23)

CM16 0033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger - Dépense totale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14832 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 779 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe de travail composée de NIPPAYSAGE inc., Provencher Roy associés architectes inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À 16 h 18, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

1151701018 80.01 (20.24)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature - Dépense totale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 (3 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 1 808 760,85 \$, taxes incluses, pour la réfection des bâtiments des parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion architectes, Les Consultants MESC inc. et SDK et associés inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 683 760,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14831 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne	əl.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	

80.01 (20.25)

CM16 0035

1156316013

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 15-14834 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de 84 mois, avec Rock of Ages inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour le préachat et la fourniture de pavés de granit requis pour le réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Berri et McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14834;

2 - d'imputer cette dépense conformement aux informations financières inscrités au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1150522002 80.01 (20.26)
À 16 h 26,
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier
de reprendre l'étude de l'article 7.04.
La proposition est agréée.
CM16 0036
Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal » ainsi que les recommandations émises à cet effet
La conseillère Manon Gauthier dépose l'avis produit par le Conseil des Montréalaises intitulé « Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
La conseillère Manon Gauthier souligne la présence au balcon des membres du Conseil des Montréalaises à savoir la présidente, Mme Cathy Wong, la vice-présidente, Mme Sharon Hackett, les trois membres Mesdames Aurélie Lebrun, Josiane Maheu et Mireille Paquet ainsi que de la coordonnatrice, Mme Guylaine Poirier.
07.04 1144233003

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

À 17 h 02, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

Article 80.01 (30.01)

Adopter le projet de Politique de stationnement et confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016 13 h

Séance tenue le lundi 25 janvier 2016 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Sterling Downey.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur of Me Yves Saindon, Greffier de	
∟e président du conseil, M. Frantz E	Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

M. Victor Matte M. Luc Ferrandez Respect des engagements électoraux par les

élus de Projet Montréal - Refus du projet de logements sociaux et communautaires au 2175, rue Saint-Patrick dans Point Saint-Charles par le

Comité consultatif d'urbanisme

Avant d'autoriser M. Matte à poser sa question complémentaire, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, lui rappelle que tous les élus municipaux font leur travail de bonne foi. Il l'informe que l'utilisation de certains mots, comme par exemple le mot « tromper », est antiparlementaire dans la salle du conseil. À cet effet, il invite le citoyen à se conformer à cette règle et lui demande de faire preuve de prudence dans le choix de mots utilisés.

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Victor Matte	(M. Craig Sauvé)	Manque de volonté des élus de Projet Montréal pour la réalisation de ce projet
M. Stéphane Lampron	M. Denis Coderre (M. Benoit Dorais)	Refus du projet du 2175, rue Saint-Patrick - Appui demandé pour aider à la relocalisation des organismes de la Maison Pointe Saint-Charles – Demande appui au maire Coderre pour la tenue d'une consultation publique par l'Office de consultation publique (OCPM) sur ledit projet en vertu de l'article 89.3 de la Charte de la Ville de Montréal
M. Steven Laperrière	Mme Monique Vallée (M. Luc Ferrandez)	Article 42.16 de l'ordre du jour – Règlement d'emprunt pour améliorer la qualité des aînés versus l'amélioration de l'accessibilité universelle / Mesures prises par Projet Montréal pour intégrer l'accessibilité universelle dans tous les projets futurs
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Volonté de conclure une entente avec les cols blancs pour le renouvellement de leur convention collective – prévoir le renouvellement des conventions collectives avant échéances
M. Thomas Morin-Brault	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Mesures prises pour créer un contexte de dialogue entre les citoyens et la police pour éviter la violence lors des manifestations / Suggestions de tenir des séances de conseil extraordinaires pour entendre les doléances des citoyens et éviter le contexte de confrontation qui existe présentement
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Sylvain Ouellet)	Revoir les mesures de sécurité dans le transport ferroviaire aux abords des quartiers résidentiels – position de l'opposition officielle sur ce sujet
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Félicitations aux maires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour leur prise de position contre le projet d'Energie Est / Rectification des informations erronées parues dans le Messager de LaSalle inhérentes au coût d'un référendum sur le projet Wanklyn pour ne pas discréditer le processus — Importance de demander cette correction pour éviter de désinformer tous les citoyens de l'arrondissement de LaSalle
M. Maxime Therrien	M. Aref Salem (M. Marvin Rotrand)	Suggestions pour améliorer le transport collectif – offrir la gratuité des transports à la STM en partenariat avec les entreprises – Efforts consentis de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec pour réaliser un tel objectif
M. Martin Dion	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Aref Salem)	Échéancier pour le début des travaux d'accessibilité universelle à la station de métro Honoré-Beaugrand – Accessibilité universelle déficiente sur la ligne du train de l'Est - Échéancier pour les travaux
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	Déplore la gestion générale de la Ville, le manque de temps pour exprimer son opinion et le comportement des élus à son égard
Le président du conseil fai de ses propos.	t expulser M. Ionita, ce dernie	er ayant troublé l'ordre de l'assemblée par la teneur
M. Bernard Saint- Jacaques	Mme Anie Samson (Mme Monique Vallée)	Engagement de tenir un bilan public du plan d'action stratégique de profilage racial et social avant le dépôt du plan d'action 2016-2018 du Service de police de la Ville de Montréal

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Henry Desbiolle	s M. Lionel P	erez Réitère sa demande pour que le passage de la rue Rachel soit sécurisé
d'assemblée et les		ériode de questions des citoyens par le <i>Règlement sur la procédure</i> ne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de
À 19 h 54, le conse	il reprend ses travau	ıx à l'article 80.01 (30.01).
CM16 0037		
Article 80.01 (30.0	1) – (Suite)	
Adopter le projet travaux publics le contenues au proj	le mandat de ten	tionnement et confier à la Commission sur le transport et les ir une consultation publique portant sur les orientations
Le débat se poursu	it.	
Adopté à l'unanimit	é.	
1153455002 80.01 (30.01)		
CM16 0038		
bande de 1,5 mèt	re située du côté	e foncière, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une ouest de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine O 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de
		al du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la 8 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par	M. Francesco Miele	
appuyé par	M. Pierre Desroche	rs
Et résolu :		
que l'orientation du	conseil municipal so	oit:
exécutif d'imposer terrain de 1,5 mètre	une réserve foncière e située du côté oue	142 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , la décision du comité e, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de est de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine, sur une Québec, circonscription foncière de Montréal.
Adopté à l'unanimit	é.	
1152931002 80.01 (30.02)		

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et des projets de développement, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs, des équipements et des projets de développement, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 40 M\$ pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2016-2018 par le conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et des projets de développement, à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs, des équipements et des projets de développement, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 40 M\$ pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1156807001
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

CM16 0040

Adopté à l'unanimité.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155929002
80.01 (42.01)

CM16 0041

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155929003 80.01 (42.02)

CM16 0042

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ pour le financement de travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ afin de financer les travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155929005 80.01 (42.03)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1153690004 30.01 (42.04)		

CM16 0044

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1156941003 30.01 (42.05)		

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
CM16 0045	
	ment autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de lu routier dans le secteur centre-ville
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
de travaux de réfec	nent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement ction du réseau routier dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le se municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimit	é.
1153690001 80.01 (42.06)	
CM16 0046	
	ment autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme nobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
programme d'acqui	nent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le sition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville », sujet à son approbation Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimit	é.
1150032006 80.01 (42.07)	

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
ruopte a runammite.
151097011 30.01 (42.08)

CM16 0048

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1153690006 80.01 (42.09)		

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanim	ité.
1151097014 80.01 (42.10)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	s d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanim	ité.

CM16 0050

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.	

Adopté à la majorité	des voix.
Dissidences:	M. Alex Norris
1151097012 80.01 (42.11)	
	ment autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux u domaine public du Quartier Chinois Phase II
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la l'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
travaux d'aménager	ent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de ment du domaine public PPU Quartier Chinois Phase II », sujet à son approbation paires municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité	á.
1155929004 80.01 (42.12)	
CM16 0052	ment autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux
	t de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la l'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
travaux d'aménage	ent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les ment et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du tacles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de itoire.
Adopté à l'unanimite	á.
1151103002 80.01 (42.13)	

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
1155025002 30.01 (42.14)	

CM16 0054

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimit	é.
1151097017 80.01 (42.15)	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Approbation du Règlement R-163 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 76 463 796 \$ pour financer la construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au Pôle multimodal Vendôme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-163 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de soixante-seize millions quatre cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize dollars (76 463 796 \$) pour financer la construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au Pôle multimodal Vendôme, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.	
Le conseiller Sylvain O intérieur ».	uellet dépose le plan « Lien piétonnier vers le métro Vendôme via le stationnement
Adopté à l'unanimité.	
1150854049 80.01 (45.01)	

CM16 0056

Approbation du Règlement R-162 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer l'agrandissement du centre d'attachement Viau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-162 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-quatre millions cinq cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze dollars (54 522 892 \$) pour financer l'agrandissement du centre d'attachement Viau, le tout conformément à l'article 123 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).

Approbation du Règlement R-123-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-123 autorisant un emprunt de 2 382 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 768 838,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-123-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-123 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille dollars (2 382 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent soixante-huit mille huit cent trente-huit dollars et quarante-trois cents (768 838,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose le document intitulé « Fermeture de RE (décembre 2015) - détails des projets ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854047 80.01 (45.03)

CM16 0058

Approbation du Règlement R-115-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-115 autorisant un emprunt de 5 331 000 \$ pour financer cinq projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 1 572 141,60 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-115-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-115 autorisant un emprunt de cinq millions trois cent trente et un mille dollars (5 331 000 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quarante et un dollars et soixante cents (1 572 141,60 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854046 80.01 (45.04)

CM16 0059

Approbation du Règlement R-107-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-107 autorisant un emprunt de 4 508 548 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 395 327,13 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-107-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-107 autorisant un emprunt d'un montant de quatre millions cinq cent huit mille cinq cent quarante-huit dollars (4 508 548 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-sept dollars et treize cents (395 327,13 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854045 80.01 (45.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0060

Approbation du Règlement R-102-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-102 autorisant un emprunt de 1 178 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 133 364,90 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-102-1 modifiant le Règlement R-102 autorisant un emprunt de un million cent soixante-dix-huit mille dollars (1 178 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (133 364,90 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14 Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

Un débat s'engage.

Le président met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclarent adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854044 80.01 (45.06)

Approbation du Règlement R-095-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-095 autorisant un emprunt de 775 000 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 159 862,29 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-095-1 modifiant le Règlement R-095 autorisant un emprunt de sept cent soixante-quinze mille dollars (775 000 \$) pour financer deux (2) projets en immobilisation pour le réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent cinquante neuf mille huit cent soixante-deux dollars et vingt-neuf cents (159 862,29 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14 Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

Un débat s'engage.

Le président du conseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclarent adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854043 80.01 (45.07)

CM16 0062

Approbation du Règlement R-094-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-094 autorisant un emprunt de 3 445 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 249 253,14 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-094-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-094 autorisant un emprunt pour un montant de trois millions quatre cent quarante-cinq mille dollars (3 445 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois dollars et quatorze cents (249 253,14 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14 Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

Un débat s'engage.

Le président du conseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclare adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854042 80.01 (45.08)

CM16 0063

Approbation du Règlement R-088-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-088 autorisant un emprunt de 3 307 069 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 295 413,23 \$ provenant du solde disponible des règlements fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-088-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-088 autorisant un emprunt de trois millions trois cent sept mille soixante-neuf dollars (3 307 069 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent treize dollars et vingt-trois cents (295 413,23 \$) provenant du solde disponible des règlements fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage. Il est proposé par Mme Émilie Thuillier appuyé par M. François Limoges de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10). Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit : En faveur: 14 Contre: 44 Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix. Un débat s'engage. Le président du conseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclare adoptés à la majorité des voix, et il est RÉSOLU en conséquence. Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle 1150854041 80.01 (45.09)

CM16 0064

Approbation du Règlement R-085-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-085 autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour financer trois projets en immobilisations pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 143 175,73 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-085-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-085 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quinze mille dollars (2 315 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-trois mille cent soixante-quinze dollars et soixante-treize cents (143 175,73 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage	9.
Il est proposé par	Mme Émilie Thuillier
appuyé par	M. Craig Sauvé
conformément au	e des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil paragraphe 2 de l'article 80 du <i>Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles</i> u conseil municipal (06-051).
Un débat restreint	s'engage.
Il est proposé par	Mme Émilie Thuillier
appuyé par	M. François Limoges
de procéder à un v	vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10)
Le président met partage comme su	aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se it :
En faveur : 14 Contre : 44	
Le président du c majorité des voix.	onseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la
Un débat s'engage	e
Le président du co majorité des voix, d	nseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclare adoptés à la et il est
RÉSOLU	
en conséquence.	
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1150854040 80.01 (45.10)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	d'étude, les articles 80.01 (45.11) à 80.01 (45.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	
, worke a runaniiiiii	
	

Approbation du Règlement R-084-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-084 autorisant un emprunt de 2 095 200 \$ pour financer six projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 336 146,20 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-084-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-084 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-quinze mille deux cent dollars (2 095 200 \$) pour financer six (6) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent trente-six mille cent quarante-six dollars et vingt cents (336 146,20 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854039 80.01 (45.11)

CM16 0066

Approbation du Règlement R-082-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-082 autorisant un emprunt de 2 185 650 \$ pour financer l'ajout d'une voie ferrée et de vérins au centre d'entretien du matériel roulant du réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 147 469,16 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-082-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-082 autorisant un emprunt de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante dollars (2 185 650 \$) pour financer l'ajout d'une voie ferrée et de vérins au centre d'entretien du matériel roulant du réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars et seize cents (147 469,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854038 80.01 (45.12)

Approbation du Règlement R-080-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-080, tel que modifié par le Règlement R-080-1, autorisant un emprunt de 7 860 500 \$ pour financer cinq projets en immobilisation, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de 724 743,30 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-080-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-080, tel que modifié par le Règlement R-080-1, autorisant un emprunt de sept millions huit cent soixante mille cinq cents dollars (7 860 500 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent vingt-quatre mille sept cent quarante-trois dollars et trente cents (724 743,30 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854037 80.01 (45.13)

CM16 0068

Approbation du Règlement R-075-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-075 autorisant un emprunt de 693 000 \$ pour financer l'acquisition d'équipements pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 6 262,58 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-075-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-075 autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-treize mille dollars (693 000 \$) pour financer l'acquisition d'équipements pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de six mille deux cent soixante-deux dollars et cinquante-huit cents (6 262,58 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854036 80.01 (45.14)

Approbation du Règlement R-070-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-070 autorisant un emprunt de 2 492 000 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 259 454,09 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-070-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-070 autorisant un emprunt de deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille dollars (2 492 000 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent cinquante neuf mille quatre cent cinquante-quatre dollars et neuf cents (259 454,09 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les mem	bres présents	de l'op	position	officielle
----------------------------------	---------------	---------	----------	------------

1150854035 80.01 (45.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.16) à 80.01 (45.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0070

Approbation du Règlement R-069-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-069 autorisant un emprunt de 540 250 \$ pour financer l'acquisition et la mise aux normes des systèmes de dépoussiérage de divers bâtiments du Réseau des autobus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-069-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-069 autorisant un emprunt de cinq cent quarante mille deux cent cinquante dollars (540 250 \$) pour financer l'acquisition et la mise aux normes des systèmes de dépoussiérage dans divers bâtiments du réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-huit mille trois cent dollars et quarante-trois cents (138 300,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1150854034
80.01 (45.16)

CM16 0071

Approbation du Règlement R-065-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-065 autorisant un emprunt de 5 245 000 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive-réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de 948 369,45 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-065-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-065 autorisant un emprunt de cinq millions deux cent quarante-cinq mille dollars (5 245 000 \$) pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive-réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de neuf cent quarante-huit mille trois cent soixante-neuf dollars et quarante-cinq cents (948 369,45 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854033 80.01 (45.17)

CM16 0072

Approbation du Règlement R-161 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 1 299 677,16 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-161 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept dollars et seize cents (1 299 677,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854032 80.01 (45.18)

CM16 0073

Approbation du Règlement R-125-1 de la Société de la transport de Montréal modifiant le Règlement R-125 autorisant un emprunt de 16 780 414 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'un système de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques et pour un ajout à la programmation optimisée de la transmission pour autobus urbains, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 3 200 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-125-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-125 autorisant un emprunt de seize millions sept cent quatre-vingt mille quatre cent quatorze dollars (16 780 414 \$) pour financer l'acquisition et l'installation d'un système de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques et pour un ajout à la programmation optimisée de la transmission pour autobus urbains, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions deux cent mille dollars (3 200 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854031 80.01 (45.19)

CM16 0074

Approbation du Règlement R-060-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-060, tel que modifié par le Règlement R-060-1 autorisant un emprunt de 1 656 834 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation visant le réseau du métro, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 800 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-060-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-060, tel que modifié par le Règlement R-060-1 autorisant un emprunt de un million six cent cinquante-six mille huit cent trente-quatre dollars (1 656 834 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation visant le réseau du métro, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854030 80.01 (45.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.21) à 80.01 (45.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0075

Approbation du Règlement R-111-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-111 autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour financer le projet de maintien des systèmes informatiques critiques et pour l'implantation d'un système d'aide à la gestion des employés, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 2 920 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-111-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-111 autorisant un emprunt de trois millions deux soixante-deux mille dollars (3 262 000 \$) pour financer le projet de maintien des systèmes informatiques critiques et pour l'implantation d'un système d'aide à la gestion des employés, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à deux millions neuf cent vingt mille dollars (2 920 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854029 80.01 (45.21)

Approbation du Règlement R-110-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-110 autorisant un emprunt de 12 480 764 \$ pour financer l'acquisition de matériel informatique, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 025 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-110-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-110 autorisant un emprunt de douze millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quatre dollars (12 480 764 \$) pour financer l'acquisition de matériel informatique, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à douze millions vingt-cinq mille dollars (12 025 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854028 80.01 (45.22)

CM16 0077

Approbation du Règlement R-077-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-077, tel que modifié par le Règlement R-077-1, autorisant un emprunt de 4 589 748 \$ pour financer des projets informatiques reliés à l'amélioration de la performance afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 3 740 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-077-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-077, tel que modifié par le Règlement R-077-1, autorisant un emprunt de quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-huit dollars (4 589 748 \$) pour financer des projets informatiques reliés à l'amélioration de la performance, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions sept cent quarante mille dollars (3 740 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854027 80.01 (45.23)

Approbation du Règlement R-056-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-056 autorisant un emprunt de 3 146 000 \$ pour l'achat de véhicules de service, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 350 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-056-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-056 autorisant un emprunt de trois millions cent quarante-six mille dollars (3 146 000 \$) pour l'achat de véhicules de service, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854026 80.01 (45.24)

CM16 0079

Approbation du Règlement R-047-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-047, tel que modifié par le Règlement R-047-1, autorisant un emprunt de 936 000 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 400 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-047-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-047, tel que modifié par le règlement R-047-1, autorisant un emprunt de neuf cent trente-six mille dollars (936 000 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre cent mille dollars (400 000 \$) le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854025 80.01 (45.25) Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.26) à 80.01 (45.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0080

Approbation du Règlement R-045-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-045 autorisant un emprunt de 34 463 000 \$ pour le financement des dépenses nécessaires au réaménagement des voitures de métro MR-73, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 30 666 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-045-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-045 autorisant un emprunt de trente-quatre millions quatre cent soixante-trois mille dollars (34 463 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires au réaménagement des voitures de métro MR-73, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trente millions six cent soixante-six mille dollars (30 666 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854024 80.01 (45.26)

CM16 0081

Approbation du Règlement R-021-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-52, tel que modifié par les Règlements CA-52-1, CA-52-2, CA-52-3 et R-021, autorisant un emprunt de 8 970 000 \$ pour le financement du programme de remplacement et de remise à neuf de certains équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 8 512 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-021-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-52, tel que modifié par les règlements CA-52-1, CA-52-2, CA-52-3 et R-021, autorisant un emprunt de huit millions neuf cent soixante-dix mille dollars (8 970 000 \$) pour le financement du programme de remplacement et de remise à neuf de certains équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit millions cinq cent douze mille dollars (8 512 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854023 80.01 (45.27)

CM16 0082

Approbation du Règlement R-012-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-109, tel que modifié par les règlements CA-109-1 et R-012, autorisant un emprunt de 30 656 000 \$ pour le financement de diverses dépenses du programme de rénovation des équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 26 258 003 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-012-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-109, tel que modifié par les règlements CA-109-1 et R-012, autorisant un emprunt de trente millions six cent cinquante-six mille dollars (30 656 000 \$) pour le financement de diverses dépenses du programme de rénovation des équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à vingt-six millions deux cent cinquante-huit mille trois dollars (26 258 003 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854022 80.01 (45.28)

CM16 0083

Approbation du Règlement R-093-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-093 autorisant un emprunt de 2 081 700 \$ pour financer l'acquisition ou la fabrication d'outils pour les autobus à plancher surbaissé, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 660 000 \$ et de transférer une somme de 17 008,55 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-093-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-093 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-un mille sept cents dollars (2 081 700 \$) pour financer l'acquisition ou la fabrication d'outils pour les autobus à plancher surbaissé, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent soixante mille dollars (1 660 000 \$) et de transférer une somme de dix-sept mille huit dollars et cinquante-cinq cents (17 008,55 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854021 80.01 (45.29)

CM16 0084

Approbation du Règlement R-071-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-071 autorisant un emprunt de 2 737 000 \$ pour financer l'acquisition de matériel roulant, de machinerie et d'équipement pour le réseau du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 600 000 \$ et de transférer une somme de 689 710,73 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-071-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-071 autorisant un emprunt de deux millions sept cent trente-sept mille dollars (2 737 000 \$) pour financer l'acquisition de matériel roulant, de machinerie et d'équipement pour le réseau du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent mille dollars (1 600 000 \$) et de transférer une somme de six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix dollars et soixante-treize cents (689 710,73 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854020 80.01 (45.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.31) et 80.01 (45.32) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du Règlement R-048-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-048 autorisant un emprunt de 1 729 000 \$ pour le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de certains travaux urgents au Complexe St-Denis et à l'atelier Crémazie, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 800 000 \$ et de transférer une somme de 5 237,15 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-048-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-048 autorisant un emprunt de un million sept cent vingt-neuf mille dollars (1 729 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de certains travaux urgents au Complexe St-Denis et à l'atelier Crémazie, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$) et de transférer une somme de cinq mille deux cent trente-sept dollars et quinze cents (5 237,15 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854019 80.01 (45.31)

CM16 0086

Approbation de la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement R-160 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 8 380 269 \$ pour financer le programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 et d'approuver le Règlement R-160 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de huit millions trois cent quatre-vingt mille deux cent soixante-neuf dollars (8 380 269 \$) pour financer le programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

n débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
150854018 0.01 (45.32)

Nomination de monsieur François William Croteau, maire d'arrondissement, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au conseil d'administration du pôle Centre-Est de PME MTL, nouvel organisme de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration du pôle Centre-Est de « PME MTL », nouvel organisme de développement local et régional, en remplacement de Madame Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

1150284015
80.01 (51.01)

CM16 0088

Nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL -Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

1154860018 80.01 (51.02)

CM16 0089

Nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

·
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :
 madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente monsieur Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président.
Adopté à l'unanimité.
1156369010 80.01 (51.03)
CM16 0090
Nommer M. Joseph Nammour, membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville Montréal, en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan, et le désigner comme vice-président
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors o séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer M. Joseph Nammour, à titre de membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan;
- 2- de désigner M. Joseph Nammour à titre de vice-président de ce comité.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1161711001 80.01 (51.04)

CM16 0091

Désignation du président d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du	ı conseil municipal soit :
de désigner monsi	eur Benoit Dorais à titre de président de l'assemblée du conseil d'agglomération.
-	
Adopté à l'unanimi	té.
80.01 (51.05)	
	
CM16 0092	
Nomination à la C	Communauté métropolitaine de Montréal
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
de désigner monsi	eur Harout Chitilian à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal.
Adopté à l'unanimi	té.
80.01 (51.06)	
Article 80.01 (50.0	17)
•	commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal
	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
	30.01 (51.07) conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée gie interne du conseil municipal (06-051).
La proposition est	agréée.
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Accorder un contrat de services professionnels à Rayside Labossière inc. pour la réalisation d'une démarche de planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine, pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14747 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2362;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Rayside Labossière inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une démarche de planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine, pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14747 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
0.01 1151701020

CM16 0094

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université d'Ottawa pour la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime, pour une somme maximale de 124 082,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2360;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université d'Ottawa s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », soit alimenter le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité sur les données probantes reconnues internationalement; organiser et réaliser le processus d'évaluation en partenariat avec les acteurs municipaux du Réseau; et superviser l'équipe d'assistants de recherche dans la production de documents synthèse et d'outils reliés à ces tâches dans le but d'améliorer les stratégies de réduction de la criminalité et la prévention de la victimisation, pour une somme maximale de 124 082, 48 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisi		
Adopté à l'unanimité.		
20.02 1157065003		
CM16 0095		

Accorder un contrat à Groupe Rousseau Lefebvre inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14697 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2363;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14697 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.03 1155967002

CM16 0096

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention actuelle à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0042;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et cet organisme et établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.04 1150498005
CM16 0097
Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc. pour des services en architecture de paysage dans le cadre de la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803 - (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0026;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire Expertise Sports Design LG inc., Cosigma structure inc., et Induktion groupe conseil, équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. ———————————————————————————————————
Adopté à l'unanimité.
20.05 1156316016
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0098
Accorder un soutien financier total de 105 000 \$, soit 35 000 \$ par année, à Vélo Québec Association pour 2016, 2017 et 2018 afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0029;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier total de 105 000 \$, taxes applicables incluses, soit 35 000 \$ annuellement, à Vélo Québec Association afin de soutenir ses activités d'animation, de promotion et de développement du vélo offertes aux Montréalais, pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.06 1151658006	

CM16 0099

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme sans but lucratif Le Grand Costumier, à titre gratuit, pour une période de 9 ans, débutant le 1^{er} mars 2016, un espace à bureaux, d'une superficie de 2 262,64 mètres carrés, pour un atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires, situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 2207, rue Montcalm - Montant total de la subvention immobilière de 2 082 195 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0035;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Le Grand Costumier, aux fins d'atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires pour le milieu télévisuel, théâtral, et cinématographique local et les productions internationales réalisées à Montréal, un espace à bureau d'une superficie d'environ 2 262,64 mètres carrés, à l'annexe de l'édifice Gaston Miron (bloc B), situé au 2207, rue Montcalm, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mars 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.07 1155323011

CM16 0100

Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 9, 10, 16 et 17 juillet 2016 au parc Jean-Drapeau - Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0036;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1-	d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2016;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	<u></u>
CM	116 0101
Lui	prouver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en mière inc. pour la tenue de l'édition 2016 de l'événement Montréal en lumière, qui se tiendra du février au 5 mars 2016 - Montant estimé à 365 000 \$
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0038;
II e	st proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et r	ésolu :
Ville	pprouver un protocole d'entente de soutien technique pour un montant estimé à 365 000 \$ entre la e et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour la tenue de cet enement qui aura lieu du 18 février au 5 mars 2016.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	9 1151508003
СМ	116 0102
tec	prouver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien hnique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et United Irish Societies of Montreal inc. pour la esentation du défilé de la Saint-Patrick, pour les années 2016, 2017 et 2018
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0039;
II e	st proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et r	résolu :
1-	d'approuver le projet de protocole d'entente avec <i>United Irish Societies of Montreal inc.</i> , accordant un soutien financier annuel de 30 000 \$ ainsi qu'un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick, pour les années 2016, 2017 et 2018;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ado	opté à l'unanimité.
20.1	0 1150679025

À 21 h 59, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 26 janvier 2016, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016 13 h

Séance tenue le mardi 26 janvier 2016 – 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Sterling Downey et M. Peter McQueen.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES:

moment de recueillement.

			arcoux, L aindon, C											
Le	président	du	conseil,	М.	Frantz	Benjamin,	déclare	la	séance	ouverte	et	demande	d'observe	r un

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

M. Guillaume Girard M. Denis Coderre Position de la Ville de Montréal de supporter la

décision de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de ne pas appuyer le projet d'Énergie Est toujours maintenue dans l'intégralité à la suite de la rencontre avec le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau – Discussion sur le projet d'inversion de la canalisation 9B – Pipelines Enbridge inc.

M. Denis Coderre

Question de À **Objet** M. Robert Edgar Mme Anie Samson Manifestation contre l'austérité du 18 décembre 2015 - Mesures prises depuis pour éviter les confrontations entre les agents d'infiltration et les manifestants - Revoir les méthodes du Service de police pour ne pas brimer la démocratie et éviter tout dérapage Mme Sandra Corderro M. Denis Coderre Position de la Ville de Montréal de toujours supporter la décision de la Communauté (M. Luc Ferrandez) métropolitaine de Montréal (CMM) de ne pas appuyer le projet d'Énergie Est - Demande l'appui de l'opposition officielle pour faire échec à ce projet

Le président du conseil rappelle aux membres l'importance de ne pas utiliser de mots antiparlementaire dans la salle du conseil et de ne pas les colporter non plus.

Félicite le maire Coderre pour sa position contre

		le projet d'Énergie Est et salue cette décision qui sera bénéfique pour le futur – Volonté de M. Trudeau à collaborer avec le Québec dans ce dossier
M. Jean Léger	M. Denis Coderre	Le gouvernement fédéral a-t-il fait pression pour que la Ville de Montréal revoie sa position en faveur du projet d'Énergie Est - Félicite le maire pour sa position dans ce dossier
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Déplore l'attitude des membres du conseil à son égard lors de la période de questions des citoyens d'hier soir
M. Xavier Gillet	M. Denis Coderre	Félicite le maire pour sa position contre le projet d'Énergie Est et salue cette décision – déplore la position en faveur des pipelines Enbridge qui représentent les mêmes risques que le projet d'Énergie Est

À 10 h 05

Mme Stéphanie Salagan

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens jusqu'à épuisement de la liste de citoyens inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Xavier Gillet	M. Denis Coderre	Souhaite la même position contre les lignes des pipelines 9 et 20 qui seront aussi néfastes pour l'environnement que le projet d'Énergie Est
Mme Monique Hains	M. Denis Coderre	Appui des maires de toutes les villes canadiennes en faveur de l'utilisation de l'équivalent d'un plan Marshall pour la création d'emplois afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles – Assurer la création d'emplois dans le cadre de la transition énergétique
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Rectification des informations erronées parues dans le Messager de LaSalle en lien avec le coût d'un référendum sur le projet Wanklyn pour ne pas discréditer le processus – Plainte contre le journal Messager de LaSalle pour absence d'un journaliste aux séances du conseil d'arrondissement

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 15.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Identification du responsable de la surveillance des travaux qui ont mené à la fragilisation de la bâtisse du Mont Stephen Club (la Ville de Montréal ou le ministère de la Culture) – Mise en cause du Plan quinquennal de réduction de la main-d'œuvre (PQMO) et des coupures budgétaires relatives à la protection des bâtiments patrimoniaux
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Russell Copeman)	Mesures concrètes à prendre pour réduire la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles et l'émission de gaz à effet de serre - améliorer le transport collectif et ne pas appuyer les projets de Pierrefonds Ouest, de prolonger l'autoroute 19 et la construction du méga centre 15/40 pour atteindre cet objectif
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Engagement à défendre les revendications des organismes communautaires pour la lutte à la pauvreté auprès du gouvernement du Québec pour assurer le financement des services et réduire l'itinérance – réitérer l'appui aux refuges, aux organismes communautaires et aux centres de jour par des actions concrètes
À 10 h 31,		
Il est proposé par M. Frai	ncesco Miele	
appuyé par Mme É	milie Thuillier	
		u conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 les de régie interne du conseil municipal (06-051).
La proposition est agréée.		
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Être à l'écoute des citoyens et des autres villes afin d'élaborer des mesures concrètes qui mèneront à un virage vert et réduiront la dépendance au pétrole
	et les règles de régie inter	ions des membres du conseil par le <i>Règlement sur</i> rne du conseil municipal (06-051), le président du sclose à 10 h 38.
À 10 h 39, le conseil repren	d ses travaux.	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

La conseillère Anne-Marie Sigouin soulève une question de privilège en relation avec les propos tenus à la séance du conseil de la veille, lors de la période de questions du public en regard du 2175, rue Saint-Patrick, dans Pointe Saint-Charles, où il a été affirmé que Projet Montréal contrôlait les décisions prises par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), faisant probablement référence au fait que c'est elle-même qui préside le CCU.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, invoque une question de règlement afin de préciser que la question de privilège doit permettre au conseiller de dire en quoi il a été atteint dans ses privilèges, mais ne doit en aucun cas permettre de refaire le débat sur la question.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, se rend aux arguments du leader de la majorité et invite la conseillère à exposer aux membres en quoi ses privilèges d'élue ont été atteints.

La conseillère Sigouin rétorque que quelqu'un aurait fait allusion au fait qu'elle aurait dirigé les avis émis par le CCU.

Le leader de la majorité intervient et affirme qu'en aucun cas la conseillère n'a été interpellée directement.

La leader de l'opposition officielle indique qu'à titre de présidente du CCU, il est légitime que la conseillère Sigouin se soit sentie visée.

Le chef de l'opposition officielle, en complément d'information, affirme avoir entendu le conseiller Dorais déclarer que les élus de Projet Montréal auraient voté à plusieurs reprises contre le CCU et appui la question de privilège invoquée.

Le président du conseil invite à nouveau la conseillère Sigouin à prendre la parole.

La conseillère Sigouin précise que le CCU est composé de neuf membres, dont quatre à sept siègent à chaque session, que trois avis, dont deux reports et un favorable, ont été émis et qu'elle n'a pas cherché à diriger l'un ou l'autre de ces avis.

Le conseiller Dorais intervient et déplore l'amalgame qui est fait entre la question de privilège de la conseillère Sigouin et son intervention. Il affirme que ce n'est pas lui qui a fait une telle affirmation à son égard. Le président du conseil invite tous les élus à la reprise des travaux en toute sérénité.

CM16 0103

Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à Printemps numérique pour la réalisation de la programmation 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0041;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à Printemps numérique pour la préparation et la tenue de l'événement « Printemps numérique » du 21 mars au 21 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.11 1150191009	

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une somme maximale de 790 074,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-07 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0118;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 790 074,97 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-07;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.12 1150790008

CM16 0105

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxable, à l'Université Laval afin de participer à la deuxième phase de la chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussées (i3C), d'une durée de 5 ans / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0129;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxable, à l'Université Laval afin de participer à la phase II de la Chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussée (i3C) d'une durée de 5 ans;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier:
- 3 d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la convention pour et au nom de la Ville:

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au do	ssier décisionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20.13 1156999011	
CM16 0106	
Accorder un soutien financier à l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour l'organisa de l'association Metropolis en 2017 / Autoriser un virement budgétaire n 1,5 millions \$ pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues c Approuver un projet de convention à cette fin	non-récurrent de
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution C	DE16 0132;
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
 1 - d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'OBNL Congrès Metropolis 201 des dépenses contingentes imprévues d'administration, afin d'organiser le congrè Metropolis en 2017; 	
 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organism modalités et conditions de versement de ce soutien financier; 	ie, établissant les
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dos	ssier décisionnel.
——————————————————————————————————————	
Un débat s'engage. ———————————————————————————————————	
Adopté à l'unanimité.	
20.14 1157044003	

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Patrick Coutu (CM15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec inc. pour l'ensemble de l'entente, selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et de l'installation de l'œuvre qui sera intégrée au Stade de soccer de Montréal au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0134;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession du contrat accordé à Patrick Coutu (CM15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec inc., selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégré au Stade de soccer de Montréal au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

Adopté à l'unanimité.

20.15 1150230006

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0108

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2373;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.
30.01 1152726036

CM16 0109

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016 / Autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour la mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE.15 2375;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille, dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016;
- 2 d'autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide pour le projet de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 2015.

Adopté à l'unanimité.	
30.02 1150706011	

CM16 0110

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense totale de 424 217,97 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2376;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016;
- 2 d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2016 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 424 217,97 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.03 1154784017	

CM16 0111

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie Les Entrepôts Gariépy inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de la *Loi sur la qualité* de *l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, pour le compte de Les Entrepôts Gariépy inc.

Adopté à l'unanimité.	
30.04 1154820006	

Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0046;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimit	é.
30.05 1154631013	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0113

Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge certaines étapes de l'installation et du branchement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire, dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0047;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge certaines étapes de l'installation et du branchement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire, dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports de la Ville

Un débat s'engage.	
on debat 3 engage.	

À 11 h 03, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

La vice-présidente du conseil enjoint l'assemblée à faire preuve de respect lors des interventions.

Adopté à l'unanimité.
30.06 1150335006

CM16 0114

Offrir aux conseils arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'offrir aux conseils d'arrondissement, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes :
 - la prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h 30, les samedis, les dimanches et les jours fériés de 9 h à 17 h;
 - le service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001);
- 2 de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle à cet effet.

Adopté à l'unanimité.		
30.07 1154631010		

CM16 0115

Autoriser un virement budgétaire de 1 007 487 \$, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements, pour la prise en charge des activités du centre d'appels 311 pour les soirs, week-ends et fériés - Autoriser les ajustements à la structure de la Division du 311 et des interventions rapides et prioritaires du Service de la concertation des arrondissements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 1 007 487 \$ ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire pour les années suivantes en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 2 d'imputer, après avoir opéré les virements budgétaires requis, la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser la création et le comblement des postes, ainsi que les mouvements de personnel requis conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
Adopté à l'unanimité.
30.08 1154179003
CM16 0116
Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0137;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (demande # 2).
Adopté à l'unanimité.
30.09 1155153009
CM16 0117
Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2 ^e demande)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0136;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues aux lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2 ^e demande).
Adopté à l'unanimité.
30.10 1150725002

41.04 CTC1151081007

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

intelligent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.01 1155025005
CM16 0119
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.02 1155025004
CM16 0120
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour finance le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.03 CTC1151081005
CM16 0121
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 CTC1152907011
CM16 0123
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.06 CTC1152907007
CM16 0124
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », l'objet du projet de règlemen étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.07 CTC1152907010
CM16 0125
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1150348004		

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1153228004
CM16 0127
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.10 CTC1157102001
CM16 0128
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'eau
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'Eau », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.11 1156688004
CM16 0129
Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1153720002			

la Ville de Montréal (R-3.2)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0130
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est
Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre, par sa résolution CE15 2225;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Un débat s'engage.
À 11 h 23, le président reprend le fauteuil présidentiel.
Adopté à l'unanimité.
42.01 1154778003
Règlement 16-001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2226;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1154815008

Règlement 16-002

CM16 0132

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2234;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1151097016

Règlement 16-003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2235;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1150032005

Règlement 16-004

CM16 0134

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2236;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant de la compétence du conseil municipal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
42.05 1151097008	
	Règlement 16-005
Il est proposé par M.	Francesco Miele
	Denis Coderre
Et résolu :	
	ude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	,
·	
CM16 0135	
	t autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de le réseau artériel de la Ville de Montréal
travaux de réfection ro	du Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des utière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres pours juridiques avant la séance;
	embres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et</i> nent et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet, la décisionnel;	portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire
Vu la recommandation	du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2239;
Il est proposé par M.	Francesco Miele
appuyé par M. l	Denis Coderre
Et résolu :	
de travaux de réfection	intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement n routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation ires municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité.	
42.06 1153690005	
	Règlement 16-006
	

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2243;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Add	pté	à	l'unar	nimité.

42.07 1151097013

Règlement	16-007	

CM16 0137

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2244;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.08 1151097015	
	Règlement 16-008

CM16 0138

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2241;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.09 1153690007	
	Règlement 16-009

CM16 0139

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2232;

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Denis Coderre Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires

municipales et de l'Occupation du territoire.

Ado			

42.10 1153690003

Règlement 16-010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0140

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2231;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1153690002

.....

Règlement 16-011

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2228;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1154815009

Règleme	nt 16-012	

CM16 0142

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le Programme soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le Programme soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2227;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.13 1154815007	
	Règlement 16-013

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2298;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) ».

Adopté à l'unanimité.

42.14 1155075002

Règlement 05-090-4

CM16 0144

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2299;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) ».

Un débat s'engage.	

Adopté à l'unanimité.

42.15 1156032002

Règlement 04-041-3

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0145

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2300;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à	l'unanimité.
-	

42.16 1150706008

Règlement 16-014

CM16 0146

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2301;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1151097009

Règlement 16-015

CM16 0147

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2302;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.18 1151097010

Règlement 16-016

CM16 0148

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2306;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

M. Luis Miranda Mme Andrée Hénault M. Normand Marinacci

42.19 1154631011

Règlement 08-055-3

CM16 0149

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimite	é.	
43.01 1151896001		
		Règlement P-16-017
Il est proposé par	M. Francesco	Miele
appuyé par	M. Pierre Desi	rochers
Et résolu :		
de réunir, pour fins	d'étude, les arti	cles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.	
Un débat s'engage	sur la réunion d 	es articles 44.01 à 44.03.
À 12 h 30, le conse	il suspend ses t	ravaux jusqu'à 14 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016 13 h

Séance tenue le mardi 26 janvier 2016 – 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.02 ET 65.03 :

Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

M. Peter McQueen.

				,			
Λ	LITE	DE6	DD	ECI	ENI	CES	
_	UIF	\ E.J	-		_ 14		_

M. Alain Marcoux, Directeur général M ^e Yves Saindon, Greffier de la Ville	
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.	
À 14 h 08, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 44.01 à 44.0	13.

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »

Vu la résolution CM15 1016 de l'assemblée du conseil municipal du 17 août 2015 adoptant comme projet de règlement P-04-047-166 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique (OCPM) les 16 septembre et 13 octobre 2015, tel qu'il appert dans son rapport daté du 3 décembre 2015;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 25 janvier 2016, par sa résolution CM16 0004;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-166;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0073;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

	_
Un débat s'engage.	

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

Tous les membres présents du troisième parti d'opposition

44.01 1151013002

Règlement 04-047-166

CM16 0151

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » de manière à modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (église Saint-Columba) et ainsi permettre la démolition de l'ancienne église et la construction d'un ensemble résidentiel de 7 unités

Attendu qu'à sa séance du 8 septembre 2015 le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a donné avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte », pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (Église Saint-Columba);

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 octobre 2015, à 18 h, au Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6445, avenue Monkland, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0074;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte », pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (Église Saint-Columba).

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, monsieur François Limoges soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Russell Copeman tenus à l'endroit de la conseillère Magda Popeanu et demande au conseiller de ne pas faire l'analyse des agissements de la conseillère Popeanu en regard de ce dossier et de s'en tenir à son argumentaire.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil rejette la question de privilège du leader adjoint de l'opposition officielle et demande au conseiller Russell Copeman de poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

<u>VOTE</u>

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, McQueen, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars, Duchesne, Pagé (43)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé,

Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde,

Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan (19)

Résultat: En faveur : 43

Contre: 19

Le président du conseil déclare l'article 44.02 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est	9
RÉSOLU	
en conséquence.	

Règlement 04-047-172

CM16 0152

44.02 1151378002

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

Vu la résolution CM15 0576 de l'assemblée du conseil municipal du 27 avril 2015 adoptant comme projet de règlement P-04-047-159 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique (OCPM) les 19 mai, 16 et 17 juin 2015, tel qu'il appert dans son rapport daté du 25 septembre 2015;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 26 octobre 2015, par sa résolution CM15 1158;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-159;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016, par sa résolution CE16 0145;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

M. Marvin Rotrand

44.03 1156347027

Règlement 04-047-159

Nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint - Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet

Nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, à titre de membre de la même commission à compter du 10 avril 2016 pour une période de trois ans se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0140;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet;
- 2- de nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint Services institutionnels, à titre de membre de la CSEM, pour une période de trois ans, à compter du 10 avril 2016, se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
51.01 1163570001

CM16 0154

Motion de l'opposition officielle sur la valorisation du rôle de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée en 2002 d'un organisme indépendant de consultation publique:

Attendu qu'en vertu de l'article 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'OCPM doit tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme initié par le conseil de la Ville, à l'exception de ceux initiés par un conseil d'arrondissement;

Attendu que l'OCPM peut proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

Attendu que l'OCPM peut, à la demande du conseil ou du comité exécutif de la Ville, tenir des audiences publiques sur tout projet sur le territoire de la Ville;

Attendu qu'en vertu des articles 89 et 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'OCPM doit tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville adopte concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
- de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (RLRQ, c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi;

Attendu que la Ville de Montréal a mené des consultations publiques sur des projets urbains d'envergure - réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, réaménagement du secteur Champ-de-Mars, promenade Fleuve-Montagne - sans demander à l'OCPM de la conseiller dans ses démarches de consultation publique ni lui donner le mandat d'orchestrer ses consultations;

Attendu que les Montréalais et Montréalaises sont en droit d'être consultés dans un processus neutre, transparent et efficace;

Attendu que dans un souci de saine gestion des fonds publics, le recours systématique à l'OCPM pour mener des consultations publiques permettrait d'utiliser des ressources déjà en place plutôt qu'engager de nouvelles dépenses en octroyant des contrats à des entreprises privées;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

que le comité exécutif :

- 1 adopte un règlement afin que tout projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, y compris ceux initiés par un conseil d'arrondissement, et tout grand projet de réaménagement urbain impliquant la modification du domaine public soit assujetti à une consultation publique par l'OCPM;
- 2 demande au gouvernement du Québec de modifier la *Charte de la Ville de Montréal* afin que tout projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, y compris ceux initiés par un conseil d'arrondissement, soit assujetti à une consultation publique par l'OCPM.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

Pour: 16 Contre: 45

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 0155

Motion de l'opposition officielle pour une plus grande transparence de l'administration Coderre envers les journalistes

Attendu que la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) a récemment déploré un resserrement de l'accès aux fonctionnaires et une plus grande opacité de l'administration publique de la Ville de Montréal:

Attendu que la FPJQ a aussi déploré un accroissement des délais dans les réponses données par l'administration de la Ville de Montréal aux journalistes;

Attendu que la clarté et la rapidité à répondre aux questions des journalistes sont les signes d'une administration publique transparente;

Attendu que le maire Denis Coderre a pris l'engagement lors de la dernière campagne électorale d'une plus grande transparence administrative de la part de la Ville de Montréal;

Attendu que la liberté de presse est essentielle a une saine vie démocratique;

Attendu que les citoyens ont droit à une information de qualité;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal demande au maire de Montréal d'améliorer les pratiques de transparence de son administration envers le public et les journalistes.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège pour confirmer que, contrairement aux allégations du leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, sa rencontre avec le président de la firme Boloré, à Paris, était connue et publique.

Le débat se poursuit.

Le maire dépose une copie de sa réponse à l'article « Un besoin urgent de transparence, dans l'intérêt des citoyens », paru le 22 janvier sur le site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé,

Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci et

Shanahan (20)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Hénault, Miranda,

Deschamps, Barbe, Cloutier, Duchesne et Pagé (41)

Résultat: En faveur : 20

Contre: 41

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 0156

Motion visant à faire la promotion de candidatures de membres de minorités visibles au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite et que 30% des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que les Montréalais membres des minorités visibles et provenant de tous les continents du monde contribuent à la prospérité et à la croissance de Montréal et que l'avenir de Montréal repose largement sur l'intégration réussie des nouveaux arrivants et les contributions de tous les Montréalais;

Attendu que les Montréalais membres des minorités visibles sont sous-représentés au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements par rapport à leur poids démographique;

Attendu que le 28 janvier 2013, le conseil municipal a adopté la motion CM13 0077 présentée par le conseiller Frantz Benjamin demandant aux partis politiques municipaux de faire un effort majeur afin de nommer et des faire élire des Montréalais membres des minorités visibles aux élections municipales de 2013;

Attendu que 485 personnes se sont portées candidates à l'un des postes de maires ou de conseillers lors des élections municipales de 2013 et que 54 candidatures provenaient des minorités visibles;

Attendu que malgré l'engagement implicite que représentait l'adoption de la motion, seuls deux Montréalais membres des minorités visibles ont été élus au conseil municipal et deux dans les conseils d'arrondissements lors des élections municipales de 2013;

Attendu que deux candidats issus des minorités visibles ont été élus dans les villes liées, ce qui porte le total à 6 conseillers des minorités visibles sur 208 postes électifs sur l'île de Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

M. Steve Shanahan Mme Erika Duchesne M. Claude Dauphin M. Lionel Perez Mme Elsie Lefebvre M. Craig Sauvé

1 - que les partis politiques municipaux s'engagent à redoubler d'efforts pour faire la promotion de candidatures de Montréalais issus des minorités visibles en vue des élections municipales de 2017;

que le conseil municipal invite :

- 2 le Conseil interculturel de Montréal à offrir son expertise aux partis municipaux dans leurs efforts pour présenter une équipe de candidats qui soit plus représentative de la population montréalaise;
- 3 les organismes montréalais qui représentent les minorités visibles à faire la promotion de candidatures de personnes intéressées à siéger au conseil municipal et aux conseils d'arrondissements;
- 4 le Bureau des élections à poursuivre les efforts en vue d'informer et de promouvoir la participation aux élections municipales des différentes communautés culturelles montréalaises;
- 5 ces personnes à se présenter, soit au sein d'un parti politique, soit comme indépendant aux élections municipales de 2017;
- 6 les partis politiques municipaux à transmettre leurs réflexions et leurs actions visant à recruter des candidatures de personnes issues des minorités visibles d'ici le mois de février 2017.

Un débat s'engage.	
Il est proposé par M. Ric	
appuyé par M. Lui	
de procéder à un vote en	registré sur l'article 65.03.
Le greffier fait l'appel des	membres et le conseil se partage comme suit :
<u>VOTE</u>	
Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Duchesne et Pagé (57)
Votent contre:	(0)
Ouverture des portes:	La conseillère Lavigne Lalonde ainsi que les conseillers Croteau et Caldwell entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté en faveur de cette proposition.
Résultat:	En faveur : 60 Contre : 0
Le président du conseil de	éclare l'article 65.03 adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU	
en conséquence.	
65.03	
À 16 h 37, tous les points levée.	de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONS	Yves Saindon EIL GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règle	ments et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE	



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2016 13 h

Séance tenue le lundi 22 février 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Mary Deros et M. Benoit Dorais.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars et Mme Magda Popeanu.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement à la mémoire de M. Robert Bousquet, ancien conseiller municipal du district de Saint-Paul-Émard, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, qui a siégé en ce conseil de 2001 à 2005, qui nous a quitté le 1^{er} février 2016, à l'âge de 65 ans, des suites d'un cancer.

Il invite les membres du conseil à participer en grand nombre à la soirée « Nuit blanche » qui se tiendra à l'hôtel de ville, le samedi 27 février 2016, de 20 h à 1 h du matin. Coordonné par le Bureau de la présidence du conseil avec le soutien du cabinet en collaboration avec le Festival Montréal joue et le Conseil québécois des arts médiatiques — CQAM, l'événement festif « PIXELS ÉPHÉMÈRES : ART ET JEUX VIDÉO » sera un rendez-vous unique pour découvrir des jeux vidéo imaginés et réalisés par des créateurs indépendants de chez nous. Il y aura 12 stations de jeux qui seront installées dans le hall de l'hôtel de ville ainsi que des présentations inédites de trois œuvres numériques créées par des artistes de la métropole. Aussi, dans le cadre de Montréal en lumière, les trois œuvres d'art numériques seront exposées lors de cette Nuit blanche, mais également dès ce mercredi et ce, jusqu'au 3 mars prochain. Le président du conseil indique que l'hôtel de ville sera éclairé en rouge afin de souligner le thème de cette année qui est « La Nuit blanche sera rouge ».

Le président du conseil signale les événements suivants : le 4 février 2016 « Journée mondiale contre le cancer » et le 16 février 2016 « Journée internationale du patrimoine canadien ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de février des conseillères et conseillers Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Benoit Dorais, Jeremy Searle et Éric Alan Caldwell ainsi que la présence au balcon de Mme Sarah-Jane Thermidor qui effectue un stage de trois semaines au Bureau de la présidence, accompagnée de Mme Marie-Ève Bonneau.

Le président du conseil cède la parole au conseiller Steve Shanahan qui, dans le cadre du Nouvel an chinois, souhaite une bonne et heureuse année ainsi que de la prospérité à tous les citoyens de Montréal en cantonais. Il souligne que cette année est l'année du singe selon le calendrier chinois.

Finalement, le président du conseil souligne aussi la présence au balcon de M. Aimé Charron, ancien conseiller municipal qui a siégé de 1994 à 2001 dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et lui souhaite la bienvenue.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Réserve de 100 postes accordés par le maire versus le Plan quinquennal de réduction de la main d'œuvre (PQMO)
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Création d'un comité pour trouver des solutions afin de réduire l'iniquité dans la taxation foncière des commerces de proximité selon leur situation géographique – Mandat au comité de réformer les mesures de taxation selon un échéancier et des orientations précis
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Pouvoirs et subventions accordés à la Ville par le gouvernement provincial pour accueillir des nouveaux arrivants et les réfugiés syriens / Rôle du Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Diminution des services à la Société de transport de Montréal (STM) – augmentation de la fréquence des autobus pour solutionner l'excès de passagers – Mesures concrètes pour améliorer la qualité du service du parcours de l'autobus 51 jusqu'au métro Snowdon ainsi que sur les lignes les plus achalandées
M. Alex Norris	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Mettre fin aux bonis accordés aux cadres du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) basés sur le quota des contraventions – Pratiques minant la confiance des citoyens

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

M. Russell Copeman (M. Dimitrios (Jim) Beis)

Raisons justifiant le changement dans la décision de ne pas autoriser de projet résidentiel sur les terrains de l'Anse-à-l'Orme tel que relaté dans un article de The Gazette

M. Craig Sauvé

M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)

Problème d'entassement dans le métro et les autobus - mesures pour améliorer la qualité du service dans le transport collectif / Leadership du maire et plan d'action pour solutionner le problème

Question de À Objet

M. Sylvain Ouellet M. Denis Coderre Suggestions d'investir dans la Société de transport de Montréal (STM) pour améliorer la qualité du

service en tout temps dans le transport collectif

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Ouellet de retirer le mot « caprice » utilisé lors de son intervention et ce dernier s'exécute.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 52.

CM16 0157

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 80.01 (42.15).

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, prend la parole pour demander à l'Administration de faire preuve de respect envers les élus et d'éviter, à l'avenir, de distribuer les textes des déclarations séance tenante.

Le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, prend également la parole pour demander le retrait de l'article 51.02 de l'ordre du jour, car il affirme que les nominations ne reflètent pas la volonté de l'arrondissement.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend aussi la parole pour s'excuser, dans un premier temps, pour la distribution séance tenante des déclarations mais confirme tout de même la transmission par courriel, dimanche après-midi, de six de ces déclarations aux leaders des partis et aux conseillers indépendants, à l'exception de Mme Pagé. Il prend l'engagement que les documents seront, à l'avenir, transmis en temps opportun, soit lors de la deuxième livraison. Dans un deuxième temps, il invite M. Miranda à discuter des nominations, en dehors de la salle, d'ici l'étude de l'article 51.02, pour en arriver à une entente, le cas échéant.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retirer de l'ordre du jour l'article 51.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

<u>VOTE</u>

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges,

Plante, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Duchesne, Pagé et

Searle (27)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot,

Celzi, Bissonnet, Lattanzio et Cloutier, (32)

Ouverture des portes: Le conseiller Alex Norris entre dans la salle des délibérations et déclare que

s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette

proposition.

Résultat: En faveur : 28

Contre: 32

Le président du conseil déclare la proposition du conseiller Miranda et de la conseillère Hénault de retirer l'article 51.02 de l'ordre du jour rejetée à la majorité des voix.

Le conseiller Jeremy Searle soulève une question de privilège pour demander au président du conseil, M. Frantz Benjamin, de respecter le temps alloué dans le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* pour la sonnerie des cloches afin de permettre aux membres qui ne sont pas présents dans la salle le temps de s'y rendre. Le président du conseil remercie le conseiller Searle pour cette précision.

Le président du conseil met aux voix l'article 3.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

CM16 0158

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 février 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents pa	r le	e comité exécutif
---------------------------------------	------	-------------------

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.

CM16 0159

Dépôt de la réponse du comité exécutif à la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif à la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430002

CM16 0160

Dépôt de la réponse du comité exécutif au bilan de la quatrième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats

1163430001

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au bilan de la quatrième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1163430001

Archives de la Ville de Montréal

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201)

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201), et le conseil en prend acte.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA16 29 0029 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro Une heure pour la Terre 2016 Appui.
- 5.02 Résolution CA16 27 0018 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve Motion pour la persévérance scolaire.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Francesco Miele pour M. Réal Ménard

 Dépôt d'un tableau intitulé « Résumé des ententes-cadres et contrats de services professionnels » en guise de réponse à Mme Émilie Thuillier.

Le conseiller Marinacci s'adresse au leader de la majorité, M. Francesco Miele, et lui demande pourquoi il n'y a pas eu de dépôt d'une réponse à la question écrite qu'il a fait parvenir au bureau du greffier. Le leader de la majorité invite le conseiller à déposer sa question écrite.

Un débat s'engage.

Par M. Normand Marinacci

Réponse écrite de la question de M. Normand Marinacci pour M. Russel Copeman, concernant la résolution CM15 1441 – Agrandissement du parc nature des Rapides du Cheval Blanc.

Seance ordinaire du conseil municipal du lundi 22 fevrier 2016 à 13 h
7 - Dépôt
Le président du conseil appelle le point « Dépôt »
7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016
CM16 0162
Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlemen sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prendacte.
07.02 1157192001
CM16 0163
Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire et le conseil en prend acte.
07.03 1161478001
CM16 0164
Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisan état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil er prend acte.
07.04 1167009001
CM16 0165
Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro faisan état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil er prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1162948001

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant éta	t de
l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire	

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.06 1164939001
CM16 0167
Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
07.07 1160081001
CM16 0168
Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
07.08 1165078003
CM16 0169
Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Projet immobilier de l'Îlot Wanklyn - Projet de règlement P-15-064
Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Projet immobilier de l'îlot Wanklyn de l'arrondissement de LaSalle – Projet de règlement P-15-064, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.09 1161079001
7.10 Avis en vertu de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> (RLRQ., chap., E-2.2)

7.11 Déclaration	on d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.
11 - Dépôt de pé	titions
Le-président du co	onseil appelle le point « Dépôt de pétitions »
Aucun document	n'est déposé.
CM16 0170	
	nt à rendre hommage à un grand montréalais, Dr. Victor Goldbloom
•	lictor Goldbloom, né à Montréal le 31 juillet 1923, pédiatre réputé, homme politique et laire, est décédé à Montréal à l'âge de 92 ans, le 15 février dernier;
•	é élu pour la première fois en 1966 afin de représenter la circonscription de D'Arcy- blée nationale et qu'il y a siégé près de 14 ans;
Attendu qu'il a ét gouvernement que	é le premier membre de la communauté juive à siéger au Conseil des ministres du ébécois;
Attendu qu'il a été qualité de l'enviro	e le premier titulaire du ministère de l'Environnement et qu'il y a fait adopter la <i>Loi sur la</i> nnement;
installations olymp	ussi été ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la Régie des piques, organisme chargé de parachever le stade et les autres installations olympiques des Jeux d'été de Montréal en 1976;
Bureau d'audienc	ssi servi au sein de la haute administration publique, ayant notamment été président du es publiques sur l'environnement (BAPE), commissaire aux langues officielles et aussi seil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de
l'Ordre du Canada	cu de nombreux honneurs au cours de sa carrière, ayant notamment été reçu Officier de la en 1983, Officier de l'Ordre national du Québec en 1991 et ayant également reçu des ques et un prix du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;
communautés juiv	lictor Goldbloom a consacré la majeure partie de sa vie au rapprochement entre les le et chrétienne, entre les francophones et les anglophones, en prônant la tolérance et n ce sens, il est un véritable artisan du « vivre ensemble » qui définit Montréal;
Il est proposé par	M. Denis Coderre
appuyé par	M. Lionel Perez M. Russell Copeman M. Marvin Rotrand M. Peter McQueen Mme Manon Gauthier et tous les membres du conseil présents
Et résolu :	
famille du Dr Gold	du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la lbloom et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de ce , reconnu pour son engagement à bâtir des ponts entre les communautés.
Un débat s'engag	e.
Adoptá à l'upanim	itá

15.01

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2016

Attendu que l'article 16 g) de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que « Aux fins de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville, la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes » ;

Attendu que Montréal exerce un grand leadership en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la promotion de l'analyse différenciée selon les sexes au sein de l'Administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a approuvé, en février 2005, la déclaration mondiale d'IULA sur les femmes dans le gouvernement local, qui a été élaborée afin que les pouvoirs locaux, villes et municipalités, s'engagent formellement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les secteurs de l'activité municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal en mars 2008* :

Attendu qu'au mois de mars de chaque année, et ce jusqu'en 2017, année du 375^e anniversaire de Montréal, une Montréalaise, ou un groupe de citoyennes de la métropole, sera honorée pour sa contribution remarquable au développement de Montréal dans le cadre de la série les Bâtisseuses de la Cité:

Attendu que la Ville de Montréal a pris acte de l'avis du Conseil des Montréalaises sur la présence et le traitement des femmes cadres dans l'administration municipale;

Attendu que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, particulièrement dans les milieux de travail ;

Attendu qu'il est de notre devoir, à tous et chacun, de nous mobiliser pour permettre aux femmes de s'épanouir, de gravir les échelons et de contribuer pleinement à la société peu importe le métier ou la profession choisie;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre Mme Elsie Lefebvre Mme Justine McIntyre

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal souligne cette journée en réitérant son engagement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'administration municipale;
- 2- que Montréal continue ses efforts pour une pleine représentation des femmes dans les instances politiques et publiques dans le développement et l'administration de la ville.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
5.02

CM16 0172

Déclaration visant à faire la promotion de candidatures reflétant la diversité montréalaise au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite et que plus de 50% de sa population est issue de communautés d'origines diverses;

Attendu que 30% des Montréalaises et des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que les femmes représentent 52% de la population montréalaise;

Attendu que les personnes à mobilité réduite représentent environ 15% de la population montréalaise;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais issus de la diversité et provenant de tous les continents du monde contribuent à la prospérité et à la croissance de Montréal et que son avenir repose largement sur l'intégration réussie des nouveaux arrivants et la contribution de tous;

Attendu que toutes les catégories de la diversité sont sous-représentées au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements par rapport à leur poids démographique;

Attendu que le 28 janvier 2013, le conseil municipal a adopté la motion CM13 0077 présentée par le conseiller Frantz Benjamin demandant aux partis politiques municipaux de faire un effort majeur afin de nommer et des faire élire des Montréalais membres des minorités visibles aux élections municipales de 2013;

Attendu que malgré l'engagement implicite que représentait l'adoption de la motion (CM13 0077), seuls deux Montréalais membres des minorités visibles ont été élus au conseil municipal et deux dans les conseils d'arrondissements lors des élections municipales de 2013;

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à prendre toutes les mesures nécessaires pour tenir compte des besoins des Montréalaises et des Montréalais de toutes origines, pour combattre la discrimination, ainsi que pour promouvoir des relations interculturelles harmonieuses s'inspirant des valeurs fondamentales telles le respect de la dignité humaine, la compréhension, l'égalité, l'inclusion et la tolérance;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Mme Manon Gauthier M. Lionel Perez M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- que les partis politiques municipaux :
 - s'engagent à redoubler d'efforts pour faire la promotion de candidatures de Montréalaises et de Montréalais représentant la diversité de la métropole, à savoir, les communautés d'origines diverses, y inclut les minorités visibles, les peuples autochtones, les femmes ainsi que tout groupe sous-représenté en vue des élections municipales de 2017;
 - mettent en application les recommandations du Conseil interculturel de Montréal, du Conseil des Montréalaises et du Conseil jeunesse dans leurs efforts pour recruter et présenter une équipe de candidats qui soit plus représentative de la population montréalaise;

2- que le conseil municipal :

- invite les organismes montréalais qui représentent la diversité à faire la promotion de candidatures de personnes intéressées à siéger au conseil municipal et aux conseils d'arrondissements;
- invite le Bureau des élections à poursuivre les efforts en vue d'informer et de promouvoir la participation aux élections municipales des différentes communautés culturelles montréalaises;
- invite les partis politiques municipaux à transmettre leurs réflexions et leurs actions visant à recruter des candidatures de personnes issues de la diversité d'ici le mois de février 2017.
- invite ces personnes à se présenter, soit au sein d'un parti politique, soit comme indépendant aux élections municipales de 2017.

Un débat s'engage.	

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle à l'assemblée que la durée des interventions des membres sur les déclarations est de 5 minutes.

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 22 février 2016 à 13 h

CM16 0173

15.03

Déclaration pour le renforcement du développement du logement social et communautaire à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal mène des interventions vigoureuses en matière d'habitation pour assurer à ses citoyens un cadre résidentiel inclusif, sain et répondant à leurs besoins;

Attendu que ces interventions sur l'habitat ont des impacts structurants sur le territoire montréalais, où elles répondent à des enjeux démographiques, sociaux, économiques et urbanistiques, tels la revitalisation de quartiers, la consolidation durable du territoire, la lutte contre la pauvreté et l'itinérance, le maintien de la mixité sociale et la fidélisation des familles;

Attendu que malgré les efforts consentis en habitation par Montréal et ses partenaires communautaires, privés et institutionnels, de nombreux défis demeurent, au moment où la liste d'attente de l'OMHM compte presque 25 000 ménages, que le cadre bâti locatif - tant social que privé - est vieillissant, et que trop de besoins demeurent non comblés chez les familles nombreuses, les personnes vulnérables, les personnes avec des limitations de mobilité et plusieurs autres groupes de notre population;

Attendu que les interventions montréalaises en habitation ont historiquement été appuyées par des programmes d'habitation à frais partagés du gouvernement du Québec;

Attendu que Montréal rencontre des difficultés croissantes à aligner les exigences et normes des programmes québécois avec les spécificités de sa population et de son territoire;

Attendu que pour assumer pleinement son rôle et ses responsabilités de ville-centre de la région et de métropole du Québec, Montréal doit disposer d'un cadre financier et des outils nécessaires pour orienter et réaliser ses interventions sur l'habitat;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par Mme Karine Boivin Roy

Et résolu :

de demander au gouvernement du Québec de mettre en œuvre un partenariat fort avec Montréal pour doter la métropole d'un cadre financier pluriannuel et d'une délégation de pouvoirs pour ses interventions en habitation, ce qui comprendra :

- d'inscrire dans la « Loi sur Montréal métropole du Québec » des pouvoirs habilitants permettant de rendre obligatoire l'inclusion de logements abordables – dont des logements familiaux – et d'imposer des exigences en matière de typologie et de superficie des logements à développer;
- de réinvestir adéquatement dans le programme de développement de logements sociaux et communautaires AccèsLogis, avec un budget équivalant à 1250 unités par année, soit la demande historique de Montréal; et de réinvestir également dans le programme d'amélioration de l'habitat Rénovation-Québec;
- d'accorder à Montréal une pleine délégation de pouvoirs de gestion, dont un droit de dérogation aux normes de ces programmes et une reddition de comptes a posteriori, pour permettre à la métropole d'établir ses objectifs et priorités sur son territoire et de paramétrer ses interventions en fonction du contexte montréalais;
- de convenir avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) d'une entente-cadre pluriannuelle et d'un contrat de performance accordant à l'OMHM une plus grande autonomie de gestion de son parc de logements HLM et de logements abordables ainsi que dans son rôle de développeur de logements sociaux
- d'intensifier les investissements dans le programme « RAM » de rénovation et de régénération du parc de logements HLM;

12

RAM, un fonds d nationaux et adap				aux	programmes
Un débat s'engage.	-				
Adopté à l'unanimité.					
15.04					

de dédier, outre les sommes requises pour les programmes AccèsLogis, Rénovation Québec et

CM16 0174

Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes

Attendu que le 2 octobre de chaque année a été décrété par l'ONU en 2007 (A/RES/ 61/ 271) Journée internationale de la non-violence et a été choisi pour cette raison afin de marquer le début de la « Semaine de lutte contre l'intimidation et la violence » ;

Attendu que de nombreuses villes à travers le Canada, dont Drummondville ainsi qu'Airdrie et Edmonton en Alberta, Régina et Kindersley en Saskatchewan, ont adopté des règlements interdisant l'intimidation dans les lieux publics;

Attendu que, selon Kids Help Phone, un enfant ou adolescent est victime d'intimidation à chaque 7 minutes dans les aires de jeux, au Canada et que selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec, 37 % des élèves québécois du secondaire ont avoué avoir été victimes de violence ou d'autres formes d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école (données de 2013);

Attendu que les taux d'idéations suicidaires sont de 11,6 % à 13 ans et de 14,7 % à 15 ans chez les jeunes victimes d'intimidation, selon le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal, à titre d'employeur, interdit l'intimidation dans son Code de conduite des employés (Règlement RCG 12-026);

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a déjà retenu la date du 2 octobre dans le cadre de la « Semaine de lutte contre l'intimidation et la violence » et que des interventions préventives sont déjà prévues;

Attendu qu'une loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par le gouvernement du Québec, le 12 juin 2012, et qu'il a mis en place un Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015 - 2018 et que de nombreux partenaires intersectoriels (scolaire, social, sportif, etc.), sont invités à s'impliquer et à développer des mesures appropriées dans des milieux de vie dont plusieurs se retrouvent dans des installations municipales;

Attendu que le Code criminel du Canada ainsi que d'autres lois ou règlements abordent déjà certaines situations pouvant être associées à de l'intimidation (ex. prolifération de menaces);

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Manon Gauthier Mme Monique Vallée

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 reconnaisse la journée du 2 octobre comme Journée de sensibilisation contre l'intimidation;
- 2 mandate la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise afin d'évaluer la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.	

À 15 h 43, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège sur les propos de la leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, qualifiant son intervention comme étant hors d'ordre. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole et affirme que l'intervention du maire était respectueuse et non hors d'ordre, tel que qualifiée.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève lui aussi une question de privilège pour demander que les commentaires qu'il considère « paternalistes » et « cassants » ne soient pas permis dans un débat sur une telle déclaration. La vice-présidente du conseil, Mme Valérie Plante, fait un rappel à l'ordre et déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.		
15.05		

CM16 0175

Déclaration d'opposition à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha

Attendu que le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente environ 20% des ressources mondiales en eau douce de surface;

Attendu que la Ville de Montréal est membre actif de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que celle-ci s'oppose à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha;

Attendu que la Ville de Montréal investira plus 1,2 milliard de dollars dans ses infrastructures d'eau de 2016 à 2018 afin d'assurer leur pérennité, d'améliorer leur efficacité, de diminuer les surverses et ce, dans le but de protéger notre approvisionnement, la ressource et améliorer la qualité de l'eau notamment du fleuve:

Attendu que le 13 décembre 2005, les gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ont signé *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*, créant le Conseil régional des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que les mêmes gouverneurs ont signé le *Pacte des Grands Lacs*, qui a ensuite été approuvé par le Congrès américain et signé par le président et que ces documents interdisent les transferts d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, sauf pour les communautés situées dans des comtés chevauchant la ligne de partage des eaux entre le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'autres bassins;

Attendu que la Ville de Waukesha dans le Wisconsin, fait partie du comté de Waukesha chevauchant ladite ligne de partage des eaux, qu'elle a déposé une demande de transfert d'eau du lac Michigan pour l'utiliser comme source d'eau potable auprès du Wisconsin Department of Natural Resources, qui a déclaré cette demande admissible et l'a transférée le 7 janvier 2016 au Conseil régional et au conseil du Pacte des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour étude;

Attendu que la demande ne respecte pas les termes du Pacte en termes de nécessité de ce transfert d'eau, des critères de qualité d'eau de la Ville de Waukesha et que celle-ci planifie de fournir de l'eau à des communautés voisines, qui n'ont pas démontré le besoin d'une nouvelle source d'eau;

Attendu que les impacts de l'écoulement de retour vers le lac Michigan par la rivière Root causeront d'importants changements à l'écosystème et aux berges urbaines de l'embouchure de la rivière;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Jean-François Parenteau

M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 que la Ville de Montréal, en tant que membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, réitère son engagement à la protection de nos ressources en eau en demandant aux gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec ainsi qu'à leurs représentants au sein du Conseil régional et du Conseil du Pacte de rejeter la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha dans sa forme actuelle;
- 2 que la Ville de Montréal demande aux gouverneurs et premiers ministres représentés au Conseil régional et au Conseil du Pacte de s'assurer de la transparence du processus d'étude de la demande en fournissant toute l'information nécessaire notamment à tous les intéressés et populations concernées;
- 3 qu'une copie de cette résolution soit transmise aux gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec, à leurs représentants au sein du Conseil régional et du Conseil du Pacte et à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Un débat s'engage.
À 16 h 04, le président, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel
Adopté à l'unanimité.
15.06

CM16 0176

Tarification des stationnements des hôpitaux et des établissements de santé

Attendu que les hôpitaux et les établissements de santé sont des institutions publiques qui offrent des services fondamentaux auprès de la population;

Attendu que les tarifs de stationnement ajoutent une pression sur le stationnement sur rue;

Attendu que les citoyens vivant aux abords des hôpitaux et des établissements de santé subissent déjà des nuisances et inconvénients tels que l'augmentation du bruit, de la circulation et de la difficulté à trouver une place de stationnement sur rue;

Attendu que la circulation causée par les automobilistes qui cherchent des espaces de stationnement moins chers sur le domaine public accroît les déplacements et donc les gaz à effet de serre;

Attendu que le gouvernement du Québec réglemente la tarification des stationnements des hôpitaux par la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux intitulée *Politique concernant l'exploitation des activités accessoires commerciales*;

Attendu que la circulaire prévoit que le stationnement doit être payant et stipule même que les établissements devraient viser à augmenter le revenu net qu'ils tirent de l'exploitation des activités accessoires;

Attendu que le gouvernement du Québec n'a pas revu ladite circulaire depuis sa mise à jour du 26 mars 2007.

Attendu que la gestion des stationnements diffère grandement selon les établissements, soit par une fondation de sorte que les profits reviennent à l'hôpital, soit par un opérateur privé contre une ristourne;

Attendu qu'une étude effectuée par la CBC en 2013 avance que 3 % des usagers des hôpitaux renoncent à des consultations médicales à cause des tarifs de stationnement;

Attendu qu'avec l'ouverture de plusieurs grands hôpitaux dont le CUSM, le CHU Sainte-Justine et le CHUM, la question de la tarification du stationnement aura un impact direct sur les usagers de ces hôpitaux et sur les résidents de ces quartiers;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le gouvernement du Québec s'assure que la tarification des stationnements des hôpitaux et des établissements de santé perçue demeure raisonnable pour les usagers et leur famille afin de réduire les nuisances et inconvénients pour les résidents aux abords des hôpitaux et des établissements de santé.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
15.07

CM16 0177

Déclaration mandatant la Direction générale de désofficialiser les toponymes « Claude-Jutra » et « Jutra » sur le territoire de la Ville de Montréal

Attendu que la toponymie montréalaise comprend deux lieux nommés en hommage à monsieur Claude Jutra ;

Attendu que le croissant Claude-Jutra, une voie de circulation qui comporte environ 50 adresses résidentielles et qui se trouve dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a été nommé le 11 novembre 1987 ;

Attendu que le parc Claude-Jutra, situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'intersection des rues Clark et Prince-Arthur Ouest, a été nommé le 21 février 1996 ;

Attendu qu'une sculpture nommée « Hommage à Claude Jutra », œuvre de Charles Daudelin qui se trouve dans le parc Claude-Jutra, a été inaugurée le lundi 6 octobre 1997 ;

Attendu que les informations mises au jour à l'occasion de la parution de la biographie de Claude Jutra par Yves Lever ont créé un très grand malaise au sein de la société québécoise et que les allégations sont suffisamment sérieuses pour nous faire poser des gestes importants ;

Attendu que la toponymie municipale doit éviter de provoquer ou d'alimenter la dissension au sein de la population ;

Attendu que le travail et le parcours de Charles Daudelin sont totalement indépendants de l'héritage de Claude Jutra ;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de mandater la Direction générale afin de :

 1 - désofficialiser les toponymes « croissant Claude-Jutra » et « parc Claude-Jutra » présents sur le territoire de la Ville de Montréal et d'identifier de nouveaux toponymes en concertation avec les arrondissements concernés et la Commission de toponymie du Québec;

	onateurs de l'œuvre « Hommage à Claude Jutra » et les ayants droit de l'artiste n pour trouver ensemble la meilleure solution pour l'œuvre d'art.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité	ı.
15.08	
À 16 h 27, le consei jour.	il procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité).
CM16 0178	
	nte-cadre collective de trente-six mois avec Centre du travailleur FH inc. pour la 6 de sécurité et de vêtements de pluie - Appel d'offres public 15-14662 (5 soum.)
	le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
	e entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de é et de vêtements de pluie pour les employés de la Ville;
fin, aux prix un	Centre du travailleur FH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette itaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public tableaux de prix reçus joint au dossier décisionnel;
3- d'imputer ces dé des besoins à ce	épenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme
Adopté à l'unanimité	ı.
1156133005 80.01 (20.01)	

Accorder un contrat à Témisko (1983) inc. pour la fourniture d'un fardier surbaissé pour une somme maximale de 148 937,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14840 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Témisko (1983) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un fardier surbaissé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 937,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14840 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164922001 80.01 (20.02)

CM16 0180

Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de soixante-dix véhicules Dodge Charger 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 141 236,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14909 (7 soum.)

Monsieur Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Dodge Charger, année 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 141 236,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14909 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 185 686,20 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164472001 80.01 (20.03)
CM16 0181
Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de douze mois, avec Wolseley Canada inc. pour la fourniture de matériaux et accessoires de plomberie chauffage, ventilation et tuyauterie - Appel d'offres public 15-14137 (3 soum.)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, pour la fourniture sur demande de matériaux et d'accessoires de plomberie, de chauffage, de ventilation et de tuyauterie;
2- d'accorder à Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux taux d'escomptes fermes consentis, applicables sur la plus récente liste de prix du guide « Allpriser » et s'il y a lieu ses mises à jour, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14137 e au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.
Adopté à l'unanimité.
1156134003 80.01 (20.04)
CM16 0192

Résilier le contrat de 631 385,21 \$, taxes incluses, accordé à Les Consultants S.M. inc. (CG14 0357) relativement à une entente-cadre pour des services de génie-conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de résilier l'entente-cadre accordée à Les Consultants S.M. inc. pour des services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel, au montant de 631 385,21 \$, taxes incluses, (CG14 0357):
- 2 de payer à Les Consultants S.M. inc. la somme de 56 009,06 \$, taxes incluses, pour couvrir le coût des services déjà rendus ;
- 3 de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 575 376,15 \$, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	<u> </u>
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité	
1164956001 80.01 (20.05)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	l'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

CM16 0183

Adopté à l'unanimité.

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 100 000 \$, annuellement, pour les années 2016 et 2017;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1154195002 80.01 (20.06)		

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2016, une parcelle de terrain faisant partie des lots 2 375 747 et 3 026 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 3 664 mètres carrés, pour l'ajout d'une nouvelle piste cyclable entre le boulevard Toupin et le boulevard Keller, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un loyer total de 112 069,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de permission sur des parcelles de terrain constituées des parties des lots 2 378 628 et 2 377 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, assujetties à des servitudes réelles en faveur d'Hydro-Québec, afin de permettre les travaux d'aménagement qui seront exécutés sur ces lots, et ce, à titre gratuit

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2016, une parcelle de terrain faisant partie des lots 2 375 747 et 3 026 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 3 663,63 mètres carrés, à des fins d'ajout d'une piste cyclable, moyennant un loyer total de 112 069,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'approuver un projet de permission sur des parcelles de terrain constitué des lots 2 378 628 et 2 377 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui sont affectées par des servitudes réelles en faveur d'Hydro-Québec, afin de permettre les travaux d'aménagement, à titre gratuit;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ado	nté	à	l'una	nimité.	

1155323012 80.01 (20.07)

CM16 0185

Accorder un soutien financier non récurrent de 110 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, afin de réaliser le programme de conservation des vestiges archéologiques mis en valeur dans le musée, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 110 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, afin de réaliser le programme de conservation des vestiges archéologiques mis en valeur dans le musée, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Adopté à l'unanimité.				
1153501002 80.01 (20.08)				
CM16 0186				
Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à la Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf dans cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité Approuver un projet de convention à cet effet				
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;				
Il est proposé par M. Francesco Miele				
appuyé par M. Pierre Desrochers				
Et résolu :				
que l'orientation du conseil municipal soit :				
1- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à La Corporation du Collège Jean-de-Bréber relativement au programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité se les terrains institutionnels du mont Royal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2015-2016);				
2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités conditions de versement de ce soutien financier;				
3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 60 000 \$;				
4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément au informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.				
Adopto a randiminito.				
1150504017 80.01 (20.09)				
CM16 0187				

Conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, avec Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission pour la location de circuits en transmission de données ;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les services mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14657;

<u>Firme</u>	Description (articles, groupes, etc.)	Montant estimé (3 ans)
Bell Canada	Lot 1 - Location de circuits - zone nord-est	717 717,64 \$
Bell Canada	Lot 2 - Location de circuits - zone nord-ouest	1 599 163,13 \$
Bell Canada	Lot 3 - Location de circuits - zone centre	1 210 347,57 \$
Bell Canada	Lot 4 - Location de circuits - zone sud-est	993 388,60 \$
Bell Canada	Lot 5 - Location de circuits - reste de l'île et Île Bizard	672 739,42 \$
Bell Canada Société TELUS	Lot 6 - Internet très haut débit	199 834,60 \$
Communications	Lot 7 - Internet très haut débit - robustesse	350 984,18 \$
Bell Canada	Lot 8 - Internet haut débit	114 332,29 \$

Société TELUS
Communications
Lot 7 - Internet très haut débit - robustesse
350 984,18 \$
Bell Canada
Lot 8 - Internet haut débit
114 332,29 \$
3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156682002
80.01 (20.10)

À 17 h 06, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2016 13 h

Séance tenue le lundi 22 février 2016 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars et Mme Magda Popeanu.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Peter McQueen et M. Steve Shanahan.

AUTRE PRÉSENCE:

M ^e Yves Saindon, Greffier de	e la Ville
Le président du conseil, M. Frantz	Benjamin, déclare la séance ouverte

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>A</u>	<u>Objet</u>
M. Eric Saint-Jean	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Appui des élus pour conserver l'entretien des 300 avions d'Air Canada à Montréal et protéger les emplois des ex-employés d'Avéos
M. Ahmed Fouad Dandane	M. Denis Coderre	Appui de l'ensemble des élus afin d'obliger le gouvernement fédéral à respecter le jugement de la Cour d'appel en faveur des ex-employés d'Avéos – Appui pour l'entretien des 300 avions d'Air Canada à Montréal

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Geneviève Guérin	M. Aref Salem	Raisons justifiants la limite du parcours du Service rapide par bus (SRB) Pie IX à l'angle du boulevard Pie IX et de l'avenue Pierre-de-Coubertin – Budget supplémentaire des autres paliers gouvernementaux pour investir dans le transport en commun et le prolongement du parcours précité
M. Richard Bérubé	M. Denis Coderre	Garanties recherchées par la Ville vis-à-vis Air Canada pour conserver l'entretien lourd et la révision des avions de la CSeries à Montréal
M. Yves Daoust	M. Richard Deschamps	Établir un échéancier pour rendre accessible les dossiers décisionnels de l'arrondissement de LaSalle et la webdiffusion sur internet – Assurance que l'arrondissement n'adoptera pas un projet de règlement visant à exclure les citoyens demeurant au sud de la rue Wanklyn de participer au registre d'une consultation publique sur la modification du zonage pour un troisième du projet de développement de l'îlot Wanklyn Dépôt de document
Mme Lisa Mintz	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Projets de la Ville pour aménager des espaces verts dans Turcot (dalles-parc) et la falaise Saint- Jacques afin d'établir un lien entre le nord et le sud
M. Félix Gravel	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Luc Ferrandez)	Hausse des objectifs pour développer le transport collectif en 2016 et 2017 à Montréal – Mesures prises pour l'obtention des subventions du fond vert du gouvernement du Québec afin d'investir dans le transport en commun
M. Sylvain Duchesne	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Programme Accèslogis et respect de l'objectif de 3 000 logements par année
M. Ross Stitt	M. Denis Coderre	Projet de développement résidentiel sur une partie des terrains de l'espace vert de l'Anse-à-l'Orme – Sauvetage de cet espace vert Dépôt de document
M. Thomas Morin-Brault	M. Denis Coderre	Mesures prévues par l'Administration pour encadrer les nouveaux arrivants afin d'assurer la pérennité du français à Montréal - Gestes concrets pour renverser la tendance soit le déclin à Montréal du français
M. Christian Corbeil	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Engagement de trouver des solutions concrètes afin de permettre la réalisation du projet de la coopérative du Suroit dans la cour de triage d'Outremont
M. David Fletcher	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Politique sur la protection des milieux naturels - autoriser la participation citoyenne lors des audiences futures afin de discuter et déterminer des espaces ciblés sur le territoire de la ville – Plan de protection des espaces naturels et terrain comparable à l'Anse-à-l'Orme ailleurs sur l'île
Mme Michelle Smith	M. Russell Copeman	Création d'un lotissement de 8 mètres 50 (bande verte) entre la Coopérative le Suroit et la rue Champagneur - danger pour la viabilité de ce projet
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Augmentations des taxes pour les services fournis aux citoyens et obligation pour les propriétaires de hausser les loyers et du coup diminuer le pouvoir d'achat des citoyens

Question de **Objet**

Mme Sonja Susnjar M. Richard Deschamps Accepter les recommandations de l'Office de

consultation publique (OCPM) dans son intégralité pour le projet Wanklyn – Élaborer avec les citoyens un projet de règlement sur la modification du zonage pour un éventuel troisième du projet de développement de l'îlot

Wanklyn

À 20 h 06

Il est proposé par M. Francesco Miele

> Mme Émilie Thuillier appuyé par

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Article 20.03 de l'ordre du jour - Financement M. Laurent Morissette M. Denis Coderre

pour la tenue des festivals majeurs versus (Mme Manon Gauthier) (Mme Monique Vallée) l'accessibilité universelle sur ces sites -Appliquer des mesures coercitives aux

organisateurs qui ne respectent pas engagement de rendre ces sites accessibles

M. Robert Michael Edgar Mme Anie Samson Accessibilité au rapport du Service de police de

la Ville de Montréal (SPVM) sur l'infiltration d'agents provocateurs à la manifestation contre l'austérité du 18 décembre 2015 est-il terminé et accessible au public - Date et teneur des

assemblées prévues à cette fin

Mme Suzan Stacho M. Denis Coderre Citation de M. Copeman dans un article de

(M. Russell Copeman) Lynda Gyulay du journal The Gazette sur le droit (M. Luc Ferrandez) de la Ville de bloquer tous projets de développement résidentiel dans Pierrefonds Ouest versus le droit des propriétaires des

terrains - position de M. Ferrandez sur les propos du maire en réponse à une pétition de plus de 9 600 noms déposée à la séance du

conseil de septembre dernier

Mme Jeanne Cirume

Nganiza

M. Denis Coderre

Autoriser la citoyenne, aussi employée col bleu de la Ville, à utiliser la prise électrique de 110 volts dans le clos de la Commune afin de lui

permettre de recharger sa voiture électrique

M. Denis Coderre Rendre accessible les informations sur la M. Laurian Ionita (M. Russell Copeman)

demande de subventions du syndicat des copropriétaires du 3600 Van Horne pour les

travaux effectués

M. Martin Dion M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)

Inaccessibilité du Montréal souterrain pour les

personnes à mobilité réduite

M. Francisco Moreno M. Frantz Benjamin Prix orange décerné à l'arrondissement de

Villeray-Saint-Michel-Parc Extension pour la qualité du service de webdiffusion à son conseil d'arrondissement - Prix citron décerné à l'arrondissement de LaSalle pour le refus d'instaurer le webdiffusion à son conseil

d'arrondissement

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Stéphane Théor	et M. Denis Coderre (Mme Monique Vallé	Assurance d'une bonification de la subvention pour le développement social dans la prochaine entente MESS-Ville pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension – Garantie de conserver le modèle opérationnel déjà en place en ce qui concerna la gestion des sommes par les arrondissements Dépôt de document
d'assemblée et les		questions des citoyens par le <i>Règlement sur la procédure</i> nseil (06-051), le président du conseil déclare la période de
droit de parole acc	ordé à chaque citoyen. Le d respect des élus est aussi d	et demande de faire preuve de plus de rigueur dans le conseiller Deschamps soulève une question de privilège le mise et que le président du conseil est là pour faire
Un débat s'engage.	ébat s'engage.	
À 20 h 30, le conse	il reprend ses travaux.	
Il est proposé par	M. Francesco Miele	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	
Et résolu :		
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20	0.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.	

Accorder un contrat à Aréo-feu Itée pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14951 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Aréo-feu Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14951 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162645001
80.01 (20.11)

CM16 0189

Accorder un contrat à Motos Daytona inc. pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14962 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Motos Daytona inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1514962 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164472004 80.01 (20.12)

CM16 0190

Accorder un contrat à Alexandre David, artiste professionnel, pour concevoir et réaliser un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire) dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 960 041,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 960 041,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services artistiques pour la conception et la réalisation d'un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire), dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de contrat par lequel Alexandre David, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

3-	d'imputer cette dépe	nse conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	n débat s'engage.	
Ad	lopté à l'unanimité.	
	50230010 01 (20.13)	
CN	M16 0191	
Ac Lai Pro	ccorder un contrat a roche), pour réalise omenade urbaine «	u collectif d'artistes professionnels Projet EVA (Étienne Grenier et Simon r l'œuvre numérique « Cortège » dans le cadre de l'aménagement de la Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 379 417,50 \$, taxes incluses / e convention à cet effet
		conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la omération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
ll e	est proposé par M. F	rancesco Miele
	appuyé par M. P	ierre Desrochers
Et	résolu :	
que	e l'orientation du cons	eil municipal soit :
1-	réalisation de l'œuvi	nse de 390 915 \$, taxes incluses, pour la rétention de services artistiques pour la re numérique « Cortège », dans le cadre de l'aménagement de la Promenade entagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2-	Étienne Grenier et d	et de contrat par lequel le collectif d'artistes professionnels Projet EVA (formé de le Simon Laroche), s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à somme maximale de 379 417,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et u projet de contrat ;
3-	d'imputer cette dépe	nse conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	n débat s'engage.	
Ad	lopté à l'unanimité.	
	50230009 01 (20.14)	

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 7 janvier 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154008001 80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0193

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14826 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 48 mois.

	<u></u>
Un débat s'engage).
Adopté à la majori	té des voix.
Dissidences:	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1164102001 80.01 (20.16)	

Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14931 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard, équipe de travail ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14931 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1161701002
30.01 (20.17)

CM16 0195

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville ainsi que la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Corporation de développement économique et communautaire Ahuntsic-Cartierville;
- Corporation de développement économique et communautaire Rosemont-Petite-Patrie.

/\donto o	l'unanimité.
AUUUUE a	i unaimie

1165175001 80.01 (20.18)

CM16 0196

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition du bâtiment et la réhabilitation des sols

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble constitué des lots 1 182 458 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ayant une superficie de 341,5 mètres carrés, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition du bâtiment ainsi que la réhabilitation des sols;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151368015 80.01 (20.19)

CM16 0197

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La compagnie d'investissement Les Cours du Roi, à des fins d'assemblage, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, d'une superficie de 212 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à La compagnie d'investissement Les Cours du roi, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 212 mètres carrés, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables, et par lequel trois servitudes de passage public seront créées en faveur de la Ville, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte;
- 3 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimite	ó.
1154602007 80.01 (20.20)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité	<u>5</u> .

CM16 0198

Annuler l'octroi du contrat accordé à MacDonald Maintenance inc. (CG15 0601) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal / Accorder un contrat à Coforce inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour le lot 1, pour une période de 32 mois à compter du 1^{er} mars 2016, pour une somme maximale de 545 911,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14016 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'annuler l'octroi du contrat accordé à MacDonald Maintenance inc. (CG15 0601) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal suite à l'appel d'offres public 15-14016;
- 2 d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 1, pour une période de 32 mois à compter du 1^{er} mars 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 911,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14016;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1154512003 80.01 (20.21)
CM16 0199
Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1 ^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41 \$, taxes incluses (fournisseur unique)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1 ^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 636,41 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 janvier 2016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1165954001 80.01 (20.22)
CM16 0200
Accorder un contrat à Bauval CMM inc. pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent, pour une durée de 36 mois comprenant deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une somme maximale de 557 386,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14634 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder à Bauval CMM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Saint-Laurent et Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 557 386,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14634 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1157075001 80.01 (20.23)	

Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689), majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM16 0202

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme à but non lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour le versement d'une contribution financière pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada, organisme à but non lucratif, visant le renouvellement de l'entente-cadre intervenue avec cet organisme (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanin	nité.
1151637001 80.01 (20.25)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fir	ns d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanin	nité.

CM16 0203

Approuver le projet d'addenda no 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (Quartier des spectacles)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver le projet d'addenda no 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet: Quartier des spectacles);
- 2 d'autoriser le greffier et le maire de la Ville de Montréal à signer cet addenda pour et au nom de la Ville

Adopté à l'unanimité.		
1151103004 80.01 (20.26)		

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports du Québec visant à circonscrire la participation de la Ville à la Phase II de coopération avec les municipalités pour l'implantation d'appareils de contrôles automatisé (ACA) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 482 957 \$ à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au nom du gouvernement du Québec, relativement à la participation de la Ville à la Phase II de coopération avec les municipalités pour l'implantation d'appareils de contrôle automatisé;
- 2 d'accorder, à cette fin, un budget additionnel de revenus et de dépenses de 482 957 \$, net de ristourne et d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
155090002 60.01 (20.27)

CM16 0205

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Decimal Technologies inc. pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14468 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel la seule firme soumissionnaire Decimal Technologies inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14468;

- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 d'autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité;
- 5 d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 129 200 \$ au net à compter de 2017.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1153706001 80.01 (20.28)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Rousseau Lefebvre inc. un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet, pour la somme maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14866 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en architecture de paysage, d'ingénierie, de design urbain et d'éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et pour la surveillance des travaux dans le cadre du même projet, pour une somme maximale de 6 002 161,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14866;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage	9.
Adopté à la majori	té des voix.
Dissidences:	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1151009018 80.01 (20.29)	

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. et Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle, jusqu'au 31 décembre 2018 / Appel d'offres public 15-14864 (12 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14864 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Échéance	Contrat
PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1 700 000 \$	31 décembre 2018	1
Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L.	1 000 000 \$	31 décembre 2018	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle et ce, au rythme des besoins à combler pour une période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

1151803001 80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0208

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, tel que prévu à l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c. C-72.01.

Adopté à l'unanimité.		
1156204003 30.01 (30.01)		

CM16 0209

Autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'ententecadre intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370)

Monsieur Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370);
- 2 d'autoriser le paiement d'un montant de 77 703,30 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164472003 80.01 (30.02)

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt, au bureau du greffier, des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2015 du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1163592005 80.01 (30.03)

CM16 0211

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2015.

Adopté à l'unanimité.

1163843001 80.01 (30.04)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimit	é.		
1155075003 80.01 (42.01)			

CM16 0213

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043), afin d'autoriser les utilisateurs de la planche à roulettes à circuler dans les pistes cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) ».

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1154368007 80.01 (42.02)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CM16 0215

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
1151081006 80.01 (42.04)	

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'una	ınimité) .
1151081008 80.01 (42.05)		
Il est proposé	par	M. Francesco Miele
appuyé į	par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :		
de réunir, pou	r fins c	d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'una	animité).
À 21 h 59, le p	oréside	ent du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 23 février 2016, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2016 13 h

Séance tenue le mardi 23 février 2016 – 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Sterling Downey, Mme Valérie Plante et M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars et Mme Magda Popeanu.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 51.02:

M. François Limoges.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 51.02:

M. François William Croteau.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il cède la parole au maire, M. Denis Coderre, qui exprime son appui au ministre Pierre Moreau à la suite de la triste nouvelle de sa maladie. Il lui souhaite un prompt rétablissement ainsi que du courage pour passer à travers cette épreuve. Il mentionne que l'assemblée est de tout cœur avec lui et a une pensée pour lui et sa famille dans ces moments difficiles.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de À Objet

M. Laurian Ionita M. Denis Coderre Respect de la décision prise par la Cour

supérieure et la Cour d'appel en regard d'Air Canada – Affirmation du maire en regard d'un centre d'excellence à Montréal et interrogation quant à la différence entre un centre d'excellence

et un centre d'entretien

Le président du conseil demande à ce que le citoyen, M. Ionita, soit accompagné à la sortie de la salle.

M. Victor Matte

M. Denis Coderre

(M. Benoit Dorais)

Engagement de l'Administration afin que le projet de logements sociaux et communautaires au

de logements sociaux et communautaires au 2175, Saint-Patrick voit le jour pour relocaliser les organismes de la maison Saint-Charles – Établir un échéancier pour les travaux de l'Office de consultation publique (OCPM) dans ce

dossier

M. Pierre Pagé M. Denis Coderre Formation d'un comité de travail pour étudier (M. Pierre Desrochers) l'évaluation foncière des immeubles résidentiels

l'évaluation foncière des immeubles résidentiels afin d'aider les propriétaires de longue durée à faire face aux hausses de taxes versus leurs revenus – Urgence d'une telle mesure pour aider ces propriétaires à faire face à la conjoncture

économique actuelle

M. Robert Michael Edgar M. Luc Ferrandez Manifestation contre l'austérité du 18 décembre

(M. Alex Norris)

2015 – Questionnement sur le temps d'attente pour la publication du rapport du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à cet effet – Position de Projet Montréal sur la participation

 Position de Projet Montréal sur la participation des citoyens aux audiences publiques lors du

dépôt du rapport annuel du SPVM

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de règlement pour qualifier d'irrespectueux les propos du conseiller Norris envers les policiers du SPVM lorsqu'il allègue qu'il existe un « spectre secret » dans le corps de police et demande à ce que ces paroles soient retirées.

Un débat s'engage.

Le président du conseil invite à la poursuite de la période de questions des citoyens.

Mme Sonja Susnjar M. Claude Dauphin Justifier l'appellation de Transported oriented (M. Richard Deschamps) developpement (TOD) pour le développement

developpement (TOD) pour le développement résidentiel prévu dans le secteur de Lachine Est si la fréquence des trains de l'AMT n'est pas améliorée - Appellation injustifiée au même titre que dans le projet Wanklyn si l'accès au

transport collectif reste inchangé

Dépôt de document

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 02.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de À **Objet**

M. Denis Coderre Justifications de l'octroi de contrat à Me Raphaël M. Luc Ferrandez (M. Francesco Miele)

Lescop de la firme Irwin Mitchell Kalichman sans appel d'offre versus le recours à l'expertise du contentieux de la Ville - Nombre de contrats octroyés par la Ville de Montréal à des donateurs

ou solliciteurs du parti Équipe Coderre

Le président du conseil demande au chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, de retirer le mot « mesquin » et ce dernier s'exécute.

Octroi de contrat sans Mme Émilie Thuillier M. Denis Coderre appel d'offre

> questionnement sur la compétence des donateurs du parti du maire versus l'expertise des employés

de la Ville

M. Benoit Dorais M. Denis Coderre Engagement à déposer sur une base trimestrielle

(M. Lionel Perez)

(M. Lionel Perez)

l'état d'avancement des travaux du Programme (M. Pierre Desrochers) triennal d'immobilisation (PTI) quant

pourcentage des sommes utilisées et des travaux

réalisés

À 10 h 18,

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Mme Justine McIntyre M. Denis Coderre Prioriser l'approche « services aux citoyens » au lieu (M. Aref Salem) d'appliquer une approche règlementaire (Code de la

sécurité routière) afin de permettre la circulation d'autres usagers, en plus des cyclistes, sur les pistes cyclables - Assouplir la consigne d'émettre des constats d'infraction aux utilisateurs des pistes

autres que les cyclistes

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 32.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège pour préciser que Projet Montréal a toujours suivi à la lettre les règles et directives du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et considère inexacts les propos entendus lors de la réponse donnée à sa question par MM. Coderre et Perez.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, sur la question de privilège invoquée par la leader de l'opposition officielle indique que la directive du DGEQ est claire et que la liste des solliciteurs et donateurs de chacun des partis doit être envoyée à la trésorerie de la Ville. Il affirme que Projet Montréal n'a pas fait cette démarche à ce jour.

La leader de l'opposition officielle rétorque que les demandes du trésorier et celles du DGEQ sont différentes et affirme que Projet Montréal a toujours su répondre à ces demandes.

Le conseiller Lionel Perez, en complément d'information, procède à la lecture de la directive DM6 du DGEQ sur les obligations des partis et de la lettre du Service du greffe dans laquelle il est indiqué qu'aucune liste des solliciteurs et donateurs de Projet Montréal n'a été transmise, à ce jour, au trésorier de la Ville. Il dépose une copie du formulaire et de la lettre du Service du greffe à cet effet.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, évoque une question de privilège en référant aux accusations portées par l'administration à la réputation d'un bénévole de la Ville de Montréal en formation pour Vélo d'hiver, en indiquant que ce dernier est membre de Projet Montréal, information parue dans les quotidiens du jour.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Limoges d'en venir directement à sa question de privilège.

Le conseiller Limoges poursuit en affirmant que ce n'est pas la faute de Projet Montréal si le nom de l'avocat personnel du maire, Me Lescop, qui a reçu plus de 300 000 \$ de contrat de la Ville, s'est retrouvé dans un sommaire décisionnel. Il demande à l'administration de ne pas salir la réputation d'un parti qui s'est tenu audelà de tout soupçon en matière de mœurs électorales depuis plus de dix ans. Il rappelle qu'il n'y a pas d'immunité parlementaire dans la salle du conseil et indique que la prochaine fois, ce seront des atteintes à la réputation qui seront déclarées.

Le maire de Montréal prend la parole pour préciser que Me Lescop n'est pas son avocat personnel. Il explique que Me Lescop travaillait pour Fasken Martineau et a été attitré à la cause qui l'opposait à Shane Doan. De plus, il souligne que cette firme avait déjà eu des contrats de la Ville au mois de mai 2013, avant l'arrivée de son administration.

Le leader adjoint de l'opposition officielle accepte les explications du maire et considère réglée sa question de privilège. Il précise toutefois qu'au lieu de salir la réputation de l'opposition officielle, le maire n'avait qu'à répondre à la question posée, comme il vient de le faire.

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande la reprise des débats avec sérénité et invite le leader de la majorité à reprendre les travaux.

Le leader de la majorité fait amende honorable auprès du conseiller Marinacci et l'informe que la réponse à la question écrite qu'il a adressée à l'administration et aussi déposée au présent conseil sera traitée dans les délais. Le conseiller Copeman confirme au conseiller Marinacci qu'il déposera cette réponse au conseil d'agglomération du 25 février 2016.

À 10 h 32, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10).

CM16 0217

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer divers travaux de réfection dans les casernes de pompiers, dont les travaux requis pour la captation des gaz

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer divers travaux de réfection dans les casernes de pompiers, dont les travaux requis pour la captation des gaz », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152907008
80.01 (42.06)

CM16 0218

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152907005 80.01 (42.07)

CM16 0219

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1152907006 80.01 (42.08)

CM16 0220
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer les travaux d rénovation du bâtiment de la cour municipale
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de l séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre de Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité.
1152907009 80.01 (42.09)
CM16 0221
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur le collecteurs d'égouts
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de l séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer le travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité.
1153334036 80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

·

CM16 0222

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153334037 80.01 (42.11)

CM16 0223

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153334038 80.01 (42.12)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1153228005 80.01 (42.13)		

CM16 0225

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus Plan de l'Eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus au Plan de l'Eau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1156688006 80.01 (42.14)		

Article 80.01 (42.15)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

Retiré (voir article 3.01).		

Nommer Madame Lili-Anne Tremblay, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard, au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Adopté à l'unanimité.

1163022005 80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

.

CM16 0227

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Regroupement des Éco-quartiers pour la réalisation sur deux ans d'un inventaire des frênes sur propriété privée sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 290 671,24 \$, sans taxe applicable / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0170;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel Regroupement des Éco-quartiers, s'engage à fournir a la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, sur deux ans, d'un inventaire des frênes sur propriété privée sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 290 671,24 \$, sans taxe applicable, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-1627 et à son offre de services en date du 18 décembre 2015;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.01 1156628002
CM16 0228
Abroger la résolution CM15 0519 / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mét d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vagu d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de I 39 ^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lo 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme d 35 000 \$, plus les taxes applicables
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0175;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1- d'abroger la résolution CM15 0519 adoptée par le conseil municipal à sa séance tenue le 28 avr 2015:
2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superfici de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39 ^e Rue, dan l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre d Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qui a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre de Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.02 1154962001

Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0179;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver les soutiens financiers indiqués au dossier décisionnel, pour les années 2016 et 2017, pour les festivals et événements suivants :
 - Festival international de Jazz de Montréal
 - Festival Fantasia
 - Festival Juste pour rire
 - Montréal Complètement Cirque
 - Montréal en lumière
 - FrancoFolies de Montréal
 - Festival TransAmériques
 - Festival du nouveau cinéma
 - Rendez-vous du cinéma québécois
 - Festival Mode & Design Montréal
 - Festival international Nuits d'Afrique de Montréal
 - Volet marchés et vitrines culturels et créatifs
- 2- d'approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 3- d'approuver les onze projets de convention entre la Ville et les organismes ci-après indiqués, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers :
 - Festival international de Jazz inc.
 - Festival Fantasia
 - Festival Juste pour rire / Just for laughs
 - Tohu, Cité des arts du cirque
 - Festival Montréal en lumière inc.
 - Les FrancoFolies de Montréal inc.
 - Festival TransAmériques inc.
 - Festival du nouveau cinéma de Montréal
 - Fondation Québec cinéma
 - Festival Mode & Design Montréal
 - Productions Nuits d'Afrique inc.

6-	-	ďi	impute	er ces dé	penses	s confoi	rmémen	t aux info	ormation	s financiè	res inscrit	es au dos	sier déc	cisionnel
Uı	ln	dé	bat s'e	engage.	_									
Αd	dc	opt	é à l'u	nanimité										
20	0.0)3 1	150018	003										

Résilier le contrat de design-construction de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, accordé à Groupe Décarel inc. (CM14 0498) relativement à la conception et à la construction de la cour de services d'Outremont prévue sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0180;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier le contrat de conception-construction de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, accordé à Groupe Décarel inc. (CM14 0498), relativement à la conception-construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.04 1155884002

CM16 0231

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR) - Dépense totale de 3 697 566,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324001 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0201;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 697 566,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 475 566,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
CM16 0232	
refroidisseur et de	rat à Groupe Paquette Mécanique Du Bâtiment inc. pour le remplacement du es humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal maximale de 1 617 085,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00067
Vu la recommandat	tion du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0203;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
contrat pour le Jardin botaniqi	roupe Paquette Mécanique Du Bâtiment inc., plus bas soumissionnaire conforme, ur remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du ue de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00067;
2- d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimit	é.
20.06 1160185001	
CM16 0233	
Montréal pour la g	rat de services professionnels de gré à gré au Centre de référence du Grand gestion de la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$ pprouver un projet de convention à cet effet
Vu la recommandat	tion du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0208;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
le Centre de ré requis pour gér	onformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par leque éférence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels rer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$ le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2- d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimit	é.

20.07 1161375001

Approuver un projet d'addenda no.1 modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville et Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul afin de réduire le soutien financier de 210 000 \$, réduisant ainsi le montant total du soutien financier de 306 600 \$ à 96 600 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0215;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- de réduire de 210 000 \$ la contribution à verser à Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul pour la réalisation du projet d'aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Verendrye afin de la porter à 96 600 \$, soit 86 600 \$ en 2016, et 10 000 \$ en 2017;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CM15 0797), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier révisé;
- 3- d'autoriser le financement, par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, du paiement au comptant de dépenses du Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest d'un maximum de 210 000 \$ pour la réalisation du projet;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.08 1145917004	

CM16 0235

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant d'une superficie totale de 308,9 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 1 250 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 86 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0213;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant d'une superficie totale de 308,9 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 1 256 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 86 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.09 1154386005	

Accorder un soutien financier non récurrent de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0217;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville:
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	_
Un débat s'engage.	
	_
Adopté à l'unanimité.	
20.10 1161179001	
	·
Il est proposé par M	M. Francesco Miele
appuyé par 🏻 🛚 N	1. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'	étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

CM16 0237

Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0195;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$ taxes incluses;

2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	n débat s'engage.
Ad	lopté à l'unanimité.
20.	11 1163292001
CN	
Pr	endre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
pro mo so ch ma	corder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services ofessionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçoi ontréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de antier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense aximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à centrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à ce fet
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0256;
ΙI e	est proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et	résolu :
1-	de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2-	d'approuver un projet de convention par lequel Aecom Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et a l'Agence métropolitaine de transport les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14829;
3-	d'autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30%) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70%) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	lopté à l'unanimité.
20.	12 1162891001

Approuver une portion du financement pour les travaux de restauration de la toiture au Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, provenant d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0252;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver une portion du financement pour les travaux de restauration de la toiture au Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), dans l'arrondissement de Mercier– Hochelaga-Maisonneuve, provenant d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.13 1166318002		

CM16 0240

Accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art (FIFA) dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0261;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

- Biennale de Montréal

85 000 \$

- Festival international du film sur l'art

60 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1161197002	

CM16 0241

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 935 208,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 267301 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0265;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 792 336,09 \$, taxes incluses, soit 92,62 % du coût total de la dépense, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 748 608,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.15 1154102003	

CM16 0242

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue Ontario à la rue de Rouen ainsi que des travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue de Rouen, de la rue Moreau à la rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 034 602,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 314801 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0266;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 034 602,58 \$ taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue Ontario à la rue de Rouen ainsi que pour des travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue de Rouen, de la rue Moreau à la rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 824 302,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314801;

3-	d'imputer cette dép	ense conformément	t aux information	s financières ins	crites au dossi	er décisionnel.
Un	débat s'engage.					

Le conseiller Éric Alan Caldwell dépose le compte-rendu du Comité de circulation en date du 26 août 2015.

Adopté à l'unanimité.		
20.16 1154102002		

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0243

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Dépense de 235 396,46 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0181;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2016-2017 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 235 396.46 \$:
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0244

30.01 1164784001

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie, en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0220;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec. Ces bornes seront installées dans un nouveau complexe sportif situé au 2385, boulevard Thimens, et tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.	
30.02 1160160001	

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1150870001		

CM16 0246

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

11.02 1154396011	

CM16 0247

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », le projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1155890003	

CM16 0248

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1150211001		

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1162891002	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
CM16 0250	
	ment autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et
	ipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent
l'installation d'équip	ie du Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et ements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent a été distribuée onseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
	es membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et</i> glement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet décisionnel;	, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire
Vu la recommandat	tion du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2381;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
l'acquisition et l'inst	nent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer allation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent », ation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité	é.
42.01 1155025005	
	Règlement 16-018

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2382;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.
42.02 1155025004

Règlement 16-019

CM16 0252

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2384;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.03 1151081005	
	Règlement 16-020

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1151081007

F	Règlemei	nt 16-021	1

CM16 0254

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0059;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.05 1152907011	
	Règlement 16-022

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0255

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0060;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1152907007

Règlement 16-023

CM16 0256

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.07 1152907010	
	Règlement 16-024

CM16 0257

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0072;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopte	а	ı ur	ıar	ш	iite.
•					

42.08 1150348004

Règlement 16-025

CM16 0258

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0067;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.
42.09 1153228004

Règlement 16-026

CM16 0259

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0069;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

Adopté à l'unanimité.

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

·		
42.10 1157102001		
		Règlement 16-027
Il est proposé par	M. Francesco Miele	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'eau

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'eau a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0070;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'Eau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité. 42.11 1156688004

Règlement 16-028

CM16 0261

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016, par sa résolution CE16 0143;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1153720002

Règlement 16-029

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun »

Vu la résolution CM15 1369 de l'assemblée du conseil municipal du 23 novembre 2015 adoptant comme projet de règlement P-15-090 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 janvier 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement, située au 4555, rue de Verdun, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016, par sa résolution CE16 0282;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1150511007

Règlei	ment 1	5-090	

CM16 0263

Attribuer le toponyme « rue de la Wartime Housing » au lot 1 516 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0190;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer « rue de la Wartime Housing » la voie située sur le lot 1 516 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1154521011

CM16 0264

Attribuer le toponyme « patinoire Michel-Plasse » à une patinoire située dans l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0235;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de nommer « patinoire Michel-Plasse » la patinoire n° 1 de l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1156767007

CM16 0265

Approuver le renouvellement du protocole d'entente visant le prêt de services avec remboursement partiel à Technoparc Montréal de M. Arnold Beaudin, à compter du 22 octobre 2015, pour une période de 6 mois

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0237;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal visant le renouvellement du prêt de service de M. Arnold Beaudin avec remboursement partiel, pour une durée de 6 mois, à compter du 22 octobre 2015 jusqu'au 22 avril 2016;
- 2- de modifier, en conformité avec l'article 474.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le budget de revenus et de dépenses du Service du développement économique afin de tenir compte du remboursement partiel de ce prêt par l'organisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1151633003

Article 51.01

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de retirer l'article 51.01.

La proposition est agréée.

CM16 0266

Nominations de membres à la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0277;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- de reconduire le mandat de la conseillère de Ville Mme Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018;
- de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80 pour la période indiquée en regard de chacun d'elles:
 - M. Martin Savaria, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Anjou, à titre de représentant de la Ville, pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018, en remplacement de Mme Chantal
 - M. Gérard Séguin, retraité directeur général de l'Association des postes de Montréal et Ottawa, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Gilles Beaudry;
 - Mme Johanne Du Bois, technicienne en administration à l'Université de Montréal, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Réal Théroux;
 - M. Mario Beaulieu, agent immobilier Via Capital, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Michel Haddad;
 - M. René Gauthier, co-président et co-propriétaire de S.R. produits innovateurs inc., à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Michel Foisy.

Un débat s'engage.	

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, demande au conseiller Miranda de s'en tenir au point inscrit à l'ordre du jour et de ne pas faire de procès d'intention aux individus concernés par ces nominations. Le président du conseil demande au conseiller Miranda de s'en tenir aux faits.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur l'article 51.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Dauphin, Cloutier et Pagé (35)

Votent contre:

Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps,

Duchesne et Searle (22)

Résultat: En faveur: 35

Contre: 22

RÉSOLU en conséquence. 51.02 1161041004

Le président du conseil déclare l'article 51.02 adopté à la majorité des voix, et il est

CM16 0267

Motion de l'opposition officielle pour amender le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Attendu que le gouvernement du Québec a spécifié, par ses orientations et attentes à l'égard de l'aménagement du territoire métropolitain, que l'agglomération consolide les zones urbaines existantes et limite l'urbanisation en périphérie de ces zones aux secteurs qui disposent déjà des infrastructures et des services, tels que l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, l'électricité, les écoles, les routes, les infrastructures de transport collectif, etc.;

Attendu que l'aménagement d'un territoire selon les principes du développement durable implique, au premier chef, une utilisation plus rationnelle de l'espace aux fins du développement. À cette fin, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement proposait d'orienter au moins 40 % de l'urbanisation projetée dans un rayon de un kilomètre autour des stations, actuelles et projetées, de métro, de trains de banlieue, de services léger sur rail et de services rapides par bus;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en janvier 2015, rappelle que sur l'ensemble du territoire - totalisant environ 50 000 ha -, la capacité d'accueil résidentielle dans les secteurs déjà construits représente, pour les prochaines décennies, un potentiel d'au moins 175 000 logements alors que la croissance prévue par l'Institut de la Statistique du Québec totalise 153 000 nouveaux ménages d'ici 2036;

Attendu que la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, adoptée en 2004 par la Ville de Montréal, cible les mêmes objectifs que la Stratégie québécoise sur les aires protégées en visant la protection de 8% de l'ensemble de l'agglomération et de 6 % de la surface terrestre;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal vise à accroître la surface des aires protégées terrestres à minimalement 10 % du territoire, soit environ 5 000 ha:

Attendu que 5,76 % (2 800 ha) du territoire de l'agglomération de Montréal est constitué d'aires protégées en milieu terrestre (en date de 2014);

Attendu que l'actuel Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, adopté en novembre 2004, sera révisé d'ici 2018 et devra planifier le développement du territoire afin de rencontrer des objectifs précis quant à la préservation des espaces naturels et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Attendu que, le 1^{er} février dernier, une pétition s'opposant au développement immobilier sur ces espaces naturels (environ 185 ha), a été déposée au conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et que celle-ci totalise plus de 9 500 signataires;

Attendu que le futur secteur Pierrefonds-Ouest, à l'instar des quartiers voisins, sera orienté et dépendant des déplacements en voiture à l'image du taux de possession de 1,6 à 1,8 voiture par logement (selon les données de l'enquête Origine-Destination 2013);

Attendu que le développement de Pierrefonds-Ouest encouragera l'augmentation des déplacements motorisés, tandis que ceux-ci sont responsables de plus de 40% des émissions de GES au Québec;

Attendu que ce développement impliquera la construction d'un boulevard urbain dans l'emprise autoroutière de la 440 et divers travaux de réaménagement d'infrastructures totalisant près de 45 millions \$ à la charge de la population montréalaise;

Attendu que, le maire de Montréal, Denis Coderre, a confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de consulter la population sur des solutions concrètes, ambitieuses et réalisables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles de Montréal;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Craig Sauvé M. Luc Ferrandez

que le conseil municipal demande au comité exécutif d'initier un processus d'amendement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal dans le secteur de l'arrondissement Pierrefonds–Roxboro, soit le territoire compris entre l'emprise autoroutière du ministère des Transports du Québec, le boulevard Gouin, la limite est de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue et la limite nord de la municipalité de Kirkland, afin de remplacer l'affectation « Dominante résidentielle » des lots non construits par l'affectation « Conservation ».
Un débat s'engage.
À 12 h 31,
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier
de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.
La proposition est agréée.
À 12 h 34, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente, Mme Valérie Plante.
Le débat se poursuit.
La vice-présidente du conseil rappelle à l'assemblée qu'il est interdit de prendre des photos dans la salle du conseil sans l'autorisation du Bureau de la présidence, tel que stipulé dans le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).
À 13 h 11, le président reprend le fauteuil présidentiel.
Le conseiller Russell Copeman soulève une question de privilège pour préciser qu'il n'a jamais mentionné que la seule façon de conserver ces terrains était de l'affecter « conservation » dans le schéma , mais plutôt que le moyen choisi par Projet Montréal d'affecter le terrain « conservation » dans le schéma d'aménagement équivaut à une expropriation déguisée, dont les coûts seront multipliés par une centaine de millions de dollars. Le président indique que la question de privilège a été entendue.
Le débat se poursuit.
Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents et l'engagement que des discussions se tiendront sur le sujet afin de trouver un terrain d'entente, retire sa motion conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).
Adopté à l'unanimité.
65.01

Article 65.02

Motion de l'opposition officielle pour une consultation publique sur le nord de Pointe-Saint-Charles

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 13 h 58,

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour proposer respectueusement le retrait de la motion 65.03 qui demande qu'un « mandat soit donné au Service du développement social et de la diversité montréalaise pour élaborer une politique de lutte contre l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal ». Il juge qu'un débat sur cette motion n'est plus nécessaire puisse qu'un mandat, adopté à l'unanimité, a été donné à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise « afin d'évaluer la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal » en la déclaration 15.05 lors de la séance du conseil d'hier après-midi.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, prend la parole pour informer l'assemblée que Projet Montréal souhaite tout de même conserver l'article 65.03 à l'ordre du jour étant donné que la déclaration 15.05 n'a pas repris la totalité des « Attendus » et « Résolus » de la motion. Le leader de la majorité justifie sa demande du fait que faire un débat sur un point sur lequel le conseil a déjà statué à l'unanimité viendrait contredire le mandat qui a été donné à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise. Il demande donc le retrait de l'article de l'ordre du jour.

La décision du président du conseil, M. Frantz Benjamin, après avoir entendu les doléances des deux leaders, est de maintenir l'article 65.03 à l'ordre du jour et d'autoriser le débat puisse qu'il n'a pas eu d'entente préalable entre les leaders pour son retrait. Il invite le conseiller Downey à présenter la motion.

CM16 0268

Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation

Attendu que le 24 février est une journée nationale de prévention contre l'intimidation dans les écoles, aussi nommée « Pink Shirt Day »;

Attendu que, selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec, 37 % des élèves québécois du secondaire ont avoué avoir été victimes de violence ou d'autres formes d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école (données de 2013);

Attendu que, selon Kids Help Phone, un enfant ou adolescent est victime d'intimidation à chaque 7 minutes dans les aires de jeux, au Canada;

Attendu que les taux d'idéations suicidaires sont de 11,6 % à 13 ans et de 14,7 % à 15 ans chez les jeunes victimes d'intimidation, selon Marie-Claude Geoffroy, chercheuse au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

Attendu que de nombreuses villes à travers le Canada, dont Drummondville, ainsi qu'Airdrie et Edmonton en Alberta, Régina et Kindersley en Saskatchewan, ont adopté des règlements interdisant l'intimidation dans les lieux publics;

Attendu qu'une loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par le gouvernement du Québec, le 12 juin 2012;

Attendu que la Ville de Montréal, à titre d'employeur, interdit l'intimidation dans son Code de conduite des employés (Règlement RCG 12-026);

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que le conseil municipal :

- 1- mandate le Service du développement social et de la diversité montréalaise pour élaborer une politique de lutte contre l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- reconnaisse le 24 février 2016 comme Journée de sensibilisation contre l'intimidation.

Un débat s'engage.

Le conseiller Downey dépose une copie des lettres de soutien à la motion sur la prévention de l'intimidation du Centre communautaire Dawson, de Projet LOVE - Vivre sans violence ainsi que des Services communautaires collectifs.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Downey de retirer le mot « shame » utilisé dans son intervention. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers M. Marvin Rotrand

de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise pour le même mandat que celui donné pour l'article 15.05, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise pour le même mandat que celui donné pour l'article 15.05.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Miele, Desrochers et Rotrand et le conseil se partage comme suit :

En faveur: 52 Contre: 0

Le président du conseil déclare la proposition de référer la motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise avec le même mandat que celui donné pour l'article 15.05 des conseillers Miele, Desrochers et Rotrand adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Motion de l'opposition officielle en appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis

Attendu la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme Accès logis menée par le Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et ses partenaires;

Attendu que le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a diminué de 3 000 à 1 500 le nombre de logements sociaux financés annuellement à l'échelle du Québec;

Attendu que cette diminution de moitié aura des répercussions sur le nombre d'unités de nouveaux logements sociaux pouvant être réalisés à Montréal;

Attendu que l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistiques Canada, a révélé que 143 900 ménages locataires devaient consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger à Montréal:

Attendu qu'au 30 novembre 2015, 24 863 ménages étaient sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, dans son budget 2015-2016, le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL) - dont 1 000 en 2015-2016 et 1 200 à chacune des quatre années suivantes - mais que ce programme ne permet pas de construire de nouveaux logements locatifs, d'améliorer la qualité des appartements et de jouer un rôle dans la revitalisation des quartiers et le maintien de logements sociaux et abordables à long terme;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Valérie Plante

que le conseil de ville :

- 1- demande au gouvernement du Québec de rétablir les budgets du programme AccèsLogis Québec de manière à financer un minimum de 3000 nouveaux logements par année, sur une base pluriannuelle de 5 ans:
- 2- demande au gouvernement du Québec de réinjecter des fonds dans le Programme Rénovation Québec.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'amender le texte du « Résolu » de la motion sous étude comme suit :

- d'ajouter à la première ligne du premier paragraphe, après le mot « ... rétablir », le mot « ... adéquatement ... » et, dans un deuxième temps, à la troisième ligne dudit paragraphe, après le mot « ... année... » les mots « ... dont au moins 40 % seraient alloués à Montréal, ... »;
- d'ajouter un troisième paragraphe qui se lit comme suit : « que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL) ».

La proposition d'amendement est agréée et le conseiller Ryan utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

MAIRE

À 14 h 21, tous les points de l'ordre du levée.	jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
	olutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre	

ANNEXE - ARTICLE 7.11

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2016 Le 22 février 2016

Clément-Talbot, Catherine



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016 13 h

Séance tenue le lundi 21 mars 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Il informe les membres du conseil qu'un caméraman sera présent de façon exceptionnelle durant la séance afin de réaliser des prises de vue pour la réalisation de capsules vidéo faisant la promotion de la démocratie municipale. Ce projet est piloté par le Bureau de la présidence ainsi qu'avec la collaboration de M. Lionel Perez. Le président du conseil dépose un plan de banquette dédié aux membres du conseil indiquant que la conseillère Érika Duchesne prendra place du côté de l'Équipe Denis Coderre. Suite au dépôt par le conseiller Marvin Rotrand d'une motion intitulée « Motion soulignant la faible présence de personnalités féminines sur la monnaie et les billets canadiens et invitant la Monnaie royale canadienne et la Banque du Canada à corriger la situation », la Monnaie royale canadienne a fait parvenir, pour tous les membres du conseil, des pièces commémoratives d'un dollar pour souligner le 100^e anniversaire du droit de vote des femmes en 1916. Le président cède la parole au conseiller Rotrand à cet effet.

Pour souligner la Journée mondiale de la Poésie, le président du conseil invite le nouveau Poète de la Cité, monsieur Bertrand Laverdure, à réciter un poème pour l'occasion intitulé « L'arbre est politique ». M. Laverdure remercie les élus de l'accueillir dans « l'enceinte des murs de la cité » et procède à la lecture de son poème. De plus, pour marquer la Journée de la Poésie, le Bureau de la présidence du conseil et le Conseil des arts de Montréal présentent une exposition du 21 mars au 9 avril 2016, dans le hall d'honneur sous le thème « 12 poèmes pour Montréal ».

Dans le cadre de « La Semaine d'actions contre le racisme » se déroulant du 21 au 31 mars 2016, le président du conseil invite les membres du conseil, à l'initiative de M. Dimitrios (Jim) Beis, à acheminer à l'adresse courriel du Bureau de la présidence, des messages d'inclusion, contenant au plus 100 caractères. Ces messages seront publiés sur les médias sociaux sous le mot clic #MtIInclusion, afin de sensibiliser les citoyens et mieux comprendre la diversité culturelle de Montréal.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 8 mars 2016 « Journée internationale de la femme »; le 20 mars 2016 « Journée internationale de la francophonie »; le 21 mars 2016 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » et « Journée mondiale de la Poésie »; le 22 mars 2016 « Journée mondiale de l'eau » et le 27 mars 2016 « Journée mondiale du théâtre ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de mars des conseillères et conseillers Manon Gauthier, Mary Deros, Jean-Marc Gibeau et Michel Bissonnet.

Finalement, le président informe les élus que la conseillère Monique Vallée ainsi que le Réseau des cuisines collectives de Montréal (RCCM) et le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) invitent ces derniers à prendre part à la Conférence-Expo-Soupe « À la défense de la cuisine », le mardi 22 mars 2016, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la 19^e Journée nationale des cuisines collectives. Pour l'occasion, monsieur Jean-Claude Moubarac, anthropologue et Dr. en santé publique, proposera une conférence sur le « Rôle de la cuisine et l'impact de la transformation alimentaire sur la nutrition, la santé et la société ».

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Rendre publique la liste des demandes que la Ville de Montréal a fait parvenir au gouvernement fédéral en vue du dépôt du budget / Produire un document exhaustif à cette fin afin que tous les élus puissent y contribuer avant de l'acheminer au gouvernement fédéral
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Recevoir par écrit la proposition que la Ville de Montréal a envoyée à Développement Économique Canada (DEC) pour les étapes subséquentes concernant les CDEC (Corporation de développement économique) / Consultation des élus souhaitée avant le dépôt de la proposition au gouvernement fédéral
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Position de la Ville en ce qui a trait au possible déplacement de Radio-Canada / Assurer la revitalisation économique de ce secteur
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Dossier des agents de stationnement dans l'arrondissement de LaSalle – projet de centralisation qui ne donne pas les résultats escomptés / Engagement que dans le cas des activités où il y a une baisse d'efficacité comme dans le dossier des agents de stationnement, les élus pourront se prononcer
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre	Jeux mondiaux des policiers et pompiers – dépôt d'un bilan des dépenses encourues à ce jour dans ce dossier / Décision tardive à interrompre les Jeux et incidences sur la réputation de Montréal
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Protéger les intérêts du Centre-Sud en demandant à Radio-Canada de demeurer sur le site actuel / Question de justice sociale et opportunité d'apporter le support des élus à ce quartier et ses résidents

À 13 h 50,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Richard Ryan	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Investissements dans les logements sociaux – abandon des demandes de la Ville auprès du gouvernement pour un financement adéquat du Programme AccèsLogis / Dépôt d'un plan pour régler le problème d'accès au logement à Montréal
M. Craig Sauvé	M. Marvin Rotrand	Article 65.07 de l'ordre du jour – si un secteur de Pierrefonds-Ouest, soit L'Anse-à-l'Orme, est également ciblé par cette motion

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 01.

CM16 0270

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant les article 20.22, 80.01 (20.27) et 80.01 (20.28).

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
3.01

Approbation	du	procès-verbal	de	l'assemblée	ordinaire	du	conseil	municipal	tenue
le 22 février 20	016								

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mars 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.02		

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

CM16 0272

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.
04.04 1163430007

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

	Le	président du	conseil appelle	le point « D)épôt des	résolutions d	de conseils	d'arrondissements
--	----	--------------	-----------------	--------------	-----------	---------------	-------------	-------------------

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA16 170052 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Voie réservée ligne d'autobus 105
- 5.02 Résolution CA16 170053 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Commissions scolaires
- 5.03 Résolution CA16 170054 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Une heure pour la Terre 2016
- 5.04 Résolution CA16 210038 du conseil d'arrondissement de Verdun Déclaration pour le renforcement du développement du logement social et communautaire à Montréal

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document déposé.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 février 2016

CM16 0273

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1167146001

CM16 0274

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1166071001

Bilan a	nnuel 2	2015 de	e l'arrondi	ssement (de Côte-	·des-Neig	es-Notre-	Dame-de-Grâce	faisant	état	de
l'applic	ation d	u Règle	ement sur	les pestic	ides (04	-041) à l'é	gard de s	on territoire			

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Côte- des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.04 1151371002
CM16 0276
Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.05 1163515001
CM16 0277
Dépôt d'une note de la Commission de la fonction publique de Montréal
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose une note de la Commission de la fonction publique de Montréal, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.07

Dépôt	du bilan	annuel	de la	qualité	de l'eau	potable	2015 r	elativement	aux	usines	de _I	production	on
d'eau	potable A	twater,	Charl	es-J De	es Baille	ts, Pointe	e-Claire	e, Pierrefond	ls, La	achine e	t Do	rval	

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.08 1155271002
7.09 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.
CM16 0279
Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la cinquième année d'activité (2015) »
La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la cinquième année d'activité (2015), et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
08.01
11 - Dépôt de pétitions
Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »
Aucun document n'est déposé.

Déclaration de solidarité envers la communauté rwandaise de Montréal

Considérant que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide;

Considérant, par ailleurs, que l'Organisation des Nations Unies a déclaré en 2004, la Journée du 7 avril « Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda »;

Considérant que Montréal est l'une des villes canadiennes où résident actuellement plusieurs survivants du génocide rwandais;

Considérant qu'un procès s'est déroulé à Montréal à partir de mars 2007 pour crime contre l'humanité pour les faits qui se sont déroulés au cours de ce génocide;

Considérant que le peuple rwandais s'est engagé dans la voie du pardon et compte sur chacun d'entre nous pour promouvoir le respect mutuel, l'ouverture à la diversité et l'inclusion qui sont des valeurs fondamentales que soutient notre métropole;

Considérant que cette année le peuple rwandais résidant au Rwanda et celui de la diaspora commémorent le 22e anniversaire de ce génocide;

Considérant qu'une commémoration de cette triste tragédie, organisée par les organismes communautaires a lieu à Montréal chaque année;

Considérant que des activités commémoratives ont eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal à tous les cinq ans, ainsi que des expositions;

Considérant que l'administration municipale s'est engagée par la Proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre

Mme Mary Deros M. Harout Chitilian M. Aref Salem

Et résolu :

de souligner le 7 avril 2016 comme la « Journée de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda » en solidarité avec les survivants de ce génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
5.01

CM16 0281

Déclaration - Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale - 21 mars 2016

Attendu que la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* est célébrée chaque année le 21 mars pour commémorer ce jour de 1960 où, lors de la manifestation de Sharpeville en Afrique du Sud contre les lois relatives à l'apartheid, 69 personnes ont perdu la vie;

Attendu qu'en proclamant la Journée internationale en 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale (résolution 2142 XXI);

Attendu que l'Organisation des Nations Unies a proclamé 2015-2024 la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine;

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec a été adoptée en 1975;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la Discrimination raciale (1989), la Proclamation du 21 mars Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2002), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Charte montréalaise des droits et des responsabilités (2005) et la Déclaration de Montréal sur le Vivre Ensemble (2015);

Attendu que la Ville de Montréal est membre de la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et participe à la Coalition internationale des villes contre le racisme sous l'égide de l'UNESCO depuis 2006 (Résolution CM06 0719);

Attendu que du 21 au 31 mars 2016, la 17^e édition de la Semaine d'actions contre le racisme se déroulera au Québec, principalement à Montréal sous le thème « Québec libre de racisme? »;

Attendu que la Ville s'implique auprès du comité organisateur de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) dans la préparation, la promotion et la diffusion des activités prévues dans le cadre de la semaine:

Attendu que la Ville souligne chaque année le 21 mars en organisant des activités de sensibilisation et d'éducation à la lutte au racisme et à la discrimination destinées à ses cadres et employés;

Attendu qu'en joignant nos efforts à ceux des partenaires pour prévenir et agir contre les discriminations et le racisme la Ville contribue à favoriser l'accès à la pleine citoyenneté aux Montréalais de tous âges, conditions sociales et origines ethniques;

Attendu que la Ville depuis plus de vingt-cinq ans, a mis en place des orientations, des programmes et des actions contre la discrimination raciale et en faveur de l'inclusion sociale et le vivre ensemble;

Attendu que la Ville a adopté la stratégie municipale intégrée en matière de lutte au profilage racial et social (Résolution CE12 0025);

Attendu que la Ville a mis en place le Centre de prévention à la radicalisation menant à la violence (2015);

Attendu que la Ville a mis en place le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) (2016);

Attendu que la Ville, à l'aube du 375^e anniversaire de Montréal, travaille à développer de nouveaux partenariats afin de donner une nouvelle impulsion durable à la lutte contre la discrimination et l'exclusion;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre Mme Mary Deros M. Marvin Rotrand

Et résolu :

- 1 de souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars;
- 2 de continuer à être vigilant et d'encourager les initiatives pour prévenir des gestes pouvant conduire à toutes les formes de discrimination;
- 3 de s'assurer que l'ensemble des services de la Ville, ainsi que les sociétés paramunicipales, respectent les dispositions contenues dans la Charte des droits et responsabilités concernant la lutte contre toutes les formes de discrimination et en tiennent comptent dans leurs plans d'action annuels;
- 4 d'inviter les Montréalaises et les Montréalais à participer aux nombreuses activités qui se dérouleront pendant la 17^e édition de la Semaine d'actions contre le racisme.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
15.02

À 14 h 57, le co jour.	
Il est proposé pa	ar M. Francesco Miele
appuyé pa	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour f	ins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unani	mité.
	

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 853 686,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5763 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 853 686,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 196,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5763;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163456002 80.01 (20.01)		

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré d'une durée de 4 ans, avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture sur demande de services cellulaires (voix et transmission de données) conformément à son offre de services;
- 2 d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer pour et au nom de la Ville, tous documents reliés à cette entente;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
1156871002 80.01 (20.02)		

CM16 0284

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes conclus avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés, suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée de vingt-quatre mois, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, incluant une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à un regroupement, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, assortie d'une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
1161541001 80.01 (20.03)		

Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. et Telecon inc. pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser des dépenses de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	Montant estimé (3 ans)
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 4 - Vieux Montréal	468 106,92 \$
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 5 - Quartier des spectacles et centre-ville	602 635,71 \$
Telecon Inc.	Lot 6 - Quartier de l'innovation	447 190,66 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166682002 80.01 (20.04)

CM16 0286

Accorder un contrat à Transelec / Common inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal, là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 293 002,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 216803 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 3 293 002,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CESM), là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant :

2 -	prix de sa so	anselec / Common inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux umission, soit pour une somme maximale de 2 654 993,98 \$, taxes incluses aux documents de l'appel d'offres public 216803 ;
3 -	d'imputer cette	dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.	
	opté à l'unanimit 4102004	é.
_	01 (20.05)	
II e	st proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Etı	résolu :	
de	réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 118 120 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330001 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 118 120 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 984 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330001;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1164139001 80.01 (20.06)	

Accorder un contrat à Construction Doverco inc. pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114) située au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 621 872,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5792 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 621 872,99 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), située au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Construction Doverco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 519 222,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5792;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163456001 80.01 (20.07)		

CM16 0289

Accorder un contrat à Catalogna & Frères Itée pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia - Dépense totale de 4 847 596,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330201 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 4 847 596,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Catalogna & Frères Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 370 450,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330201;

Un débat s'engage.	

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège en regard des propos exprimés par la conseillère Gauthier et demande à cette dernière de retirer le mot « amalgame » utilisé pour qualifier les questionnements de la conseillère Anne-Marie Sigouin relatifs au dépôt d'un portrait clair des legs inhérents aux festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, intervient sur la question de privilège évoquée par la leader de l'opposition officielle pour préciser que la conseillère Gauthier voulait plutôt insister sur le fait de ne pas utiliser l'article à l'étude pour faire une demande sur la programmation complète des festivités du 375^e. Il précise également que l'intervention de la conseillère Sigouin ne portait pas sur le dossier à l'étude.

La leader de l'opposition officielle rétorque que la question de la conseillère Sigouin était en deux volets. Le premier volet portait sur la liste du 375^e tandis que le deuxième volet avait trait au montant total qui sera investi par la Ville pour le musée dans le cadre du 375^e. Elle précise que ces questions ne comportaient pas d'amalgames et demande d'obtenir une réponse aux questions posées.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique que le point a été fait et invite à la poursuite des travaux.

Adopté à l'unanimité.		
1166708001 80.01 (20.08)		

CM16 0290

Conclure des ententes avec Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (entente 1 pour une somme maximale de 6 432 745,70 \$, taxes incluses / entente 2 pour une somme maximale de 631 771,53 \$, taxes incluses) pour les services professionnels spécialisés en informatique, pour une durée de 3 ans, pour les besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain / Appel d'offres public 15-14887 (entente 1 - 4 soum. / entente 2 - 5 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure deux ententes pour la fourniture sur demande de services professionnels spécialisés en informatique pour les besoins du portfolio du Bureau de demain ;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacune des ententes, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 432 745,70 \$, taxes incluses, pour l'entente 1, et de 631 771,53 \$, taxes incluses, pour l'entente 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14887 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.	

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour demander au conseiller Harout Chitilian d'utiliser son droit de réplique pour répondre simplement à ses requêtes sans questionner le choix des mots utilisés lors de son intervention.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rejette la question de privilège du leader adjoint de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Chitilian.

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 21 mars 2016 à 13 h
Le débat se poursuit.
Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève à nouveau une question de privilège à l'endroit conseiller Chitilian et indique qu'il a questionné un fait sans faire de procès d'intention aux employés de firme concernée.
Le président du conseil invite le conseiller Chitilian à poursuivre sur sa réplique en restant sur les faits.
Le débat se poursuit.
Adopté à la majorité des voix.
Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
1166075003 80.01 (20.09)
CM16 0291
Autoriser la cession du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et NACEV Consultants inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le res de l'entente, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cessic à cet effet
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver le projet de convention de cession de contrat entre NACEV consultants inc. et Beaudo Hurens inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, Norman Hurens et Serge Beaudoin, et par lequ NACEV consultants inc. cède à Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat of services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés a projet de convention.
Adopté à l'unanimité.

1161630001 80.01 (20.10) Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

Autoriser la cession des droits et obligations du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et Pasquin St-Jean et associés inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet et la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc., à compter 3 octobre 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de convention de cession entre Pasquin St-Jean et associés inc., Beaudoin Hurens inc. et la Ville de Montréal, auquel intervient la firme Riopel + associés, architectes, et par lequel Pasquin St-Jean et associés inc. cède à Beaudoin Hurens inc. les droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'approuver la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc., à compter du 3 octobre 2014.

Adopté	à	l'unai	nimité.
--------	---	--------	---------

1161630002 80.01 (20.11)

CM16 0293

Approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal / Autoriser le maire de Montréal à signer, à titre de président de l'agglomération de Montréal, ledit projet d'entente / Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention de 240 000 \$ selon les modalités décrites au projet d'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver le projet d'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal (agglomération);
- 2 d'autoriser le greffier et M. Denis Coderre, maire de Montréal et président de l'agglomération de Montréal, à signer, à titre de représentant de l'agglomération de Montréal, ce projet d'entente désignant la Ville de Montréal comme Délégataire;
- 3 d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir selon les modalités décrites dans l'Entente, une subvention totale de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$) répartie comme suit : en 2016, le montant de cent soixante mille dollars (160 000 \$) couvrant la période 2015-2017 et, en 2017, le montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour la période 2017-2018;
- 4 de désigner madame Carole Paquette, directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), comme représentante du Délégataire;

- 5 d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$);
- 6 de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à réaliser les suivis convenus dans l'Entente.

Adopté à l'unanimité.		
1164107002 80.01 (20.12)		

Approuver un projet de convention de cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, pour la cession de ses droits découlant de la Convention concernant la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et du bail et de la sous-location du site foncier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, auquel intervient la Ville de Montréal, et par lequel Biomont Énergie inc. cède à Biomont Énergie, Société en commandite ses droits découlant de la Convention pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et ses droits découlant du Bail et de la sous-location du site foncier.

Adopté à l'unanimité.		
1150720003 30.01 (20.13)		

CM16 0295

Approuver les projets de conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et deux organismes de développement économique local

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Centre local de développement Anjou;
- Développement économique LaSalle.

Adopté à l'unanimité.		
1165175003 80.01 (20.14)		

CM16 0296

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

1167195002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier de 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour la période 2016 et 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour la période 2016 et 2017, soit 135 000 \$ par année, dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1160679005 80.01 (20.16)		

CM16 0298

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural à monsieur Francis Montillaud, artiste professionnel, pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art à cet effet / Autoriser le Service de la culture à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural, de concert avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164956002 80.01 (20.17)
CM16 0299
Accorder un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc. pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte - Phase 2 - Dépense totale de 1 135 904,83 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
 1 - d'autoriser une dépense de 1 135 904,83 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de remplacement des disjoncteurs 600 V aux bâtiments des boues, de la désinfection et du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte;
2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Schneider Electric Canada inc., fournisseur exclusif, pour les travaux à cet effet, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 987 743,33 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1 ^{er} février 2016;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1153334027 80.01 (20.18)

Accorder un contrat de services professionnels à SNC - Lavalin inc. pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs - Dépense totale de 475 716,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14833 (1 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 475 716,94 \$, taxes et contingences incluses, pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau des intercepteurs;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 413 667 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14833 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

4 - d'imput	er cette dépense	e conformément a	ux informations	financières	inscrites au	dossier de	écisionnel
-------------	------------------	------------------	-----------------	-------------	--------------	------------	------------

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1163334003 80.01 (20.19)

CM16 0301

Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Itée (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant de la convention de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Itée (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses;

- 2 d'approuver, à cet effet, un projet d'addenda no 2 entre la Ville de Montréal et cette firme, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160554001 80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0302

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- 2 d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 d'autoriser la réception d'un soutien financier de 9 M\$ provenant du MTESS;
- 4 d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5 de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 6 d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1156367001 80.01 (20.21)

Autoriser la cession de contrat entre la Ville de Montréal et Omni Sécurité (CG15 0449) au bénéfice de l'organisme Axia Services, relativement à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 196 628,54 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de consentir à la demande de Omni Sécurité de céder en faveur de Axia Services le contrat relatif à la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, conclu le 20 août 2015 (CG15 0449), d'une valeur de 1 196 628,54 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), à signer la lettre de consentement de cession pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unan	imité.		
1163334004 80.01 (20.22)			

CM16 0304

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien, pour une période de 120 mois - Appel d'offres public 15-14691 (3 soum.) / Autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'APRIA, d'équipements et accessoires et la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien, pour la même période

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure une entente-cadre, pour une durée de 120 mois, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien;
- 3 d'accorder à Boivin & Gauvin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14691 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 d'autoriser une dépense de 10 201 548,20 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des équipements et accessoires et pour la fourniture de pièces de remplacement pour leur entretien, pour une durée de 120 mois;

5 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1162645002 80.01 (20.23)
CM16 0305
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329402 (2 soum.)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2 - d'autoriser une dépense de 11 822 395,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3 - d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 562 395,46 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 329402;
4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1154102007 80.01 (20.24)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ - Appel d'offres public 329406 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 477 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 277 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329406 ;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité	<u>5</u> .
1154102009 80.01 (20.25)	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.26), 80.01 (20.29) et 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité	<u> </u>

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 678 724,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329902 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 12 678 724,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 11 916 003,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329902;

4 - d'imputer cette dé	pense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	-
Adopté à l'unanimité.	
1164139002 80.01 (20.26)	

Article 80.01 (20.27)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au Chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 11 801 587,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 280001 (4 soum.)

Retiré. – Voir article 3.01.		

Article 80.01 (20.28)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 17 839 141,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (3 soum.)

Retiré. – Voir article 3.01.	

CM16 0308

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Marie Cinq-Mars déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Keleny inc. s'engage à fournir à la Ville, pour la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019, les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis par la cour municipale dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

1155304001
80.01 (20.29)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Girard Côté Bérubé Dion Architectes, Stantec et BC2 Groupe Conseil inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment, dans le cadre du projet de construction des nouvelles salles de tir du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 473 728,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14255 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 1 473 728,71 \$, taxes incluses, pour le projet de construction des nouvelles salles de tir du Service de police de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion Architectes, Stantec et BC2 Groupe conseil inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 270 455,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14255 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- 2 de transmettre à ce ministre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.		
1165175005 80.01 (30.01)		

CM16 0311

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six organismes PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure, avec les six organismes PME MTL, des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat et de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et du Fonds local de solidarité FTQ
- 2 de lui transmettre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente de délégation.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1165175002 80.01 (30.02)

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ciaprès :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Étude du bilan de l'opération de concordance des plans et règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;
- Consultation publique sur un sujet à être déterminé;

Commission de la sécurité publique

- Sujet(s) à déterminer

Commission sur le transport et les travaux publics

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031).

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.		
1163430006		
30.01 (30.03)		

CM16 0313

Ne pas utiliser les mesures d'allègement fiscales incluses au budget de 2015 pour les résultats financiers 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ne pas utiliser les mesures d'allègement incluses au budget de 2015 en ce qui concerne la crise financière de 2008 ainsi que celle concernant la modification apportée en 2014 au régime général à la TVO

Adopté à l'unanimit	é.
1163592006 80.01 (30.04)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154560002 80.01 (42.01)

CM16 0315

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des actifs du réseau primaire d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des actifs du réseau primaire d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
1157090003 80.01 (42.02)	

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1157090001 30.01 (42.03)		

CM16 0317

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 776 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 776 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopte a l'unanimite.		
156279001		
30.01 (42.04)		

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 445 000 \$ afin de financer les travaux de construction et réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 445 000 \$ afin de financer les travaux de construction et réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adop	té à l'unanimité	5 .
_	78002 (42.05)	
II oot	proposá por	M. Francesco Mielo
II est	propose par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et ré	solu :	
de ré	unir, pour fins o	d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.
Adop	té à l'unanimité	5 .

CM16 0319

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 49 024 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Charles-J.- Des Baillets

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 49 024 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Charles-J.- Des Baillets », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
1154278001 80.01 (42.06)	

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « legs » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « place des nations » et de réalisation de la « promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal (RCG 13-020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « Legs » pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande au conseiller Réal Ménard de retirer le mot « faux » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

La leader de la troisième opposition, Mme Justine McIntyre, soulève une question de privilège demandant si M. Ménard, lorsqu'il désigne l'opposition comme pouvant inclure tous les partis d'opposition dont il fait lui-même parti, fait référence à l'opposition officielle. Si, tel était le cas, elle souhaite s'exclure de ce groupe.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, mentionne qu'un membre de l'exécutif comme l'est M. Ménard fait partie de l'Administration et que le comité exécutif est formé d'une coalition. Il précise également que lorsque le conseiller Ménard fait référence à l'opposition, il réfère à tous les membres de l'opposition en soi.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1156807003 80.01 (42.07)

CM16 0321

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement

des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.

80.01 (42.08)

CM16 0322

1153334040

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155890002
80.01 (42.09)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
	nent intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pou npteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».
Adopté à l'unanimit	é.
1167048001 80.01 (42.10)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.13) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
À 17 h 01, le présic	lent du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016 13 h

Séance tenue le lundi 21 mars 2016, 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen, Mme Valérie Plante et M. Jeremy Searle.

AUTRE PRÉSENCE :

Ougation do

M ^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

À

Question de	<u>A</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Règlement sur l'abolition des sacs de plastique et les bouteilles d'eau – laisser le libre choix aux citoyens / Surenchère de règlements à la Ville
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre	La Ville va-t-elle exiger que la ligne 9B d'Enbridge ainsi que le futur Pipeline de TransCanada soient mis en tunnel avant de traverser tout plan d'eau en particulier ceux en amont des prises d'eau? / Prise de responsabilité par la Ville dans ce domaine
Mme Lucille Mallette	M. Denis Coderre (M. Sylvain Ouellet)	Iniquité sur le taux de taxation des grandes entreprises vs les citoyens en ce qui concerne la taxe d'eau / Bannir la vente d'eau embouteillée dans les arénas

Ohiot

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre	Représentations auprès du gouvernement fédéral en matière environnementale en regard des projets Enbridge et Énergie Est / Suivi politique assuré
M. Alexandru Iordan	M. Denis Coderre (M. Sylvain Ouellet)	Rapport de l'Office de consultation publique sur la réduction des dépendances aux énergies fossiles - garanties que la Ville va y accorder la même attention qu'un rapport d'une commission permanente / Actions de l'opposition à cet égard
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Ascenseurs hors-service au métro Jean-Talon et Berri-UQUAM – laxisme au niveau de la transmission de l'information aux usagers et en particulier aux personnes à mobilité réduite / Manque d'efficacité de la part de la STM à intervenir rapidement

Le citoyen Laurian Ionita se présente au micro et commence à parler. Le président du conseil rappelle à M. Ionita qu'il se trouve dans une enceinte où tous les élus qui y siègent sont des gens respectables et qui doivent être respectés. Le président du conseil lui demande de poser sa question et lui indique qu'à la moindre allusion, il le fera expulser de la salle. Le leader de la majorité mentionne également qu'il n'accepte pas qu'un citoyen vienne salir l'intégrité et la réputation de n'importe quel élu dans la salle et qu'il devrait reconsidérer ses propos.

M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	Différence	entre	le	Centre	d'excellence	et	le
		Centre d'er	ntretien	ď'A	Air Cana	da		

Le citoyen Laurian Ionita quitte la salle avant que le maire ait répondu.

M. Daniel Chartier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Améliorer les accès à l'avenue Souligny pour rejoindre l'autoroute 25 / Créer une voie plus large
	(M. Réal Ménard)	pour les cyclistes roulant vers l'Est au niveau de la rue Sherbrooke
M. Jean-François Boisvert	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Échéancier prévu quant au prochain inventaire des émissions des gaz à effet de serre / Engagement souhaité à cet égard
M. Laurent Deslauriers	M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury) (M. Luc Ferrandez)	Demande des excuses pour des propos tenus par le maire au conseil municipal de janvier lors de la période de questions des citoyens concernant l'implication citoyenne dans le bénévolat / Attitude du maire et du conseiller Gadoury en ce qui a trait à l'implication bénévole à Montréal et l'octroi d'un contrat de 24 999 \$

En guise de sous-question, le citoyen se déclare déçu de ne pas avoir reçu des excuses du maire et aimerait avoir l'avis du chef de l'opposition officielle. Le leader de la majorité indique que la question complémentaire doit être en lien avec la question principale. Le président du conseil invite le chef de l'opposition officielle à poursuivre son intervention.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège demandant au chef de l'opposition officielle de retirer le mot « corruption ». Le maire présente ses excuses au citoyen.

Le chef de l'opposition officielle indique qu'il n'a pas l'intention de retirer ses propos.

Un débat s'engage.

Le président du conseil rappelle au chef de l'opposition officielle qu'un débat peut être fait sur un contrat donné sans recourir à des allégations de corruption.

Le chef de l'opposition officielle est d'accord pour entreprendre une discussion au sujet des solliciteurs ayant reçus des contrats de la Ville de Montréal mais pas en présence de citoyens qui n'ont rien à voir dans ce dossier.

Le leader de la majorité mentionne que le chef de l'opposition officielle fait des accusations à répétions qui sont fausses. Le chef de l'opposition officielle mentionne que le mot « fausses » est antiparlementaire. Le président du conseil invite le chef de l'opposition officielle à retire le mot « corruption ». Ce dernier s'exécute.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège et propose au président du conseil de poursuivre la période de questions du public et d'entendre les citoyens. Le président du conseil salue l'intervention du maire et invite le prochain citoyen à prendre la parole.

M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Détails de tous les contacts faits par les lobbyistes avec les employés, élus et promoteurs pour le PPU de Pierrefonds-Ouest / Liste des employés qui ont été contactés par les lobbyistes (promoteurs) et demande de moratoire pour ce projet
M. Patrice Cary-Barnard	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis) (Mme Justine McIntyre)	Sauvegarde de L'Anse-à-L'Orme – accès à l'information et participation citoyenne / Manque d'information
Mme Sonja Susnjar	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (Mme Manon Barbe)	Avenir du projet de l'Îlot Wanklin suite au dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) - demande de clarifications et étapes subséquentes / Advenant une version 3 du projet, les recommandations de l'OPCM vontelles être respectées?

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Rencontre des autorités de la Ville avec des promoteurs au sujet du projet de développement du secteur de Pierrefonds Ouest
Mme Susan Stacho	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Coûts reliés aux études d'analyses sur les milieux humides dans les secteurs de L'Anse-à- L'Orme et de Pierrefonds-Ouest – accès à l'information
Mme Marie Daoust	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Intersection avenue du Parc et Jean-Talon - mise en place de mesures temporaires pour palier aux lacunes sécuritaires notamment pour les cyclistes et les piétons / Si le PDUES qui prendra effet dans les prochains mois, permettra le changement souhaité
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Invitation aux élus à partager le document « Carboneutre pour le 400° » avec les citoyens afin de changer leurs habitudes vs les changements climatiques / Assurance que le rapport sera traité avec toute l'importance requise par la Ville Dépôt de document
M. Francisco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Prostitution juvénile et travail du SPVM / Importance d'adopter un règlement à l'unanimité par tous les partis
Maria O Lia Oliana		and ald not the connect that in all and another and the

Mme Sylvia Oljermark se présente au micro et le président du conseil lui indique qu'il ne peut la reconnaître car elle est la 5^e intervenante à s'exprimer sur la sauvegarde de L'Anse-à-l'Orme.

M. Laurent Morissette
M. Denis Coderre
(M. Russell Copeman)
Nombre de logements qui seront mis à la disposition des personnes à mobilité réduite / Investir dans l'accessibilité aux logements

Mme Alison Hackney

M. Denis Coderre (Mme Aref Salem) Planification des transports collectifs et études pour mitiger les transports dans l'Ouest / Projets futurs du ministère du Transport du Québec pour le Nord de l'île – Ligne Deux-Montagnes

À 20 h 31,

Il est proposé par

M. Francesco Miele

appuyé par

Mme Émilie Thuillier

de procéder à une deuxième prolongation de la période de questions des citoyens afin d'entendre les 2 derniers citoyens inscrits sur la liste, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M Henri Desbiolles

Mme Manon Gauthier

(M. Marvin Rotrand)

Accessibilité au Montréal souterrain pour visiter les endroits culturels pour les personnes à mobilité réduites / Sensibiliser la population à l'accessibilité des salles de concert pour les

personnes à mobilité réduite

Mme Jeanne Cirume

M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez) Réitère sa question posée au mois de février dernier sur l'utilisation d'une prise électrique de 110 volts dans le clos de la Commune pour lui permettre de recharger sa voiture électrique / Demande d'appui du chef de l'opposition

officielle

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 39.

À 20 h 40, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.13)

CM16 0324

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Archives de la Ville de Montréal

Le conseiller Ouellet soulève une question de privilège à l'endroit de la conseillère Rouleau qui a affirmé, lors du droit de réplique, qu'il serait irresponsable de fermer une usine, pour indiquer à cette dernière qu'il n'a pas tenu de tels propos et que la seule chose qu'il a demandée, c'est de prouver qu'il y a des études en cours à cet effet et, le cas échéant, qu'elles soient portées à l'attention de tous les membres du conseil.

Le président du conseil invite les élus à poursuivre les travaux.

Adopté à l'unanimité.

1164278001
80.01 (42.11)

CM16 0325

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164278002 80.01 (42.12)

CM16 0326

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164278003 80.01 (42.13)
À 20 h 50,
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Harout Chitilian
d'étudier l'article 7.06 immédiatement avant l'article 80.01 (45.01).
La proposition est agréée.
CM16 0327
Dépôt des règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 29 ^e éditionne du 22 au 24 janvier 2016
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil Montréal à l'occasion de la 29 ^e édition tenue les 22, 23 et 24 janvier 2016, portant respectivement sur le espaces vacants, l'accessibilité de la vie culturelle et économique, l'eau et la valorisation de l'art urbain, le conseil en prend acte.
Le conseiller Harout Chitilian souligne la présence, dans les tribunes, des 4 membres du Jeune Cons de Montréal et des président et vice-président du Conseil Jeunesse de Montréal.
Un débat s'engage.
07.06 1164320001
CM16 0328
Approbation du Règlement R-156-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règleme R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des servic professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt

е 394 500 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-156-1 de la Société de transport de Montréal, modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de vingt-neuf millions cinq cent mille dollars (29 500 000 \$) pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à trois cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent mille dollars (394 500 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1166213001
80.01 (45.01)

CM16 0329

Nomination de monsieur Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, comme représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île desservant le territoire composé des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

1165175004 80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0330

Accorder un contrat à Électromega Itée pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - Dépense totale de 1 295 747,03 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14589 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0314;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 295 747,03 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant,
- 2- d'accorder à Électromega Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 736,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14589;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
 Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1160748001

CM16 0331

Conclure avec Carrière St-Jacques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14806 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0317;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types;
- 2- d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14806 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.02 1155331010		

Autoriser une dépense additionnelle de 193 500 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114) majorant ainsi le montant total du contrat de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0318;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 193 500 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1153482006		

CM16 0333

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR) - Dépense totale de 2 116 783,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324002 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0320;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 2 116 783,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 783,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324002;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.04 1154102005

Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à l'Impact de Montréal F.C. pour un projet de restauration de l'immeuble de l'ancienne caserne Letourneux, situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, avenue Letourneux, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0307;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à l'Impact de Montréal F.C. pour un projet de restauration de l'immeuble de l'ancienne caserne Letourneux, situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, avenue Letourneux, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	-
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20.05 1160604002	
II est proposé par M	. Francesco Miele
appuyé par M	l. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'é	tude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

CM16 0335

Accorder un soutien financier de 30 000 \$, par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0326;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.06 1161197003	

Accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0353;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.07 1167227001	

CM16 0337

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq ans et douze jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 045,76 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0375;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq ans et douze jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 075,76 \$, plus les taxes applicables;
- 2 d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier.

20.08 1165373001	Adopté à l'unanimité.	
	20.08 1165373001	

Autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Itée (CM15 0514), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0354;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Itée (CM15 0514), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1160660002		

CM16 0339

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0355;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense de 3 859 118,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 769 118,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329401;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.10 1154102006		

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM16 0340

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329405 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0356;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 3 948 323,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 868 323,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329405;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1154102008		

CM16 0341

Autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Itée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0358;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Itée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Un débat s'engag	ge. 	
Adopté à la majo	rité des voix.	
Dissidences :	M. Normand Marinacci Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan	
20.12 1166627001		

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 4 350 747,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221707 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0361;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense de 4 350 747,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans le cadre du projet du Site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 169 169 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221707;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.13 1164021002	

CM16 0343

Conclure avec Les Entreprises Myrroy inc., 20 ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule - Appel d'offres public 15-14814 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0362;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de conclure 20 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule;
- 2 d'accorder à Les Entreprise Myrroy inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14814 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
•
20.14 1167231001

Autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage, dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal / Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0363;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes» au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage, dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal;
- 2 d'approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimi	ré.
20.15 1161670001	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. inc. (CM15 1093) pour la réalisation du projet Forêt fabuleuse au Jardin botanique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0366;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. inc. (CM15 1093), pour la réalisation du projet « Forêt Fabuleuse » au Jardin botanique.

Adopté à l'unanimité.	
20.16 1163815001	

CM16 0346

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et huit mois, à compter du 1^{er} septembre 2016, des espaces situés au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 2 452,73 mètres carrés, à des fins de bureaux pour le Service de l'approvisionnement, pour une dépense totale de 7 460 684,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0374;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroux, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2016 des espaces situés au 4^e et 5^e étage, de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 2 452,73 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 451 494,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 149 463,76 \$, taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroux, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar;
- 3 d'autoriser une dépense de 859 725,56 \$, taxes incluses, en incidences;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2016 un virement de crédits de 199 198,23 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, et d'avoir ajusté la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2017 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 d'autoriser un virement budgétaire de 13 466,67 \$ pour l'exercice 2016 et pour l'année 2017 et les suivantes, et d'autoriser les ajustements récurrents de 40 400 \$ aux bases budgétaires, en provenance du Service de l'approvisionnement vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le budget d'énergie.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1154069014		

Conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc., une entente-cadre collective pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé (groupe A) pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14808 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0403;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé (groupe A);
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire, Demix Béton, une division de CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14808 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépendes besoins à com	enses de consommation and another.	à même les budgets	des unités d'affaires et	ce, au rythme
Un débat s'engage.	-			
Adopté à l'unanimité.				
20.18 1155331011				

CM16 0348

Accorder un contrat à Orbis Canada Limited pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 5 487 425 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14945 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0407;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'accorder à Orbis Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 39 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de bacs roulants de 46,5 litres et de bacs de comptoir de 7 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 487 425 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14945 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
 Un débat s'engage.
 Adopté à l'unanimité.

20.19 1162621001

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin (CMV) et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) relativement à l'acquisition par la Ville de tous les droits détenus par le CMV et le CAPCE, incluant les équipements, dans un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de 18 500 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE160423;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (C.A.P.C.E.) inc., relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal de tous les droits détenus dans un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, incluant des équipements, au prix de 18 500 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 2 de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement suivant son acquisition, et ce, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal*:

3 - d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage	
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences:	Mme Andrée Hénault M. Luis Miranda
20.20 1161368001	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.21 et 20.23 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.
À 22 h 01, le présid	dent du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 22 mars 2016, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016 13 h

Séance tenue le mardi 22 mars 2016, 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Elsie Lefebvre, M. Peter McQueen et M. Sylvain Ouellet.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général	
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville	
,	

Avant de prendre le moment de recueillement, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, cède la parole au maire, M. Denis Coderre qui souhaite intervenir sur les événements de Bruxelles. Au nom des Montréalais, en son nom personnel et au nom de tous les membres du conseil, il offre sa compassion, sa sollicitude au peuple belge. Il mentionne qu'il a écrit à son collègue M. Yvan Mayeur, maire de Bruxelles, et qu'il a parlé également au ministre wallon M. Christian Lacroix, ministre du budget et de la fonction publique. Les drapeaux ont été mis en berne et le drapeau belge sera érigé en guise de solidarité.

Le président du conseil déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié au peuple belge, tel que souhaité par le maire.

Le président du conseil informe les membres qu'un texte de Jacques Brel, intitulé « Quand on n'a que l'amour », a été déposé sur les pupitres et que ce dernier trouve tout son sens en cette journée.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

M. Michael Edgar M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)

(M. Luc Ferrandez)

Marche contre la brutalité policière – présence policière plus discrète. Si ce changement de tactique est le résultat d'une initiative du maire ou du SPVM / Commentaires du chef de l'opposition officielle à cet égard

M. Laurian Ionita M. Denis Coderre M. Ionita fait entendre une vidéo à partir de son cellulaire sur un discours prononcé par le maire

envers les employés d'Aveos

Le président du conseil demande à ce que M. Ionita soit escorté hors de la salle. Le leader de la majorité suggère que la question sur le comportement récurrent de certains citoyens soit abordée à la prochaine rencontre de la Commission de la présidence. Le président du conseil indique que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 9 h 39.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Possibilité que le manque d'inspection au cours des 15 derniers mois à l'édifice du Mount Stephen Club et les dommages structurels encourus soit en lien avec la rationalisation des ressources dans le cadre du PQMO / Impacts du PQMO sur le nombre d'inspecteurs dans les arrondissements et protection de certains postes stratégiques souhaitée
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	À la suite du jugement de la Cour supérieure, donner des directives à l'administration à l'effet de ne plus embaucher M. Cliche dans le futur / Déclencher une enquête interne afin de s'assurer que M. Cliche n'a pas utilisé l'information qu'il possédait pour travailler avec les promoteurs
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Explications sur l'annulation du contrat de Cisco / Réflexion sur la rapidité avec laquelle ce contrat a été octroyé
M. Richard Deschamps	Mme Anie Samson M. Denis Coderre	À la suite des événements survenus à Bruxelles – plan pour prévenir d'éventuelles attaques terroristes à Montréal / Stratégies de prévention
À 9 h 55,		

Il est proposé par M. Francesco Miele

> Mme Émilie Thuillier appuyé par

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

M. Guillaume Lavoie M. Denis Coderre

Mesures prises par l'Administration afin d'empêcher le phénomène des portes (M. Russell Copeman) (M. Lionel Perez) tournantes par les anciens employés de la Ville de Montréal / Faire inscrire une disposition à cette fin dans un addenda pour tous les contrats pour les fonctionnaires et appliquer

> cette règle aux solliciteurs de fonds des partis politiques

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Dossier de M. Cliche – vérifications par l'arrondissement des clauses de son contrat alors lorsqu'il était à l'emploi de la Ville
sur la procédure d'assem		stions des membres du conseil par le <i>Règlement</i> nterne du conseil municipal (06-051), le président llers close à 10 h.
À 10 h 02, le conseil repre	end ses travaux à l'article 20.	21.
CM16 0350		
Prendre connaissance of	lu rapport de la Commissio	on permanente sur l'examen des contrats
voirie dans le boulevar l'arrondissement de Cô	d Décarie, la rue Ferrier,	ur des travaux d'égout, de conduite d'eau et de l'avenue Mountain Sights et la rue Paré, dans e-de-Grâce - Dépense totale de 6 138 798,85 \$ oum.)
Vu la recommandation du	comité exécutif en date du	16 mars2016 par sa résolution CE16 0414
Il est proposé par M. Fra	ancesco Miele	
appuyé par M. Pie	erre Desrochers	
Et résolu :		
1 - de prendre connaissa	nce du rapport de la Commi	ssion permanente sur l'examen des contrats;
conduite d'eau et de v	voirie sur le boulevard Décar sement de Côte-des-Neiges	5 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de rie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais
de sa soumission, so		missionnaire conforme, le contrat à cette fin, au priz e de 5 518 798,85 \$, taxes incluses, conformémen
4 - d'imputer cette dépen	se conformément aux inform	nations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
20.21 1154102013		

Article 20.22

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 22 592 475,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293601 (5 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau, entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland, pour le déplacement de conduites, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses

Retiré – Voir article 3.01.
CM16 0351
Approuver un projet de convention relatif à une contribution financière de 1 150 000 \$ à Tourisme Montréal pour la promotion des ArtsGames et de la Ville de Montréal, lors du lancement planétaire d'ArtsGames aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, les 11 et 12 août 2016 / Autoriser un virement budgétaire de 1 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévue d'administration vers le Service de la culture
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0428;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
 1 - d'approuver un projet de convention relatif à une contribution financière de 1 150 000 \$ à Tourisme Montréal pour une opération de promotion d'ArtsGames et de la Ville de Montréal aux Jeu Olympiques de Rio de Janeiro, les 11 et 12 août 2016;
 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 150 000 \$ en provenance des dépenses contingente imprévues d'administration vers le Service de la culture;
3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément au informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.23 1166369001
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour 2016, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0327;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour 2016, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.		
30.01 1166841001		

CM16 0353

Accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques existants pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre les boulevards Olivier-Lejeune et Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles / Demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux et autoriser à cette fin, une dépense maximale de 49 408,44 \$ taxes incluses, pour leurs frais d'ingénierie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0329;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre la rue Olivier-Lejeune et le boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointeaux-Trembles;
- 2- de demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 49 408,44 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.02 1166978001		

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124,73 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0333;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124,73 \$).

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1163894002		

CM16 0355

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0379;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relatif à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1160615001		

Autoriser le Service des finances, conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à accorder aux arrondissements les crédits nécessaires pour procéder aux aménagements requis par la mise en oeuvre du Projet d'optimisation des recettes diverses et encaissements (RDE) dans les Bureaux Accès Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0383;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Service des finances à accorder aux arrondissements admissibles au programme des recettes diverses et encaissements (RDE) les crédits nécessaires à l'octroi de contrats pour l'aménagement des Bureaux Accès Montréal (BAM).

Adopté à l'unanimit	é.
30.05 1166004001	
Il ant munnant man	M. Francesco Mielo
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0357

Autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 269 300 \$ / Autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information, pour la prise en charge des activités technologiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 269 300 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.	
30.06 1155954010	

Autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 384 900 \$ / Autoriser le transfert de trois postes permanents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information, pour la prise en charge des activités technologiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0387;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 d'autoriser le transfert de 3 postes permanents de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.	
30.07 1163242001	

CM16 0359

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0435;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal, également ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville d'une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de réaliser sur son territoire les démarches du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;
- 2 d'autoriser la réception de cette aide financière de 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
- 3 d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 500 000 \$;
- 4 d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée », pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.08 1165917001	

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016 par sa résolution CE16 0431;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2016 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Montréal, métropole culturelle 2017-2022;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;
- L'avenir du secteur manufacturier à Montréal;
- La valeur ajoutée des institutions universitaires dans la grande région de Montréal;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019;
- Prévisions budgétaires 2017 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles (CM15 0590 et CM15 1166);
- Dépôt de documents séance tenante au conseil municipal (CM15 1525);
- En collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal, comment soutenir et encourager la participation citoyenne aux différentes instances de la Ville;
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal et de l'Ombudsman;
- Conseil du 21^e siècle (modernisation des instances);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domiciletravail (CM15 0334);
- Politique de stationnement (CG16 0031);

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.	
30.09 1163430005	

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.01 1160836001
CM16 0362
Avis de motion - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.02 1161180001
CM16 0363
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.03 1151175003

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1161543001			

CM16 0365

Avis de motion - Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087), remplaçant le règlement adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) » remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1166335001		

CM16 0366

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1166688004	

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1166688005	

CM16 0368

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ pour financer l'acquisition par la Ville de Montréal d'un Centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un Centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1164815001				
Il est proposé par	M. Francesco Miele			
appuyé par	M. Pierre Desrochers			
Et résolu :				
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.				
Adopté à l'unanimit	é.			

CM16 0369

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016, par sa résolution CE16 0227;

Il est proposé par M	. Francesco Miele
appuyé par M	I. Pierre Desrochers
Et résolu :	
des interventions mu	nt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement nicipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard », sujet à e ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité.	
42.01 1150870001	
	Règlement 16-030
CM16 0370	
	ent sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la ue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux ns
entre la rue Cardinal	e du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux s a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la
•	membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités en ement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet et	la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandatio	n du comité exécutif en date du 10 février 2016, par sa résolution CE16 0225;
II est proposé par M	. Francesco Miele
appuyé par M	I. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	nt intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue e Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de aires riverains ».
Adopté à l'unanimité.	
42.02 1154396011	
	Règlement 16-031

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016, par sa résolution CE16 0230;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.03 1155890003	
	Règlement 16-032

CM16 0372

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016, par sa résolution CE16 0281;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Adopté à l'unanimité.	
42.04 1150211001	Règlement 08-055-4

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance:

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016, par sa résolution CE16 0280;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
42.05 1162891002	
	Règlement 16-033

CM16 0374

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

Vu la résolution CM16 0149 de l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2016 adoptant comme projet de règlement P-16-017 le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 février 2016, à 18 h 30, à la salle J. C. Victorien Roy à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0392;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.		
44.01 1151896001		
	Règlement 16-017	

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour demander l'appui juridique de la Ville de Montréal dans la cause visant le maintien à Montréal des activités du Centre d'entretien et de révision technique des avions d'Air Canada

Le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM16 0375

Motion de l'opposition officielle pour la création d'une grappe industrielle en électrification des transports

Attendu que le développement des grappes industrielles est au coeur du Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal dans sa Stratégie de développement économique 2011-2017 souhaite jouer un rôle de mobilisateur et assurer un leadership en capitalisant mieux sur les atouts de savoir et de créativité, en relevant le défi de main d'oeuvre, en développant davantage l'entreprenariat et en accroissant l'attractivité de la métropole;

Attendu que la région métropolitaine de Montréal possède déjà huit grappes industrielles, soit le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, Aéro Montréal, Montréal InVivo, TechnoMontréal, ÉcotechQuébec, Finance Montréal, CargoM et AluQuébec qui regroupent plus de 12 000 entreprises et près de 25% de la main d'oeuvre de la région métropolitaine de Montréal;

Attendu que le gouvernement du Québec a dévoilé, en novembre 2013, une première Stratégie d'électrification des transports qui prévoit des investissements de 516,1 millions \$ et de faire de Montréal une vitrine de démonstration pour les technologies associées à l'électromobilité;

Attendu que la filière des véhicules électriques est en émergence, mais assure déjà quelque 3 000 emplois directs et indirects, au travers d'entreprises appartenant aux secteurs des bornes de recharge, de la batterie, de la motorisation électrique, des composants et des systèmes électriques, mais que très peu d'entre elles sont situées sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu qu'un regroupement sectoriel en recherche industrielle, Innovation en énergie électrique (InnovÉÉ), existe déjà sur le territoire de l'île de Montréal et dont la mission est de soutenir le développement et le financement de projets collaboratifs en lien avec l'industrie électrique et l'électrification des transports;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Craig Sauvé

que le comité exécutif mandate la direction du développement économique d'aider à la création d'une grappe industrielle en électrification des transports à Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Elsie Lefebvre

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender la motion sous étude comme suit:

- en y remplaçant au 3^e « Attendu » le chiffre « huit » par « neuf » et en y ajoutant immédiatement après le mot « ...AluQuébec » les mots « et Mmode »;
- en y ajoutant un 7^e et un 8^e « Attendu » qui se lisent comme suit :
- « Attendu que dans son discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain du 18 juin 2015, le maire a indiqué que la Ville de Montréal travaillait à mettre sur pied une filière de l'électrification des transports;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà nommé un commissaire à l'électrification et aux transports intelligents au sein du Service de développement économique »;

- en y remplaçant dans le « Résolu » le mot « direction » par le mot « Service » et en y remplaçant les mots « ...d'aider à la création d'une grappe industrielle en électrification des transports à Montréal » par les mots « ...afin d'analyser quelles sont les meilleures mesures pour assurer le leadership de la Ville de Montréal en matière d'électrification ».

À 10 h 44, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 10 h 48, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement de la conseillère Lefebvre et du maire, M. Denis Coderre.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement irrecevable.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François W. Croteau

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin,

Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan,

Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Pagé (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps,

Barbe, Cloutier et Searle (39)

En faveur: 23

Contre: 39
Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
65.02

CM16 0376

Résultat:

Motion de l'opposition officielle pour demander l'élaboration d'un Plan d'action lors des journées de smog

Attendu que le smog est une brume jaunâtre composée de polluants atmosphériques qui a plusieurs effets néfastes sur la santé comme l'irritation des yeux et des voies respiratoires, la toux, l'aggravation des symptômes chez les personnes atteintes de maladies cardiorespiratoires et le décès prématuré d'adultes atteints de maladies cardiorespiratoires chroniques;

Attendu que la Direction de la santé publique estime que les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique se traduisent par plus de 1500 décès prématurés par année à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a développé le service Info-smog, et a adopté un nouveau règlement sur le chauffage au bois visant à interdire l'utilisation des foyers et des poêles à bois lors d'un avertissement de smog;

Attendu que le dernier bilan du Réseau de surveillance de la qualité de l'air à Montréal nous montre, encore une fois, que ces mesures sont insuffisantes puisque l'île de Montréal a connu 63 jours de mauvaise qualité et de l'air en 2014, dont 10 jours de smog observés en hiver et aucun en été;

Attendu qu'aucune mesure concrète n'est offerte aux résidents lors des épisodes de smog;

Attendu qu'aucune mesure réglementaire n'existe lors d'épisodes de smog, à l'exception de l'interdiction du chauffage au bois résidentiel, et même dans ce cas, la Ville de Montréal a déjà déclaré qu'elle n'était pas dans une logique de coercition;

Attendu que d'autres villes, comme la ville de Windsor, faisant face à une augmentation similaire de la fréquence de jours ayant une mauvaise qualité de l'air en raison du smog, ont décidé de développer des plans d'action lors des journées smog proposant des mesures comme offrir des services de transport en commun gratuits les jours de smog etc.;

Attendu qu'il existe déjà un plan canicule qui permet à la sécurité civile de Montréal de mettre en place des mesures exceptionnelles;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- 1 que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande à la Sécurité civile de Montréal, en collaboration avec la Direction de l'environnement et à celle des transports, d'élaborer un Plan d'action lors des journées de smog;
- 2 que ce plan d'action inclut des mesures concrètes pour diffuser adéquatement les avertissements de smog auprès de la population, ainsi que des mesures concrètes devant être appliquées en fonction de la sévérité de l'épisode de smog.

Jn débat s'engage.	

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de présenter une nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

« Attendu que le smog est une brume jaunâtre composée de polluants atmosphériques qui a plusieurs effets néfastes sur la santé comme l'irritation des yeux et voies respiratoires, la toux, l'aggravation des symptômes chez les personnes atteintes de maladies cardiorespiratoires et le décès prématuré d'adultes atteints de maladies cardiorespiratoires chroniques;

Attendu que la Direction de la santé publique estime que les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique se traduisent par plus de 1500 décès prématurés par année à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal est un partenaire important du programme Info-smog par l'entremise duquel une prévision quotidienne de la qualité de l'air et les avertissements de smog sont émis par Environnement Canada et a adopté un nouveau règlement sur le chauffage au bois visant à interdire l'utilisation des foyers et des poêles à bois lors d'un avertissement de smog;

Attendu que le dernier bilan du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) à Montréal nous montre, que depuis 2009 le nombre de jour de smog est en constante diminution passant de 32 à 7 (en 2015), que la qualité de l'air s'améliore et qu'il ne faut pas confondre les jours de mauvaise qualité de l'air, qui sont liés à des conditions locales, et les jours de smog, qui sont des phénomènes régionaux;

Attendu que depuis l'adoption du Règlement 15-069 concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, l'Administration montréalaise a mis sur pied une campagne de communication grand public incluant le déploiement d'annonces spécifiques lorsqu'un avertissement de smog est en vigueur et que ce plan de communication utilise les médias sociaux, la diffusion de publicités à la radio, sur le web et dans les médias écrits ainsi que la diffusion de bulletins sur les écrans de Métrovision; qu'un indice de la qualité de l'air (IQA) calculé à partir des résultats de particules fines mesurés par les analyseurs en continu du RSQA a été développé par la Ville de Montréal pour informer le grand public de la situation qui prévaut sur son territoire et qu'il est disponible en temps réel sur le site web de la Ville; qu'à travers la campagne de communication chaque citoyen est invité à participer à l'amélioration de la qualité de l'air en posant des gestes simples comme limiter l'utilisation des foyers et des poêles à bois, privilégier le transport collectif, et s'il faut utiliser la voiture, réduire sa vitesse et éviter de laisser tourner le moteur au ralenti; que le programme Info Smog responsable de l'émission des avertissements de smog a aussi un plan de communication afin de rejoindre la population de l'agglomération montréalaise;

Attendu que pour la première année de la mise en oeuvre du Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, l'emphase a été mise sur l'information, la sensibilisation et l'intervention lors des avertissements de smog principalement par le biais des plaintes; que des efforts de sensibilisation sont mis de l'avant par le biais du plan de communication afin d'inciter les citoyens à modifier leurs habitudes de chauffage ou changer leur appareil; que la Ville se réserve dans un premier temps le droit d'émettre un avertissement si la situation est jugée à propos en vue de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'amélioration de la qualité de l'air et par la suite d'émettre un constat d'infraction passible d'une amende, tel que prévu au règlement;

Attendu qu'il existe déjà un plan particulier d'intervention chaleur extrême ayant pour objectif de réduire les impacts sur les populations vulnérables qui permet à la sécurité civile de Montréal de mettre en place des mesures exceptionnelles advenant le cas d'un épisode de smog estival concomitant; que la Direction de la santé publique juge que des recommandations comportementales plus élaborées que celles déjà diffusées à la population n'auraient pas d'avantages sur celles déjà mises en oeuvre;

que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande au Service de l'environnement d'élaborer le Plan d'action de la Ville de Montréal lors des journées de smog ».

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, accepte la proposition d'amendement.
Le débat se poursuit sur l'article 65.03, tel qu'amendé.
Le conseiller Sylvain Ouellet dépose le Plan de lutte à la pollution en Belgique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU	
en conséquence.	
65.03	

Motion de l'opposition officielle pour une consultation publique sur le nord de Pointe-Saint-Charles

Attendu la transformation résidentielle à la pièce du secteur d'emploi au nord de Pointe-Saint-Charles (depuis 12 ans, une quinzaine de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ou d'articles 89 sur l'axe de la rue Saint-Patrick) et le potentiel de développement de ce quartier situé au bord du canal de Lachine, à proximité du métro Charlevoix et à deux pas du centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu la circulation de transit dans l'axe de la rue Saint-Patrick, qui est une voie de camionnage desservant le centre-ville de Montréal et le secteur industriel Bridge, et une voie de transit vers le pont Victoria;

Attendu les orientations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui décourage le développement résidentiel de sites dont le niveau sonore moyen sur 24 heures excède 75 décibels;

Attendu l'étude de climat sonore déposée pour le projet « Le Myst », en décembre 2012, qui indique nécessaire de maintenir les fenêtres en position fermée pour respecter les critères de la SCHL puisque le niveau de bruit routier moyen pondéré sur une période de 24 heures irradié à la façade du projet atteindrait 70 décibels:

Attendu la hausse des valeurs foncières induite à la suite d'une modification de l'usage au sol de l'industriel au résidentiel et la hausse des valeurs foncières déjà effectives dans tout l'arrondissement du Sud-Ouest, celles-ci ayant pour conséquence la difficulté pour de nombreux foyers (locataires et propriétaires) de pouvoir continuer à habiter dans leur quartier;

Attendu les coûts de plus en plus élevés d'achat de terrains dans ce secteur, notamment en raison d'une spéculation croissante et de coûts de décontamination faramineux dans ce secteur historiquement industriel:

Attendu l'existence de nombreux terrains ou bâtiments vacants ou non utilisés dans le nord de Pointe-Saint-Charles et notamment sur l'axe de la rue Saint-Patrick;

Attendu les orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en janvier 2015, qui projette une densification importante des terrains au sud de la rue Saint-Patrick entre les rues Charlevoix et Island;

Attendu l'impact majeur dans le paysage urbain du projet résidentiel au 2365, rue Saint-Patrick (« Le Myst »), comptant six étages plus construction hors toit, totalisant 23 mètres de hauteur et adopté à la majorité par l'administration majoritaire du maire Benoit Dorais en avril 2012;

Attendu qu'une nouvelle demande de modification de la réglementation à la pièce, non appuyée par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest, a été déposée concernant un projet résidentiel d'un maximum de 265 unités, incluant des bureaux communautaires, au 2175 rue Saint-Patrick;

Attendu l'exemple du projet immobilier « Le Myst » au 2365, rue Saint-Patrick dont la Ville centre a évalué un revenu en taxes foncières d'une moyenne de 500 000 \$ par année sur 10 ans (conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 11 septembre 2012, numéro de dossier 1124665008);

Attendu que le revenu annuel de taxes foncières pour le projet immobilier proposé en janvier 2016 sur le site du 2175, rue Saint-Patrick a été estimé pouvoir rapporter à la Ville centre 775 000 \$;

Attendu qu'entre 2009 et 2015, le développement immobilier dans l'arrondissement du Sud-Ouest a permis à la Ville centre d'encaisser un revenu supplémentaire de 95 millions \$ en taxes foncières;

Attendu que le maire de Montréal, Denis Coderre, et le maire du Sud-Ouest, Benoit Dorais, ont annoncé conjointement le 25 janvier 2016 que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) serait mandaté dans le cadre d'un article 89 pour mener une consultation publique uniquement sur le site du 2175, rue Saint-Patrick;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater l'OCPM afin d'amorcer un exercice de planification sur l'ensemble du nord de Pointe-Saint-Charles dans les meilleurs délais afin :

de définir avec la population une vision d'ensemble pour l'avenir de ce secteur;

- d'analyser en détail l'origine et la destination des camions utilisant l'axe de la rue Saint-Patrick afin d'identifier des solutions pour réduire le camionnage, sans pour autant transférer cette circulation sur les rues Centre et/ou Wellington;
- d'obtenir de la ville-centre des investissements majeurs dans ce secteur, conséquents des revenus de taxes foncières à venir, afin d'investir en amont pour les besoins du quartier (réserves foncières pour du logement social, augmentation des espaces verts, mesures d'apaisement de la circulation, etc.).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Mesdames et messieurs Ferrandez, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Votent en faveur:

Caldwell, Downey, Ouellet et Searle (16)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-

Mars et Pagé (45)

Résultat: En faveur: 16

Contre: 45

Le président du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Motion de la troisième opposition pour une transparence accrue dans l'octroi de contrats

Attendu que suite au dépôt le 26 mai 2014 de la Motion de la troisième opposition pour *valoriser et rendre* accessibles les données publiques et ouvertes détenues par la Ville de Montréal, le Bureau de la Ville intelligente inclut dans son *Plan d'action 2015-2017* au point: 5) Démocratie participative, « la création d'un outil de visualisation pour rendre accessible et compréhensible la réalité municipale »;

Attendu que le site *Vue sur les contrats* est un outil de visualisation mis en place par le Bureau de la Ville intelligente qui permet de consulter les contrats et les subventions octroyés par la Ville de Montréal et qui donne accès à tous les contrats autorisés par le comité exécutif et par le conseil municipal depuis janvier 2012;

Attendu l'adoption de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) le 30 novembre 2010 ce qui entraîne l'adoption par le conseil municipal le 24 octobre 2011, du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* (11-031) ainsi que l'obligation pour tout membre d'un conseil d'une municipalité de participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Attendu qu'il est stipulé dans le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement :

« que la confiance du public en l'intégrité et en la probité de ses représentants est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'Administration de la Ville et qu'il est du devoir de chacun des membres du conseil d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels. »

Attendu que l'octroi récent de contrats de gré à gré à certains «proches» du maire de Montréal a suscité des questions de favoritisme de la part de la population montréalaise;

Attendu que la notion de l'intérêt des proches est défini par le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement comme étant un « intérêt de toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée (l'élu), notamment son conjoint, ses enfants, ses ascendants ou ses frères et sœurs », le terme « notamment » indiquant que la définition d'un proche ne se limite pas aux relations énumérées;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

- 1 que la personne ayant eu le statut d'organisateur, de solliciteur de fonds, de bénévole ou de donateur à un parti municipal ou à un élu municipal soit dans l'obligation d'en faire la divulgation dans le cas où elle pourrait se voir octroyer un mandat ou un contrat par la ville-centre ou par un arrondissement;
- 2 que l'outil « Vue sur contrats » soit élargi afin d'inclure les contrats et les subventions octroyés par les fonctionnaires et les conseils des arrondissements de la Ville.

Un débat s'engage.	
La leader de la troisième de bénévole ».	opposition apporte un amendement au 1 ^{er} « Résolu » en y retirant les mots « d
La proposition est agréée.	
Le débat se poursuit.	

Le président du conseil invite le conseiller Normand Marinacci à la prudence dans ses propos et de revenir à l'essence de la motion.

À 12 h 30,		
Il est proposé par M. Fran	ncesco Miele	
appuyé par M. François Limoges		
de poursuivre les travaux j	jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.	
La proposition est agréée.		
Le débat se poursuit.		
Il est proposé par Mme J	ustine McIntyre	
appuyé par M. Nor	mand Marinacci	
de procéder à un vote enre	egistré sur l'article 65.05.	
Le greffier fait l'appel des i	membres et le conseil se partage comme suit :	
9		
VOTE		
Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Limoges, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Cinq-Mars, Pagé et Searle (19)	
Votent contre:	Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe et Cloutier (38)	
Ouverture des portes:	Le conseiller Ouellet entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté faveur de cette proposition.	
	Le conseiller Gibeau entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre de cette proposition.	
Résultat:	En faveur: 20 Contre: 39	
Un débat s'engage.		
Le président du conseil dé	eclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est	
RÉSOLU		
en conséquence.		

65.05

Motion non partisane demandant au gouvernement du Canada d'intervenir rapidement pour éliminer les gras trans

Attendu que les arrondissements Lasalle, du Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ont récemment adopté une motion demandant une intervention rapide du gouvernement du Canada afin d'éliminer les gras trans des aliments;

Attendu que l'Association pour la santé publique (ASPQ) a récemment lancé une campagne demandant au gouvernement fédéral d'interdire les gras trans industriels dans les produits alimentaires et invite ses partenaires à travers le Québec, y compris les municipalités, à soutenir cette initiative;

Attendu que les diététistes du Canada ont publiquement appuyé cette démarche visant à retirer les gras trans des aliments transformés et de ceux offerts dans les restaurants;

Attendu que les recherches cliniques ont déterminé que la consommation de gras trans augmente considérablement le risque de maladie cardiaque et le diabète et que, selon les autorités de santé publique, la consommation de gras trans est responsable de milliers de décès prématurés chaque année à travers le Canada;

Attendu que Santé Canada exige que le contenu en gras trans des aliments soit divulgué sur les étiquettes nutritionnelles, et que cette exigence a mené de nombreux consommateurs à opter pour des choix plus sains et a convaincu des chaînes de restauration rapide et des fabricants de produits alimentaires à substituer des ingrédients sains aux gras trans;

Attendu que le précédent gouvernement fédéral a rejeté les demandes des professionnels de la santé d'interdire les gras trans non naturels et a plutôt demandé à l'industrie alimentaire et de la restauration rapide de réduire volontairement la teneur en gras trans de leurs aliments;

Attendu que les huiles partiellement hydrogénées se retrouvent encore fréquemment dans les biscuits, pâtisseries, glaçages, certaines margarines, maïs soufflé à cuisson au micro-ondes, préparation pour crêpes, craquelins, crèmes à café et autres produits;

Attendu que malgré une plus grande sensibilisation des consommateurs, l'approche volontaire n'a pas permis d'éliminer complètement les problèmes de santé associés à la consommation de gras trans;

Attendu qu'aux États-Unis, la *Food and Drug Administration* (FDA) a déterminé que la consommation de gras trans, peu importe le niveau, n'est pas reconnue comme prudente et a décrété, en juin dernier, une période de transition de trois ans à la suite de laquelle les gras trans doivent être éliminés complètement de tous les produits offerts aux consommateurs;

Attendu que la lettre de mandat présentée par le premier ministre à la ministre de la Santé encourage notamment le ministère à mettre en place des règlements similaires à ceux des États-Unis pour éliminer les gras trans;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Manon Barbe

Mme Erika Duchesne Mme Lorraine Pagé M. Claude Dauphin M. Dominic Perri Mme Monique Vallée Mme Elsie Lefebvre

Et résolu :

que le conseil municipal soutienne les initiatives pour l'élimination des gras trans et encourage Santé Canada à émettre rapidement des règlements qui mèneront ultimement à l'élimination complète des gras trans des produits alimentaires canadiens.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- une lettre en date du 4 décembre 2015, adressée à la ministre de la Santé, L'Honorable Jane Philpott; un communiqué de l'Association pour la santé publique du Québec intitulé « L'ASPQ demande à la ministre de la Santé Philpott d'agir sur les gras trans »;
- une lettre en date du 29 janvier 2016, réponse de la ministre de la Santé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06	et le déclare adopté à l'unanimité.
65.06	
Article 65.07	
Motion en faveur du projet de Parc écologique c	de l'Archipel de Montréal
	nt unanime des membres du conseil présents, retire la t sur la procédure et les règles de régie interne de
À 12 h 46, tous les points de l'ordre du jour ayant é levée.	eté étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et résolutions ci-de	ssus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE	

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2016 Le 21 mars 2016

McIntyre, Justine, Shanahan, Steve



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016 13 h

Séance tenue le lundi 18 avril 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michel Bissonnet.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de Mme Thérèse Kirkland-Casgrain, première femme à se faire élire à l'Assemblée Nationale et la première femme au conseil des ministres. Il souligne également le décès des personnes suivantes : Mme Rita Lafontaine, M. Bernard Lamarre, M. Jean Bissonnette ainsi que les sept victimes de l'écrasement d'un avion aux Îles-de-la-Madeleine : M. Jean Lapierre, Mme Nicole Beaulieu, Mme Martine Lapierre, M. Marc Lapierre, M. Louis Lapierre, M. Pascal Gosselin, membre de l'équipage et M. Fabrice Labourel, membre de l'équipage.

Le président du conseil invite les membres à découvrir l'exposition intitulée « Montréal les berges » du 11 au 25 avril 2016, dans le hall d'honneur. Cette exposition est présentée en collaboration avec Tourisme Montréal, Photoservice, la Ville de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le bureau de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif et responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau.

Le président du conseil informe les élus que la Ville de Montréal offrira dorénavant une halte-garderie temporaire lors des périodes de questions des citoyens durant les séances du conseil municipal. Le service sera offert le lundi soir, entre 17 h et 22 h. Il sera également offert le mardi, si la séance se prolonge au lendemain, entre 8 h 30 et 10 h 30. Ce geste, une initiative du maire de Montréal, M. Denis Coderre, vise à attirer davantage de Montréalaises et de Montréalais à participer aux séances du conseil et, plus globalement, à la démocratie municipale.

Dans le cadre de la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » du 17 au 24 avril 2016, le président indique que des rubans verts, symboles d'espoir et de vie retrouvée, ont été distribués à tous les membres du conseil. Il souligne la présence, dans les tribunes, des membres de Transplants Québec ainsi que des personnes ayant des proches ou ayant bénéficié directement d'un don, soit : Dr. Jean-François Lizé, pneumologue, Mme Brigitte Junius, chef de communication, Mme Louise Réhel, chef des services cliniques, M. Michel Bourassa, membre d'une famille de donneur et sa conjointe, Mme Sophie Bellemare, présidente-fondatrice de la Fondation Sophie, M. Alexandre Grégoire, greffé et M. René Tapp, membre d'une famille de donneur.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 22 avril 2016 « Journée mondiale de la Terre », et indique qu'à cette fin, les lumières de l'hôtel de ville seront éteintes le vendredi toute la nuit; le 23 avril 2016 « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur »; le 28 avril 2016 « Journée internationale des accidents de travail »; et le 29 avril 2016 « Journée internationale de la danse ».

Finalement, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillères et conseillers Russell Copeman, Craig Sauvé et Suzanne Décarie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

regard de leur nem :		
Question de	À	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	2015, l'année du transport en commun - commentaires sur le dépôt du rapport annuel de la STM marqué par une baisse d'achalandage / Mesures concrètes afin de palier à certaines lacunes avec impacts immédiats
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Référence à un article de François Cardinal intitulé « Voyager en classe sardine » sur les piètres résultats de la STM en 2015 – améliorations du service à la clientèle à très court terme / Reconsidérer la demande de Sylvie Bernier, qui a reçu le titre de « Bâtisseuse de la Cité 2016 », à venir rencontrer les élus montréalais
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Mise en place de règlements qui vont encadrer les services de co-voiturage commercial à Montréal / Prendre position pour une meilleure compétitivité et un meilleur service aux citoyens
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Projets de transport collectif à Montréal – liste de projets attendus par les gouvernements fédéral et provincial / Leadership souhaité et dépôt de projets structurants pour Montréal
Le président du conseil fa 1 minute 30.	it un bref rappel aux élu	us que le temps de réponse alloué est de
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Demande d'augmentation du nombre de vélos et de stations BIXI à l'aube de nombreux chantiers qui paralyseront Montréal au cours de l'été / Mettre plus de stations BIXI dans les quartiers situés dans le nord-est de Montréal et plus précisément près des gares de train

Question de **Objet**

M. Denis Coderre Démantèlement du Plan de transport et M. Craig Sauvé (M. Aref Salem)

manque de vision quant au développement

du transport en commun

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Mme Laurence Lavigne-

Lalonde

M. Denis Coderre (M. Aref Salem)

Projet de voie réservée sur la rue Hochelaga dans un secteur des plus congestionnés de l'arrondissement ne permettant le passage que de 3 autobus à l'heure / Explications souhaitées sur la vision du transport collectif et structurant notamment pour l'Est de

Montréal

M. Éric Alan Caldwell M. Denis Coderre

(M. Aref Salem)

Échéancier pour l'ajout de 3 stations d'arrêt pour le SRB Pie-IX / Délais prévus pour la

planification de la phase 2

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 46.

CM16 0380

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 80.01 (30.02).

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 18 avril 2016 à 13 h
Un débat restreint s'engage.
Adopté à l'unanimité.
03.01
CM16 0381
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2016
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2016, conformément à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 14 avril 2016 émis par le greffier.
Adopté à l'unanimité.
03.02
4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif
Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »
Le leader de la majorité dépose les documents suivants :
4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> pour la période du 1 ^{er} au 30 mars 2016.
Un débat s'engage.
 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 mars 2016.
4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la <i>Loi des cités et villes</i> pour la période du 1 ^{er} au 30 mars 2016.
Un débat s'engage.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

5.01 Résolution CA16 22 0088 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour le développement d'un lien cyclable entre le Sud-Ouest et le centre-ville de Montréal en 2016

- 5.02 Résolution CA16 22 0125 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest Adhésion de l'arrondissement du Sud-Ouest à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat -4 décembre 2015 - COP21
- 5.03 Résolution CA16 22 0126 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest Résolution d'appui à la campagne du RAPSIM demandant au gouvernement fédéral de rétablir une approche généraliste dans l'allocation des fonds disponibles pour la SPLI et aux gouvernements canadien et québécois de permettre à la communauté montréalaise d'identifier ses priorités de financement en matière d'itinérance

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Pierre Desrochers

6.01 Dépôt d'une correspondance de Mme Martine Ethier concernant la demande d'information de Mme Lavigne-Lalonde sur l'École d'entrepreneuriat lors du conseil du 21 mars 2016.

Par M. Réal Ménard

6.02 Dépôt d'un courriel de M. Philippe Gagnier, directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint au Service des affaires juridiques, en date du 4 avril 2016, adressé à M. Réal Ménard ayant pour objet la caserne Létourneux – Théâtre sans fil (TSF) afin de donner suite à une demande d'information de M. Éric Alan Caldwell lors du conseil du 21 mars 2016.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2016

À 14 h 04, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude des articles 7.02 et 7.07 à une phase ultérieure afin d'en prendre acte juste avant l'adoption de l'article 51.02.

CM16 0382

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1165094001

Bilan	annuel 2	2015 de	l'arrondisse	nent de	Lachine	faisant	état d	e l'application	du Règlemen	ıt sur
l'utili:	sation des	s pestici	des (04-041)	à l'égar	d de son	territoir	е		_	

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.04 1167121001
CM16 0384
Bilan annuel 2015 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.05 1161114001
CM16 0385
Dépôt du rapport d'activité 2015 du Conseil des Montréalaises intitulé « Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle »
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activité 2015 du Conseil des Montréalaises intitulé « Ambassadrices pour une ville égalitaire et plurielle », et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.06 1164233001

08.01

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.08 1160739004
CM16 0387
Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que du document Reddition de comptes financière 2015, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2015, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.09 1163592001 et 1163592003
CM16 0388
Dépôt du Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i>
À 14 h 32, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude de l'article 7.10 à une phase ultérieure.
07.10
CM16 0389
Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles »
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport et des recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles », et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.

1	1 -	Dér	ôt	de	pétitions
---	-----	-----	----	----	-----------

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM16 0390

Déclaration sur la Journée du souvenir des victimes de la Shoah

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil à plus de 30 000 survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 15 décembre 1999 la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec* ainsi décrétant « Yom HaShoah, aussi appelé le Jour commémoratif de l'Holocauste, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif, est proclamé Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah »;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente telle qu'elle est fixée chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée par cette proclamation à mener des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la lutte pour la liberté, la tolérance et la fraternité des hommes exige une vigie constante;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Attendu que cette année le 27^e jour du mois de Nisan du calendrier lunaire juif tombe le 5 mai 2016;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre

M. Dimitrios (Jim) Beis M. Marvin Rotrand M. Russell Copeman Mme Mary Deros M. Guillaume Lavoie Mme Manon Gauthier Mme Justine McIntyre Mme Patricia Lattanzio

Et résolu :

- 1- de reconnaître le 5 mai 2016, la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de l'Holocauste » en solidarité avec les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;
- 2- de souligner la tenue d'une cérémonie officielle de commémoration de Yom HaShoah, présidée par le maire, et qui se tiendra dans le Hall d'honneur de l'hôtel de ville, le mercredi 4 mai 2016, à 11 heures.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
15.01

Déclaration sur le 101^e anniversaire du génocide arménien

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la shoah et l'abolition de la traite négrière;

Attendu que le Parlement canadien a adopté le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la *Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien* qui a pour objet de proclamer le 24 avril de chaque année *Jour commémoratif du génocide arménien*;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal reconnaît annuellement par une déclaration, le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, la déportation et le déracinement des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que la remarquable mobilisation des membres de la communauté arménienne à l'occasion du centenaire de commémoration du génocide tout au long de l'année 2015 a permis de rappeler l'importance de sensibiliser les Montréalais aux crimes de masse, mais aussi de reconnaître le courage et la résilience de ceux qui ont survécu aux actes génocidaires;

Attendu que le 24 avril 2016 commémore les victimes des massacres et souligne l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que peu à peu s'éteignent les derniers témoins de cette immense tragédie;

Attendu que la très grande majorité des membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de ceux qui ont survécu à ce génocide, sont des Montréalais qui ont contribué par leurs engagements au plan politique, économique, culturel et social à façonner notre ville;

Attendu que le génocide tue deux fois, la seconde par le silence, il importe par devoir de mémoire, de partager les connaissances historiques pour que les générations futures construisent les sociétés de l'avenir en retenant les lecons du passé;

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par Mme Mary Deros M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalais et les Montréalaises, à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien à travers le monde;
- 2- que le conseil de ville achemine la présente motion à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités et invite ces associations à la partager avec toutes les villes-membres.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
15.02

Déclaration soulignant la Journée internationale des monuments et des sites

Attendu que l'UNESCO a fait du 18 avril la Journée internationale des monuments et des sites en 1983;

Attendu que le thème retenu pour l'année 2016 par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est le patrimoine du sport;

Attendu que le Conseil du patrimoine de Montréal se joint à d'autres organismes montréalais pour faire connaître davantage ce patrimoine et certains des éléments qui en font la richesse;

Attendu que l'année 2016 marque le 40^e anniversaire des Jeux olympiques d'été de 1976 à Montréal;

Attendu que l'emblème du patrimoine du sport à Montréal est sans contredit le Parc olympique et son Stade érigé pour les Jeux olympiques d'été de 1976;

Attendu que la toponymie rappelle le souvenir de grands sportifs montréalais;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1- de souligner la date du 18 avril comme étant la Journée internationale des monuments et des sites;
- 2- d'encourager les Montréalais à participer aux activités mettant en vedette le patrimoine du sport organisées par différents organismes partenaires réunis par Héritage Montréal tout au long du mois d'avril 2016.

	_
Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité.	
15.03	
À 15 h 12, le conseil jour.	procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre d
Il est proposé par	1. Francesco Miele
appuyé par 🏻 l	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'	étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

Conclure une entente-cadre, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, avec Cité Nissan Gabriel S.E.C. pour la fourniture sur demande d'automobiles électriques de marque Nissan Leaf - Appel d'offres public 16-15007 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire d'un an, pour la fourniture sur demande d'automobiles électriques du modèle Nissan Leaf;
- 2- d'accorder à Cité Nissan Gabriel S.E.C, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15007 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

CM16 0394

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 24 mois, avec Stantec Experts-conseils Itée et CIMA+ s.e.n.c. pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour les sommes maximales respectives de 2 244 760,40 \$ et de 1 691 569,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14972 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;

Montant maximal

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14972 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Stantec Experts-conseils Itée 2 244 760,40 \$
CIMA+ S.E.N.C 1 691 569,69 \$

d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au respective à combler.

3-	d'imputer cette besoins à combl		ême les bu	dgets de la	a Direction	des trai	nsports,	et ce,	au rythmo	e des
Un	débat s'engage.	_								
Ad	opté à l'unanimité	ı .								
_	5309001 01 (20.02)									

CM16 0395

Firme

Approuver le projet d'entente avec la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys pour l'aménagement du parvis et des trottoirs faisant partie des travaux du lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys pour la réalisation des travaux qui seront effectués sur la propriété de la Corporation et faisant partie des travaux du lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité.		
1160522001 80.01 (20.03)		

Accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015 / Accepter l'hypothèque publiée au registre foncier du 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par ces derniers en faveur de la Ville, à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, ce terrain étant désigné comme une partie du lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal; et
- 2- d'accepter l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier le 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 512 000 \$, accordée par ces derniers en faveur de la Ville afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.	
1156692004 80.01 (20.04)	

CM16 0397

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal un immeuble constitué du lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, un immeuble, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1151027010 80.01 (20.05)
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0398
Accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc. pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, pour une somme maximale de 181 493,88 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Solutions Victrix inc., fournisseur exclusif, pour le rehaussement des modules matériels de sécurité (HSM) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant le support pour une période de 3 ans, le transfert des données dans les nouveaux HSM et la mise à jour du système d'authentification à deux facteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 493,88 \$, taxes incluses, conformément à

- l'offre de service de cette firme en date du 23 mars 2016;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1165035001 30.01 (20.06)		

Accorder un contrat à Circuit Ford Lincoln Itée pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15046 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit

- 1 d'accorder à Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15046 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'autoriser le paiement d'un montant de 65 385,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1164472006 80.01 (20.07)	

CM16 0400

Accorder un contrat à Neolect inc. pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort - Dépense totale de 704 959,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10187 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 704 959,68 \$, taxes incluses, pour divers travaux électriques à la station Drain des filtres et aux stations de pompage Vincent d'Indy et Châteaufort, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 679 959,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10187;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1164087001 80.01 (20.08)		

Accorder un contrat à Socomec industriel inc. pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 6 474 993,02 \$, taxes incluses, pour le projet Régulation de la pression travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Socomec Industriel inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 108,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10191;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163775001 80.01 (20.09)		

CM16 0402

Accorder un contrat à Potosi Construction (9203-8959 Québec inc.) pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson (0434) - Dépense totale de 1 287 032,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5830 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 287 032,50 \$, taxes incluses, pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes de l'édifice situé au 2060, rue Dickson (0434), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Potosi Construction (9203-8959 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 184 070 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5830;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1161029001 80.01 (20.10)	

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu:
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM16 0403

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15056 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15056 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164139003
80.01 (20.11)

CM16 0404

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire d'une durée approximative de trois ans à Axor Experts-Conseils inc. pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 3 096 236,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire Travaux d'amélioration et de mise à niveau pour une somme maximale de 3 096 236,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163334005 80.01 (20.12)		

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec Les Services EXP. inc. (pour une somme maximale de 1 980 444,38 \$), Axor Experts-Conseils inc. (pour une somme maximale de 1 185 392,25 \$) et Stantec Experts-Conseils Itée (pour une somme maximale de 815 000,29 \$), taxes incluses, pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15079 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15079 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Les Services Exp. inc.	1 980 444,38 \$	Contrat 1
Axor Experts+Conseils inc	1 185 392,25 \$	Contrat 2
Stantec Experts-Conseils Itée	815 000,29 \$	Contrat 3

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
1167287001 30.01 (20.13)	

Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC), pour une période de 10 mois à compter du 1^{er} mai 2016, des espaces situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 mètres carrés, à des fins de laboratoire et de bureaux pour la relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J. Des Baillets, pour une dépense totale de 315 238,65 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'entente modificatrice # 2 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} mai 2016, des espaces de laboratoire et de bureaux, situés au 6100, avenue Royalmount, d'une superficie d'environ 773,63 mètres carrés, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Baillets, moyennant un loyer total de 229 007,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, pour les frais de déménagement, les contingences et les incidences;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1166025002 80.01 (20.14)		

CM16 0407

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Itée, pour une période de 9 mois, à compter du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1 568,2 mètres carrés, constitué du lot 1 181 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Paul, pour un loyer total de 304 658,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Stationnement Wentworth Itée, pour une période de neuf mois débutant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 30 novembre 2016, un terrain d'une superficie de 1568,2 mètres carrés, constitué du lot 1 181 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'aire d'entreposage de matériaux et d'équipements dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Paul, moyennant un loyer total de 304 658,47 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1165941003 80.01 (20.15)
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.16)
Approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 3 ans, soit du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 - Dépense totale de 517 387,50 \$, taxes incluses
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'approuver le projet de premier renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans, à compter du 1 ^{er} avril 2016, des espaces d'une superficie totale de 1 965 mètres carrés situés au 10950, boulevard Perras et utilisés pour les

517 387,50 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du sous-bail;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de

Un débat s'engage.

À 14 h 40, du consentement unanime des membres, il est convenu de reporter l'adoption de l'article sous étude à une phase ultérieure afin de permettre à la conseillère Anie Samson de colliger les informations et donner suite aux questionnements du conseiller Alex Norris.

Archives de la Ville de Montréal

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 327 575 \$ à quatre organismes, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder quatre soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 327 575 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Mobilisons Montréal	Mobilisons local	83 000 \$
Pépinières & Collaborateurs	Post-Olympique	80 000 \$
Centre culturel Espace 7000 inc.	Salle Désilets, nouveau diffuseur de l'Est de Montréal	82 525 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Vivre l'Est!	82 050 \$

- 2 d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1161063001 80.01 (20.17)

CM16 0409

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ aux trois organismes suivants pour l'année 2016, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ pour l'année 2016, aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

Organisme	Projet	Soutien 2016
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	125 000 \$
Maison du Père	Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion	125 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte à l'exclusion et prévention de l'itinérance	125 000 \$

- 2 d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet d'avenant à la convention intervenue de gré à gré avec CPA-ERP (CG15 0011), fournisseur unique, pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du Module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unani	imité.		
1160206001 80.01 (20.19)			

Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec) pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 625 584,16, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14891 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
1160184003 80.01 (20.20)	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0412

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un premier trajet de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2016, pour une somme maximale de 821 896,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14904 (1 soum.) / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la période estivale 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 821 896,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14904;
- 2 d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des navettes fluviales, pour la saison estivale 2016;
- 3 d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,59 \$ pour 2016;
- 4 d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 5 d'autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le parc Jean-Drapeau (Montréal) et Vieux-Port (Montréal) pour la saison estivale 2016, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$, taxes incluse, en frais de gestion de ce service pour la même période;

6 - d'imputer ces de conformément aux				budgétaire	requis,
	-				
Un débat s'engage.	_				
Adopté à l'unanimité.					
1165329001 80.01 (20.21)					

CM16 0413

Accorder un soutien financier de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 59 870 \$;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.			
1150504018 80.01 (20.22)			

Approuver le projet de convention de sous-sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue d'Hydro Québec, pour une durée de 17 mois, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace au 28^e étage de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 535 960,46 \$, taxes incluses / Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9103-1013 Québec inc., à compter du 1^{er} avril 2018, des locaux d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, au 28^e étage de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, pour une durée de 7 ans et 6 mois, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 996 314,55 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de convention de sous-sous-location entre 9103-1013 Québec inc., Bell Canada, Hydro-Québec et la Ville de Montréal, par lequel la Ville sous-loue d'Hydro Québec, pour une durée de 17 mois, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace au 28^e étage, de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 535 960,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet convention;
- 2 d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9103-1013 Québec inc., à compter du 1^{er} avril 2018, des locaux d'une superficie de 3 191,04 mètres carrés, au 28^e étage, de l'immeuble sis au 700, rue De La Gauchetière Ouest, pour une durée de 7 ans et 6 mois, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 996 314,55 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 d'autoriser une dépense de 929 572,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 9103-1013 Québec inc. ;
- 4 d'autoriser une dépense de 362 659,89 \$ taxes incluses en incidences ;
- 5 de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de mettre fin au bail du 8^e étage du 1550, rue Metcalfe pour le 31 juillet 2017 et de payer la pénalité de 399 317,63 \$, taxes incluses, au propriétaire les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., au plus tard le 31 juillet 2016;
- 6 d'imputer la dépense de la pénalité en 2016, après avoir opéré un virement de crédits de 364 630,22 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 7 d'imputer la dépense de location 2016 de novembre et décembre du 700, rue De La Gauchetière Ouest, après avoir opéré un virement de crédits de 86 306,24 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 8 d'ajuster la base budgétaire de location du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 9 d'imputer la dépense pour les travaux d'aménagement, qui sera assumée à 63,36 % par l'agglomération, pour un montant de 818 758,69 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.		
1164069001 80.01 (20.23)		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaires, d'une structure de chambre de débitmètre, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de la mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 11 801 587,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 280001 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 11 801 587,80 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, de l'avenue Westbury au chemin de la Côte-des-Neiges, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 878 083,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280001;

4	111						• •		17
4 -	d'imputer ce	tte denens	e, conformément	aux intorma	ations tinai	ncieres ii	nscrites au	dossier	decisionnel
	a irripator co	tto aoponi	0, 001110111101110111	aux iiiioiiii	ationio ilinai	101010011	noontoo aa	accordi	accidioi il ioi.

CM16 0416

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6775 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 d'autoriser une dépense de 13 198 858,82 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin, comprenant tous les frais incidents;
- 3 d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 816 308,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6775;
- 4 d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'exploitation et d'entretien du système de chauffage des revêtements de sols;
- 5 d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie, à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'entretien général de la place Vauquelin et la fourniture et l'installation annuel d'un sapin de Noël;

6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité.	
1166316001 80.01 (20.25)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par 🏻 N	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'	étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

CM16 0417

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour réaliser les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 867 345,73 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5762 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 867 345,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 679 762,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5762;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166196001 80.01 (20.26)
CM16 0418
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5826 (9 soum.)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2 - d'autoriser une dépense de 2 242 509,78 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3 - d'accorder à Trempro construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 135 723,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5826;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1165891001 80.01 (20.27)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de l'avenue Atwater à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 14 750 457,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 232003 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 14 750 457,73 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de l'avenue Atwater à la rue Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 139 139 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232003;

_								
1 -	d'imputer cette	dananca	conformáment	aux informations	financiàrae	inecritae au	doccior (dacicionnal
-	d lilibutel cette	uebelise.	COLITOTITIESTIC	aux illiolillatiolis	III IAI IGIGI GO	IIIoonico au	UUSSICI (15000011161

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164102002 80.01 (20.28)

CM16 0420

De décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vague aux fins d'implantation d'un centre de tri des matières recyclables, propriété de la compagnie Day & Ross inc., d'une superficie approximative de 37 054 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans un secteur industriel de l'arrondissement de Lachine / Dépense de 7 450 380 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vague constitué du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de Day & Ross inc., d'une superficie approximative de 37 054 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'implantation d'un centre de tri des matières recyclables;

fin;
3 - d'autoriser une dépense de 6 480 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1163778002 80.01 (20.29)
À 16 h 22, du consentement unanime des membres, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (20.16).
CM16 0421 (suite)
Approuver le projet de renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10950, boulevard Perras à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 3 ans, soit du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 - Dépense totale de 517 387,50 \$, taxes incluses
La conseillère Samson exerce son droit de réplique et fournit les réponses aux questionnements formulés par le conseiller Norris.
Adopté à l'unanimité.
1164565001 80.01 (20.16)
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01), 80.01 (30.03), 80.01 (30.04), 80.01 (30.05) et 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette

Adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et déposer une demande de certification au nom de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec; et
- 2 d'autoriser monsieur Benoit Champagne, directeur à la Direction des transports, à déposer la demande de certification pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
1164368001 80.01 (30.01)	
Article 80.01 (30.02)	
	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » soumis pa
Retiré – Voir article 3.01.	

CM16 0423

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
1166204001 30.01 (30.03)	

À 16 h 26, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Article 80.01 (30.04)

Adopter une résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

Vu les articles 544 et 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à la présente résolution a été entièrement réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu que le financement par emprunt des soldes résiduaires n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu que pour certain des règlements visés par la présente résolution, les dépenses encourues peuvent excéder l'emprunt effectué, en raison notamment, de l'apport d'une autre source de financement, inconnue au moment de l'adoption de ces règlements.

Il est résolu:

- 1. de modifier le titre et l'article 1 de chacun des règlements suivants par le remplacement du montant de l'emprunt initialement autorisé par le nouveau montant autorisé tel qu'indiqué à l'annexe A :
 - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-005);
 - ii. Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal (RCG 06-017);
 - iii. Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le développement de projets municipaux admissibles au forum des équipements culturels (RCG 06-023);
 - iv. Règlement autorisant un emprunt de 2 250 000 \$ pour les travaux d'embellissement du domaine public de la rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et de la Commune (RCG 06-048);
 - v. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement des travaux de construction des infrastructures de surface d'un tronçon du boulevard Thimens à l'est du boulevard Pitfield (RCG 06-051);
 - vi. Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ afin de financer le remplacement des véhicules et de leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération (RCG 06-058);
 - vii. Règlement autorisant un emprunt de 6 800 000 \$ afin de financer l'avant-projet détaillé relatif au réaménagement de la partie de l'autoroute Bonaventure située entre les rues Brennan et Saint-Jacques (RCG 07-024);
 - viii. Règlement autorisant un emprunt de 675 000 \$ pour le versement d'une contribution en vue de procéder aux acquisitions de terrains situés dans l'écoterritoire de la rivière à l'Orme (RCG 08-001);

- ix. Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ afin de financer l'implantation d'un système de jalonnement dynamique vers les parcs de stationnement du Vieux-Montréal, du Quartier International et de la Cité du multimédia, en collaboration avec Stationnement de Montréal (RCG 08-013).
- **2.** d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances à transférer les soldes excédentaires mentionnés à l'annexe A au Fonds réservé des soldes disponibles des règlements fermés.
- 3. de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ANNEXE A LISTE DES RÈGLEMENTS MODIF	IÉS

ANNEXE A LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS

No du règlement	Emprunt initialement autorisé	Nouveau montant autorisé	Solde excédentaire à transférer au Fonds réservés des soldes disponibles des règlements fermés
RCG 06-005	40 000 000 \$	17 745 244 \$	
RCG 06-017	15 000 000 \$	13 997 446 \$	622 288 \$
RCG 06-023	16 000 000 \$	4 650 000 \$	1 418 381 \$
RCG 06-048	2 250 000 \$	2 228 972 \$	117 366 \$
RCG 06-051	1 500 000 \$	589 378 \$	302 085 \$
RCG 06-058	40 000 000 \$	24 440 676 \$	
RCG 07-024	6 800 000 \$	6 792 235 \$	
RCG 08-001	675 000 \$	0\$	
RCG 08-013	1 500 000 \$	0 \$	

Un débat s'engage.		_
9 9	Un débat s'engage.	

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- un article de CP24 intitulé « TTC on pace for \$30M budget shortfall due to declining ridership »;
- un article d'Inside Toronto.com intitulé « Fewer riders taking the TTC so far this year: report,
- un article du American Public Transportation Association (APTA) intitulé « Americans Took 10.6 Billion Trips on Public Transportation in 2015 »;
- un article du Torontoist intitulé « Why Declining TTC Ridership Growth is a Problem »;

À 16 h 55, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de scinder le vote et de procéder à un vote enregistré sur le 2^e « Résolu » de l'article 80.01 (30.04).

À 17 h 05, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 17 h 07, le conseil reprend ses travaux.

À la lumière des informations transmises par le greffier, le président du conseil propose de suspendre la procédure de vote nominal afin de discuter avec les leaders des impacts de la demande de la leader de l'opposition officielle.

La proposition est agréée.

CM16 0424

Approuver l'inscription du projet de développement et de consolidation du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement 2016-2017 du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver l'inscription de réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$, avec le gouvernement du Québec;
- 2 d'approuver le budget de financement 2016-2017 des activités du réseau PME MTL;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.05)

Archives de la Ville de Montréal

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2015 de compétence d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter un budget supplémentaire de 18 774 000 \$ au PTI 2016-2018, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2015, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1165929002 30.01 (30.06)	
À 17 h 08, le président du conseil a	ajourne la séance jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016 13 h

Séance tenue le lundi 18 avril 2016, 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michel Bissonnet.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il souligne la présence, dans les tribunes, de M. Jean-Marie Vilain, maire de la Ville de Viry-Châtillon, département de l'Essonne, en France.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lydia Atrouche	M. Denis Coderre (M. Alex Norris)	Préservation de la surface naturelle du parc Rutherford et de l'accès aux citoyens/citoyennes du quartier / Actions des élus siégeant sur la Table de concertation du Mont Royal en regard du parc Rutherford
M. Jeff Pedersen	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Rejet du projet Énergie Est et vision d'ensemble de la protection de l'environnement

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Shane Johnston	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Clarifications sur l'échéancier prévu quant au prochain inventaire des émissions des gaz à effet de serre / Budget alloué à cet égard et date du dernier inventaire
Mme Hassan Dour	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Vision politique de la Ville vs les investissements du gouvernement fédéral en matière d'infrastructures vertes dans le but d'atteindre 100 % des énergies renouvelables d'ici 2050
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle du métro – échéancier fixé par la STM pour le nombre de stations visées et délais encourus / Sommes allouées pour l'accessibilité universelle
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Encourager les propriétaires à dépenser dans les commerces locaux vs fermeture de commerce
Mme Marie-Claire Mayeres	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Aref Salem) (M. Russell Copeman)	Dégradation de la qualité de l'air et augmentation de la pollution à Montréal vs développement immobilier dans des endroits où il y a peu de transport en commun – gestion de la circulation / Concentrer les développements immobiliers près des stations de métro ou de train existants
M. Martin Dion	M. Aref Salem (M. Marvin Rotrand)	Autobus à plancher surbaissé et rampes arrières défectueuses dans le secteur de l'Est de l'île / Félicitations adressées aux élus pour les travaux d'ajout d'ascenseurs à la station Honoré- Beaugrand
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Démocratie et période de questions du public – liberté d'expression
Le président du conseil den	nande à ce que M. Ionita soit	escorté hors de la salle du conseil.
M. Anthony Garoufalis- Auger	M. Réal Ménard	Changements climatiques et réduction des gaz à effet de serre – budget de la Ville pour le carboneutre et consultation souhaitée à cet égard / Partage de documents de recherche sur ce sujet
M. Jean Léger	M. Denis Coderre	Inversion de la ligne 9B de l'Oléoduc d'Enbridge en décembre 2015 – comment autoriser l'inversion si aucun plan d'urgence mis en place
M. Maxime Arnoldi	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Aref Salem)	Sauvegarde du Cap-Nature dans l'arrondissement de Pierrefonds / Intégrer ce territoire comme espace vert à protéger / Étude de circulation souhaité
M. Heidi Quinsey	M. Russell Copeman	Coop Le Suroît – remerciements adressés pour l'appui de la Ville dans ce dossier Dépôt de document
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle – mettre de l'avant une politique de socio financement / Initiative citoyenne pour démarrer une campagne de socio financement – invitation faite au maire pour présider cette campagne
Mme Sandrine Rhodius	M. Denis Coderre	Sauvegarde du parc Rutherford sur le Réservoir McTavish — si étude environnementale sur l'épandage de fongicides, de bactéricides et d'herbicides sur ce site existe et la rendre publique, le cas échéant

À 19 h 59,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les 3 derniers citoyens inscrits sur la liste, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	M. Claude Dauphin	Projet de développement dans le secteur Lachine Est - amélioration de la fréquence des trains sur la ligne Candiac pour rencontrer les critères d'un projet TOD / Mesures concrètes afin d'améliorer la fréquence et rencontrer ces critères
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Cibles établies par la Ville en terme de réduction de gaz à effet de serre / Meilleures pratiques souhaitées Dépôt de document
M. Robert Edgar	Mme Anie Samson	Disponibilité du rapport du SPVM sur les événements du 18 décembre 2015 et date de rencontre prévue pour le rendre public / Moratoire sur le Règlement P-6

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 13.

À 20 h 14, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (30.04).

CM16 0426 (suite)

Adopter une résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé

Le leader de la majorité mentionne qu'après discussions avec les leaders, il comprend que la demande de scinder le vote n'est plus pertinente.

Le président du conseil demande à la leader de l'opposition officielle de préciser ses orientations en ce qui a trait à la demande de vote.

La leader de l'opposition officielle indique qu'à la suite des discussions avec les leaders et le greffier, la demande de vote ne porte que sur un seul « Résolu » et qu'il n'y a plus lieu de demander un vote scindé.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

٧	O.	T	E
v	v		

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Lattanzio, Rotrand, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (43) Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Votent contre: Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet et Searle (18) Résultat: En faveur: 43 Contre: 18 Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.04) adopté à la majorité des voix, et il est **RÉSOLU** en conséquence. 80.01 (30.04) À 20 h 22, après entente entre les leaders, le leader de la majorité propose de procéder à l'étude des articles 7.02, 7.07 et 51.02 et cède la parole au conseiller Harout Chitilian. Le conseiller Chitilian souligne la présence dans les tribunes, du président et du vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, MM. Pascal Rousseau et François Marquette ainsi que Mme Geneviève Coulombe, coordonnatrice. Ils sont accompagnés de MM. Maxime Le Breton et Jérémy Gareau qui ont assisté à la période de questions du public. CM16 0427 Dépôt du rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal Le leader de la majorité, M. Francesco Miele dépose le Rapport d'activité 2015 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte. Un débat s'engage. 07.02 1167181001

Dépôt	de	l'Avis	sur	la	réalité	montréalaise	des	jeunes	Autochtones	et	des	recommandations
émises	s pa	r le Co	nsei	l ie	unesse	de Montréal						

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.07 1167181002
CM16 0429 Nomination de membres au Conseil jeunesse de Montréal
Vula recommendation du comité exécutif en date du 6 euril 2016 per ce récolution CE16 0520.
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0539;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Denis Coderre
Et résolu :
1- de nommer madame Jessica Mandziya-Sathoud, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de madame Chahinaze Fala;
2- de nommer madame Xiya Ma, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans se terminant en avril 2019, en remplacement de monsieur Gopinath Jeyabalaratnam.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
51.02 1167181003
CM16 0430
Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2015 - Volet agglomération
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter l'affectation du surplus pour les dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Services professionnels en actuariat - conseils reliés aux régimes de retraite	(214,0)
- Services professionnels et techniques liés à la réalisation de diverses opérations de communication	(161,1)
- Nouvelle gouvernance municipale en matière de développement économique local	(12 000,0)
- Études reliées au centre-ville - Arrondissement de Ville-Marie	(243,2)
TOTAL	(12 618,3)
Adopté à l'unanimité. 1165205002 80.01 (30.07)	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jou	ır.
Adopté à l'unanimité.	
CM16 0431	
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de finance travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable	r la réalisation des
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de déli	ihérations lors de la

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

•			
164213001			
30.01 (42.01)			

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1160504001 80.01 (42.02)		

CM16 0433

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) ».

Adopté à l'unan	imité.		
1160184001 80.01 (42.03)			

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
164213002 0.01 (42.04)		

CM16 0435

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) ».

1163843002 80.01 (42.05)	

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1156807002 80.01 (42.06)		

CM16 0437

Approbation de la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement R-164 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 140 545 \$ pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-164 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de sept millions cent quarante mille cinq cent quarante-cinq dollars (7 140 545 \$) pour financer le programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et tuyauterie pour compteurs d'eau, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.		
1160854001 80.01 (45.01)		

Nomination de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimite	é.
1164794002 80.01 (51.01)	
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (51.02) à 80.01 (51.06) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.

CM16 0439

Nomination de monsieur Richard Bergeron, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Ville-Marie, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Richard Bergeron à titre de représentant désigné de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Adopté à l'unanimité.	
1160858001 80.01 (51.02)	

Nomination de monsieur Daniel Robert, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Daniel Robert, conseiller municipal de la Ville de Mont-Royal, à titre de représentant désigné de la Ville de Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.		
1165175012 80.01 (51.03)		

CM16 0441

Nomination de Mme Andrée Hénault, conseillère de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Andrée Hénault, conseillère de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1160507008
80.01 (51.04)

CM16 0442

Nommer des représentants du conseil d'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, du 2 février 2016 jusqu'à la dissolution de cet organisme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Fŧ	résol	h	ı	

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Andrée Hénault et M. Gilles Beaudry, à titre de représentants du conseil de l'arrondissement d'Anjou, au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période du 2 février 2016, jusqu'à la dissolution de ce dernier.

Adopté à l'unanimité.		
1162072005 30.01 (51.05)		

CM16 0443

Reconduire pour une période de trois ans les mandats de M. Robert Labelle et Mme Johanne Goulet à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) / Nommer, pour des mandats de trois ans, Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop, à titre de membres de ce conseil

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de reconduire, pour une période de trois ans, les mandats de M. Robert Labelle et de Mme Johanne Goulet, à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM);
- 2 de nommer, pour un mandat de trois ans, les trois nouveaux membres suivants, soit Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop, à titre de membres de ce conseil.

1166220001 80.01 (51.06)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports du Québec, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, une parcelle de terrain située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, constituée d'une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 387 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air, pour la somme de 28 300 \$, taxes exclues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0489;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports, aux fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 387 mètres carrés, située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, constituée d'une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une somme de 28 300 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 CTC1157029001		

CM16 0445

Accorder un soutien financier de 205 000 \$ à Cirque Éloize pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0491;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 205 000 \$ au Cirque Éloize pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 205 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1161103001	

Approuver un projet de convention entre la Ville et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000 \$ pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion / Autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0492;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 220 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM16 0447

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie *Ennis Paint Canada* (CM15 0157), une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company*, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0505;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company (CM15 0157), pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.04 1164119001	

Accorder à un contrat Derichebourg Canada Environnement inc. pour la collecte et le transport de matières organiques, pour une durée de 31 mois, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 685 611 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14957 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0508;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement concerné, pour une période de 31 mois, les services de collecte et transport de résidus verts, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard du contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14957 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme Arrondissement Nombre Montant de mois (taxe incluses)

Derichebourg Canada Environnement Inc. Ahuntsic-Cartierville 31 685 611 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.05 1162621002	
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0449

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires dans les avenues de Belleville et de Rome, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 3 341 532,89 \$ - Appel d'offres public 960 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0510;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 3 137 366,44 \$, taxes incluses, représentant 93,89 % du coût total du contrat, pour la reconstruction de conduites d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires, de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue de Belleville, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury, et dans l'avenue de Rome, entre les rues Fleury et Sabrevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 166 032,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 960;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.06 1164383001		

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, des bordures, de pavage et des travaux connexes dans les rues Huntington, entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy, ainsi que dans les rues Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-09 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0511;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 204 147,43 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, de travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de pavage et de travaux connexes dans les rues Huntington, entre l'avenue de Versailles et la rue Lombardy, ainsi que dans les rues Balmoral, Lombardy, d'Alma, Laurier, Dalhousie et Sherwood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 022 780,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-09;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.07 1166765009		

CM16 0451

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - (PCPR 2016) - Dépense totale de 4 503 027 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324003 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0513;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 4 503 027 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2-	d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix
	de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 276 027 \$, taxes incluses, conformément aux
	documents de l'appel d'offres public 324003;

3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1154102014

CM16 0452

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR) - Dépense totale de 3 494 309,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324004 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0515;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 494 309,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et d'Anjou (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 293 809,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.09 1164102004	

CM16 0453

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 409 594,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 266101 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0517;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 409 594,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Masson, de l'avenue Papineau à la rue Chabot, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 994,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.10 1164102003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre le Service des stages de la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0524;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1167271001		

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc., pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), aux fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, pour un loyer total de 101 034,73 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0525;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de traitement et de conditionnement de matériaux secs inc., à des fins de passage à pied et en véhicules de toutes sortes et de manutention de conteneurs, une partie du lot 5 676 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (3552, rue Saint-Patrick), pour une durée de près de 8 ans, à compter du 6 novembre 2013 jusqu'au 30 septembre 2021, pour un loyer total de 101 034,73 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.12 1165941002	

CM16 0456

Approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc. un local additionnel d'une superficie de 5,81 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une dépense totale de 9 386,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0526;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., un local additionnel d'une superficie de 5,81 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 2 ans et 11 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un loyer total de 5 092,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2016, représentant un montant de 4 294,32 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.13 1165840003	

Accorder un soutien financier de 95 000 \$, à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités, pour l'année 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0531;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités pour l'année 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.14 1162912001	

CM16 0458

Accorder un contrat de gré à gré, à Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 1 579 181,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0576;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 579 181,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation des toitures des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel *Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd,* s'engage à fournir les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.15 1165967001	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norclair inc. pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille, dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 2 236 514,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1524 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0586;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 236 514,09 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille, dans l'arrondissement de Lachine;
- 3- d'accorder à Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 236 514,09 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1524;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.16 1167126001

CM16 0460

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin Ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin Ouest) et Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0581;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin Ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin Ouest) et Olympia, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 186,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-05;

4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	pté à l'unanimité.
20.	7 1166765008
CN	16 0461
	ndre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Ac po	order un contrat à Néolect inc. pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisée r le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois pense totale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14982 (3 soum.)
Vu	a recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0571;
II e	t proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et	ésolu :
1-	de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2-	d'autoriser une dépense totale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3-	d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 2 223 539,58 \$, taxes incluses, conformément au documents de l'appel d'offres public 16-14982;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	pté à l'unanimité.
20.	3 1166848001
	

Accorder un contrat à Gricon excavation pour la reconstruction de la chaussée, le remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, des travaux de drainage et de pavage, de trottoirs, de bordures et des travaux connexes, dans la rue Marceau, et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et des travaux connexes, dans le boulevard Gouin Ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-08 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0577;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, le remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, des travaux de drainage et de pavage, de trottoirs, de bordures et des travaux connexes, dans la rue Marceau, et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et des travaux connexes, dans le boulevard Gouin Ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Gricon excavation, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix corrigés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 915 650,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-08;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.19 1166765011		

CM16 0463

Accorder un contrat à Les excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans la 10^e Avenue, 11^e Avenue et 12^e Rue et pour le recouvrement de pavage et des travaux connexes, dans la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 434 711,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-07 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0578;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 434 711,38 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, des travaux de drainage, de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, de bordures, de trottoirs, de pavage et des travaux connexes, dans la 10^e Avenue, 11^e Avenue et 12^e Rue et pour le recouvrement de pavage et des travaux connexes, dans la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix corrigés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 240 293,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-07;

Adopté à l'unanimi	é.
20.20 1166765010	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.
CM16 0464	
CIVI 10 U404	
long de la rue Sh	rat à MGB associés inc. pour la réfection de la clôture ornementale (phase 2) le erbrooke et la partie nord du boulevard Pie-IX, du Jardin botanique de Montréal maximale de 1 144 802,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00070
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0579;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
clôtures le lor	IGB associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des g de la rue Sherbrooke Est, et de la partie nord du boulevard Pie-IX, du Jardin Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1167055001

CM16 0465

Abroger la résolution CM16 0228 / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, et au sud de la 39^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables

1 144 802,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00070;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0593;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM16 0228 adoptée par le conseil municipal à sa séance tenue le 22 février 2016;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté	à l'unanimite	é.
20.22 11	64962002	
		·
II est pr	oposé par	M. Francesco Miele
a	opuyé par	M. Pierre Desrochers
Et réso	lu :	
de réur	nir, pour fins	d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.
Adopté	à l'unanimite	é.

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1700, rue Le Ber

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016 par sa résolution CE16 0493;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1700, rue Le Ber.

souterraines (égouts) pour le proje	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ies	liavau
Adopté à l'unanimité.			
30.01 1160725001			

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ., c. Q-2) pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots 1 703 774 et 1 703 810, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0536;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur les lots 1 703 774 et 1 703 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de permettre la construction d'un immeuble industriel par la compagnie Dollarama.

Adopté à l'unanimité.		
30.02 1166470012		

CM16 0468

Confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle, afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle, sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives / Mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État, afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0535;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Ville d'acquérir certaines parcelles du domaine hydrique de l'État situées en bordure du pont Lachapelle afin de permettre à la Ville d'accorder les contrats de réfection des voies publiques, de la piste cyclable et du réaménagement paysager des abords du pont Lachapelle sous condition de les conserver à des fins publiques et non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;
- 2- de mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique de l'État afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de ces propriétés.

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1160783004		

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de Habiter Montréal comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0596;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de Habiter Montréal comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1167252001		

CM16 0470

Reporter les budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0603;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 242 401 000 \$ au PTI 2016-2018, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2015, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.		
30.05 1165929001		

CM16 0471

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2015, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2015 à des projets spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016 par sa résolution CE16 0605;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2015 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2015 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 72 139,0 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements;
- 4- d'adopter l'affection du surplus d'un montant de 6 231,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Élections municipales	4 000,0
- Entente sur le développement culturel (MCCC)	985,8
- Fonds de location à long terme de véhicules	788,7
· ·	571,9
- Renflouement du fonds d'énergie	193,6
- Services professionnels en actuariat - conseils reliés aux régimes de retraite	
 Services professionnels et techniques liés à la réalisation de diverses opérations de communication 	145,8
TOTAL	6 685,8

6- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 30 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2016.

Adopté à l'unanimité.		
30.06 1165205001		

CM16 0472

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1167235001		

41.04 1163894004

Avis de motion - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

sommaire décisionnel.
41.02 1161361001
CM16 0474
Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.03 1166873002
CM16 0475
Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne un montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1166220002
Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
·
CM16 0477
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)
Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes,</i> avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016, par sa résolution CE16 0335;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », afin de permettre aux conseils d'arrondissement d'adopter et d'appliquer un règlement établissant un programme d'intervention prévoyant l'octroi d'une subvention en vue de favoriser l'installation de pompes de renvoi dans les immeubles sujets à des inondations.
Adopté à l'unanimité.
42.01 1160836001
Règlement 02-002-24

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales / Réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement

La conseillère Catherine Clément-Thalbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Attendu qu'une copie du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016, par sa résolution CE16 0336;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales »;
- 2 de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement;

Un débat s'engage.		
	-	
Adopté à l'unanimité.		
42.02 1161180001		
	Règlement 16-034	

CM16 0479

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0395;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Règlement 16-035

CM16 0480

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0398;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1161543001

Règlement 15-091-1

CM16 0481

Adoption - Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087), remplaçant le règlement adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016 par sa résolution CE16 0390;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

réso	

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) » remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro.

Adopté à l'unanimit	ė.
42.05 1166335001	
	Règlement 15-087
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0482

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2916, par sa résolution CE16 0393;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.
42.06 1166688004

Règlement 15-040-1

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2016, par sa résolution CE16 0394;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques ».

Adopté à l'unanimité.		
42.07 1166688005		
	Règlement 15-063-1	

CM16 0484

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7800, boulevard Maurice-Duplessis a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2016, par sa résolution CE16 0444;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d'un centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
12.08 1164815001	
	Règlement 16-036

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM16 0485

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté	à	l'una	nin	nité.
--------	---	-------	-----	-------

43.01 1166826003

Règlement P-14-049-1

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque » / Tenue d'une consultation publique

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJETS

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque »;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur;
- 3- de soumettre ces projets de règlements à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique, conformément à la loi.

Un débat s'engaç	ge.
Adopté à la majo	rité des voix.
Dissidences :	M. Normand Marinacci Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan

43.02 1162931001

Règlement P-16-037 Règlement P-04-047-173

Archives de la Ville de Montréal

Nommer « place Iona-Monahan » la place publique située à l'intersection de la rue Chabanel Ouest
et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016 par sa résolution CE16 0552;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de nommer « place Iona-Monahan » la place publique située sur le lot 1 488 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'intersection de la rue Chabanel Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
Adopté à l'unanimité.
46.01 1164521003
CM16 0488
Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Denis Coderre
Et résolu :
de désigner madame Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de mai, juin, juillet et août 2016.
Adopté à l'unanimité.
51.01
À 21 h 34, du consentement unanime, le leader de la majorité propose de procéder à l'étude de l'article 7.10.
CM16 0388 (suite)
Dépôt du Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i>
Un débat s'engage
07.10

Motion de l'opposition officielle demandant un sursis à la conversion aux DEL blanches de l'éclairage de rue

Attendu que la Ville de Montréal amorce la conversion aux DEL blanches (4000 Kelvins) de ses 110 000 lampadaires de rue, un investissement de 110 M\$;

Attendu que la technologie d'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL) comporte plusieurs avantages dont l'efficacité énergétique et la durée de vie;

Attendu qu'un éclairage aux DEL blanches, contrairement aux DEL ambrées, présente un inconvénient majeur : une fraction importante de sa lumière émise est composée de lumière bleue;

Attendu qu'à luminosité égale, un éclairage aux DEL blanches produit de trois à quatre fois plus de pollution lumineuse qu'un éclairage typique au sodium et présente des risques d'éblouissement;

Attendu que cette forte pollution lumineuse s'explique par le fait que l'atmosphère diffuse plus abondamment la lumière bleue que les autres couleurs, d'où le ciel bleu;

Attendu que des études reconnues par l'Organisation mondiale de la santé ont démontré que la production de mélatonine, l'hormone du sommeil, est supprimée au contact de la lumière bleue;

Attendu que le déploiement à grande échelle de luminaires à dominante bleue quasi aussi stimulants que la lumière naturelle (6000 K) pourrait être associé à des problèmes de santé allant de l'insomnie au cancer en passant par la dépression, le diabète et l'obésité, tout en diminuant l'efficacité du système immunitaire;

Attendu que la Ville de Sherbrooke a opté pour un éclairage de rue aux DEL ambrées (1800 K), qui réduit les impacts sur la santé humaine et les écosystèmes associés à la pollution lumineuse;

Attendu que l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a émis en 2010 un avis afin de restreindre la mise sur le marché grand public des systèmes d'éclairage DEL présentant une luminance trop forte et trop de bleu dans le spectre lumineux;

Attendu que le Bureau de normalisation du Québec publiera d'ici les prochains mois une norme sur le contrôle de la pollution lumineuse;

Attendu que la Ville de Montréal a sollicité un avis sur l'éclairage de rue aux DEL auprès de la Direction de santé publique et est en attente de ce dernier;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal, dans l'attente de l'avis de la Direction de santé publique et de la norme du Bureau de normalisation du Québec, suspende la conversion aux DEL blanches de l'éclairage de rue.

Un débat s'engage	
À 22 h 02,	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par I	Mme Émilie Thuillier
de poursuivre les tr	avaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.
La proposition est a	gréée.
Le débat se poursu	it.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur: 17 Contre: 44

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 0490

Motion de l'opposition officielle pour l'embellissement de la fonte de voirie à l'occasion du 375^e de Montréal

Attendu que Montréal célébrera, en 2017, le 375^e anniversaire de sa fondation;

Attendu que la Ville de Montréal doit saisir chaque occasion d'embellissement de l'espace public et que les couvercles d'égout et de regard sont nombreux et très visibles;

Attendu que des centaines de villes à travers le monde, dont Barcelone, Berlin, Malmö, Miami, Seattle, Séoul et Yokohama, ont fait de leurs couvercles d'égout et de regard des éléments de signature visuelle spécifiques;

Attendu que plusieurs villes canadiennes, dont Vancouver, Richmond, Calgary, Toronto, Québec, Moncton et Halifax ont fait de même;

Attendu que le 375^e anniversaire est une occasion toute désignée pour procéder au lancement d'une nouvelle signature visuelle pour les couvercles d'égout et de regard de Montréal;

Attendu qu'entre 700 à 800 nouveaux couvercles d'égout et de regard sont installés annuellement sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que chaque couvercle d'égout ou de regard installé sur le territoire de la Ville de Montréal porte une inscription particulière et donc, provient d'un ou plusieurs moules spécifiquement fabriqués pour la Ville;

Attendu que la création d'une signature visuelle, via un nouveau moule spécifique, pour les couvercles d'égout ou de regard, n'engage pas de dépense supplémentaire pour la Ville au niveau des approvisionnements;

Attendu que, depuis 2006, Montréal est désignée comme Ville de design UNESCO;

Attendu que les villes de Vancouver, Richmond et Calgary ont retenu l'idée d'un concours de design pour déterminer le design gagnant pour les prochains couvercles d'égouts;

Attendu l'expertise du Bureau du design de la Ville de Montréal dans l'organisation de concours de design;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que la Ville de Montréal :

- 1- lance un concours de design pour la création de nouveaux couvercles d'égout et de regard;
- 2- procède progressivement au remplacement de ses couvercles d'égout et de regard, en priorisant les artères commerciales et lieux touristiques.

Un débat s'engage.
Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Manon Gauthier
d'amender la motion présentement à l'étude comme suit :
 remplacer le 6^e « Attendu » par l' « Attendu » suivant : « Attendu que quelque centaines de couvercles de fonte d'égout susceptibles d'une identification personnalisée ont été remplacés en 2015 »;
- ajouter un « Attendu » entre le 8 ^e et le 9 ^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que l'entente-cadre actuelle prévoit déjà la possibilité d'effectuer une personnalisation pour les couvercles de fonte d'égout »;
- remplacer les textes des 1 ^{er} et 2 ^e « Résolu » par les suivants :
« que la Ville de Montréal développe un nouveau couvercle en fonte d'égout et de regard avec une identification personnalisée soucieuse d'une volonté d'embellissement de l'espace public; et ;
que le conseil de Ville demande au comité exécutif de mandater la direction générale de procéder progressivement au remplacement de ses couvercles d'égout et de regard avec lesdits nouveaux couvercles, en priorisant les artères commerciales et lieux touristiques ».
La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, accepte la proposition d'amendement.
Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.
Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
65.02
À 22 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 13 h

Séance tenue le lundi 16 mai 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais et M. Luis Miranda.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M° Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il présente à l'assemblée la nouvelle élue de l'arrondissement de Montréal-Nord, madame Christine Black, assermentée le 3 mai dernier en présence du greffier de la Ville, du maire de Montréal, M. Denis Coderre, ainsi que de lui-même. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle mairesse et invite cette dernière à s'adresser à l'assemblée. La conseillère Black prend la parole pour remercier tous les citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord pour leur marque de confiance à son égard et se dit honorée de les représenter en tant que mairesse.

Elle fait également l'éloge de l'arrondissement en tant que milieu dynamique grâce aux initiatives en cours et témoigne sa confiance envers les milieux communautaires, économiques et institutionnels de ce dernier. Elle souligne l'apport de la diversité portée par plus de 8 000 jeunes et 26 000 aînés, dont plusieurs citoyens d'origines diverses de première, deuxième et troisième générations qui se côtoient et cohabitent en harmonie. Elle déplore l'image négative de l'arrondissement qui est véhiculée dans les médias et tend la main à tous ceux et celles qui aimeraient contribuer à l'amélioration de cette perception. Finalement, elle s'engage à utiliser son énergie et son leadership pour permettre à l'arrondissement d'avancer côte à côte avec les citoyens, les organismes, les entreprises et les institutions. Pour terminer, elle rappelle aux citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'ils peuvent compter sur l'appui indéfectible et sur le leadership du maire de Montréal, M. Denis Coderre, pour qui toutes ces préoccupations sont au cœur de son engagement politique.

Le président du conseil dépose un nouveau plan de banquette dédié aux membres du conseil et rappelle à l'assemblée, qu'avec cette élection, le conseil s'approche de la parité hommes / femmes élus siégeant au conseil. Il remercie la conseillère pour son intervention, la félicite pour son élection et lui souhaite un bon mandat. Il cède la parole au maire de Montréal qui félicite également la nouvelle mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord pour son élection. Le maire évoque aussi les 25 ans de vie politique du conseiller Alan DeSousa qui ont été soulignés lors du dernier congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et félicite ce dernier au nom de tout le conseil.

Le président du conseil invite les membres à venir découvrir l'exposition réalisée par le Conseil interculturel de Montréal intitulée : « Montréal, terre d'accueil » qui met à l'honneur l'inclusion à Montréal et qui se tiendra dans le hall d'honneur du 18 au 26 mai 2016. Pour ce qui est de la mise en lumière de l'hôtel de ville pour le mois de mai, il informe que la bâtisse sera illuminée en turquoise afin de souligner la « Journée mondiale du cancer de l'ovaire » le 8 mai 2016, de même que pour le « Mois de sensibilisation des allergies alimentaires » le 15 mai 2016. Elle sera illuminée en rouge pour la « Fête de la fondation de Montréal, le 17 mai 2016, et finalement en violet pour la « Journée mondiale des maladies inflammatoires de l'intestin » le 19 mai 2016.

Il signale les événements suivants : le 15 mai 2016 « Journée internationale des familles » et le 17 mai 2016 date du « 374° anniversaire de la fondation de Montréal »; et « Journée mondiale contre l'homophobie » ainsi que « Journée nationale des implantés cochléaires du Québec ». Il souligne la présence au balcon des membres de l'Association des implantés cochléaires du Québec qui ont été accueillis par les conseillères Mary Deros et Monique Vallée ainsi que par le président du conseil dans le cadre du 20° anniversaire de l'association, à savoir mesdames et messieurs : Danielle Saint-Mieux Limoges, Andrée Boivin, Daniel Morel, Jean Talbot, Bernard Trottier, Sara Timmemans, Denis Lacasse, Normand Therrien, Robert Limoges, Jocelyne Hutton, Hichal Bahri, Bannani Chakib et Stéphane Gilbert. Il fait mention de l'épinglette arborée par les membres à cet effet et des dépliants qui sont disponibles à l'entrée de la salle du conseil pour sensibiliser tous et chacun à cette cause et informer l'assemblée sur le travail de cette association qui existe depuis 20 ans.

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de mai des conseillers et conseillères Elsie Lefebvre, Richard Deschamps, Réal Ménard, Magda Popeanu, Richard Guay, Sterling Downey et Guillaume Lavoie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des guestions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom:

Question de	À	<u>Objet</u>
	M. Denis Coderre	Félicite l'Administration pour l'acquisition du terrain et bâtiment des Sœurs hospitalières et souligne l'importance de la congrégation de Saint-Joseph pour la construction du Montréal de demain
	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Richard Bergeron)	Modification du trajet du train de l'Est afin de permettre la réalisation du Réseau électrique métropolitain (REM) — position de l'administration dans ce dossier

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, rappelle au président du conseil de faire respecter la durée du temps imparti lors d'une intervention, soit une minute pour la question et une minute pour la réponse. Il souligne que le conseiller Bergeron a utilisé plus de 2 minutes pour répondre à la question de la leader de l'opposition officielle.

M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Reconnaissance de la valeur écologique et naturelle des terrains de l'Anse-à-l'Orme et prendre des mesures pour les préserver / Conservation intégrale du parc de l'Anse-à-l'Orme
M. Denis Coderre	Informer le conseil des intentions du ministre Coiteux et du contenu du projet de loi relatif au pacte fiscal et de l'état d'avancement des travaux pour finaliser le projet de loi et le statut de métropole

<u>À</u> <u>Objet</u>

M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron) Engagement que l'administration intercédera auprès du gouvernement provincial pour la préservation des bâtiments patrimoniaux (édifices Rodier, New city Gaz etc.) érigés sur les terrains faisant l'objet de réserve foncière dans le cadre de la réalisation du projet de Réseau électrique métropolitain (REM) — tenir compte de la conservation de ces joyaux dans l'élaboration de ce projet

M. Denis Coderre (M. Aref Salem)

Refus d'autoriser l'utilisation de véhicules en libre service au centre-ville et rejet d'un système qui fonctionne - conserver le statu quo et aider les compagnies déjà en place à améliorer le système actuel au lieu de restructurer le modèle en place

À 13 h 40,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)

Établir un échéancier pour les nouveaux projets permettant l'amélioration systématique de la géométrie des rues lors de leurs réfections afin d'apaiser la circulation et améliorer la sécurité des piétons pour donner suite à la motion de l'opposition officielle adoptée par le conseil en octobre 2015 à cet effet / Prévoir une présentation de ces travaux pour les membres

M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury) Gonflement artificiel du Bilan cyclable 2015 en inventoriant les voies bidirectionnelles

Le président du conseil informe le conseiller Ouellet que le mot « faux », utilisé lors de son intervention, est antiparlementaire et lui demande de ne plus l'utiliser à l'avenir.

M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) Anse-à-l'Orme - pourcentage de terrains visé par la conservation dans le projet de développement résidentiel de Pierrefonds-Ouest

L'ovoiration du délai imparti pour la période de questions des membres

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur* la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 53.

Archives de la Ville de Montréal

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé pa M. Francesco Miele r M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.		
03.01		

CM16 0492

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2016

Il est proposé pa M. Francesco Miele r appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 mai 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.02		

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.1 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 24 avril 2016.
- 04.2 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 24 avril 2016.

4.3 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi des cités et villes pour la période du 1 ^{er} au 24 avril 2016.
n débat s'engage.
M16 0493
épôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 et des prévisions udgétaires 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de lontréal ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal
e leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2016-018 et des prévisions budgétaires 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la ille de Montréal ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend cte.
n débat s'engage.
4.04 1163430008
- Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements
e président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »
ucun document n'est déposé.
 Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil e président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du
onseil »
Par M. Pierre Desrochers
Réponse de M. Pierre Desrochers à M. François Limoges à la demande formulée lors du conseil du 18 avril dernier concernant l'octroi de deux contrats de rédaction des allocutions du maire.
- Dépôt
e président du conseil appelle le point « Dépôt »
.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2016

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1161893002 	
CM16 0495 Dépôt du rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)	
sepet du rapport annuel 2010 de la commission de la fonditon publique de montreul (of 1 m)	
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015 de la Commission de fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal (RLR c. C-11.4) et du règlement municipal 04-061, et le conseil en prend acte.	
07.03 1164142001	
Article 7.04	
Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville	
∟e leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose sous forme électronique (clé USB) le rapp annuel 2015 du vérificateur général de la Ville, et le conseil en prend acte.	ort
I informe les membres que l'étude de l'article 7.04 est suspendu conformément à la résolut CM11 0184 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'une plénic d'une durée de 90 minutes le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 17 mai 2016, après périodes de questions des citoyens et des élus.	ère
_a proposition est agréée	
CM16 0496	
Dépôt du rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal	
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour élues et élus de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.	les
Jn débat s'engage.	
07.05 1164320003	

Dépôt du rapport	annuel 2015,	incluant les	états	financiers	et le	rapport	des	vérificateurs	de	la
Société du Musée	d'archéologie	et d'histoire	de Mo	ontréal, Poi	nte-à-	Callière				

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et le conseil en prend acte.

07.06
CM16 0498
Dépôt du document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques »
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques », et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
CM16 0499
Dépôt du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.08 1161079002
7.09 - Déclaration d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe au procès-verbal.
CM16 0500
Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.
07.10 1163570002

Bilans	annuels	2014	et 20)15 de	l'arrond	lissement	de	LaSalle	faisant	état	de	l'application	du
Règlen	nent sur l'	'utilisa	tion d	les pe	sticides (04-041) à I	'éga	ard de so	n territo	ire			

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les Bilans annuels 2014 et 2015 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
Le conseiller Réal Ménard dépose des cartes de localisation des zones à risque d'infestation par l'agrile du frêne en 2016 à Montréal.
07.11 1162363045
CM16 0502
Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.12 1165205003
CM16 0503
Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public de la Politique de stationnement de Montréal
Le conseiller Michel Bissonnet dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public de la Politique de stationnement de Montréal, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
08.01

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et recommandations de la Commission sur

l'inspecteur général faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pou l'exercice terminé le 31 décembre 2015, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
08.02
11 - Dépôt de pétitions
Le-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »
Aucun document n'est déposé.
15 - Déclaration
Le-président du conseil appelle le point « Déclaration et proclamation »
Aucun document n'est déposé.
À 14 h 47, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre d jour.
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Harout Chitilian
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0505

Approuver un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., fournisseur exclusif, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 février 2016 et selon les termes et conditions stipulés audit contrat;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 114 100 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'una	nimité.		
1152357001 80.01 (20.01)			

CM16 0506

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 30 mois, pour une somme maximale de 621 098,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14970 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa r M. Francesco Miele r appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'élimination de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants non valorisables de l'écocentre LaSalle, pour une période de 30 mois ou jusqu'à l'épuisement du tonnage indiqué dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 621 098,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14970 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1164730001 80.01 (20.02)	
-	

CM16 0507

Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six mois avec Dubo Électrique Itée pour la fourniture sur demande de câbles électriques - Appel d'offres public 15-14903 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
- 2 d'accorder à Dubo Électrique Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de ± trois mois, selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14903 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopte a l'unanimite.		
1163041001 80.01 (20.03)		

CM16 0508

Accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 826 897,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15177 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa r M. Francesco Miele r appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 826 897,33 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire, Trane Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 787 521,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15177 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1163334006 80.01 (20.04)	

CM16 0509

Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc. pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur exclusif, pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2016;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334008 80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0510

Accorder un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'œuvre « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

ľ

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'œuvre d'art « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 avril 2016;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163243003 80.01 (20.06)

CM16 0511

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de douze mois, avec Albert Viau Emco Corporation pour la fourniture de robinets-vannes - Appel d'offres public 16-14425 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa r M. Francesco Miele r appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de robinets vannes ;
- 2 d'accorder à Albert Viau Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14425 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166134001 80.01 (20.07)

CM16 0512

Accorder un contrat à PES Canada inc. pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15108 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15108 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.



Autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2 d'accorder ce surplus contractuel à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156986001 80.01 (20.09)

CM16 0514

Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Itée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Moteurs Électriques Laval Itée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1880-AE-15;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334007
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0515

Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser des dépenses de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses, pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de sa soumission, pour les sommes maximales et lots indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	Montant estimé (3 ans)
Teltech Télécommunication inc.	Lot 1 - Centre de l'île	1 489 948,38 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 2 - Centre-est de l'île	899 132,09 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 3 - Centre-nord de l'île	897 735,15 \$

3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1166682003 80.01 (20.11)		

CM16 0516

Accorder un contrat au Groupe Mécano inc. pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10188 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10188;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167112001 80.01 (20.12)

CM16 0517

Autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161670002 80.01 (20.13)

CM16 0518

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 058 930,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 290501 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 058 930,55 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de bases et de conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 967 930,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290501;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adantá à l'unanimitá
Adopté à l'unanimité.
1167231007 80.01 (20.14)

CM16 0519

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent - Dépense totale de 827 778,14 \$ - Appel d'offres public 258208 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 827 778,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 778,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258208;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	

Le leader de la majorité soulève une question de règlement invitant la conseillère Anne-Marie Sigouin à s'en tenir au sujet inscrit à l'ordre du jour.

Un débat restreint s	
Le président du con	nseil invite la conseillère Sigouin à poursuivre son intervention.
Le débat se poursu	 it.
Adopté à l'unanimité	é.
1167231011 80.01 (20.15)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.
pour l'analyse d'a prolongation de 6	rat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc irchitecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec une option de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses - Appe 15003 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;
II est proposé pa r	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
ayant obtenu le fournir à la Vill pour une durée de 747 883,63	projet de convention par lequel Systématix Technologies de l'Information inc., firmé e plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à le les services professionnels requis pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE) e de 12 mois, avec une option de prolongation de 6 mois, pour une somme maximale \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-15003 e s et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette	dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
A 1	
Adopté à l'unanimite	é.
1166075005 80.01 (20.16)	é.

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 16-14979 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre, pour une durée de 36 mois, pour la réalisation sur demande d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à	l'unanimité.
----------	--------------

1164804001 80.01 (20.17)

CM16 0522

Accorder un contrat de services professionnels à Legico-CHP inc. pour la réalisation d'une étude économique concernant l'optimisation des réseaux d'aqueduc de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14894 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude économique concernant la reconfiguration des réseaux d'aqueducs de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166945001 80.01 (20.18)
CM16 0523
Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance de traval de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture, de même que pour la surveillance environnementale, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pou une somme maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soum.) Approuver le projet de convention à cet effet
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé pa M. Francesco Miele r
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus ha pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les service professionnels requis pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 033 981 \$, taxe incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15096 et selon les termes conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
Adopté à la majorité des voix.
Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
1161009002 80.01 (20.19)

Autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin;
- 2 d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses;

^	.10°				Albania di La Landida.	and the second second	
3 - (d'imputer cette dé	ebense, conforr	nement aux into	rmations tinand	ieres inscrite	s au dossier	decisionnei

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166316007 80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0525

Résilier trois contrats de services professionnels avec WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL / Approuver les projets de quittance à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de résilier les trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL;
- 2 de liquider les soldes des engagements de ces contrats d'un montant total de 1 771 038,77 \$, avant taxes, et de les retourner au Règlement d'emprunt RCG 09-007;
- 3 d'approuver à cette fin les trois projets de quittances entre la Ville de Montréal et WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) aux termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.		
1163820003 80.01 (20.21)		

CM16 0526

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, pour des travaux effectués en 2015, pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal / Autoriser le versement d'une contribution de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa r M. Francesco Miele r appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount concernant la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal;
- 2 d'autoriser, à cette fin, le versement d'une contribution financière de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1160504002 30.01 (20.22)

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Coopérative d'habitation l'Esperluette un terrain vacant situé à l'intersection des rues Eleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie 1 431,1 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative d'habitation l'Esperluette un terrain vacant d'une superficie de 1 431,1 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Eleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 812 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires,
- 2 d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation l'Esperluette démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

A 1		•				
Ado	nte	а	-1	'unar	nım	nte

1153778004 80.01 (20.23)

CM16 0528

Approuver le projet de protocole de soutien technique dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

1

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30.

Adopté à l'unanimité.

1167110002 80.01 (20.24)

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, par lequel la Ville accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet immobilier de cette coopérative, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 1160634001 80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0530

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année sur cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour la réalisation des activités de mise en œuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique / Autoriser un virement budgétaire en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année pour cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour le soutien à ses activités dans la mise en œuvre du Plan d'action Objectif 2020 fin de l'itinérance chronique et cyclique;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ pour l'année 2016 en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports annuellement de 140 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2020 inclusivement;
- 5 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité	Ado	pté	à	l'unan	ıimité
----------------------	-----	-----	---	--------	--------

1166794005 80.01 (20.26)

CM16 0531

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 198 289 \$ à trois organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 289 \$, aux organismes ciaprès désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Spectre de rue inc.	« Centre de jour et TAPAJ »	65 000 \$
Les YMCA du Québec	 Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance » 	72 716 \$
Les YMCA du Québec	« NOMAD »	60 573 \$

- 2 d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166794002 80.01 (20.27)

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$ à deux organismes, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
Intégration Jeunesse du Québec	Camps pédagogiques - 4 janvier 2016 au 21 juillet 2017	400 000 ¢
inc.	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 29 février 2016 au 28 octobre 2016	400 000 \$
Ali et les Princes de la rue	Leadership des Princes de la rue - 15 mai 2016 au 14 mai 2017	60 000 \$

- 2 d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164251002 80.01 (20.28)

CM16 0533

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 143 411 \$ à deux organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

•

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 143 411 \$, aux organismes ciaprès désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Accueil Bonneau Inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu	75 600 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris Inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	67 811 \$

- 2 d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

A 1		•			
Ado	nte	а	l'una	anım	1ITA
, ,,,,	ρ ι \circ	u	1 4110	41 III I	mu.

1166794004 80.01 (20.29)

CM16 0534

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) pour la réalisation de la « Célébration du 40° anniversaire des Jeux olympiques » / Accorder un soutien supplémentaire de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (CG12 0369) / Approuver un projet d'addenda à la convention en vigueur à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec Montréal, été 2016 (COFJQ) (CG14 0292) pour :
 - permettre à la Ville de verser un soutien financier maximal de 500 000 \$ pour la réalisation de la Célébration du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 à Montréal;
 - accorder un soutien financier de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet des Jeux du Québec par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour lequel le conseil d'agglomération a approuvé la programmation par la résolution CG12 0369;
- 2 d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses d'administration contingentes imprévues vers le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166641002 80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0535

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 (13 soum.) / Approuver dix projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure dix ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 3 d'approuver huit projets de convention par lesquels Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les huit lots ci-après désignés, pour les sommes maximales, indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente (systèmes		Développement niaux)	applicatif	935 726,30 \$
Entente (systèmes	no.2 d'entrepi		applicatif	11 099 926,90 \$
Entente (multiplate		Développement	applicatif	8 438 937,48 \$
Entente no	.5 Anal	yse et intelligence	d'affaires	2 462 501,08 \$
Entente no	.6 Arch	itecture		5 797 509,86 \$
Entente no	.8 Gest	ion de la qualité		1 603 707,57 \$
Entente no	.10 Ges	tion de projets		5 221 266,49 \$
Entente no	.11 Séc	urité		1 018 423,70 \$

4 - d'approuver deux projets de convention par lesquels Société Conseil Groupe LGS, une société IBM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les deux lots ci-après désignés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente no.9 Gestion de réseaux 2 552 100,08 \$
Entente no.12 Support bureautique 748 221,48 \$

5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164114001 80.01 (20.31)

CM16 0536

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnel spécialisés en solution Oracle requis dans le cadre du projet Approvisionnement III;
- 3 d'approuver le projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses, conformément aux document de l'appel d'offres public 15-14889;
- 4 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.	
Adonté à l'unanimité	

1166075001 80.01 (20.32)

Archives de la Ville de Montréal

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels en informatique, dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Cour municipale numérique;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu les plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14810 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	

1166075004 80.01 (20.33)

CM16 0538

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 3 512 512,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6858 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 3 512 512,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions et des aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- **3 -** d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 773,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6858;

4 - d'imputer cette dé	épense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	_
Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité.	

1166861001 80.01 (20.34)

CM16 0539

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 3 760 614,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-004 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 760 614,66 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardin inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 418 740,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	_
Un débat s'engage.	

Adopté à l'unanimité.

1160890005 80.01 (20.35)

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
CM16 0540	
	ance du rapport de la Commission permanente sur l'evamen des contrats
	ance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Promenade urba souterraines, de i McTavish, entre l'a Docteur-Penfield,	trat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la ine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 s incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soum.)
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;
II est proposé pa r	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
1 - de prendre con	naissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
d'infrastructure dans la rue Mo l'avenue du Do	e dépense de 17 606 506,05 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction s souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public Tavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans cteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish, dans le cadre Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas
conforme, le co potentiel, soit p	seul soumissionnaire, SADE Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission ontrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance pour une somme maximale de 16 624 006,05 \$, taxes incluses, conformément aux l'appel d'offres public numéro 329702;
4 - d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;.
Un débat s'engage.	
Adopté à la majorite	é des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1161009008 80.01 (20.36)	

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

ľ

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense maximale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 15 262 228,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329701;

 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décis
--

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009007 80.01 (20.37)

CM16 0542

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 11 481 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233506 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 11 481 000 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 395 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233506;
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1167231008 80.01 (20.38)

CM16 0543

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat d'exécution de travaux à Aménagement Côté Jardin inc. pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 3 523 368,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6864 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 3 523 368,11 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un	déba	at s'	eng	age.	•

Le leader de la majorité questionne l'utilisation du terme « médiocre » par le conseiller Alex Norris lors de son intervention. Il indique qu'il fait preuve de peu de respect envers les Services et les élus qui ont travaillé sur ce projet.

Le président du conseil informe les membres que le mot « médiocre » n'est pas antiparlementaire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle 1164956004 80.01 (20.39)

CM16 0544

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Vidolo Itée et à Mélimax Transport inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 et 42 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 900 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à Excavation Vidolo inc. et Mélimax Transport inc., plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour le service de fourniture et de transport de matières par conteneur pour les écocentres ci-après indiqués, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun d'eux, taxes incluses, pour une période de 39 et 42 mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits indiqués dans leurs soumissions, avec une possibilité de deux prolongations d'une année chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15121 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167035002 80.01 (20.40) Il est proposé par M. Francesco Miele M. Pierre Desrochers appuyé par Et résolu : de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité. CM16 0545 Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats Accorder un contrat à Néolect inc. pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14789 (3 soum.) Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre; Il est proposé pa M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : que l'orientation du conseil municipal soit : 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats; 2 - d'autoriser une dépense de 6 515 414,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, comprenant tous les frais incidents, le 3 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 150 525,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14789 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167237001 80.01 (20.41)

Archives de la Ville de Montréal

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-6869 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 842 059,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant:
- 3 d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 619 152,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6869;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166316011 80.01 (20.42)

CM16 0547

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5796 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 322 682,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 212 682,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5796;

4 -	d'imputer cette	dépense	conformément	aux informatio	ns financières	s inscrites au	ı dossier	décisionne	I.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1160660004 80.01 (20.43)

CM16 0548

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils inc. (Entente 2 - 374 732,27 \$, taxes incluses), STI Maintenance inc. (Entente 3 - 1 600 888,91 \$, taxes incluses), R3D Conseil inc. (Entente 4 - 1 006 318,69 \$, taxes incluses) et CIMA+ (Entente 5 - 518 210,72 \$, taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public 15-14943 (9 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure 4 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Gestion des actifs municipaux;
- 3 d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune des ententes-cadres ci-après indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14943 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Entente-cadre	Firme	Montant
2	Pro2P Services Conseils inc.	374 732,27 \$
3	STI Maintenance inc.	1 600 888,91 \$
4	R3D Conseil inc.	1 006 318,69 \$
5	CIMA+ S.E.N.C.	518 210,72 \$

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166075002 80.01 (20.44)
CM16 0549
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat de services professionnels à SIR Solutions pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 75 600 \$ au net à compter de 2018
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé pa M. Francesco Miele r
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2 - d'approuver un projet de convention par lequel SIR Solutions (9012-6573 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14704 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018.
Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.
1165260002
80.01 (20.45)

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.48) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanim	té.
CM16 0550	
CIVI 10 0330	
Prendre connaiss	sance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
d'infrastructures Ouest, dans l'arr	ontrat à Les Constructions RRN inc. pour les travaux de reconstruction sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul ondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 177 597,19 \$, taxes incluses - blic VMP-16-003 (1 soum.)
	né le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;
II est proposé pa r	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation de	
	u conseil municipal soit :

- 2 d'autoriser une dépense de 5 177 507 10 \$ tayes incluses pour les trayaux de reconstruction
- 2 d'autoriser une dépense de 5 177 597,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Les Constructions RNN inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 781 097,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-003;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166441003 80.01 (20.46)

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et six organismes de développement économique local

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes de développement économique local ci-après désignés:

- Centre local de développement Montréal-Nord;
- Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce;
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

11651	75006
80.01	(20.47)

CM16 0552

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Al Carrière Extincteur (1991) Itée pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 16-15144 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée au lithium;
- 2 d'accorder à Al Carrière Extincteur (1991) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15144 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

 1162725001 80.01 (20.48)		

À 17 h 03, le leader de la majorité, avec le consentement unanime des membres, propose de prolonger les travaux de 5 minutes.

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.49) à 80.01 (20.53) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0553

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165175009 80.01 (20.49)

CM16 0554

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1165175010 80.01 (20.50)

CM16 0555

Mettre fin aux conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de mettre fin aux treize conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 2 de rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 3 de demander le remboursement des sommes inscrites au crédit variable FLS des organismes PME MTL ci-après, ces sommes totalisant 2 290 000 \$, se répartissant comme suit :

PME MTL Est-de-l'Île : 120 000 \$;
 PME MTL Centre-Est : 898 000 \$;
 PME MTL Centre-Ville : 793 333 \$;

PME MTL Centre-Ouest: 58 667 \$;
 PME MTL Grand Sud-Ouest: 410 000 \$;
 PME MTL Ouest-de-l'Île: 10 000 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Manon Barbe

M. Benoit Dorais

1165175014 80.01 (20.51)

Accorder un soutien financier annuel total de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est relatif au financement du Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal de 2016 à 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier total annuel de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est pour le financement des activités du Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal (CÉSIM), pour les années 2016 à 2020:
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, PME MTL Centre-Est et le Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal (CÉSIM), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1165175015 80.01 (20.52)

CM16 0557

Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six organismes PME MTL;

- 2 d'accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux six organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- 3 d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ aux six organismes PME MTL, à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC;
- 4 d'accorder un prêt de 25 674 192 \$ aux six organismes PME MTL dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 5 d'approuver les projets d'entente de délégation à cet effet avec PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Un débat s'engage.					
Adopté à l'unanimité.					
1165175013 80.01 (20.53)					
À 17 h 08, le conseil su	uspend ses t	ravaux jusq	u'à 19 h.		



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 13 h

Séance tenue le lundi 16 mai 2016 - 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Justine McIntyre.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. Peter McQueen, M. Dominic Perri, M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M° Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il souligne la présence au balcon des participantes à l'édition 2016 de l'événement, initié par Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, intitulé « Simulation CitéElles Mtl » à savoir : Mesdames Nafissa Abarbach, Raouia Benmebarek, Nathalie Castaing, Janis Crawford, Fadoua El Mhiri, Janny Gaspard, Catherine Gravel, Ushana Houston, Julie Pilon-Cousineau, Alexandra Regalado, Nathalie Sellier, Esther St-Louis, Nelly E Zarfi et Judith F. Langevin et les salue en tant que représentantes de CitéElles.

Avant de débuter la période de question du public, il fait un rappel d'une des règles en vigueur pour la période de questions du public à savoir de ne reconnaître que trois questions sur un même sujet.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

M. Laurent Morissette M. Denis Coderre (M. Aref Salem)

discussions sur le développement du transport en commun en regard de l'accessibilité universelle – Rendre sécuritaire les accès aux ruelles à la suite de l'accident qui a coûté la vie à un jeune garçon dernièrement

Implication souhaitée du RAPLIQ dans les

Le président du conseil rappelle aux citoyens que la question complémentaire doit être en lien avec la question initiale. La question ayant été posée, M. Salem, répond au citoyen.

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	M. Sterling Downey (M. Denis Coderre)	Rendre accessible aux fauteuils roulants la terrasse du Vieux-Port ainsi que les toilettes pour la tenue des activités de commémorations de la Légion Royale canadienne / Faire respecter le code vestimentaire par les policiers au prochain dévoilement d'une pierre tombale en l'honneur d'un vétéran — Invitation aux membres à participer à cet événement
M. Mathieu Roy	M. Denis Coderre	Assurance que les festivités entourant le 375° anniversaire de la fondation de Montréal se dérouleront dans le respect de la Charte de langue française – prioriser la langue française lors du dévoilement des événements
M. Olivier Lacelle	M. Denis Coderre	Mettre l'emphase sur l'histoire lors des célébrations du 375° anniversaire de Montréal - consultation des organismes de moins grandes envergures et les inviter à prendre part aux activités
M. Robert Thibault	M. Pierre Desrochers	Mesures concrètes pour investir dans l'environnement comme c'est le cas des grandes villes européennes / Rendre publics les études ou rapports existants pour informer les citoyens de ces investissements futurs
Mme Angela Joshi	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Application appropriée du Règlement sur le contrôle des animaux afin d'exiger que les chiens soient tenus en laisse dans le parc Jeanne-Mance – Sécuriser les aires de jeux des enfants par des clôtures et des pancartes Dépôt de document (photos)
M. Michel Labelle	Mme Catherine Clément- Talbot (M. Russell Copeman)	Conservations des espaces verts et justification du dézonage agricole des terrains de l'Anse-à-l'Orme afin de permettre un développement résidentiel — Souhaite une rencontre afin de discuter de ce dossier
M. Charles Mac Leod	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite qu'une copie de la Charte pour la protection des espaces verts et milieux naturels de Montréal soit distribuée à tous les membres du conseil
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Favoriser la tenue d'une consultation publique sur les modifications apportées dans le parcours du train de l'Est afin de réaliser le Réseau électrique métropolitain (REM) — qui des citoyens, de la Caisse de dépôt et de placement, de la Société de transport de Montréal ou de l'Agence métropolitaine des transports bénéficiera de tels changements / Inclure l'accessibilité universelle dans ce projet
M. Martin Lavallée	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Obtention des données précises sur la caractérisation du terrain adjacent au parc Rosemont, le site 39, situé à l'angle des rues d'Iberville et Dandurand
M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Conservation des espaces verts de l'Anse-à-l'Orme - ne pas donner suite au projet de développement résidentiel sur ces terrains – Établir un échéancier pour la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal et assurances que les recommandations formulées par l'OCPM seront respectées Dépôt de document

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Léger	M. Denis Coderre	Dézonage des terrains agricoles et étalement urbain - conserver la pérennité de ces terres pour les générations futures
M. Lisa Mintz	M. Réal Ménard	Renforcer l'application des règlements municipaux et toutes autres mesures concrètes afin d'exiger la détention de permis lors d'abattage d'arbres pour réduire la déforestation urbaine Dépôt de document par le conseiller Ménard
M. Ulysse Blau	M. Denis Coderre	Rencontre souhaitée avec le maire afin de discuter de solutions pour faire du Forum social mondial une réussite

À 20 h 04

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Sophie Stanké	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Assurance que les festivités entourant le 375° anniversaire de la fondation de Montréal se dérouleront dans le respect de la Charte de langue française – inquiétude sur la place de l'anglais lors des événements
M. Samuel Champagne	M. Denis Coderre	Appui que peut apporter la Ville afin d'assurer la réussite du Forum social mondial et en faire un événement de plus grande ampleur
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Autoriser le paiement en 12 versements des taxes foncières – nombre de commerces qui ont fermé boutique à cause du refus de permettre le paiement en plusieurs versements
Mme Laurel Thompson	M. Pierre Desrochers (M. Aref Salem)	Mesures concrètes pour alléger la circulation dans le secteur du pont Pie IX et Henri-Bourassa – suggestion d'instaurer un péage
M. Matthew Chapman	M. Denis Coderre	Rendre public le suivi du rapport de l'OCPM sur les énergies fossiles – Formation d'un groupe de travail à cet effet incluant élus et citoyens Dépôt de document
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre	Bénéfices pour la Ville de Montréal de prioriser les voitures en libre service (VLS) de la firme Boloré – Questionnement sur l'aspect financier de ce dossier Dépôt de document
Mme Arianne Carmel- Pelosse	M. Denis Coderre	Engagement de l'administration à conserver la vocation des bâtiments des Sœurs hospitalières adjacents à l'hôpital Hôtel-Dieu / Consultation publique sur les besoins en services de santé
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre	Prise de position du maire lors de sa participation à un petit déjeuner organisé par une communauté religieuse

	période de questions des citoyens par le <i>Règlement sur la procédure terne du conseil (06-051)</i> , le président du conseil déclare la période de 29.
	ravaux à la réunion des articles 80.01 (20.49) à 80.01 (20.53) et le e son droit de réplique aux débats soulevés à la suite de l'étude
	présence, dans les tribunes, du président et du vice-président du ançois Marquette et M. Pascal Rousseau.
Il est proposé par M. Francesco M appuyé par M. Harout Chitili	
Et résolu :	an
de réunir, pour fins d'étude, les article	es 80.01 (20.54) à 80.01 (20.56) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier spécial, non récurrent maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017 », dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 549 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'accorder un soutien financier maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses pour 2016 au montant de 1 000 000 \$ et pour 2017 au montant de 549 000 \$;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1161103002 30.01 (20.54)	

Autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents au Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses.
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009001 80.01 (20.55)

CM16 0560

Accorder un contrat à Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc. pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15130 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel Réseau C.A. inc. Leading Boards inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15130 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

1167242001 80.01 (20.56)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0561

Adopter une résolution visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

appuyé par M. Harout Chitilian

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., c. E-20.001);

- 1 de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, jusqu'au 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :
 - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);

2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782 portant sur la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.	
1164073001 80.01 (30.01)	

CM16 0562

Prendre connaissance et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa r M. Francesco Miele r appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre acte et d'accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, l'un de ces terrains étant constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal;
- 2 d'accepter les modifications apportées par ladite lettre d'engagement à l'accord de développement conclu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc.

1166692002 80.01 (30.02)	Adopté à l'unanimité.		

CM16 0563

Approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Harout Chitilian

⊢ Τ	résol	ш	•

aı	ıe	l'orienta	tion d	lu con	seil mu	nicipal	soit	

- 1 d'approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 d'approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017.

Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité. 1167221002 80.01 (30.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

> M. Harout Chitilian appuyé par

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0564

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG 15-044)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG15-044) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

	Ado	pté	à	l'ur	าลท	im	ité.
--	-----	-----	---	------	-----	----	------

1154278003 80.01 (42.01)

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053)

Adoption - Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1153894006 80.01 (42.02)

CM16 0566

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

1

appuyé par M. Harout Chitilian

que l'orientation du conseil municipal soit :	
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'é dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-B	
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
1166688003 80.01 (42.03)	
CM16 0567	
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisitie d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au d'immobilisations	
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de d séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à pre	
Il est proposé pa M. Francesco Miele r	
appuyé par M. Harout Chitilian	
Et résolu :	
que l'orientation du conseil municipal soit :	

Adopté à l'unanimité.

l'Occupation du territoire.

1163243001 80.01 (42.04)

CM16 0568

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037)

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Harout Chitilian

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

1163894003
80.01 (42.05)

CM16 0569

Adoption - Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843003 80.01 (42.06)

M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) et 80.01 (45.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par

CM16 0570

Approuver le Règlement d'emprunt R-145-1 de la Société de transport de Montréal, modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer la mise à niveau des moteurs de traction des MR73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 69 012 157 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-145-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de treize millions huit cent trente-trois mille huit cent soixante-six dollars (13 833 866 \$) pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à soixante-neuf millions douze mille cent cinquante-sept dollars (69 012 157 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1166213002 80.01 (45.01)

CM16 0571

Approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 45 062 454 \$ pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de quarante-cinq millions soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre dollars (45 062 454 \$) pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1166213003 80.01 (45.02)

CM16 0572

Nomination de monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

Adopté à l'unanimité. 1167239005 80.01 (51.01)

CM16 0573

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Patricia Lattanzio, à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal en remplacement de madame Andrée Hénault.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0574

Approuver les projets de protocoles de soutien technique estimés à 1 367 000 \$ pour la tenue des festivals et événements culturels suivants, pour l'année 2016 :

- Les FrancoFolies de Montréal;
- Le Festival International de Jazz de Montréal;
- Montréal complètement cirque;
- Le Festival Juste pour rire;
- Festival International Nuits d'Afrique;
- Festival Zoofest;
- Présence autochtone/Terres en vues;
- Le Festival Mode & Design;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0741;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les FrancoFolies de Montréal inc., Le Festival International de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, Les Productions Nuit d'Afrique inc., Le Festival Zoofest, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Festival Mode & Design Montréal, afin d'assurer le soutien technique estimé à 1 367 000 \$, pour la tenue de l'édition 2016 des festivals.

Adopté à l'unanimité.	
20.01 1161508001	

CM16 0575

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud) pour la reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 934 985,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-001 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0648;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 718 275,96 \$, taxes incluses, représentant 92,62 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 849 500,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public \$16-001;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1166459002	

CM16 0576

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction de la 4° Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 832 444,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-002 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0649;

Et résolu:

1 - d'autoriser une dépense de 2 710 477,60 \$, taxes incluses, représentant 95,69 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 4º Avenue, entre la rue De Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 832 444,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public \$16-002;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.03 1166459003
CM16 0577
Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction de la rue Stephens, entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle, de la rue Bannantyne, entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens, et de la rue Monteith, entre les rues Stephens et Valiquette, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 557 953,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-003 (12 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0650;
Il est proposé pa M. Francesco Miele r
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - d'autoriser une dépense de 3 036 033,42 \$, taxes incluses, représentant 85,33 % du coût total du contrat pour la reconstruction de la rue Stephens, entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle, de la rue Bannantyne, entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens et de la rue Monteith, entre les rues Stephens et Valiquette, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 399 068,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-003;
3 - d'autoriser le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.04 1166972001

Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans l'avenue Lafleur, entre la rue Clément et la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 199 617,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 420912 - Contrat E.A.16-1642 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0651;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense de 3 199 617,78 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans l'avenue Lafleur, entre la rue Clément et la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 633 107,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420912;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimite	é.
20.05 1166152016	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimité	é.

CM16 0579

Autoriser une dépense additionnelle totale de 116 443,87 \$ pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland (Projet 11-19), dans le cadre du contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. (CE13 0870), majorant ainsi le montant du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0656;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 116 443,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Services Exp inc. (CE13 0870) pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland, majorant ainsi le montant total du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$, taxes incluses. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 54 987,44 \$ conformément à l'addenda no 1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont d'étagement Rockland (CM14 0629);
- 2 d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Les Services Exp inc. (CE13 0870) à cet effet;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

	nboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations rites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	-
Adopté à la majorité	des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
20.06 1150541009	
CM16 0580	
inc. et MLC associ	at de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux és inc. pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense 7 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-14862) - (3 soum.) / Approuver un on à cet effet
Vu la recommandati	on du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0658;
Il est proposé pa r	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	dépense de 766 544,07 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre des projets niverselle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
ingénieurs et M de sélection pré pour une somm	projet de convention par lequel Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux LC associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères rétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, e maximale de 707 579,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appe 6-14862 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3 - d'imputer cette d	dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité).
20.07 1160652001	
CM16 0581	

Accorder un contrat de services professionnels à Real Paul Architecte et WSP Canada inc. pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 995 463,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14862 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0659;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 995 463,90 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul Architecte et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 948 060,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14862 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépe	ense, conformément aux information	ns financières inscrites au doss	ier décisionnel.
Un débat s'engage.			
Adopté à l'unanimité.			
20.08 1160652002			

CM16 0582

Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue avec La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) (CM15 1242) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souligny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0663;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention avec La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CM15 1242) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable, entre les avenues Souligny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.09 1156223010

Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation intervenu le 10 avril 2013 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0668;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde, sans considération de quelque nature que ce soit, à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018, pour terminer les travaux qu'elle s'est engagée à faire dans l'acte de donation reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013, sous le numéro 1688 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, le tout selon les termes et conditions prévus à ce projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1161195002

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0584

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, pour un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes - Subvention estimée à 98 195 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0670;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, moyennant un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.11 1164069002
CM16 0585
Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans le arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres publis 329404 (3 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0709;
Il est proposé pa M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - d'autoriser une dépense de 7 322 332,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation san tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans le arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Sain Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, I contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 172 332,62 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329404;
3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
À 21 h 13, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valéri Plante.
Adopté à l'unanimité.
20.12 1167231004
CM16 0586
Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans le arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (3 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0710;
Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 5 854 704,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 730 704,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329403 ;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

 Un débat s'engage.

 Adopté à l'unanimité.

CM16 0587

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 615 067,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324007 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0717;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense de 2 615 067,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 450 067,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324007;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.14 1167231013

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - Dépense totale de 6 332 992,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324005 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0718;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 6 332 992,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 961 992,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324005;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1167231002

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0589

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR) - Dépense totale de 3 062 200 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324006 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0719;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

 1 - d'autoriser une dépense de 3 062 200 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 -	d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de
	sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 200 \$, taxes incluses, conformément aux
	documents de l'appel d'offres public 324006 ;

3 - 0	d'imputer	cette dépense,	conformément	aux informa	ations fina	ncières	inscrites a	au dossier	décisionnel.
-------	-----------	----------------	--------------	-------------	-------------	---------	-------------	------------	--------------

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1167231006

CM16 0590

Approuver un projet d'acte par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant l'immeuble situé au nord-ouest de l'avenue Mont-Royal Est, entre les 2° et 5° Avenues, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0732;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie des lots 5 681 736, 5 517 214, 5 517 215 et 5 517 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiées par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA (articles 1 à 4) sur le plan M-123 Hochelaga accompagnant la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 24 novembre 2015 sous le numéro 1 645 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1156462002		

CM16 0591

Accorder un soutien financier total de 200 000 \$ au Service national des sauveteurs inc. pour la mise en place d'un Fonds « Nager pour survivre MD, Montréal » / Approuver un projet convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0735;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder une contribution financière totale et non récurrente de 200 000 \$ à l'organisme Service national des sauveteurs inc. pour la mise en place d'un Fonds Nager pour survivre Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution, pour une période de deux ans se terminant le 31 mai 2018:
- 3 d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire de 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à la hauteur de 100 000 \$;
- 5 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.18 1157012001		

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0738;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 Entente Ville MIDI (2016- 2017);
- 2 d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 1 900 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite entente;
- 3 d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 900 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports, pour gérer la mise en œuvre de ladite entente;
- 5 d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 6 d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente Ville MIDI (2016 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	Habiter la mixité - 1er avril 2016 au 31 mars 2017	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	Projet Intégration - 1er juillet 2016 au 30 juin 2017	150 000 \$

Intégration Jeunesse du Valorisation Jeunesse-Place à la relève - 4 avril au 28 Québec inc. 400 000 \$

- 7 d'approuver trois projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 8 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1164251001	

CM16 0593

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Le Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0740;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Le Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web;
- 2 d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.20 1166344005	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0594

Autoriser une dépense de 444 625,64 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0647;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

ľ

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 444 625,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, sis au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20 21	1161	035001
20.21	1101	03300

CM16 0595

Accorder un contrat pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 (5 soum.), aux compagnies suivantes :

- Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur ouest, pour une somme maximale de 180 337,14 \$, taxes incluses;
- Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur centre, pour une somme maximale de 283 614, 58 \$, taxes incluses;
- Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur est, pour une somme maximale de 146 075,74\$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0774;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, les commandes pour la fourniture de services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément à l'appel d'offres public 16-15237 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Secteurs	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bio-Contrôle Arboricole inc.	OUEST	180 337,14 \$
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc.	CENTRE	283 614, 58 \$
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc.	EST	146 075,74 \$

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.22 1166628001		

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction d'un égout sanitaire, entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3° Avenue Nord, le remplacement d'un égout sanitaire, entre la 6° Avenue et la 8° Avenue et des travaux connexes dans le boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-06 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0778;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire, entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3° Avenue Nord, le remplacement d'un égout sanitaire, entre la 6° Avenue et la 8° Avenue et des travaux connexes dans le boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 888 402,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-06;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.23 1166765013		

CM16 0597

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 70 000 \$ entre la Ville et l'Association musicale Feuilles d'érable 2014, pour la tenue du « Défilé de la Fête du Canada » le 1er juillet 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du11 mai 2016 par sa résolution CE16 0798;

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 70 000 \$ avec l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014 pour la tenue de l'événement « Défilé de la Fête du Canada » le 1^{er} juillet 2016.

0.04.4407405004	
20.24 1167195001	

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nordest de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0803;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-est de la rue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 462,6 mètres carrés, appartenant à M. Elias Rambotis et Mme Alexandra Katopodis-Rambotis, aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 d'autoriser une dépense de 862 320 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 6 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.25 1161195009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0599

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nordest de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0804;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 418,5 mètres carrés, appartenant à Les entreprises Giuseppe Di Maria et Fils inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe estouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 de mandater la Division de la géomatique afin de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 d'autoriser une dépense de 777 000 \$, taxes incluses pour cette acquisition;
- 6 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.26 1161195007		

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sudouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0805;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au sudouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 880,9 mètres carrés, appartenant à Kanva Placements inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe estouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 d'autoriser une dépense de 1 635 290 \$, taxes incluses pour cette acquisition;
- 6 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.27 1161195008		

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, aux fins de stationnement de véhicules, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un loyer de 294 228 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0806;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins de stationnement de véhicules, pour un loyer au montant total de 294 228 \$, excluant les taxes;
- 2 d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.28 1165941001		

CM16 0602

Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2016, 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0807;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2016, 2017 et 2018;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.

À 21 h 27, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1160348001

Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Jardins Gamelin » en 2016 et 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la Culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0812;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet « Jardins Gamelin » en 2016 et 2017;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture de 200 000 \$ en 2017;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1166370002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0604

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin $^{\rm MD}$ - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 2 926 114 \$, taxes incluses, pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0776;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2-	de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Tecnhologies inc.
	fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzinMD, pour une durée de 30 mois, aux prix
	unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 9 363 564 \$, taxes incluses;

3-	d'imputer	cette	dépense	et,	pour	l'année	2016,	d'autoriser	une	dépense	de	2 926	114	\$,	taxes
	incluses,	confor	mément a	ux i	nform	ations fin	ancière	es inscrites a	au do	ssier déci	sion	nel.			

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1166628002

CM16 0605

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 4 067 792 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6713 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0782;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 067 792 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 673 749,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.32 1166316008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0790;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

- 1

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 245 823,92 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 4 273 arbres ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles, aux prix respectifs de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15070 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Somme maximale, taxes incluses	Délai maximal	lot #
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée	2 006 268,16 \$	3 ans (2016-2018)	1 et 4
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 853 571,76 \$	3 ans (2016-2018)	2 et 3

4-	d'imputer	cette	dépense,	après	avoir	opéré	le	virement	budgétaire	requis,	conformément	aux
	informations financières inscrites au dossier décisionnel.											

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1166688008

CM16 0607

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 10 928 272 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329407 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0785;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 10 928 272 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à la compagnie Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 728 272 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329407 ;
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Accorder un don de 100 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0814;

II est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense non récurrente de 100 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.	
20.35 1165917003		
Il est proposé par	M. Francesco Miele	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	
Et résolu ·		

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 16 mai 2016 à 19 h	Se	éance	ordinaire	du consei	l municipa	l du lundi	16 mai 2016	à 19 h
---	----	-------	-----------	-----------	------------	------------	-------------	--------

86

Article 30.05

Déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libreservice n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0816;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, quant :

- à l'adoption de la réglementation relative aux espaces de stationnement sur rue situés sur le réseau de voirie locale pour les véhicules en libre-service ainsi que pour la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules, sauf en ce qui concerne les espaces qui leur sont spécifiquement réservés;
- à la pose, à l'enlèvement, à l'entretien et au remplacement des bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur le réseau de voirie locale.

Un débat s'engage.			

À 21 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 17 mai 2016, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 13 h

Séance tenue le mardi 17 mai 2016 - 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen et M. Réal Ménard.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. Dominic Perri, M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan M. Jeremy Searle et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Giovanni Rapanà.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M° Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

M. Vincent Dussault M. Aref Salem (Mme Elsie Lefebvre)

(M. Craig Sauvé)

Électrification des transports - Imposer un moratoire sur tout projet visant à restreindre le nombre de véhicules électriques à Montréal dès 2016 et consentir à une augmentation allant de 1 500 à 2 000 de ces voitures d'ici 2020 – ouvrir le centre-ville aux véhicules en libre service (VLS)

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>		
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre	Participation du maire à un petit déjeuner à caractère religieux – support et endossement de l'événement		
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Déclarations d'intérêts des élus pour gratuités reçues par la Ville et exemples demandés de gratuités accordées – Coût des frais juridiques encourus pour rejeter une demande d'accès à une liste VIP à l'arrondissement LaSalle		
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande le retrait du zonage commercial pour le rez-de-chaussée de la bâtisse sise au 3600 Van Horne afin de ne plus autoriser l'opération de commerces		
Un débat s'engage.				
Le président du conseil demande que le citoyen soit expulsé de la salle du conseil.				

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 55.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Objet Question de

> M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)

Plan de l'Administration pour négocier une entente avec le syndicat des ingénieurs - Solutions pour régler le problème que connait la Ville en matière de recrutement et de rétention

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, prend la parole pour signaler un point d'ordre et rappeler au président du conseil qui a accordé la parole à la conseillère McIntyre tout de suite après le chef de l'opposition officielle, que par le passé, le statut du leader adjoint lui conférait tous les droits du leader de l'opposition officielle, en l'absence de ce dernier. Donc, il exige le respect de ces droits et demande à intervenir tout de suite après le chef de l'opposition officielle. Après consultation auprès du greffier et une vérification de l'article 15 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil lui donne la parole.

> M. Denis Coderre (Mme Elsie Lefebvre)

Projet de ne pas implanter le système de voitures en libre service au centre-ville et les inconvénients qui en découleront - Maintien du statu quo à la satisfaction de tous / Réelle position de l'administration en matière d'électrification du transport et de réduction de gaz à effet de serre (GES)

À 10 h 10,

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

À	<u>Objet</u>	
M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Mesures concrètes qui seront prises pour confirmer la pertinence du projet d'électrification du réseau routier en tenant compte de la valeur de préservation des bâtiments patrimoniaux dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie – Informer le service responsable du dossier du Réseau électrique métropolitain (REM) du désir des élus de travailler de concert avec lui pour le bénéfice des citoyens	
M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Lutte à la pauvreté – mesures prises pour réduire la disparité économique entre les quartiers de Montréal – Mandater le Service du développement économique afin de trouver des solutions pour amoindrir cette disparité	

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 19.

Article 7.04 (suite)

Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville

À 10 h 19, le mardi 17 mai 2016,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel du vérificateur général, pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. Le vérificateur général disposera de 30 minutes pour sa présentation. Le temps de parole sera divisé comme suit :

- Équipe Coderre 27 minutes; Projet Montréal 16 minutes;
- Coalition Montréal 5 minutes;
- Vrai changement pour Montréal 3 minutes;
- Autres élus 9 minutes.

À 10 h 21, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 32, M. Michel Bissonnet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue au vérificateur général, M. Jacques Bergeron, ainsi qu'à ses collaborateurs MM. Robert Duquette et Serge Vaillancourt et l'invite à débuter son exposé.

M. Bergeron procède à sa présentation, suivie des interventions des membres du conseil.

À 12 h 01, M. Bissonnet indique la levée du comité plénier.

À 12 h 06, le conseil reprend ses travaux. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel et invite le leader de la majorité à prendre la parole. Ce dernier informe les membres que l'assemblée sera suspendue à 12 h 07 au lieu de 12 h 30 afin de permettre aux élus de participer à une annonce relative à la création de l'Ordre de Montréal.

II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. François Limoges
de suspendre la se	éance du conseil à 12 h 07.
La proposition est	agréée.
À 12 h 07, le cons	eil suspend ses travaux jusqu'à 14 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 13 h

Séance tenue le mardi 17 mai 2016 – 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Suzanne Décarie.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :

Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.04 ET 65.05 :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M° Yves Saindon, Greffier de la Ville	
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.	

À 14 h, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil invite le président du comité plénier à faire son rapport.

Archives de la Ville de Montréal

CM16 0609 - Article 7.04 (suite)

Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville

Le conseiller Bissonnet indique que le comité plénier a siégé 90 minutes et que 16 membres ont pris la parole dans le cadre de 19 interventions comme suit :

- Équipe Coderre 8 interventions;
- Projet Montréal 8 interventions; Coalition Montréal 1 intervention;

 Vrai changement – 1 intervention; Autres élus – 1 intervention.
Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.
Un débat s'engage.
07.04
À 14 h 33, le mardi 17 mai 2016, le conseil reprend l'étude des articles 30.01 à 30.05 préalablement réunis.
CM16 0610
Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.
l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.
l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la
l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc. Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2015 par sa résolution CE16 0677;
l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc. Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2015 par sa résolution CE16 0677; Il est proposé pa M. Francesco Miele
l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc. Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2015 par sa résolution CE16 0677; Il est proposé pa M. Francesco Miele
l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc. Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2015 par sa résolution CE16 0677; Il est proposé pa M. Francesco Miele r Appuyé par M. Pierre Desrochers
l'environnement (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc. Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2015 par sa résolution CE16 0677; Il est proposé pa M. Francesco Miele r appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu: d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier la réglementation municipale des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0745;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs afin qu'après avoir recensé l'expérience d'autres villes et les meilleures pratiques des arrondissements montréalais en matière de réglementation sur les bâtiments durables, elle organise une consultation publique dans le but de formuler des recommandations quant à l'adoption d'un règlement montréalais permettant le verdissement optimal du cadre bâti sous la responsabilité de la Ville de Montréal et les mesures innovantes pour des bâtiments durables.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.
30.02 1161654003

CM16 0612

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0748;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

ľ

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par le conseil municipal en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est décrété:

- 1 d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, jusqu'au 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations du conseil municipal relativement aux matières suivantes :
 - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal,
 - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan

d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);

2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM 15 1495 portant sur l'acceptation de la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles – secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.	
30.03 1164073002	

CM16 0613

Autoriser l'émission d'une résolution à l'effet que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés, dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, afin d'obtenir l'autorisation du Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), requise pour effectuer lesdits travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0746;

Il est proposé pa M. Francesco Miele r

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de statuer que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.	
30.04 1161334001	

CM16 0614 - Article 30.05 (suite)

Déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libreservice n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le débat se poursui	t.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré pour l'article 30.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Shanahan, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier et Pagé

(38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin,

Popeanu, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle

(20)

Ouverture des portes: La conseillère Décarie entre dans la salle des délibérations et déclare que si

elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté en faveur de

cette proposition.

Résultat: En faveur : 39

Contre: 20

Le président du conseil déclare l'article 30.05 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1150335001

CM16 0615

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du jour du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1156399007			

CM16 0616

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du jour du conseil municipal du règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1156399006	

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1160025001	

CM16 0618

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1166688001	

CM16 0619

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1150025004	

CM16 0620

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1150335003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre
Et résolu :	
de réunir, pour fins o	d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.
CM16 0621	
	nent autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au utien à la mise aux normes des arénas municipaux
prévus au Program	pie du Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux nme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux a été distribuée aux I plus de deux jours juridiques avant la séance;
	s membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités e</i> llement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet décisionnel;	, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire
Vu la recommandat	ion du comité exécutif en date du 30 mars 2016, par sa résolution CE16 0499;
II est proposé pa r	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre
Et résolu :	
travaux prévus au l	nent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », sujet à sor ninistre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimite	<u>ś</u> .
42.01 1167235001	
	Règlement 16-038
	

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016)

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016, par sa résolution CE16 0497;

II est proposé pa I	M. Francesco Miele
appuyé par l	M. Denis Coderre
Et résolu :	
	ent intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels (exercice financier 2016) ».
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité	•
42.02 1161361001	
	Règlement 16-039
CM16 0623	
Adoption - Règler (15-085)	nent modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout
	e du Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout buée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
	s membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et</i> ement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet e	et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation	on du comité exécutif en date du 6 avril 2016, par sa résolution CE16 0546;
Il est proposé pa l	M. Francesco Miele
appuyé par l	M. Denis Coderre
Et résolu :	
d'adopter le règleme d'égout (15-085) ».	ent intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements
Adopté à l'unanimité	
42.03 1166873002	

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048)

Règlement 15-085-1

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016, par sa résolution CE16 0608;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne un montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1163894004

Règlement 14-048-1

CM16 0625

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016, par sa résolution CE16 0610;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

r

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Benoit Dorais

Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.05 1166220002

Règlement 04-061-1

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro »

Vu la résolution CM15 0577 de l'assemblée du conseil municipal du 27 avril 2015, adoptant comme projet de règlement P-15-053 le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 septembre 2015, à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 13665, boulevard de Pierrefonds, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette séance publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-15-053;

Attendu l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016, par sa résolution CE16 0763;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien, et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1142640043

Règlement 15-053

CM16 0627

Nomination d'un président et d'un premier vice-président au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0818;

Il est proposé pa M. Francesco Miele

ı

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de nommer au Comité Jacques-Viger les personnes suivantes :

- M. Pierre Corriveau, architecte, à titre de président, pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2017;
- Mme Josée Bérubé, architecte-urbaniste, à titre de première vice-présidente, pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.01 1160132001

Article 51.02 - Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé pa M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de retirer l'article 51.02, conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), avec le consentement unanime des membres présents.

CM16 0628

Motion de l'opposition officielle pour préparer l'arrivée des véhicules autonomes à Montréal

Attendu que les véhicules autonomes, en circulation aux États-Unis, ont déjà effectué plus de 1,5 millions de kilomètres sur leurs routes soit l'équivalent de 75 années de conduite pour un conducteur moyen;

Attendu qu'on recense aussi de nombreuses autres avancées au Canada, au Royaume-Uni, à Singapour et dans d'autres pays qui donnent un coup d'accélérateur au développement de ces véhicules;

Attendu que la commercialisation à grande échelle des véhicules autonomes est prévue entre 2017 et 2020:

Attendu la nécessité de mettre à jour la réglementation pour suivre l'évolution rapide de la technologie, 4 états américains et la capitale (Nevada, Floride, Californie, Michigan, Washington D.C.) ont déjà adopté des lois pour permettre les voitures autonomes;

Attendu qu'à mesure qu'ils se répandront, ils auront des effets sur les infrastructures, sur l'aménagement des villes, sur le développement urbain et économique, sur la congestion, sur les transports collectifs et actifs, sur le transport des marchandises, etc.;

Attendu que les données agrégées amassées par l'utilisation des véhicules autonomes vont avoir une valeur inestimable pour la planification des transports, le développement urbain et économique dans nos villes:

Attendu que la ville a déjà amorcé un premier jet d'une politique sur le stationnement sans considérer l'arrivée imminente des véhicules autonomes;

Il est proposé pa M. Craig Sauvé

ľ

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'étudier tous les effets positifs et négatifs de l'arrivée des véhicules autonomes afin que la ville puisse bien se préparer et se positionner.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Richard Bergeron

d'amender le texte du « Résolu » de la motion présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal ».

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, accepte la proposition d'amendement mais questionne le sens du mot « éventuelle » dans ladite proposition.
Un débat restreint s'engage sur la signification du mot « éventuelle ».
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Aref Salem
d'apporter un sous-amendement à l'amendement des conseillers Salem et Bergeron afin de remplacer le mot « éventuelle » par « future ».
La proposition est agréée.
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare l'amendement des conseillers Salem et Bergeron, sous-amendé par les conseillers Miele et Salem recevable.
Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé. ————
Le conseiller Sauvé utilise son droit de réplique.
Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
65.01

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un réseau de Fab Lab à Montréal

Attendu qu'un « Fab Lab » (certification du MIT signifiant atelier de fabrication) est un lieu ouvert au public où il est mis en commun toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur comme des imprimantes 3D, pour la conception et la réalisation d'objets;

Attendu qu'un Fab Lab propose des formations diversifiées en arts, en électronique, en ébénisterie et en mécanique et de l'espace collectif pour la fabrication;

Attendu qu'un Fab Lab permet aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants en tout genre, de passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc;

Attendu que les Fab Labs s'appuient sur des machines de fabrication numérique et des réseaux qui permettent de s'échanger des fichiers dans le monde entier, un objet peut donc être conçu dans un atelier collectif, fabriqué dans un autre et amélioré dans un troisième;

Attendu qu'il existe plusieurs « projets » de Fab Labs à Montréal comme échoFab de Communautique, le Fab Lab du PEC, District 3 de l'Université Concordia et Helios Makerspace;

Attendu que certaines villes, comme Barcelone, se sont engagées à créer une « City Lab » en déployant un Fab Lab par quartier;

Il est proposé pa Mme Laurence Lavigne Lalonde

- 1

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la direction du développement économique afin de créer un réseau de Fab Lab à Montréal.

Un débat s'engage.

Un debat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande aux membres de faire preuve de respect en gardant le silence lors de l'intervention d'un élu.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Chitilian soulève une question de privilège pour déplorer le manque d'égard du chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, envers les efforts que fait l'administration pour améliorer le développement économique de la métropole en recourant à des analogies douteuses.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, questionne la pertinence de la question de privilège du conseiller Chitilian.

Le président du conseil ne reconnait pas la question de privilège du conseiller Chitilian. Il invite toutefois le chef de l'opposition officielle à utiliser des métaphores appropriées lors de ses interventions. Le chef de l'opposition officielle retire l'analogie qu'il a faite lors de sa dernière intervention.

La conseillère Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin,

Popeanu, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell,

Downey, Ouellet et Searle (15)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé

(44)

Résultat: En faveur : 15

Contre: 44

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est RÉSOLU en conséquence.

65.02

CM16 0630

Motion de l'opposition officielle demandant au gouvernement fédéral de rétablir une approche généraliste dans l'allocation des fonds supplémentaires pour la SPLI

Attendu que l'itinérance est un phénomène socio-urbain qui affecte Montréal de façon croissante, que les visages de l'itinérance sont multiples, et que cette réalité s'étend dans un nombre grandissant d'arrondissements au-delà du centre-ville;

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé, dans son dernier budget, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe destinée au programme de financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI);

Attendu que, en combinant un montant résiduel pour 2015-2016 et le 50 % d'augmentation, 10 millions de dollars peuvent être attribués dès maintenant pour lutter contre l'itinérance à Montréal;

Attendu que pendant quinze ans et jusqu'à 2014, la SPLI fonctionnait selon une approche généraliste, qui permettait le financement d'un large éventail d'interventions et d'initiatives en vue de prévenir et réduire l'itinérance:

Attendu que de nombreux organismes à Montréal ont perdu, en tout ou en partie, leur financement de la SPLI à la suite de la décision prise par le gouvernement conservateur, il y a deux ans, d'orienter les deux-tiers (65 %) du montant du programme vers l'approche *Housing first*;

Attendu qu'une telle entrave au caractère généraliste du programme a fait passer la contribution de la SPLI au montage financier de projets en immobilisation (construction et rénovation d'installations d'organismes communautaires et de logements sociaux) de 60 % en moyenne annuellement à seulement 6 % de son budget;

Attendu que le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 prévoit de nombreuses initiatives pour prévenir et réduire l'itinérance, qui passent notamment par le financement de l'intervention et le développement de projets en matière de logement;

Attendu que le conseil municipal a déjà adopté d'autres résolutions unanimes recommandant une approche généraliste et une augmentation du budget de la SPLI, et que la Ville de Montréal participe en aval à l'attribution des fonds fédéraux en tant que partie prenante d'un processus multipartite d'affectation;

Attendu que la lutte contre l'itinérance passe par le financement d'une diversité d'initiatives et que ce sont les communautés locales, incluant Montréal, qui sont à même d'identifier les interventions nécessaires pour répondre à cet objectif;

Il est proposé pa M. Sterling Downey

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal demande au comité exécutif :

- 1- d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que l'allocation des 10 millions de dollars actuellement disponibles via la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) se fasse selon une approche généraliste qui permette de financer une diversité d'interventions visant à prévenir et réduire l'itinérance à Montréal;
- 2- de demander à ce que les fonds soient attribués le plus rapidement possible étant donné les énormes besoins sur le terrain;
- 3- d'intervenir auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils donnent la latitude nécessaire aux communautés locales dans la répartition des sommes et qu'ainsi, celles-ci puissent identifier leurs besoins en termes de services, immobilisation et autres interventions nécessaires dans la lutte contre l'itinérance.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de déposer une nouvelle version de la motion présentement à l'étude afin de la bonifier et qui se lit comme suit :

Motion rappelant au gouvernement fédéral les demandes historiques de la Ville de Montréal portant sur le maintien d'une approche généraliste dans l'allocation des fonds pour la SPLI et demandant le rétablissement de cette approche généraliste dans l'allocation des fonds supplémentaires pour la SPLI

Attendu que la résolution (CM14 0011) adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 27 janvier 2014, soulignait dans un attendu que la situation de l'itinérance à Montréal demande des interventions vigoureuses adaptées aux multiples causes de l'itinérance, et qu'en conséquence des fonds fédéraux généralistes sont essentiels pour soutenir la diversité de pratique requise, incluant le développement de logements sociaux ;

Attendu que cette résolution du 27 janvier 2014 a permis à la Ville de Montréal de présenter une position ferme à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre de sa campagne pour le logement à l'effet de maintenir une approche généraliste face aux diverses facettes de la problématique de l'itinérance ;

Attendu que l'adoption en octobre 2014 du Plan d'action en matière d'itinérance dans lequel la Ville de Montréal faisait le constat suivant : « Depuis 13 ans, la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement du Canada soutient une diversité d'interventions (travail de rue, employabilité, hébergement, acquisition d'immeubles, construction, rénovation, achat d'équipements, etc.). Les quelque 120 M\$ investis à Montréal ont permis d'augmenter significativement le nombre de lits d'hébergement d'urgence ; d'améliorer de façon notable les infrastructures d'accueil ; d'équiper convenablement les refuges et les centres de jours et de soutenir le travail de proximité mené auprès des personnes en difficulté de tous âges. Au cours des dernières années, des projets communautaires totalisant plus de 900 logements, dotés de services pour aider à la réinsertion sociale des personnes sans-abri, ont bénéficié du soutien financier dans le cadre de la SPLI » ;

Attendu que dans ce Plan d'action en matière d'itinérance, la Ville de Montréal s'engageait à poursuivre auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à assurer, d'une part, la reconduction et leur maintien à un niveau adéquat des programmes d'habitation AccèsLogis et Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec et, d'autre part, le maintien d'un volet immobilier (développement de logements) dans le cadre de la Stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance ;

Attendu que le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 prévoit de nombreuses initiatives pour prévenir et réduire l'itinérance, passant notamment par le financement de l'intervention et le développement de projets en matière de logement;

Attendu que l'itinérance est un phénomène socio-urbain qui affecte Montréal de façon croissante, que les visages de l'itinérance sont multiples, et que cette réalité s'étend dans un nombre grandissant d'arrondissements au-delà du centre-ville;

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé, dans son dernier budget, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe destinée au programme de financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI);

Attendu que, en combinant un montant résiduel pour 2015-2016 et le 50 % d'augmentation, 10 millions de dollars peuvent être attribués dès maintenant pour lutter contre l'itinérance à Montréal;

Attendu que pendant quinze ans et jusqu'à 2014, la SPLI fonctionnait selon une approche généraliste, qui permettait le financement d'un large éventail d'interventions et d'initiatives en vue de prévenir et réduire l'itinérance;

Attendu que de nombreux organismes à Montréal ont perdu, en tout ou en partie, leur financement de la SPLI suite à la décision prise par le gouvernement conservateur, il y a deux ans, d'orienter les deux-tiers (65 %) du montant du programme vers l'approche *Housing first*;

Attendu qu'une telle entrave au caractère généraliste du programme a fait passer la contribution de la SPLI au montage financier de projets en immobilisation (construction et rénovation d'installations

d'organismes communautaires et de logements sociaux) de 60 % en moyenne annuellement à seulement 6 % de son budget;

Attendu que le conseil municipal a déjà adopté d'autres résolutions unanimes recommandant une approche généraliste et une augmentation du budget de la SPLI, et que la Ville de Montréal participe en aval à l'attribution des fonds fédéraux en tant que partie prenante d'un processus multipartite d'affectation;

Attendu que la lutte contre l'itinérance passe par le financement d'une diversité d'initiatives et que ce sont les communautés locales, incluant Montréal, qui sont à même d'identifier les interventions nécessaires pour répondre à cet objectif;

Et résolu :

que, dans la continuité avec les orientations adoptées et des gestes posés depuis plusieurs années, le conseil municipal demande au comité exécutif :

- 1 d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que l'allocation des 10 millions de dollars actuellement disponibles via la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) se fasse selon une approche généraliste qui permette de financer une diversité d'interventions visant à prévenir et réduire l'itinérance à Montréal;
- 2 de demander à ce que les fonds soient attribués le plus rapidement possible étant donné les énormes besoins sur le terrain;
- 3 d'intervenir de nouveau auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils donnent la latitude

nécessaire aux communautés locales dans la répartition des sommes et qu'ainsi, celles-ci puissent identifier leurs besoins en termes de services, immobilisation et autres interventions nécessaires dans la lutte contre l'itinérance.
Un débat s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Boivin Roy et Miele.
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement recevable et elle est agréée.
Le conseiller Downey utilise son droit de réplique.
Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et i est
RÉSOLU
en conséquence.
65.03

CM16 0631

Motion de l'opposition officielle pour une transparence accrue de la Commission de la sécurité publique

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ont déposé leur dernier bilan annuel le 26 avril dernier lors d'une séance à huis clos de la Commission de la sécurité publique;

Attendu que selon le mandat même de la Commission sur la sécurité publique, elle « étudie publiquement le bilan annuel de la SPVM », tel qu'indiqué sur la page Web de la Commission, sur le site de la Ville;

Attendu qu'aucune étude publique du bilan du SPVM n'est inscrite au calendrier de la Commission;

Attendu qu'en fait, les citoyens et citoyennes de Montréal n'ont eu au cours de la dernière année à peu près aucune occasion d'interagir avec la haute direction du SPVM et du SIM concernant leurs actions,

puisqu'ils ont pu le faire uniquement lors de l'étude des budgets, et que leurs questions ont dû alors être restreintes à ce seul sujet;

Attendu que dans d'autres grandes villes canadiennes, comme Toronto et Vancouver, les entités équivalentes à la Commission de la sécurité publique de Montréal – le *Toronto Police Services Board* et le *Vancouver Police Board* – siègent en public au moins 10 fois par année;

Attendu que dans son message sur le site web du SPVM, le directeur Philippe Pichet insiste sur l'importance de la confiance mutuelle entre le Service de police et la population;

Il est proposé pa M. Alex Norris

r

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que le conseil municipal demande au comité exécutif de recommander au conseil d'agglomération de Montréal que la Commission de la sécurité publique :

- 1 tienne au moins une séance publique d'étude chaque année sur les bilans annuels du SPVM et du SIM;
- 2 s'engage à tenir un minimum de cinq séances publiques annuellement.

Un débat s'engage.

Le conseiller Norris utilise son droit de réplique. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, enjoint le conseiller à retirer les mots « not true » utilisés lors de son droit de réplique pour qualifier les propos de la conseillère Samson lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et les remplace par le mot « inexact ».

Le débat se poursuit.

À 17 h 03,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

<u>VOTE</u>

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell,

Popeanu, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Pagé et

Searle (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Dauphin, Deschamps, Barbe et

Cloutier (38)

En faveur : 21

Contre : 38

Le président du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM16 0632

Résultat:

Motion de la troisième opposition pour un moratoire sur le développement des terrains de Pierrefonds-Ouest--l'Anse-à-l'Orme

Attendu que le 26 juin 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, le maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios (Jim) Beis et M. Russell Copeman, responsable à la Ville de Montréal, de l'habitation, de l'urbanisme, de la gestion et de la planification immobilière et de l'Office de consultation publique de Montréal, ont tenu un point de presse au parc-nature du Cap-St-Jacques pour annoncer un projet de développement immobilier comprenant entre 5 500 et 6 000 logements sur les anciens terrains agricoles de Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme;

Attendu que depuis cette annonce officielle, de nombreux citoyens demandent d'avoir accès aux détails du projet immobilier, toujours pas dévoilés, afin d'en comprendre l'ampleur et les impacts;

Attendu que malgré et à l'encontre de la recommandation de l'Office de consultation publique de Montréal, dans son rapport datant de 2007, de « maintenir le zonage (agricole) actuel jusqu'à ce qu'un PPU soit complété », l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a recommandé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure cette zone de sa protection pour procéder ensuite à un zonage résidentiel du secteur, sans qu'un PPU ne soit complété;

Attendu que plus de 12 000 personnes ont signé une pétition demandant à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro « de conserver et protéger en totalité le Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme où un projet de développement résidentiel de 6 000 unités d'habitation pourrait détruire 185 hectares d'espaces naturels »;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans son document « Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Quatrième partie : Les orientations et les attentes du gouvernement envers la Communauté métropolitaine de Montréal », déclare sa volonté de « consolider les zones urbaines existantes et limiter l'urbanisation en périphérie de ces zones aux secteurs qui disposent déjà des infrastructures et des services, tels que l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, l'électricité, les écoles, les routes, les infrastructures de transport collectif, etc. »

Attendu que le territoire de Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme visé par le projet de développement immobilier ne dispose d'aucune infrastructure ni de service mentionné dans les orientations du MAMOT citées ci-haut;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal vise à augmenter à 10% la surface des aires terrestres protégées qui se situent présentement autour de 5,75% du territoire;

Attendu que les anciens terrains agricoles de Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme sont parmi les derniers terrains non-urbanisés et non-protégés de l'île de Montréal et que les lots visés par le projet de développement sont d'une superficie de 185 ha, ce qui correspond à 8,7% de l'objectif de protection supplémentaire requis pour atteindre le 10% des aires terrestres protégées à l'échelle de l'agglomération;

Attendu qu'une étude dévoilée le 23 février 2016 par la Fondation David Suzuki révèle, dans le secteur Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme, « la présence de plus de 270 espèces fauniques et floristiques, dont plusieurs espèces à statuts particuliers en vertu de lois provinciale et fédérale, ainsi que des espèces fauniques et floristiques rares et menacées dont une que l'on croyait disparue de l'île de Montréal » et qu'une deuxième étude de la fondation Suzuki dévoilée le même jour démontre « l'impact important du développement pour l'ensemble de la biodiversité de la région »;

Attendu que le 16 avril dernier a eu lieu le Forum Nature Montréal, le premier symposium citoyen sur les espaces naturels de l'île de Montréal, qui s'est conclu par l'adoption d'une charte pour la protection des espaces verts et milieux naturels de Montréal et que celle-ci demande à l'agglomération de Montréal d'établir un moratoire sur tout projet d'infrastructure et de développement visant les espaces verts et naturels du territoire, en plus de demander qu'on protège la biodiversité, qu'on planifie le développement

du territoire de manière à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et qu'on y assure l'accessibilité pour tous;

Considérant le poids cumulatif de tous ces arguments pris dans leur ensemble et provenant de sources multiples;

Il est proposé pa Mme Justine McIntyre r

appuyé par M. Normand Marinacci

que la Ville de Montréal déclare un moratoire sur le développement immobilier des terrains du secteur Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme.

Un débat s'engage.

La conseillère McIntyre soulève une question de privilège pour demander au conseiller Copeman de ne pas lui attribuer l'exclusivité de l'expression « Start Chamber process » qu'elle a utilisé sur son compte twitter, parce qu'elle ne faisait que reprendre la citation d'un citoyen pour qualifier le processus de consultation sur ce projet.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, enjoint le conseiller Searle à poursuivre son intervention sur le sujet de la motion à l'étude.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Sauvé de retirer l'expression « pas vrai » utilisé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et le remplace par « inexact ».

Le débat se poursuit.

Le conseiller Copeman soulève une question de privilège pour préciser au conseiller Marinacci que le mandat donné à l'Office de consultation publique sur ce projet a été adopté à l'unanimité des élus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le président du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Copeman. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour préciser que lorsque des propos cités dans la salle induisent en erreur l'assemblée, cela affecte l'honneur du responsable du dossier. Le président du conseil donne la parole au conseiller Marinacci. Ce dernier demande au conseiller Miele de ne pas abuser du terme « question de privilège » pour prolonger le débat lorsque des interventions ne sont pas en accord avec la volonté de l'administration. Le président du conseil informe M. Marinacci qu'il a déjà statué sur la question de privilège du conseiller Copeman et invite à la poursuite de l'étude du présent article.

Le débat se poursuit.

La conseillère McIntyre utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu,

Mainville, McQueen, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre,

Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Pagé et Searle (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe et Cloutier

GREFFIER

(37)

Résultat: En faveur : 19

Contre: 37

Le président du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU	

en conséquence.

65.05

À 18 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin Yves Saindon

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Denis Coderre MAIRE

ANNEXE – ARTICLE 7.09

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 - 2017 Conseillers municipaux - 2016 Le 16 mai 2016

Black, Christine, Gibeau, Jean-Marc, Ouellet, Sylvain



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 13 h

Séance tenue le lundi 20 juin 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Catherine Clément-Talbot et M. Benoit Dorais.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRE PRÉSENCE:

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le maire de Montréal, M. Denis Coderre, accompagné du maire de Dakar, M. Khalifa Ababacar Sall à faire leur entrée dans la salle du conseil. Il salue également la présence de Son Excellence, M. SEM Ousmane Paye, ambassadeur du Sénégal au Canada et toute la délégation qui l'accompagne.

Le président du conseil déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des victimes et des proches de la fusillade survenue dans la nuit du 12 au 13 juin 2016, à Orlando, en Floride. En solidarité avec la communauté LGBTQ2, le maire, M. Denis Coderre, a demandé de hisser le drapeau de la Fierté au balcon et de mettre les autres drapeaux en berne.

Le président du conseil cède la parole au maire, M. Denis Coderre. Ce dernier invite les membres du conseil à accueillir chaleureusement le nouveau citoyen d'honneur de Montréal et maire de Dakar, M. Khalifa Ababacar Sall et lui cède la parole. Le maire de Dakar remercie le maire de Montréal, M. Denis Coderre, de l'accueillir ainsi que Son Excellence, M. SEM Ousmane Paye, ambassadeur du Sénégal au Canada, le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez et Mme Justine McIntyre, chef de la troisième opposition. Le maire, M. Denis Coderre, invite le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, à prendre la parole.

Le président du conseil souligne la présence dans les tribunes, des personnes suivantes : M. Hassoun Camara, joueur de l'Impact de Montréal, M. Mame Malick Diop, conseiller du maire de Thies, M. Bara Mbengue, doyen de la communauté, Dr Momar Ndao, professeur en médecine à l'Université McGill, Mme Marieme Diallo de Montréal International, Mme Khady Beye, journaliste à Radio-Canada international, Mme Magatte Fall, présidente de Optimal logistiques services, M. Pape Diop, directeur Développement logiciels *West Corporation*, M. Ibrahima Sakho, président du Regroupement des Sénégalais, M. Amadou Lamine Cissé, conseiller en développement communautaire, Ville de Montréal,

M. Dieynaba St Michel, gestionnaire immobilier, M. Ismaïla Diop, chef de section, service à la clientèle, dans l'arrondissement de Ville-Marie, M. Saer Dieye, évaluateur à la Direction des immeubles, Ville de Montréal, Mme Seynabou Amy Ka, agente de recherche, Bureau des relations internationales, Ville de Montréal et M. Doro Saiy, photographe.

Le président du conseil mentionne que lors du dernier conseil, les élus ont été invités à prendre part à une séance de photo rassemblant tous les membres du conseil municipal. Un exemplaire de cette photo a été distribué sur les pupitres. Il rappelle aux élus que les visites guidées gratuites de l'hôtel de ville vont débuter le 27 juin 2016 et se poursuivre jusqu'au 26 août 2016, sans réservation. Il souligne la présence, dans les tribunes, de Mme Delphine Rocher-Lewis et M. Étienne Laforest, les deux guides désignés pour l'été 2016.

Il offre au nom de tous les membres du conseil, ses sincères condoléances à Mme Chantal Rossi et la remercie d'être présente à cette assemblée.

Le président informe les élus que cet été, l'hôtel de ville sera mise en lumière aux dates suivantes : le 21 juin 2016, pour « l'Équinoxe d'été », l'éclairage sera orange; le 24 juin 2016, pour la « Fête nationale du Québec », l'éclairage sera bleu et le 1^{er} juillet 2016, pour la « Fête du Canada », l'éclairage sera rouge.

Il signale les événements suivants : le 1^{er} juin 2016 « Journée internationale de l'Enfant »; le 5 juin 2016 « Journée mondiale du Don de sang »; le 15 juin 2016 « Journée internationale contre la faim »; le 20 juin 2016 « Journée mondiale des réfugiés », le 21 juin 2016 « Fête de la musique » et le 26 juin 2016 « Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de juin des conseillers et conseillères Dimitrios (Jim) Beis, Aref Salem, Valérie Plante et Pierre Desrochers. Pour terminer, il informe les membres du conseil que Montréal a été nommée ville intelligente de l'année par *l'Intelligent Community Forum* (ICF). M. Harout Chitilian était présent pour recevoir ce prix à Colombus.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Explications sur le retard du projet de piétonisation du Square Philips
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Place des femmes dans les emplois à la Ville – recul en matière d'équité / Régression depuis l'application du PQMO
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Sommet sur les infrastructures naturelles vs le développement dans Pierrefonds-Ouest / Volonté de l'Administration d'ouvrir la démarche pour entrevoir toutes les solutions en matière de développement durable
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Dépôt par Parcs Canada de documents sur le développement du Canal Lachine dont la Ville devrait s'inspirer / Mettre de l'avant un comité pour les arrondissements et les services centraux afin de développer une vision commune
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Autobus 747 – aéroport PETrudeau nombreux retards et inconvénients pour les usagers – si l'Administration et la STM prendront leurs responsabilités afin de trouver des solutions / Mesures afin de transmettre les informations pertinentes aux usagers
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Schéma d'aménagement et grands projets routiers – si le court terme a été déclassé aux calendes grecques en ce qui concerne les 2 projets pour l'Est de Montréal / Échéancier prévu pour le prolongement du boulevard

L'Assomption

Question de <u>À</u> Objet

M. Denis Coderre M. Craig Sauvé Opinion du maire sur le vote, par la conseillère (M. Francesco Miele)

d'arrondissement d'Outremont, en faveur du Règlement sur les lieux de culte / Justifier la

décision de la Ville dans ce dossier

À 13 h 53,

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

M. Denis Coderre Prolongation de Cavendish - changement de M. Jeremy Searle

position de l'Administration à la suite d'une (M. Pierre Desrochers)

décision du gouvernement du Québec

Annonce prématurée de la nomination de la M. Guillaume Lavoie M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)

vérificatrice générale par communiqué interne demande d'excuses exprimées auprès de l'Administration et excuses formulées par le

maire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 01.

CM16 0633

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 7.10 et 7.11.

Adopté à l'unanimité

03.01

Approbation du procès-verbal de	l'assemblée ordinaire du conseil	l municipal tenue le 16 mai 2016
---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2016, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 9 juin 2016 émis par le greffier. Adopté à l'unanimité. 03.02 4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif » Le leader de la majorité dépose les documents suivants : Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de 4.01 l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 25 avril au 31 mai 2016. 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 25 avril au 31 mai 2016. Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la 4.03 Loi des cités et villes pour la période du 25 avril au 31 mai 2016. CM16 0635 Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal, et le conseil en prend acte. Un débat s'engage. 04.04 1163430009

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 05.01 Résolution CA16 12110 du conseil d'arrondissement d'Anjou Opposition à la centralisation de la gestion du matériel roulant et de la gestion immobilière.
- 05.02 Résolution CA16 28 0172 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève Saisir l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) d'une demande de consultation publique sur la création d'une réserve de biodiversité et de protection contre les gaz à effet de serre.
- 05.03 Résolution CA16 22 0212 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest Résolution demandant à la ville-centre un plan d'action clair à l'égard de la réalisation des projets cyclables dans le Sud-Ouest.
- 05.04 Résolution CA16 22 0213 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest Motion pour la protection, le nettoyage et le développement comme parc linéaire de la falaise Saint-Jacques.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Lionel Perez

--- Réponse à la question de monsieur Sylvain Ouellet lors du conseil municipal du 16 mai 2016 relative à la coordination des interventions d'infrastructure dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR).

Par M. Pierre Desrochers

--- Réponse verbale à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde relativement à un contrat accordé à Dermacom portant sur une étude sur l'état de la situation commerciale du secteur du commerce de détail.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016.

CM16 0636

Dépôt du rapport annuel 2015 de l'ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015 de l'ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02

Dépôt du Rapport annuel 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157	
Le leader de la majorité dépose le Rapport annuel 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte	
Un débat s'engage.	
07.03	
CM16 0638	
Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)	
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) et le conseil en prend acte.	
Un débat s'engage.	
07.04 1161698001	
CM16 0639	
Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)	
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.	
Un débat s'engage.	
07.05 1164390001	
CM16 0640	
Dépôt des états financiers 2015 de BIXI Montréal	
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers 2015 de BIXI Montréal, en vertu de l'article 3.2.3 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal, et le conseil en prend acte.	
Un débat s'engage.	
07.06 1164368003	

Dépôt du Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.07 1161654004
CM16 0642
Dépôt du Rapport annuel 2015 du Bureau du taxi de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015 du Bureau du taxi de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.08
CM16 0643
Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles »
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'Office de consultation publique sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles, et le conseil en pend acte.
Un débat s'engage.
07.09 1161079003

Ajout - Dépôt du ra	apport de l'inspec	teur général po	ortant sur l'an	nulation du	processus d'octroi de
deux (2) contrats	de déneigement	dans l'arrond	issement de	Mercier-Ho	chelaga-Maisonneuve
(MHM-102-1621 et	MHM-104-1621),	conformément	à l'article 57	7.1.23 de la	Charte de la Ville de
Montréal					

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général portant sur l'annulation du processus d'octroi de deux (2) contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621, conformément à l'article 57.1.23 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.10 (Ajout)
CM16 0645
Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725), conformément à l'article 57.1.10 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i>
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose, le rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725), conformément à l'article 57.1.10 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.11 (Ajout)
CM16 0646
Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles »
Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, dépose le rapport et les recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles », et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
08.01

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail »

transport et les travaux p	sonnet dépose le rapport et des recommandations de la Commission sur le ublics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître ollectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements nseil en prend acte.
Un débat s'engage.	
08.02	
CM16 0648	
Dépôt du rapport et de	s recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ue du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, exercice
finances et l'administrat	ousa dépose le rapport et des recommandations de la Commission sur les on intitulé « Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de >, et le conseil en pend acte.
Un débat s'engage.	
08.03	
11 - Dépôt de pétitions	

CM16 0649

Aucun document n'est déposé.

Déclaration soulignant la Journée nationale des Autochtones

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Considérant que la Journée nationale des Autochtones a été annoncée en 1996 par le gouverneur général de l'époque, Roméo LeBlanc, grâce à la Proclamation désignant le 21 juin de chaque année comme Journée nationale des Autochtones ;

Considérant que cette journée a été créée à la suite de consultations auprès de divers groupes autochtones, qui ont fait des déclarations d'appui à cet égard ;

Considérant que cette journée est une occasion spéciale de souligner, pour tous les Canadiens, le patrimoine unique, la diversité culturelle et les réalisations remarquables des Premières Nations, des Inuits et des Métis ;

Considérant que la Constitution canadienne reconnaît ces trois groupes comme peuples autochtones et que la Ville de Montréal souhaite développer un dialogue de nations à nations avec les peuples autochtones ;

Considérant que cette année est le 20^e anniversaire de la Journée nationale des Autochtones ;

Considérant que la population autochtone de l'agglomération de Montréal s'est accrue de 77 %, soit de 5 925 à 10 505 personnes entre 2001 et 2011 selon les données de Montréal en statistique ;

Considérant que les Autochtones vivant dans l'agglomération de Montréal sont dispersés sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que l'organisme Terres en vues organise un événement le 21 juin à 12 h à la Place d'Armes soulignant le tout auquel les citoyens sont conviés ;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

M. Benoit Dorais Mme Justine McIntyre

et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal déclare le 21 juin comme la Journée montréalaise des Autochtones.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM16 0650

Journée mondiale des réfugiés - 20 juin 2016

Attendu que depuis l'an 2001, le 20 juin a été décrété la Journée mondiale des réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu l'adoption par le conseil municipal, lors de l'assemblée du 17 juin 2013, de la Proclamation de la journée montréalaise des réfugiés;

Attendu qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison:

Attendu l'engagement de Montréal pour la promotion et le respect des droits de la personne, notamment par le biais de la Charte montréalaise des droits et responsabilités ;

Attendu que la Ville a mis en place une série de mesures importantes pour venir en aide aux réfugiés syriens et irakiens dont la ligne Info-Aide-Réfugiés, une collaboration soutenue avec les organismes communautaires, la traduction en arabe du Guide « Découvrir Vivre Montréal » ainsi qu'un soutien pour la recherche de logements ;

Attendu que les citoyennes et les citoyens de la Ville de Montréal ont exprimé leur compassion, leur solidarité et leur volonté d'accueillir et de soutenir des réfugiés syriens sur le territoire montréalais, quelle que soit leur appartenance confessionnelle;

Attendu que la Ville dispose d'une capacité de mobilisation des partenaires, ainsi que d'un réseau d'infrastructures et de points de services de proximité qui lui permettent de coordonner une intervention d'urgence efficace pour répondre aux besoins impératifs des personnes réfugiées;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Mme Mary Deros M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 déclare le 20 juin 2016 « Journée mondiale des réfugiés » en solidarité avec les refugiés et les peuples déplacés ainsi qu'en soutien aux efforts des Nations Unies;
- 2 se joigne aux autres villes et à de nombreux pays pour souligner l'importance des activités qui sont organisées pour honorer les personnes déracinées de force, ainsi que pour faire connaître leur situation particulière et l'urgence dans laquelle se trouvent des millions de réfugiés à travers le monde.

In dábat alangaga
Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
adopte a runammite.
15.02

CM16 0651

Déclaration soulignant la Journée mondiale du design industriel

Considérant que Montréal a été désignée Ville UNESCO de design en juin 2006, devenant ainsi la première ville en Amérique du Nord à intégrer ce réseau des villes créatives en design;

Considérant que Juin 2016 marque à la fois le 10^e anniversaire de la désignation de Montréal comme Ville UNESCO de design et le 25^e anniversaire de l'action municipale en design ;

Considérant que la Ville a créé le Bureau du design en janvier 2006 et que la Ville et ses partenaires se sont engagés à promouvoir le statut de Montréal à titre de ville UNESCO de design auprès des grandes organisations internationales de développement culturel (cf.Plan d'action 2007-2017- Montréal, métropole culturelle):

Considérant que ce double anniversaire nous rappelle que :

- 1 la métropole a su intégrer les designers dans le développement de la ville, mettre en valeur le talent et le savoir-faire des concepteurs d'ici et sensibiliser le public et les acteurs influents du développement urbain à l'importance du design et de l'architecture;
- 2 nous sommes collectivement passés d'un statut confirmé de ville de designers à celui, souhaité, de ville de design ;

Considérant qu'aujourd'hui, dans le monde entier, les villes jouent un rôle de plus en plus important. Elles doivent désormais relever des défis globaux et locaux tels que les changements climatiques, la cohésion sociale et les grands enjeux urbains ;

Considérant qu'elles sont également - et avant tout - responsables de l'aménagement du territoire. Elles doivent offrir un cadre de vie de qualité à leurs citoyens ;

Considérant que le design est une fonction essentielle de la qualité de vie en milieu urbain ;

Considérant que Montréal mise sur le potentiel créatif de quelque 25 000 concepteurs-designers pour assurer à sa population un développement durable, aussi bien au plan économique, culturel que social ;

Considérant que Montréal célèbre donc, en juin, le 10^e anniversaire de son appartenance au Réseau des villes créatives de l'UNESCO comptant aujourd'hui 116 villes dans le monde dont 22 en design ;

Considérant que Montréal est le siège social du Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID), et que celui-ci a proclamé le 29 juin Journée internationale du design industriel;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre Mme Chantal Rossi

Et résolu :
que le conseil municipal de la Ville de Montréal se joigne aux membres du Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID) pour souligner la Journée internationale du design industriel le 29 juin 2016.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
15.03
À 16 h 15, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0652
Autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour exercer l'option d'acha prévue au contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1162645003 80.01 (20.01)

Autoriser une dépense additionnelle de 344 899,14 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à *Ten 4 Body Armor inc.* (CE14 1053), majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser l'option de prolongation pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre avec Ten 4 Body Armor inc. (CE14 1053) pour un montant de 344 899,14 \$, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques, pour le Service de police de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
1166135006 80.01 (20.02)		

CM16 0654

Approuver le renouvellement du contrat pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. (CG07 0102), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. (CG07 0102) pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1160206002 80.01 (20.03)		

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10193;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1160598001 80.01 (20.04)		

CM16 0656

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15145 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15145 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer cette dépense à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

1164956003 80.01 (20.05)	Adopté à l'unanimité.	

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
A (Calla 00 04 (00 00)
Article 80.01 (20.06)
Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréa (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver la signature de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - Marché privé - SL1 .
Un débat s'engage.
Article 80.01 (20.07)
Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8 h à 15 h 30.

Article 80.01 (20.08)

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

À 16 h 21, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

À 16 h 37, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 80.01 (20.09)

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Le conseiller Jean-Marc Gibeau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 2017);
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.10)

Accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

Le conseiller Guillaume Lavoie déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour l'implantation de la plateforme de sociofinancement La Ruche Montréal pour la période 2016 à 2019;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique d'un montant non récurrent de 77 610 \$ en 2017, de 118 460 \$ en 2018 et de 44 480 \$ en 2019;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
 À 17 h 01, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 13 h

Séance tenue le lundi 20 juin 2016, 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio et M. Peter McQueen.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRE PRÉSENCE:

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte. Il remercie les citoyens pour leur présence ainsi que ceux à l'écoute par webdiffusion et invite ces personnes à profiter du service de haltegarderie offert pendant la période de questions du public.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de <u>Å</u> <u>Objet</u>

(Mme Anie Samson)

Mme Debra Lynn M. Denis Coderre Réclamation suite à une chute causée par un Hannaford (M. Pierre Desrochers) puisard défectueux – Insatisfaction exprimée

quant à l'offre de règlement proposée

Le président du conseil demande à ce que Mme Hannaford soit escortée hors de la salle du conseil.

Mme Odette Lours M. Denis Coderre Législation interdisant certaines races de chiens

 recherches menées par l'Administration à cet égard / Questionnement sur ce que fera l'Administration montréalaise étant donné les démarches de certaines municipalités pour

renverser ce type de règlement

Dépôt de documents

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Anthony Johnson	M. Denis Coderre	Législation interdisant certaines races de chiens / Coût d'implantation d'un tel règlement
Mme Ann-Marie Bourassa	M. Denis Coderre	Législation interdisant certaines races de chiens Comment déterminer ce qu'est un pitbull vue la diversité de la race et des croisements existants?
Mme Norma O'Donnel	M. Denis Coderre	Changement de nom du parc De Vimy / Considérer le choix d'un autre endroit pour Jacques-Parizeau
M. Jocelyn LeHin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Ce citoyen ayant eu une cause au civil qui a duré plus de deux ans, fait un parallèle avec l'interdiction des calèches décrétées par le maire et la levée de cette interdiction sans autre forme de procès, et se demande si la Ville applique un règlement de ségrégation selon la cause défendue
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Absence d'une question sur les abris tempos dans le sondage de l'arrondissement de LaSalle / Application de l'article 386.4 du Code de la sécurité routière par les policiers de LaSalle Dépôt de documents
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Accessibilité universelle aux terrasses de la Place Jacques-Cartier / Rendre toutes les terrasses de la Place Jacques-Cartier complètement accessibles aux personnes à mobilité réduite
M. Joseph Khoury	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Mise en application des recommandations du rapport de l'OCPM sur la réduction des énergies fossiles / Participation citoyenne priorisée – suivre l'exemple de la Ville de Vancouver
M. David Fletcher	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Moratoire sur les objets d'art installés sur le mont Royal Dépôt d'une pétition
M. Patrick Cary Barnard	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Russell Copeman)	Vocation internationale de la Ville de Montréal en termes de préservation des espaces naturels si atteinte d'un objectif de 10 % - protection de celui de Pierrefonds Ouest pour atteindre cet objectif / Volonté de Montréal pour devenir une ville écologique
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre (Mme A. Samson)	Sécurité des citoyens vs liberté des propriétaires de chiens / Retour de la ligne sécurisée au vérificateur général
Mme Marie Cayer	M. Denis Coderre	Donner suite au projet de loisirs adaptés pour enfants multi handicapés présenté à Mme Monique Vallée

À 20 h 01,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

Question de **Objet**

M. Denis Coderre M. Louis Langevin Projet « Fleuve-Montagne » et sommes allouées (M. Pierre Desrochers)

vs l'investissement requis afin de permettre le paiement en 12 versements des taxes foncières / Coûts reliés à l'implantation du paiement du

compte de taxes en plusieurs versements

Le président du conseil demande au conseiller Pierre Desrochers de retirer le mot « démagogie » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

M. Murray Levine M. Denis Coderre Que les sommes allouées à l'illumination du pont

Jacques-Cartier soient remises à Fort McMurray

Dépôt de document

Le président du conseil demande à M. Levine d'être respectueux dans ses propos.

(M. Alex Norris)

M. William Ronald M. Denis Coderre Demande d'exemption de taxes foncières pour McCullock

les immeubles de la Légion Royale Canadienne / Proposition pour donner cette exemption sur le

territoire de l'île de Montréal

M. Michael Crowley M. Denis Coderre Sauvegarde de l'appellation du parc De Vimy /

Élaboration sur les projets prévus en 2017

M. Robert Edgar M. Denis Coderre Prise de position du maire lors de sa participation

à un petit déjeuner organisé par une communauté religieuse / Réponse aux questions

des citoyens par le maire

Le président du conseil demande à M. Edgar d'être respectueux et indique qu'il n'est pas approprié d'appeler les élus par leur prénom.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité soulève une question de règlement et mentionne que la sous-question du citoyen n'est aucunement liée avec la première question adressée au maire. Le président du conseil demande à M. Edgar de reformuler sa question.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité fait une mise au point et revient sur l'intervention de M. Edgar et sur celle de M. Norris au précédent conseil pour donner suite à la sous-question de M. Edgar et la présente intervention du conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris évoque une question de privilège qui n'est pas reconnue à cette étape-ci par le président du conseil.

Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de règlement.

Le président du conseil demande à ce qu'on appelle le prochain intervenant.

M. Solo Fugère M. Denis Coderre Monument à la mémoire de Freddy Villanueva -(Mme Christine Black)

démarches accélérer les auprès l'arrondissement de Montréal-Nord pour la mise en place d'un mémorial / Considérer la possibilité de nommer une place en son honneur pour le 375^e anniversaire de Montréal - demande de

rencontre

Dépôt de document

Mme Laurel Thompson M. Pierre Desrochers Moyens envisagés pour réduire la congestion (M. Aref Salem)

automobile dans le secteur nord de Montréal /

Favoriser le transport collectif

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 37.

sa question de pri et déplore cet éta menteur par le lea Montréal lors du d point sur le rôle d	rte un point d'information pour la conseillère Samson. Le conseiller Norris revient avec vilège que le président du conseil n'a pas reconnue au moment où elle a été évoquée et de fait. Par ailleurs, le conseiller Norris déplore aussi le fait qu'il ait été traité de der de la majorité quant à ses propos en regard de l'utilisation du logo de la Ville de éjeuner de la prière auquel le maire a participé. Le président procède à une mise au leader de la majorité dans ce débat et rappelle au conseiller Norris que M. Miele a avoir prononcé, le mot antiparlementaire évoqué. Le président déclare l'incident clos et e des travaux.
À 20 h 38, le conse	eil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10).
CM16 0657 (suite	
(OMHM), la Soci	nature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal été d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion de s le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ
Le débat se pours	uit.
Adopté à l'unanimi	té.
1160640001 80.01 (20.06)	
de Montréal et le	ojet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville e Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-
Adopté à l'unanimi	Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016 té.
1160679011 80.01 (20.07)	
CM16 0659 (suite	
foncière, aux fins 2 090 312 et sur	solution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve s de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, l'article 142 de l'Annexe C de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i>
Le débat se pours	uit.
Adopté à la majori	té des voix.
Dissidences :	M. Jeremy Searle Tous les membres présents de l'opposition officielle
1164435004 80.01 (20.08)	

CM16 0660 (suite)

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Adopté à l'unanimité.		
1163220001 80.01 (20.09)		

CM16 0661 (suite)

Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

, taop to a randimini	
1165008002 80.01 (20.10)	
	 _
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.

CM16 0662

Autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), pour une période de douze mois, pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, du contrat pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163838001
80.01 (20.11)

CM16 0663

Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, fournisseur unique, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 6 mai 2016;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163438002
80.01 (20.12)

CM16 0664

Conclure une entente d'achat contractuelle avec Graymont (Qc) inc., pour une période de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval;

- 2 d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15324 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1165271001 30.01 (20.13)
/

Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) pour les besoins reliés au projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, pour les besoins reliés au projet SÉRAM, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses ;
- 2 d'approuver à cette fin le projet d'addenda no 1 au contrat relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal entre la Ville de Montréal et Motorola Solutions Canada inc.;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.		
1164700002 80.01 (20.14)		

Accorder un contrat à Simo Management inc. pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14818;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
1166261001 80.01 (20.15)	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0667

Autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition, dans le cadre du contrat accordé à Société Telus Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat de 56 900 000 \$ à 61 200 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition des services de location de circuits, dans le cadre du contrat octroyé à Société TELUS Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat 56 979 940,34 \$ à 61 193 201,34 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1165954003
80.01 (20.16)

CM16 0668

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, avec Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure des ententes-cadres collectives, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout ;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après, Albert Viau division Emco Corporation (groupes 1, 3 et 10), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (groupes 2, 4, 5, 7, 9, 12 et 13) et Wolseley Canada inc. (groupes 6, 8 et 11), plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes d'articles mentionnés, un contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14938 et au tableau de prix reçus joint dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167297003
80.01 (20.17)

CM16 0669

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 8 069 287,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant:
- 2 d'accorder à Excavation Loiselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 396 846,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-020;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

 Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Normand Marinacci

Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan

1160890007 80.01 (20.18)

CM16 0670

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl, sur le territoire de la Ville de Beaconsfield - Dépense totale de 1 609 292,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 310701 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 609 292,16 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 478 292,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310701;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1167231015 80.01 (20.19)

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est » - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 319 249,05 \$, taxes incluses, pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - Secteur de suivi du débit de Montréal-Est », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 486,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10195;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
1163775002 80.01 (20.20)	·
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0672

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 893 212,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324008 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

 1 - d'autoriser une dépense de 2 893 212,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 730 212,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324008;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
1167231018 80.01 (20.21)
CM16 0673
Accorder un contrat à Nahtac Constructions inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302) - Dépense totale de 1 519 659,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 313501 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la

séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Nahtac Consctructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313501;

Adopté à l'unanimité.

1167000001

80.01 (20.22)

Accorder un contrat à Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, Chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5842 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 10 267 644,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement à la caserne de pompiers n° 71 située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 627 402,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163456003 80.01 (20.23)		

CM16 0675

Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval, située au 55 avenue Lilas, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 912 929,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5844 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 912 929,56 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55, avenue Lilas, dans la Ville de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Les Couvertures St-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 877 816,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5844;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1160749001 80.01 (20.24)		

Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6865 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	

Le conseiller Réal Ménard dépose un article de La Presse Plus, en date du 20 juin 2016, intitulé « La chicane des bancs publics ».

La leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège mentionnant que l'avis du Conseil du patrimoine n'était pas au dossier.

Le conseiller Réal Ménard informe les membres du conseil que l'erreur a été corrigée et que par ailleurs, tous les avis du Conseil du patrimoine sont disponibles sur le site internet.

Le conseiller Alex Norris soulève également une question de privilège ayant été cité comme mal informé.

Le président du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Norris indiquant que la leader de l'opposition officielle est intervenue sur le sujet.

Tous les membres présents de l'opposition officielle

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences ·

	rede lee membree processe de reppedition emoiene
164956007 30.01 (20.25)	

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu:
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM16 0677

Accorder un contrat à Excava-tech inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 998 486,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10197 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 6 998 486,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Excava-tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 818 486,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10197;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1167271003 80.01 (20.26)		

CM16 0678

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder deux soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 125 616 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Conseil des industries	Favoriser l'accès des entreprises	
bioalimentaires de l'île de	bioalimentaires de l'Est de Montréal au	25 000 \$
Montréal	marché institutionnel	
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$

- 2 d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

1166352002 80.01 (20.27)	

CM16 0679

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, située au 999, rue Dupuis, sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5833 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 979 241,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 708 401,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5833;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage	
Adopté à la majorit	
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1162961002 80.01 (20.28)	

Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction Itée (CG15 0159), pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses;
- 2 d'accorder ce surplus contractuel à Celeb Construction Itée (CG15 0159) afin de compléter les travaux de modernisation au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1166019001 80.01 (20.29)	

CM16 0681

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc. pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 715 324,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 201604 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1167231029 80.01 (20.30)	

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM16 0682

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des appentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford - Dépense totale de 9 907 004,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5815 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel, des appentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 763 888,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5815;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1165367001 80.01 (20.31)		

CM16 0683

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 297 521,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 284001 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 4 297 521,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 021,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284001;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	_
Un débat s'engage.	

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Normand Marinacci

Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan

1167231030 80.01 (20.32)

CM16 0684

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel Ariel à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RRSM) et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Morneau Shepell, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les des services professionnels requis pour adapter le logiciel Ariel à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RRSM) et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$, taxes nettes, pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1165260003 80.01 (20.33)		

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel IBM Canada limitée s'engage à fournir à la Ville les services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163613001 80.01 (20.34)		

CM16 0686

Accorder un contrat de services professionnels à Communication Michel Verret pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15024 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel Communication Michel Verret (9273-5935 Québec inc.), seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de comédiens et de cascadeurs pour des formations diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1162748002 80.01 (20.35)		

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151701018 80.01 (20.36)

Il est proposé p	par M. Francesco Miele
appuyé pa	
Et résolu :	ai W. Fiche Designates
	fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.
•	
Adopté à l'unar	iiriite.
CM16 0687	
lequel NIPPAY Roy associés	int 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée pa 'SAGE inc., Les consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provenche architectes inc. s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le nt du square Viger
	ormé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la seil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé p	ar M. Francesco Miele
appuyé p	ar M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation	n du conseil municipal soit :
de remplacer le	point 3 de la résolution CG16 0028 pour qu'il se lise comme suit :
S.M. signa en fo profe confo	prouver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc. etaires de la convention de services professionnels ayant obtenu le plus haut pointage fina proction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services ssionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses primément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes e itions stipulés au projet de convention ».

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$, toutes ces sommes étant taxes incluses, pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville - Appel d'offres public 16-14947 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requises sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14947 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 719 537,36 \$: Les Consultants S.M. inc. Contrat No 2: Enveloppe de 1 474 077,23 \$: GHD Consultants Ltée Contrat No 3: Enveloppe de 1 135 244,98 \$: Groupe ABS inc Contrat No 4: Enveloppe de 839 443.40 \$: WSP Canada inc.

Ado	opté à l'unanimité.					
Un	débat s'engage.	_				
3 -	d'imputer ces dép combler.	enses à m	ême les budgets	des unités d'affaires	, et ce, au rythme	des besoins à
	Contrat No 4: Enve		839 443,40 \$:	•		

1166923002 80.01 (20.37)

Approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles;
- 2 de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Adopté à l'unanimité.		
1161103004 80.01 (20.38)		

CM16 0690

Approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal pour permettre la réalisation d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville sur la propriété de l'Oratoire, dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le Projet Escales découvertes, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

	_
Un débat s'engage.	

Le président du conseil demande à la conseillère Magda Popeanu de retire le mot « divaguer » qui est antiparlementaire. Elle le remplace par « élaborer ».

Adopté à l'unanimité.

1164956008
80.01 (20.39)

Accorder un soutien financier maximal de 490 000 \$ à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, dans le cadre du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier de 490 000 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017, à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1161658001 80.01 (20.40)		
À 21 h 56, le président du conseil :	ajourne la séance jusqu'au mardi 21	juin 2016, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 13 h

Séance tenue le mardi 21 juin 2016, 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Manon Barbe et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et Mme Anie Samson.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Dans le cadre de la programmation du Réseau Accès culture et puisque le 21 juin est la « Journée de la Fête de la musique », le président du conseil, avec la complicité de Mme Manon Gauthier, a invité un duo de musiciens qui offrira une courte performance dans la salle du conseil. Il invite MM. Gotta Lago et Sadio Cissokho de *African Guitar Spirit* et lauréats 2015-2016 du Prix de la diversité du Conseil des arts de Montréal, à faire leur entrée dans la salle du conseil et à procéder pour le bénéfice des élus présents.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

Mme Angela Joshi M. Denis Coderre Sécuriser les aires d'exercices canins par

(Mme Anie Samson) l'installation de clôtures au Parc Jeanne-Mance / (M. Réal Ménard) Meilleure application du règlement actuel (M. Luc Ferrandez) souhaitée

Dépôt de document

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Martin Blanchard	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Soutien aux locataires en difficulté lors d'extermination de vermine – reconduire le programme actuel / Solutions à court terme
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Réponses du maire aux questions posées par les citoyens et les élus
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Retards dans le transport des personnes à mobilité réduite par l'industrie du taxi à Montréal vs celle de la Ville d'Ottawa / Manque de vision de l'Administration en matière de transport collectif

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 59.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Article The Gazette sur le projet « Fleuve- Montagne » - trop de contrats accordés, manque de main-d'œuvre et dépassement de coûts, solutions à apporter
Mme Émilie Thuillier	M. Jean-François Parenteau	Projet pilote d'héliport à Verdun et étude sur le bruit / Obtenir les données brutes
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Politique alimentaire déposée le 14 décembre 2015 – en attente d'une réponse du comité exécutif / Insécurité alimentaire des Montréalais et création d'un Conseil des politiques alimentaires – engagement que la réponse sera déposée au conseil du mois d'août

À 10 h 13,

Il est proposé par M. Francesco Miele

La proposition est agréée.

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Mme Justine McIntyre M. Denis Coderre Rapport de l'inspecteur général sur le regroupement des contrats de déneigement – réflexion pour stimuler les changements dans l'industrie / Se doter d'outils pour changer les façons de faire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 19.

À 10 h 20, le conseil repre	end ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45).
ll oct proposá par M. Er	rancesco Miele
appuyé par M. Pi	erre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étud	e, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	
CM16 0692	
	e convention de soutien technique estimé à 200 000 \$ entre la Ville et our la tenue de l'événement « Le critérium et le Grand Prix cycliste de eptembre 2016
	onseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la mération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Fra	ancesco Miele
appuyé par M. Pie	erre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du conse	il municipal soit :
d'approuver le protocole de tenue de l'événement le «	de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.
Adopté à l'unanimité.	
1167195004 80.01 (20.41)	

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés, constitué des lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, constitué des lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en arrière lot du terrain qui est vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 d'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 936 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net des ristournes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4 - 0	d'imputer ces somme	es conformément	aux informations	s financières	inscrites a	u dossier d	lécisionnel.
-------	---------------------	-----------------	------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

	_
Un débat s'engage.	

Le conseiller Richard Ryan soulève une question de privilège pour préciser à la conseillère Chantal Rouleau que contrairement à ses propos, tous les membres du conseil s'intéressent aussi aux projets qui seront réalisés dans les arrondissements autres que le leur.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Marvin Rotrand

Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161368007 80.01 (20.42)

CM16 0694

Approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 - Dépense totale de 141 419,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 141 419,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la sixième convention de renouvellement;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 146 593,13 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2015, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 146 593,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la septième convention de renouvellement;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1164565003 80.01 (20.44)	

CM16 0696

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, dans le cadre du contrat accordé à Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2017, de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, dans le cadre du contrat accordé à Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1164338001 80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0697

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330002 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense maximale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 929 518,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330002;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1164139004 80.01 (20.46)		

Accorder un contrat à Gesmonde Itée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5835 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole ainsi que des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Gesmonde Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 544,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5835;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1165965003 80.01 (20.47)		

CM16 0699

Accorder un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5834 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 967 810,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Groupe Atwill-Morin, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 879 828,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5834;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1165965002 80.01 (20.48)		

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et à la suite d'un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville pour la réalisation du projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec et suite à un ajustement budgétaire pour 2018 et 2019;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adaptá à l'unanimitá
Adopté à l'unanimité.
1160191002 80.01 (20.49)

CM16 0701

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, taxes incluses, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 75 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;

3 -	d'approuver	le	projet	de	convention	entre	la	Ville	et	cet	organisme	établissant	les	modalités	et
	conditions de	e v	erseme	ent c	lu soutien fir	nancie	r et	du sc	utie	en er	n biens et se	ervices;			

	111 4 44	1.7							17
4 -	d'imputer cette	denense	conformément a	alıx intorm	ations fin	nancieres	inscrites	dossier	decisionnel

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Valérie Plante, soulève une question de privilège pour préciser que son intervention ne mettait nullement en doute la qualité de l'eau mais soulignait qu'elle était en régression.

Adopté à l'unanimité.

1166340002 80.01 (20.50)

Il est proposé par

M. Francesco Miele

appuyé par

M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0702

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Energère Consultant inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 28 026 840,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14912 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 28 026 840,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 d'accorder à Énergère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 27 876 840,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14912;

4 - d'imputer cette dé	pense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	portos, como momenta dax información infantoros informos da decelor decicionnes.
	_
Un débat s'engage.	-
Adopté à l'unanimité.	
1163113002	
80.01 (20.51)	
	
CM16 0703	
Prendre connaissand	ce du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
d'éclairage et de voir le boulevard Saint-N	à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau- rie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans flichel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de I–Parc-Extension - Dépense totale de 17 711 152,31 \$, taxes incluses - Appel 11 (4 soum.)
	e conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la gglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M.	. Francesco Miele
appuyé par M.	. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du co	nseil municipal soit :
1 - de prendre connai	issance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
d'eau, d'éclairage,	epense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites, de voirie et sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais chéant;
prix de sa soum	struction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux sission, soit pour une somme maximale de 16 373 685,94 \$, taxes incluses or documents de l'appel d'offres public 283901;
4 - d'imputer cette dé	pense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
-	-
Un débat s'engage.	_
conseiller Sylvain Ou	I Rouleau soulève une question de privilège pour dénoncer les propos tenus par le ellet quant à la pertinence des travaux à effectuer. Le président du conseil ne stion de privilège de la conseillère Rouleau et demande au conseiller Ouellet de ention.
Adopté à la majorité d	es voix.
Mı	. Benoit Dorais me Lorraine Pagé ous les membres présents de l'opposition officielle
1154102011 80.01 (20.52)	

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Deric Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 9 859 221,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329703;

4-	d'imputer cette	dépense	conformément	aux informa	ations fina	ncières	inscrites au	dossier	décisionne	I.
----	-----------------	---------	--------------	-------------	-------------	---------	--------------	---------	------------	----

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci

Mme Justine McIntyre M. Marvin Rotrand M. Steve Shanahan

Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009010 80.01 (20.53)

CM16 0705

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norgéreq Itée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Norgéreq Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1161029002 80.01 (20.54)

CM16 0706

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater situé au 999 rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 34 359 289,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5832 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 359 289,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 541 591,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5832;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1162961001 80.01 (20.55)

Il est proposé par	M. Francesco Miele
	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	d'étude, les articles 80.01 (20.56) à 80.01 (20.59) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	
Adopto a Fariariini	o.
CM16 0707	
Prendre connaiss	ance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Canada inc. pou architecture du p	at à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP ir la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et baysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de ces incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soum.) / Approuver un projet de offet
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
1 - de prendre con	naissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
architecture, in	dépense de 3 550 896,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en génierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles, is les frais incidents, le cas échéant;
architectes pay fonction des cr requis à cette f	n projet de convention par lequel Les architectes FABG, Fauteux et associés vagistes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en itères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels in, pour une somme maximale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses, conformément aux l'appel d'offres public 16-15226 et selon les termes et conditions stipulés au projet de
4- d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimit	é.
1163820001 80.01 (20.56)	

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Rogers Communications Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de solutions et de services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14038;

3-	d'imputer décisionne		dépense,	conformément	aux	informations	financières	inscrites	au	dossie
Un	débat s'eng	age.	_							
Add	opté à l'unar	nimité.								
	6871001 1 (20.57)									

CM16 0709

Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de quittance entre la Ville et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
1161103003 80.01 (20.58)	

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94°, 96°, et 97° Avenues, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 901 673,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING16-08 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes incluses, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94°, 96° et 97° Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, incluant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 701 673,30 \$, taxes, incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING16-08;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité	.						
1162726012 80.01 (20.59)							
Il est proposé par	M. Francesco Miele						
appuyé par	M. Pierre Desrochers						
Et résolu :							
-	de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01), 80.01 (30.03), 80.01 (30.04), 80.01 (30.05) et 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.						
Adopté à l'unanimité.							

Article 80.01 (30.01)

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2 de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Article 80.01 (30.02)

Approuver la Politique de gestion contractuelle

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de retirer l'article 80.01 (30.02) ainsi que l'article 30.06 conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Article 80.01 (30.03)

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016 en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Archives de la Ville de Montréal

Article 80.01 (30.04)

Adopter le plan Montréal durable 2016 - 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'adopter le plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 de remercier les administrations locales, les services municipaux et les partenaires pour leur participation à l'élaboration du plan.

Un débat s'engage.

À 11 h 53, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

La vice-présidente du conseil demande au conseiller Sylvain Ouellet de retirer le mot « catimini » qui est antiparlementaire. Il le replace par « en cachette ».

Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de règlement demandant à ce que les questions de privilège soient posées après l'intervention du conseiller.

La vice-présidente du conseil prend acte de l'intervention du leader adjoint de l'opposition officielle et en discutera avec le président du conseil et elle invite le conseiller Ouellet à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Article 80.01 (30.05)

Adopter la Politique de stationnement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Politique de stationnement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'amender la Politique de stationnement comme suit :

« de rayer, à la page 58, de la Politique de stationnement les mots « L'acquisition ou la construction de stationnements hors rue (étagés ou souterrains) » et de rayer les mêmes mots qui se retrouvent dans le tableau de la politique en page 65.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Ouellet.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Ouellet. Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur: 19 Contre: 38

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Ouellet rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 12 h 17, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 80.01 (30.06)

Se prévaloir de la possibilité de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de mandater la Direction générale afin d'analyser l'opportunité de suspendre l'indexation automatique des retraités; et
- 2 de demander aux comités de retraite des régimes visés par la suspension de l'indexation des retraités :
 - la réalisation des évaluations actuarielles des régimes au 31 décembre 2015 dans les plus brefs délais; et
 - de convoquer les retraités à une séance d'information, tel qu'il est prévu à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RRSM).

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 21 juin 2016 à 9 h 30	60
,	
À 12 h 30, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 14 h.	



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 13 h

Séance tenue le mardi 21 juin 2016, 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie, Mme Elsie Lefebvre et Mme Anie Samson.

AUTRE PRÉSENCE:

M ^e Yves Saindon, Greffier de	la Ville			
Le président du conseil, M. Frantz E	Benjamin déclare la séance ouverte.			
À 14 h 01, le conseil reprend ses (30.04), 80.01 (30.05) et 80.01 (30.	travaux à la réunion des articles 80.01 06).	(30.01), 80.01	(30.03),	80.01

CM16 0711 (suite)

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Adopté à l'unanimité.	
1161158002 80.01 (30.01)	

CM16 0712 (suite) Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité. 1166390001 80.01 (30.03) CM16 0713 (suite) Adopter le plan Montréal durable 2016 -2020 Le conseiller Réal Ménard exerce son droit de réplique. Adopté à la majorité des voix. Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle 1160696001 80.01 (30.04) CM16 0714 (suite) Adopter la Politique de stationnement Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

1153455002 80.01 (30.05)

CM16 0715 (suite)

automatique de la	la possibilité de suspendre, à compter du 1 ^{er} janvier 2017, l'indexation rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis sant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations ecteur municipal
Un débat s'engage	s
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidence:	M. Craig Sauvé
1160314002 80.01 (30.06)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.
CM16 0716	
	ement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de eau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.	
1165075002 80.01 (42.01)	

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1160390002 30.01 (42.02)		

CM16 0718

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 d'adopter le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 3 de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).
- 4 de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Adopté à l'unanimité.	
80.01 1162622006 (43.01)	

CM16 0719

Nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, à titre de représentante des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimit	é.
1165175011 80.01 (51.01)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0878;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet 83-89 Fiche 29), pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.01 1160025002	

CM16 0721

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0879;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.02 1160025003		

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 357 410,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0880;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29), pour une somme maximale de 357 410,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.03 1160025006	

CM16 0723

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk (projet de l'entente 83-89 - Fiche 9) pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2016 par sa résolution CE16 0881;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk (projet de l'entente 83-89 Fiche 9), pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1160025007		

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans l'ancienne ruelle localisée à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toute partie des lots concernés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0891;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public toutes parties des lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisés à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.05 1164602001	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0725

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 41^e édition du défilé de La Carifiesta, qui se tiendra le samedi 2 juillet 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0896;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 2 juillet 2016, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;

2- d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité	
20.06 1167110001	
CM16 0726	
technique estimé à	jet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien 150 000 \$, entre la Ville et l'organisme « Fierté Montréal », dans le cadre de la ons de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016
Vu la recommandation	on du comité exécutif en date du 1 ^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0897;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par I	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
financier de 30 (projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal », établissant les modalités et conditions de soutien technique et financier;
2 - d'imputer cette c	lépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité	
20.07 1160679010	
CM16 0727	

Accorder un soutien financier de 152 671 \$ à trois organismes pour l'année 2016, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1002;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser un soutien financier de 152 671 \$ pour 2016, représentant 70 % de la contribution des projets;
- 2 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 65 431 \$ pour l'année 2017, représentant 30 % de la contribution des projets;
- 3 d'accorder la totalité de ces sommes, soit 218 102 \$, aux trois organismes ci-après mentionnés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux ;

Organisme	Projet	Montant
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrants Inc.	Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal	74 642 \$
Services de soutien à la famille Hay Doun	Bâtir une communauté	79 967 \$
CARI St-Laurent	Réfugiés syriens avertis	63 493 \$

- 4 d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.08 1165970001	

Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 / Approuver un projet de renouvellement de contrat de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0930;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de renouvellement de contrat de services de maintenance de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Conclure un entente-cadre collective avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc. d'une durée de 36 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15071 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0933;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique, aux prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres 16-15071 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimit	é.
20.10 1167297001	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0730

Autoriser une dépense additionnelle de 255 002,54 \$, taxes incluses, pour la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division Emco Corporation (CM14 0612) majorant ainsi le montant total de 510 005,08 \$ à 765 007,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0932;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 255 002,54 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division Emco Corporation (CM14 0612), majorant ainsi le montant total de 510 005,08 \$ à 765 007,62 \$, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité. 20.11 1167297002

CM16 0731

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016) - Dépense totale de 1 933 410,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324009 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0943;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense de 1 933 410,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 829 410,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324009;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.12 1167231019

CM16 0732

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard De La Vérendrye, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 607 240,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304601 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0944;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 607 240,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 543 985,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304601;

3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Add	opté à l'unanimité.
20.1	13 1167231016
CM	116 0733
cor éle dar	corder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), pour des travaux d'égout, de nduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la Commission des services etriques de Montréal (CSEM) dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin ns l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 384 345,27 \$, taxes incluses - Appendires public 315901 (4 soum.)
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0945;
II e	st proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et r	résolu :
1-	d'autoriser une dépense de 1 325 451,46 \$, taxes incluses, soit 95,75 % de la dépense totale du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2-	d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 345,27 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315901;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.1	14 1167231010

Accorder un contrat à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation, dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 710 499 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304101 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0946;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 710 499 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feu de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 547 499 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.15 1167231023	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle (PCPR 2016) - Dépense totale de 1 014 860,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324011 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0950;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 1 014 860,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 960 760,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324011;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.16 1167231025	

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 166 723,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0951;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 166 723,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 047 423,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324010;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1167231027		

CM16 0737

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 392 236,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 323701 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0952;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 1 392 236,23 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 173 236,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1167231026	

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016) - Dépense totale de 1 817 794,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 311901 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0955;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 817 794,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 794,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1167231024	

CM16 0739

Autoriser une dépense additionnelle de 281 951,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination, d'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Salvex inc. (CM14 0922), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 388 886,99 \$ à 1 670 838,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0956;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 281 951,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination, d'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc, dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien dans le cadre du contrat accordé à Salvex inc. (CM14 0922), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 388 886,99 \$ à 1 670 838,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.20 1167245001		

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM16 0740

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et l'avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 580 884,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 281401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0957;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 580 884,68 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et l'avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 086 789,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.21 1167231021		

CM16 0741

Accorder un contrat à Demix construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2016) - Dépense totale de 1 456 158,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330501 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0960;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1- d'autoriser une dépense de 1 456 158,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 377 758,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.22 1167231031	

Accorder un contrat à Les Excavations Payette Itée, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 705 029,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 314901 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0961;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 521 447,67 \$ taxes incluses, soit 93,21 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 729,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.23 1167231017		

CM16 0743

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 6^e Avenue, entre les rues Provost et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1520 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1- d'autoriser une dépense totale de 1 247 400,64 \$, représentant 82,44 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6^e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine;

- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1520;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.24 1167123003		

Autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Itée (CM15 0984), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0967;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Itée (CM15 0984), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.	
20.25 1160457001		
Il est proposé par	M. Francesco Miele	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	
Et résolu :		
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26, 20.27, 20.28, 20.30 et 20.31 de l'ordre du jour.		
Adopté à l'unanimit	é.	

Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0975;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1167298001

CM16 0746

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 625 201 \$ à 8 organismes, suite à l'appel de projets Hiver 2016, Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0999;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 201 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets hiver 2016, Abords du site Outremont, soutien aux projets structurants - secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Montréal en mouvement inc.	Catalyseur d'imaginaires urbains	80 000 \$
Association des restaurateurs de rue du Québec	District Atlantic	80 000 \$
Espace Temps Montréal	Agora des possibles	110 000 \$
La communauté entrepreneuriale de La Gare	La Gare créative	64 000 \$
Coop de solidarité Horizon Multimedia	Connecte-toi	57 556 \$
Alternatives réseau d'action et de communication pour le développement international inc.	Quartier Nourricier	125 000 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension	Valorisation Espace Jeunesse	49 489 \$
L'Organisation des jeunes de Parc- Extension inc.	Exploration des compétences	59 156 \$

2-	d'approuver huit projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités e	эt
	conditions de versement de ces soutiens financiers:	

 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisic 	ier décisionr	dossier	inscrites au	nancières	aux informations	conformément	dépense	mputer cette	3-
--	---------------	---------	--------------	-----------	------------------	--------------	---------	--------------	----

Adopté à l'unanimité.	
20.27 1166352001	

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la compagnie musicale La Nef pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle « Mira, la petite étoile » (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0979;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la compagnie musicale La Nef s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle « Mira, la petite étoile » (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 mars 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.28 1160461001	

Article 20.29

Veuillez noter que le dossier inhérent à cet article a été transféré dans le chapitre 80, à l'article 80.01 (20.58). En effet, nous avons obtenu la confirmation, après son inscription, qu'il s'agit d'un dossier de compétence d'agglomération

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, au Cégep de Rosemont pour développer et déployer un programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0984;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Collège Rosemont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour développer et déployer un programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.30 1167070001		

CM16 0749

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9114-8957 Québec inc., à des fins d'aménagement d'espaces de stationnement, un terrain d'une superficie de 237,3 mètres carrés, situé au quadrant nord-est des rues Eadie et Cabot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 40 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0989;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9114-8957 Québec inc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement adjacent à son bâtiment, un terrain d'une superficie de 237,3 mètres carrés, constitué du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord/est des rues Cabot et Eadie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder une servitude de passage, en faveur du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur une parcelle de terrain située du côté nord de la rue Cabot et à l'est de la rue Eadie, composée d'une partie du lot 1 537 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 55,2 mètres carrés, propriété de la Ville, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout tel qu'illustré au plan D 9450, préparé par Yves Chatelois, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2015 sous sa minute 1090, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.31 1161195004		

Il est proposé par	M. Francesco Miele	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	
Et résolu :		
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.32 à 20.36 de l'ordre du jour.	
Adopté à l'unanimité.		

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, pour les besoins de la cour de services Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 4 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 4 273 824,56 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0993;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins de la cour de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, moyennant un loyer annuel de 544 730,85 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement payable en 2016 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 1 584 929,72 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 509 971,42 \$, pour une dépense maximale de 2 094 901,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.32 1164565002		

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, le local 1 d'une superficie nette de 462 pieds carrés, situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 52 547,57 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0995;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pieds carrés dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.33 1165941005		

CM16 0752

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Huai Qing Tang, agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, le local 2 d'une superficie nette de 900 pieds carrés, situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 77 534,40 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0994;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins TC, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pieds carrés situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534, 40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.34 1165941004	

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 \$ et de soutien financier de 105 000 \$ entre la Ville et le Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour les activités dans le cadre de la Fête nationale, soit Le Grand spectacle, le 23 juin 2016 et le défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 09956

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » un soutien technique estimé à 100 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les « Festivités de la Fête nationale à Montréal Le Grand spectacle, le 23 juin 2016 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.35 1167195003		

CM16 0754

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 90 444 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour le projet Sainte-Catherine, rue des artistes et des artisans, dans le cadre de l'Entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1000;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale de 90 444 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour le projet « Sainte-Catherine, rue des artistes et des artisans », dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.36 1166352003	

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.37 à 20.41 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CM16 0755

Accorder un contrat de gré à gré à Postes Canada, pour l'envoi ciblé d'avis et de dépliants destinés aux résidants relativement à la possibilité de présence d'entrée de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 306 293,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0929;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postes Canada, fournisseur exclusif, pour l'envoi ciblé d'avis et de dépliants destinés aux résidants relativement à la possibilité de présence d'entrée de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 293,40 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.37 1167271002	

CM16 0756

Accorder un contrat à 9129 2201 Québec inc. (Travaux Routiers Métropole), pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans les avenues de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 755 443,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 961 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1053;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense de 601 372,22 \$, taxes incluses, représentant environ 79,61 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 9129 2201 Québec inc. (Travaux routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 443,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 961;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.38 1164383006

CM16 0757

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre conclue avec EnviroServices inc., pour la fourniture de services d'un technicien, pour des prélèvements d'échantillons de sols, des analyses chimiques et l'émission d'un rapport

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1038;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre conclue avec EnviroServices inc., pour la fourniture de services d'un technicien pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et l'émission d'un rapport;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.39 1164119003		

CM16 0758

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56^e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 448 685 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1074;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56^e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, et ce conformément aux descriptions techniques incluses au présent dossier décisionnel;
- 2 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin, avec l'appui du Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 3 d'autoriser une dépense maximale de 1 448 685 \$, toutes taxes incluses, pour ces acquisitions;

4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1162891003

CM16 0759

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1042;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1163253002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.42 à 20.46 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0760

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale 673 197,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5831 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1054;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

 1 - d'autoriser une dépense de 673 197,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2 d'accorder à l'entreprise Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 641 140,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5831;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.42 1161335001		

Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule, pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14582 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14582 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.43 1161081001	

CM16 0762

Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech inc. pour le contrôle de matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 553 052,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-004 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1063;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense de 501 700,76 \$, taxes et contingences incluses, représentant 90,71 % du coût total du contrat pour la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et de la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 553 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public \$16-004;

- 3 d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer le projet de convention ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville:
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.44 1165063001	

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 4 166 923,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00068-T (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1055;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 4 166 923,93 \$, taxes incluses, pour le projet de la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 109 436,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00068-T;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.45 1165967002		

CM16 0764

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - Dépense totale de 2 595 696,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00052-T (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1056;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, pour la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s. Devcor (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 544 800,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-T;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.46 1165991001
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.47 à 20.51 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0765
Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Gaz Métro, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale de 478 296 \$, taxes incluses (fournisseur unique)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1066;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 478 296 \$, taxes incluses, et ce conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;
2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;
3- d'autoriser la réception d'un revenu de 478 296 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.47 1167310002

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Bell Canada pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX - Dépense totale de 362 976,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1067;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation de plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 329 978,25 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Bell Canada à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 362 976,10 \$ taxes incluses, incluant une réserve de 10 % d'imprévus, le cas échéant;
- 4- d'autoriser la réception d'un revenu de 362 976,10 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.48 1167310003		

CM16 0767

Conclure avec Plastipro Canada Itée une entente-cadre collective, pour une période de 36 mois avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) - Appel d'offres public 16-15098 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1039;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire, Plastipro Canada Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15098 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.49 1167315001	
	·

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Productions T2C (Throw 2Catch), afin de réaliser une campagne d'animation de rue d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire, pour une somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1069;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Productions T2C (Throw 2 Catch) s'engage à réaliser une campagne d'animation de rue d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses, en provenance du budget de fonctionnement du Service des communications;
- 2 d'autoriser le directeur du Service des communications à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.50 1167286002		

CM16 0769

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra Tech et Nadeau foresterie urbaine inc. pour la conception, la réalisation des plans et du cahier des charges et la surveillance des travaux du pôle famille du parc La Fontaine, pour une somme maximale de 1 050 238,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15208 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1080;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver un projet de convention par lesquelles Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra tech et Nadeau foresterie urbaine inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement du pôle famille au parc La Fontaine, pour une somme maximale de 1 050 238,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15208 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.51 1166316003	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.52 à 20.56 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0770

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 20 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1046;

Attendu le dépôt, à l'article 7.10 de l'ordre du jour, du rapport de l'inspecteur général portant sur l'annulation du processus d'octroi de deux (2) contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621), conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'amender le présent dossier comme suit : de retirer à l'article 20.52, les deux (2) contrats accordés à J.L. Michon Transports inc. et qu'en conséquence de ce retrait, 18 contrats seront accordés pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs;
- 2- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, dix-huit contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15049 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

ADJUTICATAIRE	CONTRAT	MONTANT (TTC)
9055-0344 Québec inc.	VMA-103-1618	3 770 737,67 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-101-1621	8 609 472,08 \$
Groupe Imog inc.	AHU-102-1619	3 671 385,66 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-102-1620	5 055 230,28 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-1621	12 048 514,49 \$
	PMR-102-1621	10 623 421,38 \$
Les Excavations Payette Limitée	MHM-103-1621	5 863 070,58 \$
	VSP-104-1620	3 720 630,97 \$
Les Excavations Super inc.	VMA-104-1618	3 629 761,70 \$
	VMA-105-1618	3 478 823,99 \$
Marina matériaux et équipements	LAC-104-1620	2 999 609,60 \$
Pavages d'Amour inc.	AHU-101-1619	3 731 060,99 \$
	LAC-102-1620	4 130 648,72 \$
	S-O-103-1621	9 053 825,27 \$
	S-O-104-1621	7 764 473,71 \$

Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-101-1620	3 954 628,60 \$
Transport Rosemont inc.	VSP-103-1620	5 002 038,32 \$
	VSP-107-1620	4 279 362,52 \$
TOTAL		101 386 696,54 \$

4-		de l'amendement pré		u dossier decisionner
Un	débat s'engage.			
Ad	opté à l'unanimité.			
20.5	52 1164631004			

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 20 728 290,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293601 (5 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Papineau, entre la rue Jacques-Casault et l'avenue Charland, pour le déplacement de conduites, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- d'autoriser une dépense de 20 728 290,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée, dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 654 693,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293601;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières, dans l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses;
- d'autoriser la directrice des du Service des infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;

6-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	lopté à l'unanimité.
20.	53 1154102012
CN	M16 0772
Pre	endre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
d'é l'a	corder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout e éclairage dans le boulevard Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif, dans rrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 2 255 875,69 \$, taxes incluses - Appe offres public 309901 (6 soum.)
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1057;
II e	est proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et	résolu :
1-	de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2	d'autoriser une dépense de 2 255 875,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boulevard Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3-	d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 144 775,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309901;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	lopté à l'unanimité.
20.	54 1167231012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Jarry et Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 13 052 160,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 223801 (6 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry, pour le déplacement de conduites pour une somme maximale de 132 685,37 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1116;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 12 960 381,42 \$, taxes incluses, soit 99,3 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Jarry et Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 052 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223801;
- 4 d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans la rue Jarry, pour la somme maximale de 132 685,37 \$, taxes incluses;
- 5 d'autoriser la directrice du Service des Infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro pour et au nom de la Ville;

Un débat s'engage.

Le conseiller Sylvain Ouellet soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Lionel Perez qu'il qualifie d'inexacts.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
20.55 1167231028	

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ à Gai Écoute inc., pour les années 2016 à 2018, soit, 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour la mise en oeuvre des orientations et des priorités de l'organisme et prolonger le service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour, 7 jours par semaine / Autoriser pour l'année 2016 le virement d'une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du SDSS à la hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1085;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ sur trois ans à Gai Écoute inc., soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour continuer de soutenir le projet de mise en œuvre des orientations et des priorités de l'organisme et soutenir le projet de prolongation du service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine;
- 2 d'autoriser à cet effet un virement budgétaire d'une somme de 100 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018;
- 4 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 5 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.56 1163220003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

30.02 1164784008

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot 4 467 121 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 4700 rue Dobrin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandat	ion du comité exécutif en date du 1er juin 2016 par sa résolution CE16 0901;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre
Et résolu :	
de recommander au	u conseil municipal :
qualité de l'environi et de surface pour	er à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la <i>Loi sur la nement</i> (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot 4 467 121, du cadastre du ption foncière de Montréal, situé au 4700 rue Dobrin, dans l'arrondissement de Saint-
Un débat s'engage.	
conseil, M. Frantz E un membre du cons	Norris soulève une question de privilège pour questionner la rigueur du président du Benjamin, en matière de respect du décorum lorsqu'un citoyen ou un élu s'adresse à seil en l'interpellant par son prénom lors des interventions dans la salle du conseil. Le eil répond au conseiller Norris qu'il peut faire la différence entre le respect et la
Adopté à la majorité	é des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
30.01 1166894001	
CM16 0776	
	de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et el de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021
Vu la recommandat	ion du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0925;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre
Et résolu :	
	de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et le salon Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimite	<u>.</u>

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1005;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu:

- 1- d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTEU) et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2- de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1161158003		

CM16 0778

Autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin / Approuver un projet de lettre à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1003;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin;
- 2- d'approuver le projet de lettre à cet effet.

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1160348004		

Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1009;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la Division Planification et suivi environnemental d'un budget de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental, pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimit	é.
30.05 1165886001	
Article 30.06	
arrondissements, l'ensemble de ce	eil de la Ville compétent pour une période de 5 ans, à l'égard de tous les afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à ux-ci, conformément à l'article 85.5 de la <i>Charte de la Ville de Montréal l</i> ique de gestion contractuelle
Retiré – Voir article	80.01 (30.02)
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.07 à 30.11 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Adopter la résolution instituant l'Ordre de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2016 par sa résolution CE16 1117;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'instituer l'Ordre de Montréal selon les règles prévues ci-après :

- 1. En lien avec les préparatifs des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, la présente résolution a pour objet la création de l'Ordre de Montréal à titre de plus haute distinction honorifique de la Ville, en complément aux symboles municipaux que sont les armoiries, adoptées en 1833, et le drapeau, adopté en 1938.
- **2.** L'Ordre vise à reconnaître les mérites de personnes s'étant distinguées par une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
 - a) L'éminence de leur contribution au développement de Montréal;
 - b) La notoriété de leur apport au rayonnement national ou international de la ville;
 - c) Le caractère exemplaire de leur engagement au service de leurs concitoyens;
 - d) La qualité remarquable de leurs réalisations professionnelles.
- 3. L'Ordre comporte trois grades :
- 1° Commandeur ou commandeure;
- 2° Officier ou officière;
- 3° Chevalier ou chevalière.
- 4. La devise de l'Ordre est celle inscrite sur les armoiries de la Ville : Concordia salus.
- 5. L'Ordre est doté d'un sceau distinctif comportant les mots « L'Ordre de Montréal » et les armoiries de la ville.

NOMINATIONS

- **6.** Les nominations à l'Ordre sont effectuées par le comité exécutif, sur recommandation du maire, suivant les procédures énoncées dans la présente résolution.
- **7. (1)** La personne dont la candidature est proposée à l'admission à l'Ordre doit répondre à au moins un des critères suivants :
 - a) Être née sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
 - b) Résider sur ce territoire ou y avoir résidé;
 - c) Y exercer ou y avoir exercé ses activités professionnelles.
- (2) La durée de la période de résidence et celle de l'exercice des activités professionnelles mentionnées dans le présent article doit être d'au moins cinq ans.
- 8. (1) Un appel public est lancé chaque année pour recevoir les candidatures.
- (2) L'appel annuel de candidatures a trait à l'admission de nouveaux membres et à la nomination de membres à un grade supérieur.
- (3) Le nombre de membres nouvellement admis ou nommés à un grade supérieur à la suite de l'appel annuel de candidatures est de dix-sept, répartis comme suit : trois commandeurs, six officiers et huit chevaliers.
- 9. (1) Un individu ne peut personnellement se porter candidat à l'Ordre.
- (2) Les personnes qui soumettent ou appuient une candidature dans le cadre de l'appel public annuel doivent répondre aux critères mentionnés à l'article 7.

- (3) Pendant qu'ils sont en fonction, ne peuvent être admis à l'Ordre, ni proposer ou appuyer une candidature :
 - a) Les élus municipaux de l'agglomération de Montréal;
 - **b)** Le personnel politique municipal et les membres des fonctions publiques municipales de l'agglomération de Montréal;
 - c) Les membres du conseil de l'Ordre qui ne sont pas déjà admis à l'Ordre;
- (4) Les médailles de l'Ordre ne peuvent être décernées à titre posthume.
- **10.** Lors de la première cérémonie de remise des insignes de l'Ordre, les membres de l'Académie des Grands Montréalais sont déclarés membres de l'Ordre, au grade de commandeur ou commandeure, dont les insignes sont remis aux membres vivants de l'Académie.
- **11. (1)** Exceptionnellement et pour des motifs le justifiant, les personnes mentionnées au paragraphe (1) de l'article 7 peuvent, sans appel de candidatures, être admises à l'Ordre par le comité exécutif, sur recommandation du maire à la suite d'un avis sollicité auprès des coprésidents de l'Ordre, décrits au paragraphe (2) de l'article 14.
- (2) Une personne non mentionnée parmi celles prévues au paragraphe (1) de l'article 7 et que le comité exécutif voudrait honorer en l'invitant à devenir membre de l'Ordre peut être admise aux mêmes conditions et selon la procédure décrite à l'article précédent.
- **12.** Les personnes reçues au sein de l'Ordre sont autorisées à faire suivre leur nom des initiales propres à leur grade d'appartenance :
 - 1° Commandeur ou commandeure : C.O.M.
 - 2° Officier ou officière : O.O.M
 - 3° Chevalier ou chevalière : Ch.O.M.
- 13. (1) Le délai minimum pour nommer un membre à un grade supérieur est de cinq ans.
- (2) Le délai minimum pour présenter de nouveau une candidature refusée est de deux ans.

CONSEIL DE L'ORDRE

- **14. (1)** Un conseil consultatif de l'Ordre, formé de neuf personnes nommées par le comité exécutif sur recommandation du maire, est institué.
- (2) À sa tête, le conseil est coprésidé par un homme et une femme nommés par le comité exécutif, sur recommandation du maire.
- 15. Le conseil est chargé :
 - a) D'examiner les candidatures soumises à la suite de l'appel public annuel, prévu au paragraphe (2) de l'article 7;
 - **b)** D'émettre les recommandations quant à la nomination de nouveaux membres au grade jugé approprié ainsi qu'à la nomination de membres à un grade supérieur.
- 16. Le conseil a le mandat de formuler des recommandations au maire relativement à :
 - a) La gestion de l'Ordre;
 - b) Tout sujet susceptible d'en assurer le prestige et le rayonnement.
- **17. (1)** La durée des mandats en tant que membre du conseil de l'Ordre est de trois ans, renouvelable une fois.
- (2) La durée des mandats des coprésidents du conseil de l'Ordre est de quatre ans, renouvelable une fois.
- 18. La fonction de membre du conseil n'exige pas le statut de membre de l'Ordre.

INSIGNES

- **19. (1)** Sur l'avers de la médaille, des traits convergeant en un mouvement circulaire autour d'une représentation de l'île de Montréal évoquent la diversité contemporaine, le dynamisme et le rayonnement de la métropole.
- (2) À l'image du drapeau de Montréal, le revers de la médaille est orné des quatre fleurs emblématiques de la Ville, disposées en quartiers autour de sa croix héraldique.
- (3) Dans la partie inférieure du revers est gravée la devise, Concordia salus.
- 20. Les insignes de l'Ordre se déclinent en grand modèle, modèle réduit, insigne de revers et barrette.
- **21. (1)** La médaille du grade de commandeur ou commandeure est de forme ronde, en cuivre plaqué or 14K. Le diamètre du grand modèle est de 6 cm, celui du modèle réduit, de 1,8 cm et celui de l'insigne de revers, de 1,15 cm.
- (2) La médaille du grade d'officier ou officière est de forme ronde, en cuivre plaqué rhodium. L'île de Montréal représentée en son centre est plaqué or 14K. Le diamètre du grand modèle est de 5 cm, celui du modèle réduit, de 1,8 cm et celui de l'insigne de revers, de 1,15 cm.
- (3) La médaille du grade de chevalier ou chevalière est de forme ronde, en cuivre plaqué rhodium. Le diamètre du grand modèle est de 4 cm, celui du modèle réduit, de 1,8 cm et celui de l'insigne de revers, de 1,15 cm.
- (4) L'insigne de revers est de forme ronde en métaux correspondant à ceux propres à chaque grade. D'un diamètre de 1,15 cm, il comporte en son centre une représentation de l'île de Montréal comme celle figurant sur les médailles.
- (5) La barrette de commandeur et celle d'officier mesurent 3,8 cm de longueur par 1,8 cm de largeur. Celle de chevalier mesure 3,8 cm de longueur par 1,3 cm de largeur. Au centre repose l'insigne de revers propre à chaque grade.
- **22.** Sur sa tranche, la médaille du grand modèle comporte en creux un numéro d'identification propre à chaque grade : commençant par zéro (0) pour commandeur ou commandeure, double zéro (00) pour officier ou officière et triple zéro (000) pour chevalier ou chevalière. Chacun des numéros d'identification est suivi d'un chiffre spécifique.
- **23.** (1) Le ruban auquel sont suspendues les médailles est rouge uni, un rappel de la couleur symbolique de la Ville.
- (2) Pour les grades de commandeur ou commandeure et d'officier ou officière, la médaille du grand modèle est suspendue à un ruban permettant de la porter en sautoir.
- (3) Pour le grade de chevalier ou chevalière, la médaille du grand modèle est suspendue à un ruban muni d'une attache.
- (4) La médaille du modèle réduit de chaque grade est suspendue à un ruban muni d'une attache.
- (5) La barrette est uniformément rouge, du même rouge que le ruban des autres insignes.
- **24. (1)** La remise des insignes s'accompagne d'un parchemin signé par le maire, attestant l'admission d'un membre au sein de l'Ordre ou sa nomination à un grade supérieur.
- (2) Les insignes et le parchemin sont remis par le maire ou, exceptionnellement, par un membre du comité exécutif, à la demande du maire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **25. (1)** Le formulaire de candidature soumis à la suite de l'appel annuel de candidatures prévu au paragraphe (1) de l'article 7 doit comporter le curriculum vitae de la personne candidate, les motifs justifiant son admission à l'Ordre ou sa nomination à un grade supérieur, le nom de la personne la proposant et les noms de deux personnes appuyant cette candidature.
- (2) La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre aux membres nouvellement admis, de même qu'aux membres nommés à un grade supérieur s'effectue le 17 mai de chaque année ou à une autre date déterminée par le comité exécutif.

- **26. (1)** Les nominations autres que celles effectuées à la suite d'un appel annuel de candidatures s'effectuent au moment approprié eu égard aux motifs autorisant ces nominations.
- (2) Sauf exception le justifiant, les cérémonies de remise de l'Ordre se tiennent à l'hôtel de ville.
- 27. (1) Une personne ayant fait l'objet d'une condamnation au criminel ne peut être membre de l'Ordre.
- (2) Un comportement de nature à entacher la dignité de l'Ordre et de ses membres peut entraîner une radiation temporaire ou permanente par le comité exécutif, sur recommandation du maire.
- (3) Un membre désireux de ne plus appartenir à l'Ordre en est radié à la réception de sa notification de démission par le Secrétariat de l'Ordre, lequel en avise sans délai le maire et les coprésidents du conseil de l'Ordre.
- **28.** Les personnes visées par les paragraphes (2) et (3) de l'article 27 doivent remettre sans délai les insignes de l'Ordre au Secrétariat de l'Ordre.

	es affaires courantes de à titre de Secrétariat de irs.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Un débat s'engage.	-		

Adopté à l'unanimité.

30.07 1160942003

CM16 0781

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1090;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.	
30.08 1160725004	

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1089;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle
30.09 1160335003

CM16 0783

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3° demande)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1091;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.		
30.10 1163461014		

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise pas la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (3^e demande)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1092;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot, réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.
30.11 1165153013
CM16 0785
Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1035;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Denis Coderre
Et résolu :
1- d'adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique tels que spécifiés au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
30.12 1167065002

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

rogiomoni otani aotamo da communo accidimen
41.01 1154386003
CM16 0787
Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.02 1164396004

CM16 0788

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1165380001	

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1160132003	

CM16 0790

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1166688010	

CM16 0791

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1161368006	

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1165329002	

CM16 0793

Avis de motion - Règlement sur les services de collecte

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1166717001	

CM16 0794

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

CM16 0795

Avis de motion - Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1162937001
CM16 0796
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.11 1161180002
CM16 0797
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.12 1160390003

CM16 0798

Avis de motion - Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libreservice », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1160335001	

CM16 0799

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1161322003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0800

Adoption - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé le lot 1 881 998 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016, par sa résolution CE16 0684;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec »

Adopté à l'unanimité.

42.01 1156399007

Règlement 16-040

CM16 0801

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016, par sa résolution CE16 0685;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1156399006

Règlement 12-010-1

CM16 0802

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016, par sa résolution CE16 0683;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
42.03 1160025001	
	Règlement 16-041

CM16 0803

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016, par sa résolution CE16 0761;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
42.04 1166688001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016, par sa résolution CE16 0759;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1150025004

Règlement 16-043

CM16 0805

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement de a a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016, par sa résolution CE16 0828;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.06 1150335003

Règlement 08-055-5

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Article 46.01

Nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des Bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1021;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest comme suit :

- « allée des Charbonniers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 000 et 4 498 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Vraquiers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 001 et 4 498 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « parc du Bassin-à-Gravier » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 3 et constitué du lot 4 498 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la rue Richmond, entre les rues Basin et Ottawa;
- « allée des Barges » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 003 et 4 498 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « place des Arrimeurs » pour la place publique constituée du lot 4 498 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de l'allée des Chalands et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Chalands » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 004 et 4 498 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William:
- « parc du Bassin-à-Bois » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 4 et constitué des lots 4 499 005 et 4 498 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « allée des Remorqueurs » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 006 et 4 498 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William.

Article 46.02

Nommer « parc Frédéric-Back » le grand parc situé à l'intérieur du complexe environnemental de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE15 1103;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	Frédéric-Back » le grand parc constitué des lots 3 237 026 et 5 236 268 du cadastre scription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-
Un débat s'engage	
Auticle 40.00	
Article 46.03	
Renommer « parc	Jacques-Parizeau » le parc de Vimy, dans l'arrondissement d'Outremont
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
du lot 1 353 051 dı	Jacques-Parizeau » le parc public connu par l'appellation « parc de Vimy » constitué u cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre l'avenue Robert y, au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont.
Un débat s'engage	<u> </u>
demandant de con	ng Downey dépose une correspondance de la Fondation Vimy, datée du 20 juin 2016, server la toponymie actuelle du parc. Il dépose également un avis de motion pour la u 100e anniversaire de la bataille de Vimy pour inscription au conseil municipal du 22
Le débat se poursu	uit.

Article 46.04

Nommer « chalet Ovide-T.-Baciu » le bâtiment situé au 10, 11^e Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1105;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « chalet Ovide-T.-Baciu » le bâtiment situé au 10, 11^e Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un débat s'engage.

Article 46.05

Renommer « parc Ethel-Stark » le parc actuellement connu sous l'appellation « parc Claude-Jutra », dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2016 par sa résolution CE16 1107;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de renommer « parc Ethel-Stark » le parc constitué du lot 2 160 780 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Clark et Prince-Arthur Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Alex Norris de retirer le mot « arrogance » utilisé lors de son intervention qui est antiparlementaire. Le conseiller consent au retrait du mot antiparlementaire.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège pour demander au conseiller Norris de faire preuve de respect lors de ses interventions, même s'il n'est pas en accord avec les décisions de l'administration.

Le conseiller François Limoges soulève lui aussi une question de privilège pour préciser que l'allocution du conseiller Norris, bien qu'en désaccord avec la pratique utilisée pour les changements en matière de toponymie, était parfaitement honorable et qu'il n'appartient pas au maire de juger qu'un membre est honorable ou non. Il informe le maire que les citoyens ont accordé leur confiance au conseiller Norris à deux reprises et lui demande d'en tenir compte. Il demande un éclaircissement sur la situation, car il juge que l'allocution du conseiller Norris était parfaitement légitime pour cette assemblée. Le président du conseil remercie le conseiller Limoges pour la précision apportée.

Le président du conseil invite le conseil à reprendre le débat avec sérénité. Le conseiller Limoges demande au président du conseil de faire attention dans le ton utilisé, car il ne considère pas avoir perdu son esprit lors de son intervention. Le président du conseil informe ce dernier que son appel était lancé à l'assemblée et ne le visait pas personnellement. Il donne la parole au conseiller Sterling Downey.

Séance ordinaire du conseil municipal du mardi 21 juin 2016 à 14 h	<u>1</u> 19
	
À 17 h 04, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.	



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 13 h

Séance tenue le mardi 21 juin 2016, 19h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Luc Ferrandez, M. Normand Marinacci et Mme Justine McIntyre.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Suzanne Décarie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu et Mme Anie Samson.

AUTRE PRÉSENCE:

M ^e Yves Saindon, Greffier de	la Ville
Le président du conseil, M. Frantz E	Benjamin déclare la séance ouverte.
À 19 h 01, le conseil reprend ses tra	avaux à la réunion des articles 46.01 à 46.05.

CM16 0806 (suite)	
	rcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le ins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest
Un débat s'engage	·
Adopté à l'unanimit	é.
46.01 1164521007	
CM16 0807 (suite)	
	rédéric-Back » le grand parc situé à l'intérieur du complexe environnemental de s l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Le débat se poursu	iit.
Adopté à l'unanimit	é.
46.02 1154521013	
CM16 0808 (suite) Renommer « parc	Jacques-Parizeau » le parc de Vimy, dans l'arrondissement d'Outremont
Le débat se poursu	uit.
2016, dans laquell	n Rotrand dépose la copie d'une lettre envoyée au maire de Montréal, datée du 17 juin e il demande qu'une « Déclaration soulignant 100 ^e anniversaire de la bataille de la on importance pour l'identité canadienne » soit inscrite au conseil municipale du mois
demander au maire	le l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour e de Montréal, M. Denis Coderre, de ne pas prêter d'intention aux élus de l'opposition faire de la récupération politique à chaque fois qu'ils font une intervention.
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences :	M. Sterling Downey Mme Justine McIntyre M. Jeremy Searle
46.03 1154521012	

CM16 0809 (suite)
Nommer « chalet Ovide-TBaciu » le bâtiment situé au 10, 11 ^e Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Le débat se poursuit.
Adopté à l'unanimité.
46.04 1164521011
CM16 0810 (suite)
Renommer « parc Ethel-Stark » le parc actuellement connu sous l'appellation « parc Claude- Jutra », dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Le débat se poursuit.
Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège pour préciser au maire de Montréal que les élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'ont jamais été informés du processus de changer la toponymie du parc Claude-Jutra.
Adopté à la majorité des voix.
Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
46.05 1164521008
CM16 0811
Nommer « square Thérèse-Cadorette » le square public situé au centre de la rue Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1106;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Alan DeSousa
Et résolu :
de nommer « square Thérèse-Cadorette » le square public constitué du lot 3 477 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et situé au centre de la rue Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
Adopté à l'unanimité.
46.06 1164521013

Renommer « croissant Alice-Guy » la voie publique actuellement connue sous l'appellation « croissant Claude-Jutra », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE15 1108;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

51.01 1166992004

de renommer « croissant Alice-Guy » la voie publique située sur le lot numéro 1 076 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, attenante à l'extrémité nord de l'avenue Wilfrid-Ouellette et de la 52^e Avenue, au nord de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Trembles.
Adopté à l'unanimité.
46.07 1164521002
CM16 0813
Nomination de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1111;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - de nommer madame Michèle Galipeau à titre de vérificatrice générale à compter du 15 août 201 pour un mandat d'une durée déterminée de sept ans, selon les termes du contrat de travail joint a dossier décisionnel, et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres ;
2 - d'imputer dette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix des membres du conseil.

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un observatoire sur le bruit

Attendu que la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux du Québec énumère, dans un avis, les risques sanitaires associés au bruit, comme la gêne, la perturbation du sommeil et l'hypertension;

Attendu que les sources de bruit en milieu urbain sont multiples (circulation, camions, notamment de collecte des ordures, avions, équipements mécaniques, travaux de construction, vie nocturne et motos sans silencieux, etc.);

Attendu que le bruit est un facteur négligé de la qualité de vie urbaine et que les différents services comme le Service de police de Montréal ainsi que les inspecteurs en bruit sont mal outillés pour traiter ces problèmes;

Attendu que plusieurs villes ont documenté leur situation en faisant une cartographie du bruit extérieur et des inventaires détaillés des plaintes reliées au bruit;

Attendu qu'il existe des solutions pour réduire le niveau de bruit en milieu urbain. Par exemple des normes d'isolation acoustique à l'intérieur des bâtiments, une amélioration des surfaces de roulement, une réduction des vitesses, des normes sur les équipements mécaniques et un suivi du bruit en temps réel dans les zones à risque;

Attendu que la Ville de Paris a créé un Observatoire du bruit en 1999 pour gérer les nuisances sonores en milieu urbain;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal demande au comité exécutif de créer un Observatoire du bruit à Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Réal Ménard dépose les cartes intitulées : « Estimations des niveaux de bruit (LAeq24h), île de Montréal, 2014 »; « Niveau de bruit (LAeq24h) estimé aux bâtiments résidentiels, île de Montréal, 2014 » et « Sites d'échantillonnage du bruit, île de Montréal, 2010 et 2014 ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Thuillier, Limoges, Sauvé, Sigouin,

Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde,

Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé et Searle (17)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Shanahan,

Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps et Cloutier (37)

Résultat: En faveur : 17 Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 0815

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un bilan annuel consolidé des demandes d'accès à l'information

Attendu que la Ville de Montréal est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Attendu que la bonne gestion des demandes d'accès à l'information est un élément essentiel d'une saine transparence démocratique, surtout après la commission Charbonneau;

Attendu que la Ville de Montréal reçoit proportionnellement cinq fois plus de demandes d'accès à l'information que Toronto, et que cela n'inclut pas les demandes faites directement auprès des arrondissements, des paramunicipales et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Attendu que selon les dernières données disponibles, le nombre de demande d'accès à l'information a augmenté de 15,5 % entre 2012 et 2014 et ce, malgré la diffusion proactive de certaines données par le Service du greffe et le portail de données ouvertes;

Attendu que ce nombre très élevé de demandes peut en partie s'expliquer par le faible nombre de données ouvertes disponibles si on compare Montréal à d'autres villes, notamment au niveau du SPVM, mais aussi par la très grande complexité à trouver de l'information déjà publique sur le site Internet de la Ville de Montréal;

Attendu que le traitement des demandes d'accès à l'information est inégal entre les différentes unités administratives et qu'il est actuellement difficile d'identifier des problématiques communes reliées à ces demandes:

Attendu qu'un bilan annuel consolidé de l'ensemble des demandes d'accès sous la juridiction de la Ville de Montréal, incluant les arrondissements, les paramunicipales et le SPVM, permettrait de mieux comprendre le très grand nombre de demandes reçues et d'élaborer des pistes d'amélioration;

Attendu qu'on peut s'inspirer du rapport annuel de l'Ombudsman de Montréal, qui est déjà déposé au conseil municipal, où des statistiques très précises sur la nature des demandes sont présentées ainsi que des recommandations pour améliorer l'administration municipale;

Attendu que la STM n'est pas sous juridiction de la Ville de Montréal mais qu'elle y est intimement liée financièrement et que c'est le conseil d'agglomération de Montréal qui nomme les membres de son conseil d'administration;

Attendu que la STM a une mauvaise réputation en matière d'accès à l'information, notamment en exigeant que les demandes lui soient transmises exclusivement par la poste ou par télécopieur;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- 1- que le Service du greffe dépose annuellement devant le conseil municipal un bilan consolidé des demandes d'accès sous la juridiction de la Ville de Montréal, incluant les demandes faites aux arrondissements, au SPVM et aux sociétés paramunicipales;
- 2- que ce bilan contienne des statistiques précises sur les demandes d'accès ainsi que des recommandations afin d'améliorer l'accès à l'information à Montréal;
- 3- que le conseil municipal invite la STM à réaliser un bilan annuel de ses demandes d'accès à l'information et à le déposer au conseil municipal en même temps que celui du Service du greffe.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une correspondance de la STM en date du 15 juin 2016.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Harout Chitilian

de déposer une nouvelle version de la motion présentement à l'étude afin de la bonifier et qui se lit comme suit :

« Motion amendée pour la création d'un bilan annuel consolidé des demandes d'accès à l'information

Attendu que la Ville de Montréal est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Attendu que la bonne gestion des demandes d'accès à l'information est un élément essentiel d'une saine transparence démocratique, surtout après la commission Charbonneau;

Attendu que la Ville de Montréal reçoit proportionnellement deux fois et demie plus de demandes d'accès à l'information que Toronto, en plus des demandes d'accès faites auprès des sociétés paramunicipales et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), mais que cet écart peut s'expliquer en partie par le fait que (a) il existe une certaine redondance de statistiques entre les demandes de la ville centre et des arrondissements, et (b) les frais exigés pour une demande d'accès sont plus élevés à Toronto;

Attendu que selon les dernières données disponibles, le nombre de demandes d'accès à l'information a augmenté de 15,5 % entre 2012 et 2014 et ce, malgré la diffusion proactive de certaines données par le Service du greffe et le portail de données ouvertes;

Attendu qu'un bilan annuel consolidé de l'ensemble des demandes d'accès sous la juridiction de la Ville de Montréal, incluant les arrondissements, les paramunicipales et le SPVM, permettrait de mieux comprendre le très grand nombre de demandes reçues et d'élaborer des pistes d'amélioration;

Attendu que la Ville de Montréal peut s'inspirer des bilans annuels produits par les organismes publics assujettis au règlement provincial;

Attendu que la STM n'est pas sous juridiction de la Ville de Montréal mais qu'elle y est intimement liée financièrement et que c'est le conseil d'agglomération de Montréal qui nomme les membres de son conseil d'administration;

Attendu que la Ville de Montréal, soucieuse d'instaurer une plus grande transparence dans ses processus décisionnels, a bonifié en 2014, la documentation disponible à ses citoyens en mettant en ligne les sommaires décisionnels du conseil municipal et du conseil d'agglomération;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré en juin 2014 à *l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative* (OMBI), renommé depuis le Réseau d'étalonnage municipal du Canada, dans le but de comparer sa performance avec d'autres villes canadiennes et considérant que toutes les mesures implantées visent à faire de Montréal une des villes les plus performantes au Canada;

Attendu que les données quantitatives des demandes d'accès de la ville centrale et des arrondissements sont déjà compilées pour les besoins du rapport annuel de l'OMBI et que le Service de police de la Ville de Montréal compile également déjà des statistiques sur les demandes d'accès;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté le 14 décembre dernier la Politique de données ouvertes reposant sur le concept « d'ouverture par défaut »;

Attendu qu'aucune obligation légale n'exige que les municipalités déposent un bilan annuel des demandes d'accès à l'information et qu'un tel dépôt présenterait des avantages du point de vue de la transparence et de la vie démocratique;

Et résolu :

qu'un bilan annuel du traitement des demandes d'accès à l'information auprès de la ville centre, les arrondissements et le SPVM soit déposé aux conseils de ville et d'agglomération annuellement;

que ce bilan inclut :

- 1- La nature et le nombre de demandes d'accès reçues;
- 2- Le délai moyen pour les traiter;
- 3- Les dispositions de la loi justifiant que certaines d'entre elles ont été refusées;
- 4- Le nombre de demandes d'accès acceptées, partiellement acceptées ou refusées;
- 5- Le nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information; et
- 6- Des recommandations pour améliorer le processus.

que la Ville de Montréal invite et recommande à la STM et aux sociétés paramunicipales d'inclure, dans leur rapport annuel, un bilan sur le traitement des demandes d'accès tel que décrit précédemment ».

CM16 0816

Motion non partisane en faveur de l'emballage neutre des produits du tabac

Attendu que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant environ 37 000 personnes chaque année;

Attendu que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

Attendu que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

Attendu que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être l'une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée;

Attendu que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Denis Coderre Mme Monique Vallée

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Canada de légiférer afin d'exiger l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, tel que décrit comme suit:

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages.

La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde.

L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Francesco Miele Mme Monique Vallée

d'amender la motion présentement à l'étude en y ajoutant un « Attendu » entre le 3^e et le 4^e « Attendu » :

« Attendu que dans son mandat à la ministre de la Santé, Mme Jane Philpott, le Premier ministre du Canada a précisé les priorités de son gouvernement dont, entre autres, d'« Adopter des prescriptions en matière de banalisation des emballages des produits du tabac similaires à celles de l'Australie et du Royaume-Uni ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Evaluation of Tobacco Plain Packaging in Australia;
- Tobacco Control key facts and figures;
- Australian adult smokers' responses to plain packaging with larger graphic health warnings 1 year after implentation: results from a national cross-sectional tracking survey;
- Les organismes de santé canadiens appuient l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac;
- Journée mondiale sans tabac 31 mai 2016 : préparez-vous au conditionnement neutre;
- Communiqué : « Emballages neutres et standardisés des produits du tabac : un mouvement qui s'étend aux villes canadiennes »;
- Note de service du conseiller Jo Mihevc, Toronto : *Plain and Standardized Packaging of Tobacco Products.*

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU	
en conséquence.	
65.03	

À 20 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et résolutions	ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE	



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016 13 h

Séance tenue le lundi 22 août 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black. Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Parenteau.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il informe l'assemblée que depuis le 27 juin, près de 20 000 visiteurs ont déambulé dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville pour, entre autres, admirer l'exposition sur le thème « Façonnez aujourd'hui le Montréal de demain » une réalisation du Service de développement économique qui prendra fin le 27 août prochain.

Il annonce que quelque 2 500 visiteurs ont pris part aux 200 visites guidées offertes tout au long de la saison estivale qui ont permis de découvrir l'histoire et le patrimoine des Montréalaises et Montréalais. Il souligne le dépôt sur les pupitres des membres du conseil d'un exemplaire du document intitulé « Aperçu 2015 des activités du Bureau de la présidence du conseil ». Il profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des élus du conseil qui travaille avec le Bureau de la présidence au cours de la dernière année, les membres du cabinet du maire pour leur étroite collaboration ainsi que les membres du comité exécutif avec qui le Bureau de la présidence a pu développer plusieurs initiatives et mettre sur pied des projets tout au long de l'année 2015.

Il signale les événements suivants: le 9 août dernier « Journée internationale des populations autochtones », le 12 août 2016 « Journée internationale de la jeunesse » et le 23 août 2016 « Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition ». Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'août des conseillères et conseillers et Luc Ferrandez, Manon Barbe, Karine Boivin Roy et Alan DeSousa.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Leadership du maire souhaité pour réduire le nombre de décès parmi les cyclistes et les piétons - Mesures de mitigation de la circulation afin d'assurer leur sécurité / Exiger que le gouvernement provincial revoit à la hausse l'installation de radars – réduction de la limite de vitesse sur les artères et rues de la métropole, dont l'avenue du Parc
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Mesures concrètes pour pallier aux problèmes de nuisances en matière de sécurité des piétons aux abords des grands chantiers de la métropole — Respect du protocole de communications et des avis distribués aux citoyens, en ce qui a trait aux dates des travaux
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Urgence de trouver des solutions concrètes pour pallier aux problèmes de nuisances en matière de sécurité des piétons aux abords des divers chantiers de l'arrondissement du Sud-Ouest – Souhait que des inspecteurs seront mandatés pour faire respecter les avis et dates des travaux émis par les entrepreneurs
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Impacts de l'emplacement des gares dans le cadre du Projet d'implantation d'un Réseau électrique métropolitain (REM) sur le schéma d'aménagement adopté en 2015 – Respect du Transit Oriented development (TOD) pour les nouveaux développements résidentiels
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Remise en question de l'équité du Programme quinquennal de réduction de la main d'œuvre (PQMO) entre les arrondissements qui doivent le mettre en application versus la création de plusieurs directions au central / Investissements de la ville-centre dans les réseaux d'aqueduc au détriment des baisses de services imposées aux arrondissements
À 13 h 35,		

Il est proposé par M. Francesco Miele

> appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

M. François Limoges M. Denis Coderre

Quotas de véhicules électriques pour les (M. Aref Salem) véhicules en libre-service (VLS) - obstacles et règles de dernière minute défavorisant les acteurs de premier plan de l'économie montréalaise, dont Communauto / Trop de contraintes imposées – modèle voué à l'échec

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>						
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Mesures qui seront prises pour permettre à l'organisme à but non lucratif « Les forges de Montréal » de continuer à occuper le bâtiment de l'ancienne station de pompage Riverside						
M. Marvin Rotrand	M. Richard Deschamps	Souhaite savoir si la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a débuté l'étude du projet 15/40 de la Ville de Mont-Royal – demande que le conseil soit informé de l'état de réalisation du projet et l'ajout d'une séance publique afin d'informer et d'entendre les citoyens						

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 49.

CM16 0817

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 80.01 (20.19).

03.01			

^{*}Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Approbation du procès-verbal de	l'assemblée ordinaire du conseil	l municipal tenue le 20 juin 2016
---------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 août 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.
03.02

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.

CM16 0819

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430010

CM16 0820

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954 », et le conseil en prend acte.

04.05 1163430011

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181 », et le conseil en prend acte.

04.06 110	
et la d	0822 de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social iversité montréalaise portant sur « l'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de mération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »
Le lead	der de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la ssion sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « l'Analyse de unité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques aires », et le conseil en prend acte.
Un déb	at s'engage.
04.07 110	63430015
Le prés	pôt des résolutions de conseils d'arrondissements sident du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements » document n'est déposé.
•	ôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil sident du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du »
	Par Mme Chantal Rouleau Réponse à la question de monsieur Sylvain Ouellet lors du conseil municipal du 21 juin 2016 - art. 80.01 (20.13) concernant la technologie utilisée dans les usines de production d'eau potable afin de contrôler le pH de l'eau.
7 - Dép	ôt
Le prés	ident du conseil appelle le point « Dépôt »
Le lead	er de la majorité dépose les documents suivants :
7.01	Dépôt du rapport sur l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

Dépôt	des	bilans	des	années	2014	et	2015	de	la	mise	en	œuvre	du	schéma	de	couverture	de
risque	s en	sécurit	é inc	endie po	our l'a	aal	omér	atio	n d	le Mor	ntré	al					

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les Bilans des années 2014 et 2015 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, et le
conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.02 1161887001
CM16 0824
Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2015, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.03 1164217002
CM16 0825
Dépôt du document intitulé « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'Agglomération de Montréal »
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport intitulé « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal », à titre de réponse du comité exécutif à la recommandation no 12 de la Commission à l'issue de son étude de 2013 des bilans et plan d'action en accessibilité universelle, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.04 1160640002
CM16 0826 Dépôt du Rapport annuel 2015 et des états financiers au 31 décembre 2015 de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour l'exercice terminée le 31 décembre 2015, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.05

Dépôt	du	Rapport	annuel	d'activités	2015	de	Festival	Mode	&	Design	Montréal,	en	vertu	de	la
résolut	tion	CM13 11	57												

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel d'activités 2015 de Festival Mode & Design Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.06
,
CM16 0828
Dépôt du Rapport d'activités de la 44 ^e édition du Festival du nouveau cinéma et de ses états financiers au 31 décembre 2015, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités de la 44 ^e édition du Festival du nouveau cinéma et de ses états financiers au 31 décembre 2015, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.07
CM16 0829
Dépôt du Rapport d'activités 2015 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.08
CM16 0830
Dépôt du Bilan 2015 du Festival Go Vélo Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan 2015 du Festival Go Vélo Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.09

Dépôt du	Rapport à	la c	ommunauté	2015-2016	de	Centraide	du	Grand	Montréal,	en	vertu	de	la
résolution	CM13 115	7											

Le	leader	de	la	majorité,	M.	Francesco	Miele,	dépose	le	rapport	à	la	communauté	2015-2016	de
Ce	ntraide	du C	3rai	nd Montré	al, e	en vertu de l	a résolu	ution CM	13	1157, et	le d	cor	seil en prend	acte.	

07.10
CM16 0832
Dépôt du Document de rétroaction - édition 2015 de Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCMQ), en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Document de rétroaction - édition 2015 de Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCMQ), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.11
Dépôt du Rapport d'activités - édition 6 - du 2 au 12 juillet 2015 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités - édition 6 - du 2 au 12 juillet 2015 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.12
CM16 0834
Dépôt du Rapport d'activités 2015-2016 de la Mission Old Brewery - Campus Saint-Laurent, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015-2016 de la Mission Old Brewery - Campus Saint-Laurent, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.13
CM16 0835
Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de L'Œuvre du Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015-2016 de L'Œuvre du Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.14

07.18

Dépôt	du	Plan	d'action	2012-2014	et	du	Rapport	d'activités	2015	de	la	Société	du	Château
Dufres	ne.	en vei	rtu de la r	ésolution C	M1	3 11	57							

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015 de la Société du Château Dufresne, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.15
CM16 0837
Dépôt des Bilan des activités 2015 et 2016 de Montréal en lumière, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2015 et 2016 de Montréal en lumière, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.16
CM16 0838 Dépôt des Bilan des activités 2015 du Festival international de Jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2015 du Festival international de Jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.17
CM16 0839
Dépôt des Bilan des activités 2015 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2015 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.

Dépô	t des	États	financiers	et	Bilan	2015	du	Comité	de	la f	fête	nationale	de	la	Saint-Jean	inc.,	en
vertu	de la	résolu	ution CM13	3 11	57												

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les États financiers et Bilan 2015 du Comité de la fête nationale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.19
CM16 0841
Dépôt du Rapport d'activités 2015-2016 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015-2016 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.20
À 14 h 30,
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier
de reporter l'étude de l'article 7.21 à une phase ultérieure.
La proposition est agréée.
CM16 0842
Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier du domaine des Franciscains - Projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier du domaine des Franciscains – Projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.22 1161079005

Un débat s'engage.

07.26 1165205005

Dépôt du Bilan 2 l'agglomération de M		du	Plan	directeur	de	gestion	des	matières	résiduelles	de
Le leader de la majorit matières résiduelles de									ur de gestion	des
Un débat s'engage.	-									
07.23 1162937002										
07.24 Dépôt du pro	ocès-verba	al de d	correct	ion pour la	résolı	ution CM1	6 0612	2.		
CM16 0844										
Dépôt du rapport d (OCPM) intitulé « Au l'échangeur Turcot -	-delà des	chan	tiers, ¡	pensons le	s qu	artiers - L				
Le leader de la major consultation publique L'Avenir des quartiers conseil en prend acte.	de Montre avoisinant	éal (C	DCPM)) intitulé «	Au-d	elà des c	hanție	rs, penson	s les quartiei	rs —
Un débat s'engage.	-									
07.25 1161079004										
CM16 0845										
Dépôt de la projectio l'état des revenus et										
Le leader de la major date du 30 juin 2016 2016 comparé avec le	- Volet mu	ınicipa								

Le lead	ler de	la maj	orité, M	. Francesco	Miele,	dépose	le rapport	d'activités	2015	de La	Maison	du į	père,
en vert	u de la	a résolu	ition CM	l13 1157, e	le con	seil en pi	end acte.						

07.27
CM16 0847
Dépôt du Rapport annuel 2015 du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015 du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.28
CM16 0848
Dépôt du Rapport annuel 2014-2015 de la Salle Pauline-Julien, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2014-2015 de la Salle Pauline- Julien, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.29
CM16 0849
Dépôt du Rapport d'activités PSOC 2014-2015 de la Mission Bon Accueil, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités PSOC 2014-2015 de la Mission Bon Accueil, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.30
CM16 0850
Dépôt du Rapport d'activités des Rendez-vous du cinéma québécois - 34 ^e édition, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités des Rendez-vous du cinéma québécois - 34 ^e édition, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.31

Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite à la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725)

a conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et les recommandations de ermanente sur l'inspecteur général faisant suite à la résiliation par l'inspecteur généra acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-1272) rend acte.	al du contrat visant
In débat s'engage.	
8.01	
CM16 0852	
Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission permanent énéral faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur l'annulation du proc leux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Ma 02-1621 et MHM-104-1621)	essus d'octroi de
a conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et les recommandations de l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général rocessus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621), et le conseil en prend acte.	sur l'annulation du
In débat s'engage.	
8.02	
1 - Dépôt de pétitions	
e-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »	
aucun document n'est déposé.	
	

CM16 0853

Deuxième déclaration d'opposition à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha

Attendu la décision CM16 0175 du conseil municipal du 22 février 2016 concernant la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha;

Attendu que le 21 juin 2016, le Conseil du Pacte a rendu une décision en faveur de la demande de Waukesha et que le précédent causé est une source de préoccupation pour les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Attendu que l'aire de service approuvée contient toujours des parcelles de territoire de plusieurs collectivités ne faisant pas partie de la Ville de Waukesha et qui n'ont pas démontré de besoin d'alimentation en eau potable, ce qui constitue une violation du Pacte;

Attendu que cette aire de service plus large ne constitue pas une « collectivité située dans un comté chevauchant la ligne de partage des eaux » tel que défini et requis par l'exception de l'Entente et du Pacte:

Attendu que des alternatives raisonnables d'approvisionnement en eau existent pour répondre aux besoins en eau potable de la Ville de Waukesha tant en quantité qu'en qualité;

Attendu que le retour des eaux vers le lac Michigan par la rivière Root générera des impacts potentiellement négatifs sur l'écosystème de la rivière et aux berges urbaines situées à son embouchure;

Attendu que les conditions posées par le Conseil Régional n'ont pas été soumises aux commentaires du public lorsque débattues par le Conseil Régional et le Conseil du Pacte, malgré l'exigence de soumettre toute information pertinente aux commentaires du public;

Attendu que la démarche d'examen du Conseil régional n'a pas offert au public les conditions adéquates pour s'exprimer étant donné la tenue d'une seule séance d'audience publique, ayant eu lieu à Waukesha même et compte tenu que les centaines de commentaires du public s'opposant à la demande de Waukesha semblent avoir été largement ignorés durant le processus du Conseil Régional et du Conseil du Pacte:

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Chantal Rouleau M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal, membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, réitère son engagement à la protection des ressources en eau et demande aux gouverneurs et aux premiers ministres membres du Conseil Régional et du Conseil du Pacte de révoquer leur approbation de la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha et de veiller à ce que les dispositions du Pacte soient strictement appliquées à cette demande et à toute demande ultérieure;
- 2- que la Ville de Montréal appuie les mesures de contestation entreprises par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du St-Laurent, selon les procédures établies en vertu du Pacte, qui incluent la possibilité de déposer une pétition pour l'obtention d'une audience auprès du Conseil du Pacte et d'intenter une requête de révision judiciaire de la décision;

3-	qu'une copie de c Laurent.	ette résolution	soit transmise	à l'Alliance	des villes	des Grands-	-Lacs et du	Saint-
Un	débat s'engage.							
Ad	opté à l'unanimité.							
15.0	01							
	leader de la major érieure, soit jusqu'à						rtée à une	phase

À 15 h 43, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du

jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Autoriser une dépense additionnelle de 314 433,70 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)(CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'exercer l'option de prolongation des contrats pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2016 et l'hiver 2017, pour la somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) (CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	_
Un débat s'engage.	

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164512001 80.01 (20.01)

CM16 0855

Autoriser une dépense additionnelle de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166135008 80.01 (20.02)

CM16 0856

Autoriser une dépense additionnelle de 478 583,47 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels d'actuaires intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour la somme maximale de 478 583,47 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) (CE10 1968), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163720002 80.01 (20.03)

CM16 0857

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$, pour l'année 2016, au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques;
- 2 d'autoriser le virement d'une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1165917002 80.01 (20.04)		

Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanim	ité.
1166710001 80.01 (20.05)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	s d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanim	ité.

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 700 221,42 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15330 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 700 221,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15330 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163438005 80.01 (20.06)		

CM16 0860

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 1 694 457,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6862 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adonté à l'unanimité

- 1 d'autoriser une dépense de 1 694 457,52 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 658 240,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6862;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

raopte a ranaminte.	
1164956012 80.01 (20.07)	

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7307-AE;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163334011 80.01 (20.08)		

CM16 0862

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3290-AE-15 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3290-AE-15;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.			
1163334013 80.01 (20.09)			

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est - Dépense totale de 674 301,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5828 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 674 301,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 042,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5828;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165015004 80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0864

Accorder un contrat à Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5841 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 1 260 312,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 d'accorder à Le Groupe Saint-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 177 530,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5841;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1165350006 80.01 (20.11)		

Conclure une entente de service entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle estimée à 467 840,70 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet d'entente de services par lequel la Corporation d'urgences-santé s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle de 427 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1163687001 80.01 (20.12)		

CM16 0866

Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI / FLS entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

1167386001 80.01 (20.13)

CM16 0867

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses - Dépense totale de 2 666 263 \$, taxes incluses, pour le loyer et les travaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureaux, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 d'ajuster la base budgétaire de location du Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4 d'autoriser des dépenses de 619 715,25 \$, taxes incluses, incluant les contingences, pour les travaux d'aménagement et de 183 960 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 5 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164069003 80.01 (20.14)

CM16 0868

Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 - Dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de huitième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165840008 80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.18) ainsi que 80.01 (20.20) et 80.01 (20.21) de l'ordre du jour, l'article 80.01 (20.19) ayant été retiré de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0869

Accorder un soutien financier de 508 000 \$ à divers organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Jeunesse au soleil	Nourrir l'espoir	90 000 \$
Regroupement des magasins- partage de l'île de Montréal	Solidarité	75 000 \$
Regroupement des magasins- partage de l'île de Montréal	Soulager la faim et nourrir l'espoir	100 000 \$
Moisson Montréal Inc.	Optimisation de la distribution	178 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents	65 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165066006
80.01 (20.16)

CM16 0870

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à La Rue des Femmes de Montréal et l'Association d'entraide Le Chaînon inc., pour l'année 2016, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à deux organismes, soit 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal pour la réalisation du projet « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour la réalisation du projet « Accueil de nuit », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166794006 80.01 (20.17)

CM16 0871

Autoriser une dépense additionnelle de 659 520,32 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de douze mois, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires, dans le cadre des contrats accordés à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 659 520,32 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze mois, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires, dans le cadre des contrats accordés à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
1167315002 80.01 (20.18)	
Article 80.01 (20.19) – Retiré (vo	oir l'article 3.01).

CM16 0872

Accorder un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP - Dépense totale de 623 834,26 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gray Matter Systems s'engage à fournir à la Ville les services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP utilisées pour faire le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds, pour une somme maximale de 623 834,26 \$, taxes incluses (385 356,91 \$ USD sans taxes), selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1167246001 30.01 (20.20)	
<u> </u>	

Prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177 du 24 mars 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier addenda.

Adopté à l'unanimité.

1166682002 80.01 (20.21)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0874

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 794-AE-16 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 794-AE-16; 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334016 80.01 (20.22)

CM16 0875

Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour des travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour les travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165249001 80.01 (20.23)

CM16 0876

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc. pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 674 270,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 287402 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 674 270,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 770,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287402 ;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231032
80.01 (20.24)

CM16 0877

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 315 457,40 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 823,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6868;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160504006 80.01 (20.25)

CM16 0878

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a l'unanimit	e.
1166316017 80.01 (20.26)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
	M. Pierre Desrochers
appuyé par	W. Fierre Destochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0879

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5845 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'autoriser une dépense de 536 816,95 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 477 170,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5845;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1165895001 80.01 (20.27)		

Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Dépense totale de 1 487 962,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331401 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 487 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Les Paysagistes Damiano inc. (9045-6823 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 338 653,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331401;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

11641	39005
30.01	(20.28)

CM16 0881

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331701 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 5 510 677,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young -Griffintown Lot – 1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 125 677,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331701;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163493001 80.01 (20.29)

CM16 0882

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 3 503 533 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258301 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 3 503 533 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 269 150 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258301;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231037 80.01 (20.30)

CM16 0883

Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau, pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 (1 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver deux projets de convention par lesquels la seule firme soumissionnaire, STI Maintenance inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15138 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'una	nimité.		
1163613002 80.01 (20.31)			
Il est proposé	oar M. Francesco	Miele	
appuyé p	oar M. Pierre Desi	srochers	
Et résolu :			
de réunir, pou	fins d'étude, les arti	ticles 80.01 (20.32) à 80.01 (20.36) de l'ordre du jo	our.
Adopté à l'una	nimité.		
de réunir, pou		ticles 80.01 (20.32) à 80.01 (20.36) de l'ordre du jo	ur.

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

1163334014
80.01 (20.32)

CM16 0885

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer le projet d'acte, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
1164956013 80.01 (20.33)		

CM16 0886

Approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de Ville de Dollarddes-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 271 970 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un local d'une superficie de 437,67 mètres carrés dans l'immeuble situé au 4139, boulevard des Sources, pour les besoins du poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 127 197 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 271 970 \$.
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1164565005 80.01 (20.34)	

CM16 0887

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2016 / Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et de 60 000 \$ en 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Cyclo-Club Lachine pour la réalisation des Mardis cyclistes de Lachine de 2016 à 2018;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 95 000 \$ pour 2017 et 60 000 \$ pour 2018;

5_	d'im	nutar	COtto	dánanca	conformémer	t auv i	nformations	financiàres	inecritee au	doccior	décisionnal
J -	uiiii	pulci	Celle	uchelise	COLLIGITIE	it aux i	monnations	manderes	mountes au	uussiei	decisionner.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
166340004 30.01 (20.35)

CM16 0888

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, de 2 800 000 \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'accorder un soutien financier maximal de 2 800 000 \$ au Festival International de Jazz de Montréal pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1151103003 80.01 (20.36)	

À 16 h 03,
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier
de procéder à l'étude de l'article 7.21.
La proposition est agréée.
CM16 0889
Dépôt du rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis souligne la présence au balcon de M. Belgacem Rahmani, présider ainsi que de Mme Alida Piccolo, première vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal et le remercie pour leur collaboration au nom du conseil municipal.
Le débat se poursuit.
Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de règlement sur l'fait que le président du conseil, M. Frantz Benjamin, se fasse le libre traducteur d'une réponse d'conseiller Beis au questionnement d'un conseiller au lieu de laisser répondre l'administration. Il soutier que le rôle du président n'est pas d'interpréter la pensée du comité exécutif. Le président du conseinforme le leader adjoint de la majorité qu'il ne fait pas d'interprétation mais joue son rôle de facilitater des débats lorsqu'une question a déjà fait l'objet de réponse.
Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de privilège à la suite de la réponse de président du conseil puisqu'il n'appartient pas à ce denier de décider si une question a été répondue conon avec satisfaction. Il précise que tant et aussi longtemps que la réplique n'a pas été donnée sur la article, un conseiller peut reposer sa question s'il juge qu'il n'a pas eu de réponse satisfaisante. Le président du conseil informe le leader adjoint de la majorité que la réponse qui lui a été donnée précédemment était au conditionnel et juge que le débat est clos. Il invite le leader de la majorité M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux.
07.21 1162714001
À 16 h 20,
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
de procéder l'étude de l'article 15.02.
La proposition est agréée.

Déclaration - Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que l'UNESCO a proclamé en 1998, le 23 août *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*;

Attendu que cette journée vise à commémorer la nuit historique de 1791, où les esclaves de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti et République dominicaine), se sont insurgés pour obtenir leur liberté;

Attendu que la *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition* vise à inscrire cette tragédie dans la mémoire de tous les peuples;

Attendu que l'Assemblée nationale du gouvernement du Québec a adopté le 15 juin 2006, une motion afin de reconnaître le 23 août, *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*;

Attendu que l'Administration municipale a adopté la résolution CM06 0456 lors de la séance du 28 août 2006 pour la Proclamation annuelle de la journée du 23 août *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*;

Attendu que l'Administration municipale a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989, la Déclaration de Montréal pour la Diversité culturelle et l'inclusion le 22 mars 2004, la Charte de Montréal des droits et des responsabilités le 20 juin 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré à la Coalition des villes canadiennes contre le racisme ainsi qu'à la Coalition internationale des villes contre le racisme lors de la séance du conseil municipal tenue le 31 octobre 2006;

Attendu que la Ville de Montréal a été reconnue Cité interculturelle par le Conseil de l'Europe en octobre 2011:

Attendu que la Ville a tenu le premier Sommet Vivre Ensemble lors duquel les maires de 23 villes du monde ont entamé une réflexion sur le vivre ensemble en milieu urbain;

Attendu que l'une des responsabilités de la Ville de Montréal est de favoriser l'inclusion de tous ses citoyens et citoyennes sur l'ensemble de son territoire et une cohabitation harmonieuse;

Attendu que la définition du « vivre ensemble » est un idéal que s'efforce d'atteindre l'ensemble des villes cosmopolites qui doivent composer avec des populations aux origines et croyances diverses;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

M. Marvin Rotrand M. Éric Alan Caldwell Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne la *Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition* afin de rappeler l'importance de la promotion des valeurs de paix, de justice, d'inclusion, de solidarité, de respect et d'ouverture.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
15.02

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.37) à 80.01 (20.41) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0891

Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15220 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Corps canadien des commissionnaires Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15220 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À 16 h 40, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

1163542001 80.01 (20.37)

CM16 0892

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6874 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 993 754,06 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 968 754,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6874;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1164956014 80.01 (20.38)		

CM16 0893

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 544 682,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288703 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 544 682,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 873,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288703;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	
,	_
Adopté à la majorité	e des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1167231040 80.01 (20.39)	

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - Dépense totale de 3 861 748,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5847 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et les travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 510 680,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5847;

3 -	d'imputer cette dé	nanca conformá	ment aux infor	mations finance	ciàres inscrita	e au doccior	dácicionnal
ა -	a imputer cette de	ebense comonne	ment aux mior	manons iman	deres mschle	s au dossiei	decisionne

In débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
167248001
0.01 (20.40)

CM16 0895

Accorder un contrat à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15149 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166750002 80.01 (20.41)

Il est proposé par

M. Francesco Miele

appuvé par

M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.42) à 80.01 (20.46) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.42)

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016 / Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et de 11 408 314 \$, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) / Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016;
- 2 d'accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture ;
- 4 d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020;
- 5 d'autoriser le maire de Montréal, M. Denis Coderre, à signer le projet d'entente-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.43)

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nordouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin:
- 3 d'autoriser une dépense de 20 373 570 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.44)

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nordouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3 d'autoriser une dépense de 2 310 997,50 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.45)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour une période approximative de 8 mois, avec Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 931 149,89 \$) pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglaçage des chaussées;
- 3 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes indiqués et les participants concernés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15141 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

PARTICIPANTS

FIRMES	SEL RÉGULIER (groupe A)	SEL TRAITÉ (groupe B)
Compass Minerals	Anjou - Lachine - Lasalle -Le Plateau Mont-Royal - Le Sud Ouest - L'ile Bizard-Sainte-Genevieve – Mercier—Hochelaga-Maisonneuve – Montréal-Nord – Pierrefonds-Roxboro – Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles – Rosemont-La Petite-Patrie -Saint Laurent -Saint Léonard – Villeray-St-Michel-Parc- Extension - Village De Senneville - Ville de Côte-St-Luc - Ville de Dollard-Des-Ormeaux - Ville de Dorval et Ville de L'ile de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal Ouest - Ville de Ste-Anne-De-Bellevue - Ville de Westmount	Ville de Westmount Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield
·	Ahuntsic -Cartierville – Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de- Grace - Outremont - Verdun – Ville-Marie - Ville de Baie D'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Jn débat s'engage.	-
on dobat o ongago.	

À 17 h, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 80.01 (20.46)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5853 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 5 323 663,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 070 156,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5853;

4 - d'imputer cette dépense confor	rmément aux informations financière	es inscrites au dossier décisionnel.
		-
À 17 h 05, le président du conseil s	suspend les travaux jusqu'à 19 h.	



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016 13 h

Séance tenue le lundi 22 août 2016 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black. Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS:

M. Sterling Downey, M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M° Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il souligne la présence au balcon d'une délégation d'Haïti incluant les maires des villes de Anse-à-Pitre, une municipalité du département du Sud-Est avec une population de 33 000 âmes, ainsi que de Jean-Rabel, une municipalité du département du Nord-Ouest avec une population de 200 000 habitants. Tous les élus du conseil municipal se lèvent pour leur souhaiter la bienvenue.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de <u>A</u> <u>Objet</u>

Mme Mireille Goulet M. Denis Coderre Justification de l'adoption d'un Règlement sur le contrôle des animaux visant l'interdiction de la

contrôle des animaux visant l'interdiction de la race de chiens pitbull – Informer les citoyens des caractéristiques morphologiques qui permettront d'identifier cette race qui a fait l'objet de croisement avec plusieurs autres races

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, que seulement trois questions sur un même sujet sont autorisées.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Norman Lemieux	M. Denis Coderre	Qualifications requises pour occuper le poste d'inspecteur responsable de faire respecter le Règlement sur le contrôle des animaux ainsi que la date d'entrée en fonction
Mme Louise Makovsky	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Proposition de la Ville afin d'éduquer la population pour que cette dernière puisse reconnaître les chiens dangereux de ceux qui ne le sont pas / Améliorer le comportement à avoir envers les animaux
M. Joseph Roger Marcel Collins	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Questionnement en regard de la possession de poissons d'aquarium dans le Règlement sur le contrôle des animaux
M. Vincent Archambault Bouffard	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Position de l'administration relative à la construction d'un stationnement étagé dans le secteur des rues Beaubien et Boyer, dans la Petite-Patrie, au lieu d'un parc commémorant le 375 ^e anniversaire de la Ville de Montréal – Appel au vote libre des conseillers du parti du maire Coderre dans ce dossier
Mme Paule Dufour	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Position de l'administration pour le pôle logistique l'Assomption et vision de l'administration sur l'avenir de cette ancienne zone industrielle située tout près des habitations / Impacts sur la qualité de vie des citoyens
M. Yves Brisebois	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Article 80.01 (20.37) de l'ordre du jour – Ouvrir un dialogue avec le syndicat des employés cols bleus afin d'éviter de recourir à la sous-traitance du service de gardiennage et/ou sécurité des bâtiments du Service de police – Mesures pour relocaliser les employés qui perdront leurs postes dans ce contexte
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Autoriser le paiement des taxes foncières en plusieurs versements
Mme Angèle Tremblay	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Dispositions pour relocaliser le centre Mont- Royal de la Société de transport de Montréal afin de solutionner les problèmes de nuisances sonores Dépôt de document
M. Marie-Paule Grimaldi	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Annuler l'avis d'éviction afin d'autoriser l'organisme à but non lucratif « Les forges de Montréal » à continuer à occuper le bâtiment de l'ancienne station de pompage Riverside - Transparence demandée concernant les discussions de l'administration avec l'organisme Dépôt de pétition
M. Matthieu James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Développement durable - Félicitations aux membres du conseil d'avoir contribué à la plus grande consultation publique de l'histoire de l'OCPM / Poursuivre la voie de la participation citoyenne en autorisant des consultations sur tous les dossiers
Mademoiselle Rose Renélique Fée Walkenburg	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Luc Ferrandez)	Mesures pour apaiser la circulation aux abords de l'école Élan, située sur la rue De Lorimier au coin de la rue Sherbrooke / Demande à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de travailler avec la ville centre pour mieux appliquer la règlementation relative à la sécurité des piétons dans les rues de la métropole

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Martin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Modification des articles 47 et 47.2 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> souhaitée afin de permettre la relocalisation d'employés cols bleus qui perdent leurs emplois à cause de la soustraitance – Mettre un frein à la sous-traitance et à la perte d'expertise interne
M. Steven Rosenstein	M. Luc Ferrandez (M. Alan DeSousa)	Imposition d'un moratoire sur l'extension du boulevard Alfred-Nobel et toutes autres routes se situant sur les terres humides propriétés du Technoparc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent – Mesures concrètes pour préserver 10 % des espaces verts et des habitats d'espèces en voie d'extinction

À 20 h 01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

		
Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Norma O'Donnell	M. Denis Coderre	Justifications du choix d'un parc de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour honorer les 100 ans de la bataille de Vimy – considérer le choix d'un parc du centre-ville pour cette commémoration
M. Francesco Moreno	M. Richard Deschamps	Demande à l'administration de l'arrondissement de LaSalle d'établir un équilibre entre le développement résidentiel et commercial pour éviter que l'arrondissement ne devienne un arrondissement dortoir — Vision de l'administration en matière de projets de développement commercial pour les années 2016-2017
M. Jacques Messier	M. Denis Coderre	Éviction illégale des résidants de la « Coop sur Généreux » pour causes d'insalubrité – injonction de la Ville de Montréal souhaitée pour l'arrêt des procédures d'évictions
Mme Sonja Susnjar	M. Richard Bergeron (M. Russell Copeman)	Explications du caractère de Transit oriented developpement (TOD) des projets de développements résidentiels sur les rives du canal Lachine, dans l'arrondissement de Lachine, et de la gare LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle / Amendement nécessaire au schéma d'aménagement afin de respecter les recommandations de l'Office de consultation publique (OCPM) dans le cas de ces projets
M. André Cliche	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Position de l'administration sur le projet de développement proposé pour revitaliser le secteur du Pôle l'Assomption dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Examiner d'autres projets de développement que celui proposé par l'entreprise Raymond

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Revendication du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ) pour que le projet d'une gare permanente à l'arrondissement de Lachine soit accessible universellement – Suggère à l'administration d'entreprendre des discussions avec l'Agence métropolitaine des transports (AMT) pour ce faire
	de régie interne du conseil (06	ons des citoyens par le <i>Règlement sur la procédure</i> 6-051), le président du conseil déclare la période de
À 20 h 33, le conseil reprer	nd ses travaux à la réunion de	es articles 80.01 (20.42) à 80.01 (20.46).
CM16 0896 (suite)		
du Québec (BAnQ) et le l ans à compter du 1 ^{er} ja 11 408 314 \$, majorée de Bibliothèque et Archives	ministre de la Culture et de anvier 2016 / Accorder la l'indice des prix à la conso s nationales du Québec (B	Montréal, Bibliothèque et Archives nationales es Communications, pour une période de cinq somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et de mmation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à AnQ) / Autoriser un virement budgétaire de entingentes imprévues d'administration vers le
Adopté à l'unanimité.		
1161213001 80.01 (20.42)		
2 924 965 à 2 924 970 du construction qui y est é	ı cadastre du Québec, circ rigée, dont celle portant le	par tout autre moyen des lots 1 852 822, conscription foncière de Montréal, avec toute es numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans gement d'un nouveau parc et d'un bassin de
Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
1164435006 80.01 (20.43)		

CM1	6 089	8 (si	uite)

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 de
cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y es
érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud
Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimit	é.
1164435005 80.01 (20.44)	
CM16 0899 (suite)	
Prendre connaissa	ance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Minerals (10 087 5	tentes-cadres, pour une période approximative de 8 mois, avec Compass 84,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 931 149,89 \$) e et la livraison de sel de déglaçage des chaussées - Appel d'offres public)
Adopté à la majorité	é des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1167315003 80.01 (20.45)	
CM16 0900 (suite)	
Prendre connaissa	ance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5853 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.	
1165891002 80.01 (20.46)	

À 20 h 42,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de devancer l'étude des articles 51.02 et 51.03 tout de suite après l'article 81.01 (20.46).

La proposition est agréée.

CM16 0901

Nomination de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1242;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2019 :
 - Mme Dorothy Alexandre, en remplacement de Mme Melissa Cerros;
 - Mme Lindsay Daudier, en remplacement de Mme Amélie Coulombe-Boulet;
 - Mme Christine Hoang, en remplacement de Mme Mariane Labrecque;
 - Mme Youla Pompilus-Touré, en remplacement de Mme Anne Richard-Webb;
 - Mme Marie-Eve Rancourt, en remplacement de Mme Yasmina Soussi;

2-	de remercier les mo	embres sortants po	our leur contribution	on au Conseil des	Montréalaises.
Un	débat s'engage.				
Ad	opté à l'unanimité.				

CM16 0902

51.02 1164233002

Nomination de membres au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1243;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le renouvellement du mandat de mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
51.03 1167181004
CM16 0903
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat à Construction Généphi inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6853 (2 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2 - d'autoriser une dépense de 11 284 767,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents;
3 - d'accorder à Construction Généphi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 000 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6853;
 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des 11 nouvelles structures;
5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
À 21 h 04, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.
Adopté à l'unanimité.
1166316014 80.01 (20.47)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0904

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 afin de réaliser des travaux requis à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal :

- 1 de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1 300 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016, conditionnellement à la signature d'une entente relative à la réalisation et au financement des travaux de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater à l'automne 2016;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Emilie Thuillier

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Sauvé et Thuillier.

La vice-présidente du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Sauvé et Thuillier, et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20 Contre : 38 La vice-présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Sauvé et Thuillier rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.01).

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Normand Marinacci

Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan

Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160093002 80.01 (30.01)

CM16 0905

Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,31 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016 relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 d'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté	à l'	unan	imité.
--------	------	------	--------

1165175016 80.01 (30.02)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020, 63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020,63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1163894006 30.01 (30.03)	

CM16 0907

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public (RCG 15-091)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Vu les articles 544 et 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de modifier le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091) par le remplacement des mots : « d'infrastructures du domaine public » par les mots : « reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin ».

Un débat s'engage.	

À 21 h 23, la vice-présidente du conseil, Mme Valérie Plante, demande au conseiller Sylvain Ouellet de retirer les mots « induire en erreur », le conseiller Ouellet s'exécute.

Adopté à l'unanimité.

1154360002 80.01 (30.04)

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre-ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

1160615002 80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0909

Donner un accord de principe sur le développement du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal relatif au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'attester de la conformité du tracé du Sentier Oka Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;
- 2 de s'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation;
- 3 de s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention;

- 4 de s'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien;
- 5 de s'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet;
- 6 d'autoriser le Directeur de la direction des transports à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1154368008 80.01 (30.06)

Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules;
- 2 d'autoriser une appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers);
- 3 d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures;
- 4 d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish;
- 5 d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 6 d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et devis des réaménagements requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et le centre-ville dès juin 2017;

- 7 d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatifs à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie;
- 8 d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointe-aux-Trembles;
- 9 d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souligny et l'Assomption et nouvel accès au port;
- 10 d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant-projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges/Remembrance;
- 11 d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction clientèle;
- 12 d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux;
- 13 d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert;
- 14 d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables externe ou interne :
- 15 d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot:
- 16 d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure:
- 17 d'autoriser une appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX;
- 18 d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique;
- 19 d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017;
- 20 d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 21 d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier;
- 22 d'autoriser une appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard;

					décisionn	

le tout conformément aux informations fin	ancières inscrites au dossier
Adopté à l'unanimité.	
1165056001 80.01 (30.07)	

Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de *la Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.		
1166708005 30.01 (30.08)		

CM16 0912

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (42.01).

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.01) et le conseil se partage comme suit :

En faveur: 37 Contre: 27

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (42.01) adopté à la majorité des voix, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
1161322004 80.01 (42.01)
CM16 0913
Approbation du Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures - Phase 1
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver le Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-trois millions neuf cent soixante-deux mille neuf cent treize dollars (53 962 913 \$) pour finance le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1, le tout conformément à l'article 123 de la <i>Loi sur les sociétés de transport en commun</i> (RLRQ, c. S-30.01).
Un débat s'engage.

1166213004 80.01 (45.01)

Adopté à l'unanimité.

Nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de

représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île. Adopté à l'unanimité. 1162577023 80.01 (51.01) À 22 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 23 août 2016, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016 13 h

Séance tenue le mardi 23 août 2016 – 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black. Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS:

M. Benoit Dorais, Mme Marie Cinq-Mars, M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, D M ^e Yves Saindon, G									
Le président du conseil, moment de recueillement.	— M. Frantz —	Benjamin,	déclare	la séanc	e ouverte	et	demande	d'observer	· ur

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

Mme Sonja Susjnar M. Russell Copeman

Projet de développement résidentiel dans l'arrondissement de Lachine – contribution à une augmentation du parc automobile et à une détérioration de la qualité de l'air à Montréal / Conditions non rencontrées pour qualifier de Transit oriented developpement (TOD) le projet de gare dans l'arrondissement de LaSalle ainsi que le projet de développement de 5 000 unités le long du canal, dans l'arrondissement de Lachine

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	Mme Monique Vallée (Mme Manon Barbe)	Questionne la sécurité des cyclistes qui se retrouvent dans un cul de sac et sur des circuits fermés dans diverses pistes de l'arrondissement de LaSalle – Suggestions de rues pour de nouvelles pistes / Gaspillage de fonds publics en ayant recours à la location de salles privées pour des consultations publiques au lieu de les tenir dans des salles appartenant à l'arrondissement
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis) (M. Richard Bergeron)	Ne pas aller de l'avant avec le projet d'un Réseau électrique métropolitain (REM) tant que le coût total ne sera dévoilé ainsi que les impacts sur l'étalement urbain Dépôt de document
Un débat s'engage.		
M. Donald Hobus	(M. Russell Copeman)	Information supplémentaire demandée sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du projet de développement résidentiel de l'Anse-à-l'Orme
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (Mme Manon Gauthier)	Planification d'activités afin de souligner et commémorer les éclipses totales du soleil qui auront lieu en 2017 et 2024
M. Handy Sofwan	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Assurance que le Règlement sur le contrôle des animaux visant l'interdiction de la race de chiens pitbull sera appliqué dans le respect des citoyens – Sensibiliser les propriétaires de chiens de leurs responsabilités envers leurs animaux et les citoyens
À 10 h		
Il est proposé par M Fra	ancesco Miele	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de cinq minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Erika Doyon Minuto M. Denis Coderre

(Mme Anie Samson)

Règlement sur le contrôle des animaux visant l'interdiction de la race de chiens pitbull et règlement adopté par la Ville de Calgary – Position des membres du parti Projet Montréal sur ce sujet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 04.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de À Objet M. Denis Coderre M. Luc Ferrandez Mesures concrètes pour assurer la sécurité des cyclistes et intervention immédiate l'administration auprès du corps de police afin qu'il applique vigoureusement le Code de la sécurité routière en matière de limite de vitesse pour les camions et auprès du gouvernement du Québec pour des mesure de sécurité sur les angles morts pour les gros camions circulant à Montréal Mme Émilie Thuillier M. Denis Coderre Nombre de réunions que la Ville a eu avec Mobilité (M. Marvin Rotrand) Montréal en regard des besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées en matière de transport en commun - Urgence d'instaurer un moyen de transport efficace en accessibilité universelle pour desservir l'aéroport de Montréal

À 10 h 20,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, demande au président du conseil d'exiger le respect

du temps de réponse qui est d'une minute aux questions des élus

Mme Justine McIntyre M. Denis Co

M. Denis Coderre (M. Aref Salem) Mesures concrètes pour implanter des mesures de mitigation de la circulation aux abords des écoles primaires, dont l'école Élan, afin d'assurer la sécurité des élèves lors des déplacements

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 26.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

Accorder un contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) pour les travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6° Avenue et la 8° Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 800 920,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 427296 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1155;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense de 800 920,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 288,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 427296.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1166152029		

CM16 0916

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Infrastructel inc. pour les services de surveillance de travaux, avec deux options de prolongations facultatives de douze mois supplémentaires chacune, pour une somme maximale de 225 983,36 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 1618 (2 soum., 1 non-conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1156;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre pour la surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 225 983,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1618 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1166850005	

Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019 - Montant approximatif de 355 268,24 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1201;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, soit pour une somme approximative de 355 268,24 \$, taxes incluses, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de 3 ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1166958001		

CM16 0918

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 755 188,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44001 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1202;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense de 10 755 188.52 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 170 125,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.04 1167237003

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néolect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44003 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1203;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense de 2 307 049,85 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 639,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44003;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.05 1165897005	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CM16 0920

Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néolect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44004 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1204;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 2 407 354,09 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 925 883,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44004;

3- d'imputer cette dépense confo	mément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20.06 1165897006	

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation, soit du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017 et autoriser une dépense de 449 832,22 \$, taxes incluses, pour les contrats de location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CA12 14 00324 et CA12 14 0327), soit à Jean-Louis Blais, Excavation P. Huot inc. ainsi que 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1206;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 449 832,22 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, les trois contrats pour la fourniture de machineries avec opérateur, six tracteurs-chargeurs et trois rétrocaveuses intervenus avec les firmes ci-après désignées pour les montants et les articles indiqués en regard de chacune d'elles, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12303:

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Jean-Louis Blais	1 tracteur-chargeur	46 192,36 \$
Excavation P. Huot inc	5 tracteurs-chargeurs	305 620,80 \$
9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.)	3 rétrocaveuses	98 019,06 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.07 1160587001	

CM16 0922

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation, soit du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, et autoriser une dépense de 303 218 \$, taxes incluses, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46^e Avenue, dans le cadre du contrat à Gaston Contant inc. (CA12 19 0402), majorant ainsi le montant total de 519 382,19 \$ à 822 600,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1207;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 303 218 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. (CM15 1099) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige situé sur la 46^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.08 1160587003

CM16 0923

Accorder un contrat de gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43), pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1210;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 Fiche 43), pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160025008

CM16 0924

Autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie sise au 1455 rue Bercy, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1216;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.10 1165884002	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 0925

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine, entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 665 245,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1621 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1218;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 435 735,70 \$, taxes incluses, représentant 65,50 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'accorder à Les Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 665 245,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1621;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	<u> </u>
Un débat s'engage	·
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences:	Tous les membres présents de l'opposition officielle
20.11 1167292004	

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1223;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 683,1 m² et appartenant à Vanpark Plaza Investments inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2- de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 683,1 m², dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin:
- 5- d'autoriser une dépense de 2 644 425 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opérer le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.12 1161195010		

CM16 0927

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, un local situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$, avant les taxes et une subvention de 51 447 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1225;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, le local 331, situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 506,95 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.13 1164069006
CM16 0928
Approuver un projet de prolongation de la convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois à compter du 1 ^{er} août 2016, un local situé au 6 ^e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie de 354,77 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer équivalent à 311 626,76 \$, net de taxes qui sera soustrait de la subvention de 6,5 M \$ approuvée le 21 septembre 2015 (CM15 1102)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1227;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois, à compter du 1 ^{er} août 2016, un local au 6 ^e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie de 354,77 mètres carrés, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'autoriser la dépense additionnelle de loyer de 35 214,54 \$, taxes incluses, pour les années 2016 à 2018, pour l'utilisation des locaux à l'extérieur des heures normales d'ouverture ;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.14 1164069008
CM16 0929

Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand, afin de permettre le développement du terrain de l'excour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales / Autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1238;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet, en ingénierie électrique et expression des besoins civils, pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand pour des fins résidentielles et commerciales:
- 2 d'autoriser à cette fin une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour leurs frais d'expertise en ingénierie;
- 3 de mandater la Commission des services électriques de Montréal pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
- 4 d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer et soumettre tous documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.15 1163370001
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimité.

CM16 0930

Accorder un contrat de gré à gré au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la section des archives du Service du greffe, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1266;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de gré à gré entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec, pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la Section des archives du Service du greffe, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.16 1167341001
CM16 0931
Autoriser une dépense additionnelle de 583 100,54 \$, taxes incluses, afin de se prévaloir de l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017, prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise sanitaire F.A. Itée (CA13 19 0279 et CM15 1095), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$, taxes incluses
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1269;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1- d'autoriser une dépense additionnelle de 583 100,54 \$, taxes incluses, afin de se prévaloir de l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017, prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise sanitaire F.A. Itée (CA13 19 0279 et CM15 1095), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$, taxes incluses;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.17 1166224001

CM16 0932
Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 et 2013-06), R. Racicot Itée (2013-05) et Les Excavations Payette Itée (2013-07 et 2013-08) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57 \$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1271;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 et 2013-06), R. Racicot Itée (2013-05) et Les Excavations Payette Itée (2013-07 et 2013-08) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57 \$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.18 1164631007

Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont, accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 16 0218) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619 \$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1273;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 16 0216) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619 \$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.19 1164631009		

CM16 0934

Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, dans le boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et dans la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 394 331,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10200 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1275;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 3 394 331,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, dans le boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et dans la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 176 331,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10200;

3- d'imputer	ette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'er	age.
Adopté à l'un	nimité.
20.20 116635600	
II est proposé	par M. Francesco Miele
appuyé	ar M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pou	fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.
Adopté à l'un	nimité.
CM16 0935	
de réhabilita rue Préfonta	dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travau on de conduite d'eau dans la rue de Rouen ainsi que les travaux de voirie dans l ne, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302,58 \$ à 1 950 561,33 \$, taxe
Vu la recomm	ndation du comité exécutif en date du10 août 2016 par sa résolution CE16 1276;
II est proposé	par M. Francesco Miele
appuyé	par M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
réhabilita Préfontai	une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux don de conduite d'eau dans la rue De Rouen ainsi que les travaux de voirie dans la rue, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302,58 \$ à 1 950 561,33 \$, taxe
2- d'imputer	ette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'un	nimité.
20.21 116723103	

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 415 045,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322801 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1280;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 415 045,33 \$, taxes incluses, pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 382 045,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.22 1167231036		

CM16 0937

Accorder un contrat à LV Construction pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavelier-de-LaSalle, Leroux et Riverside - Dépense totale de 619 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6896 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1288;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 619 049,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavelier-de-LaSalle, Leroux et Riverside, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à LV Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 771,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6896;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège pour demander au conseiller Réal Ménard de répondre à ses questionnements au lieu de dénigrer son intervention. Le conseiller Ménard soulève à son tour une question de privilège et indique que sa réplique ne visait pas à dénigrer l'intervention de l'élue mais à faire une mise au point sur la rigueur dont font preuve les fonctionnaires concernés.

Adopté à l'unanimité.	
20.23 1167334004	

CM16 0938

Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - Dépense totale de 3 544 207,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 299001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1289;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense de 3 544 207,05 \$, taxes incluses, pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Cusson-Morin Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 419 518,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.24 1167000006	

CM16 0939

Accorder un contrat à Procova inc., pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre culturel Calixa-Lavallée, situé au 3819 rue Calixa-Lavallée - Dépense totale de 657 829,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5851 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1290;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 657 829,46 \$, taxes incluses, pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre Calixa-Lavallée du parc Lafontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 095,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5851;

o apator cotto	
Adopté à l'unanimit	é.
20.25 1166627003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CM16 0940

Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1293;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no.1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.(CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.26 1165886002	

CM16 0941

Accorder deux contrats de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour le Programme de construction des cours de services et pour le Programme de construction des bibliothèques - Dépense totale de 13 061 162,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14338 (3 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1295;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense totale de 13 061 162,88 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement aux programmes de construction des cours de services et des bibliothèques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant:
 - Cours de services : 8 453 137,34 \$;Bibliothèques : 4 608 025,54 \$;
- 2- d'approuver les deux projets de convention par lesquels Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale totale de 12 439 202,74 \$, taxes incluses (Contrat #1 : 8 050 606,99 \$; Contrat #2 : 4 388 595,75 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14338 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

 Un débat s'engage.

 Adopté à l'unanimité.

 20.27 1165884001

CM16 0942

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Dépense totale de 579 219,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15254 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1298;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 579 219,37 \$, taxes incluses, pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie d'arbres, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Tremblay et Tremblay, S.E.N.C/Trame-Verte, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 526 563,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.28 1166688015		

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Le Groupe Geninov inc. et Transit arpenteur-géomètre inc. pour des services de surveillance de travaux avec deux options de prolongations facultatives de 12 mois supplémentaires chacune - Appel d'offres public 1621 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1299;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec deux options de prolongations facultatives de 12 mois chacune, pour la surveillance de travaux;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux document de l'appel d'offres public 1621 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Le Groupe Geninov inc. (équipe # 1) 197 527,05 \$; Le Groupe Geninov inc. (équipe # 2) 197 527,05 \$; Transit arpenteur-géomètre inc. 219 544,76 \$;

- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les projets de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à	l'unanimité.
----------	--------------

20.29 1166850006

CM16 0944

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude de passage sur une partie d'un terrain situé au nord de l'intersection de la rue Thimens et du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué d'une partie des lots 3 908 525 et 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 123 487,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1303;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude de passage sur un terrain situé du côté nord de la rue Thimens, à l'est de la rue Pitfield, constitué d'une partie des lots 3 908 525 et 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tel qu'illustré au plan préparé par Christian Viel, arpenteurgéomètre, le 11 mai 2016, sous sa minute 216;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin:
- 3- d'autoriser une dépense de 123 487,75 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1164435009

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0945

Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 106 651 \$ pour toute la durée du bail (Bâtiment 2453-104).

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1304;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, à des fins socioculturelles, les locaux 314, 315 et 317 au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 mètres carrés, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat.

Adopte a l'unanimite.		
20.31 1164069009		

CM16 0946

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 500 \$ à AlterGo sur trois ans, soit 45 500 \$, par année, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1314;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder à AlterGo un soutien financier de 136 500 \$, sur trois ans, soit 45 500 \$, pour les années 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.32 1161643004		

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019 pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM / Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à AlterGo pour la gestion de ce projet, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, pour 2016 et 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2017, 2018 et 2019, le tout dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1316;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à AlterGo, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019, pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 50 000 \$ pour les exercices 2017 à 2019;
- 4- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit une somme maximale de 10 000 \$, taxes incluses, en 2016 et de 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour les années 2017, 2018 et 2019, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.33 1161643003		

Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique / Approuver les projets de protocoles d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1307;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 5 et 6 août, dans le cadre des Concerts Campbell 2016;
- 2- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Olympique, le 10 août 2016;
- 3- d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
0.34 1164639001

CM16 0949

Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) dans les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et dans les rues Ouimet et Saint-Germain (volet 2) pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-015 (7 soum.) / Autoriser une dépense de 296 882,70 \$, taxes incluses, pour, les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1278;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) dans les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2), pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-015;
- 2- d'autoriser une dépense de 296 882,70 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. inc., conformément aux documents de l'entente-cadre 1054934;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.35 1163152008
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0950
Accorder un contrat à Techniparc inc. pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola - Dépense totale de 1 519 630,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6895 (3 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1286;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1- d'autoriser une dépense de 1 519 630,20 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2- d'accorder à Techniparc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 482 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6895;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage
Adopté à l'unanimité.
20.36 1167334003

Accorder 7 contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de 2 ans aux compagnies suivantes : Martin Lefèbvre Transport inc., Gestion Gérard Boutin inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., 9124-4277 Québec inc. et Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc. - Dépense maximale totale de 5 097 130,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1341;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes, pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, les contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15062 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
9124-4277 Québec inc.	VMA-202-1618	923 438,62 \$
Gestion Gérard Boutin inc.	MHM-205-1618	868 183,18 \$
	VSP-205-1618	547 431,39 \$
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	MHM-206-1618	738 840,96 \$
	MHM-207-1618	527 305,24 \$
Transporteur en vrac Ste-Hyacinthe inc.	VSP-206-1618	531 702,03 \$
Martin Lefèbvre Transport inc.	PMR-203-1618	960 228,66 \$
TOTAL		5 097 130,07 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.37 1164631006	

CM16 0952

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 413 869,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211618 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1345;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 10 571 560,24 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour la Commission des services électriques de Montréal, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 846 560,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211618;

3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	opté à l'unanimité.
20.3	38 1166446001
CM	
Pre	endre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
tra su	corder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de vaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections r le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes cluses - Appel d'offres public 16-44002 (3 soum.)
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1343;
II e	est proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et	résolu :
1-	de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2-	d'autoriser une dépense de 11 707 453,87 \$, taxes incluses, pour une période de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3-	d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 804 969,25 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44002;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	opté à l'unanimité.
20.3	39 1165897004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221710 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1352;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 518 059,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 461 365,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221710;

4-	d'imputer cette	dépense	conformément	aux informa	ations fir	nancières	inscrites au	ı dossier	décisionnel
----	-----------------	---------	--------------	-------------	------------	-----------	--------------	-----------	-------------

Un débat s'engage.			
Adopté à l'unanimité.			
20.40 1164021003			
Le maire de Montréal, M. De la ville de Shanghai au balcor	parole pour souligner	la présence d'une dé	légation de

CM16 0955

Accorder un soutien financier maximal de 2 334 080 \$ au Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal » / Autoriser un virement budgétaire de 1 633 856 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1367;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 334 080 \$, pour l'année 2016-2017, à Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal - septembre 2016 au 30 juin 2017 », dans le cadre de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 1 633 856 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 4- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du SDSS, de 700 224 \$, pour l'exercice 2017, ce montant sera pris à même l'enveloppe de 5 M\$ en demande additionnelle pour la Politique de l'enfant;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité	•
20.41 1167392001	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	l'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité	

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2016-2017 - Dépense de 22 995 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1168;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2016-2017 et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 22 995 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Luis Miranda

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.01 et le conseil se partage comme suit :	
En faveur: 36 Contre: 25	
Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est	
RÉSOLU	
en conséquence.	
30.01 1164784009	
CM16 0957	
Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la <i>Loi sur la qualité l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2) pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur le s de l'ancienne usine Jenkins, en vue de permettre la construction d'un projet résidentiel prentreprise Développement Lachine Est inc.	ite
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1239;	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la <i>Loi sur</i> qualité de l'environnement (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterrain et de surface pour le projet résidentiel Jenkins.	
Un débat s'engage.	
Adopté à la majorité.	
Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle	
30.02 1152614006	
CM16 0958	
Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la <i>Loi sur la qualité l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount	
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1240;	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.	
30.03 1165153014	
CM46 0050	
CM16 0959	
financière de paier	ution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve nent au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de cipales (97 572 423,03 \$)
Vu la recommandatio	on du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1250;
II est proposé par N	1. Francesco Miele
appuyé par N	Pierre Desrochers
Et résolu :	
financière destinée	tion visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 97 572 423,03 \$ à la réserve à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales formations financières inscrites au dossier décisionnel
Adopté à l'unanimité.	
30.04 1163894005	
CM16 0960	
Laurent, et la Comp nouveau système d	ure de la convention, entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint pagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'ur 'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue nilliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent
Vu la recommandatio	on du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1322;
II est proposé par N	1. Francesco Miele
appuyé par N	1. Pierre Desrochers
Et résolu :	
la Compagnie des c d'avertissement au p	re de la convention, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Saint-Laurent, e hemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, poin subdivision Saint-Laurent.
Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité.	
30.05 1164378030	

À 12 h 31, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016 13 h

Séance tenue le mardi 23 août 2016 – 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black. Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS:

Mme Patricia Lattanzio et M. Giovanni Rapanà.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alan DeSousa.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.08 :

Mme Patricia Lattanzio.

AUTRES PRÉSENCES :

	coux, Directeur général don, Greffier de la Ville
Le président du con	seil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.
À 14 h 01, le consei	il reprend ses travaux à la réunion des articles 30.06 à 30.09.
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1320;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.
30.06 1160615003

CM16 0962

Offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1321;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.
30.07 1163827001

CM16 0963

Déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal l* Approuver la Politique de gestion contractuelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1369;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2 d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par M. Alex Norris

d'ajouter après l'article 5 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, l'article suivant :

« 5a) Au moment du dépôt de sa soumission, le soumissionnaire fait état, par écrit, de la liste des individus, parmi les membres de son conseil d'administration et de sa direction, ayant été solliciteur, pour des candidats indépendants ou des partis politiques montréalais, tel que défini à l'article 432 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, au cours des quatre dernières années en date de la soumission. »

À 14 h 10, le leader de la majorité, M. Francesco Miele, propose la suspension des travaux pour une durée de deux minutes afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement des conseillers Lavoie et Norris avant d'en débattre.

La proposition est agréée.

À 14 h 12, le conseil reprend ses travaux.

Après avoir pris en délibéré l'amendement des conseillers Lavoie et Norris, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, le juge recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège à l'endroit de la conseillère Justine McIntyre, qui blâme l'administration de porter atteinte à la démocratie en refusant de débattre sur les propositions soumises. Il indique que le dossier est public depuis plus d'un mois et que la conseillère avait amplement le temps de communiquer avec le porteur du dossier pour en discuter. Le président du conseil ne reconnait pas la question de privilège du leader de la majorité.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Lavoie utilise son droit de réplique sur l'amendement proposé.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges,

Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars, Pagé et Searle (28)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, Clément-

Talbot, Celzi, Bissonnet, Marinacci, Dauphin et Cloutier (34)

Résultat: En faveur : 28

Contre: 34

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'éti	ude de l'article 30.08.
	-
Le débat se poursuit.	

Le président du conseil met aux voix l'article 30.08 et le déclare adopté à l'unanimité des membres présents, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.08 1164990001

CM16 0964

Déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif au contrôle des animaux applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- un article de la Human Society of the United States expliquant que l'interdiction des chiens de race
 Pit bulls a été instaurée sans aucune étude;
- un article de la Human Society de la Ville de Toronto sur les effets du règlement interdisant les chiens de race Pit bulls;
- un article tiré d'un reportage de la télévision Global portant sur l'augmentation de morsures de chiens malgré l'interdiction de Pit bulls sur le territoire de la Ville de Toronto;
- ainsi qu'une analyse de la Ville de Washington sur l'inefficacité d'un règlement interdisant une race spécifique de chiens.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.09.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.09.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Cloutier, Pagé

et Searle (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé,

Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe et Cinq-Mars (25)

Résultat: En faveur : 38

Contre: 25

Le président du conseil met aux voix l'article 30.09 et le déclare adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.09 1166379001

30.09 1166379001

Archives de la Ville de Montréal

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1164386003
CM16 0966
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.02 1160390006
CM16 0967
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.03 1166316015
CM16 0968

St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17ème et 18ème Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17^{ème} et 18^{ème} Avenues au sud de la rue

AVIS DE MOTION

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des Avenues de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (11-015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des avenues de l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1150364004
CM16 0970
Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c. C-1.1)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c. C-1.1) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.06 1164136001
CM16 0971
Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.07 1163643001
CM16 0972

AVIS DE MOTION

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1163643002		

pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1164815003	

CM16 0974

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1161179009	
-	

CM16 0975

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et présentation faite par M. Francesco Miele de l'adoption à la séance du conseil municipal du 26 septembre 2016 du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) ». Le projet de règlement vise à ajouter une disposition interdisant aux élus ainsi qu'à leur personnel de cabinet, le cas échéant, de faire des annonces à propos de projets, de contrats et de subventions lors d'activités de financement politique, laquelle interdiction demeure effective tant que la décision finale sur la réalisation du projet, la conclusion du contrat et l'octroi de la subvention n'est pas prise par l'autorité compétente.

41.11 1163430014	

CM16 0976

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1166379001			

Avis de motion - Règlement sur le contrôle des animaux

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1165086003
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM16 0978
Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18 ^e Avenue, entre l rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-PrairiesPointe-aux Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains
Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18 ^e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-PrairiesPointe aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseplus de deux jours juridiques avant la séance;
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités e villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1 ^{er} juin 2016, par sa résolution CE16 0909 ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l 18 ^e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».
Adopté à l'unanimité.
42.01 1154386003
Règlement 16-044

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016, par sa résolution CE16 0910;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier– Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.	
42.02 1164396004	
	Règlement 16-045

CM16 0980

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2016, par sa résolution CE16 0913;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.
42.03 1165380001
Règlement 16-046
CM16 0981
Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)
Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;
Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1 ^{er} juin 2016, par sa résolution CE16 0911;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) »;
2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
42.04 1160132003
Règlement 12-022-2
Règlement 12-0136-7

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1020;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1166688010

Règlement 16-047

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0983

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.06 1161368006	
	Règlement 16-048

CM16 0984

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1017;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1165329002

Règlement 02-003-2

Ŭ

CM16 0985

Adoption - Règlement sur les services de collecte

Attendu qu'une copie du Règlement sur les services de collecte a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1016;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte ».
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
42.08 1166717001
Règlement 16-049
CM16 0986
Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre l 3 ^e Avenue et la 4 ^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aux fins de transfert aux propriétaires riverains
Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque entre la 3e Avenue et la 4e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deu jours juridiques avant la séance;
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités e villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1015;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René Lévesque, entre la 3 ^e Avenue et la 4 ^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».
Adopté à l'unanimité.
42.09 1164386004
Règlement 16-050

Adoption - Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1014;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail »;
- la Ville sur la

	èglement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »
Un débat s'engage	
La conseillère Elsie	e Lefebvre retire le mot « malhonnête » utilisé lors de son intervention.
Le débat se poursu	 uit
Adopté à l'unanimit	·é.
42.10 1162937001	
	Règlement 16-051
	Règlement 02-002-25
Il est proposé par	M. Francesco Miele
	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	W. 1 IGHG DOSIOGHEIS
	40 44 de Perde de la continua 40 44 à 40 44 de Perde de l'estate
·	d'étude, les articles 42.11 à 42.14 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	ė.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1024;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.11 1161180002	
	Règlement 16-052

CM16 0989

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016, par sa résolution CE16 1102;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

•	
12.12 1160390003	
	Règlement 16-053

Adoption - Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ces règlements ont été modifiés et que des nouvelles copies de ces règlements ont également été distribuées;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 15 juin et du 17 août 2016, par ses résolutions CE16 1099 et CE16 1388;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

de procéder à un vote à main levée sur l'article 42.13.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 42.13 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38 Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.13 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.13 1160335001

Règlement 15-091-2

Règlement 16-054

Archives de la Ville de Montréal

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lectures

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016, par sa résolution CE16 1011;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

de procéder à un vote à main levée sur l'article 42.14.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 42.14 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38 Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.14 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.14 1161322003

Règlement 03-009-5

CM16 0992

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) »;
- 2 de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3 de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

43.01 1163520006

Règlement P-14-026-1

CM16 0993

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »

Vu la résolution CM16 0485 de l'assemblée du conseil municipal du 18 avril 2016, adoptant comme projet de règlement P-14-049-1 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mai 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1180;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

Ado	nté	à	l'una	nin	nité
nuo	ρ ιο	ч	i uiia		IIIC.

44.01 1166826003

Règlement 14-049-1

Entériner l'entente de prêt de service de monsieur Jean-Marc Lavigne pour agir à titre de conseiller principal ressources matérielles, financières et informationnelles à la Société du Parc Jean-Drapeau, à compter du 4 janvier 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1255;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'entériner le protocole d'entente de prêt de service de M. Jean-Marc Lavigne pour agir à titre de conseiller principal ressources matérielles, financières et informationnelles à la Société du Parc Jean-Drapeau à compter du 4 janvier 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.	
50.01 1166089001	

CM16 0995

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.		
51.01		

CM16 0996

Motion de l'opposition officielle pour un objectif de réduction du solde migratoire intraprovincial

Attendu que le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 avait pour objectif de réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en ciblant principalement les Montréalais âgés de 25 à 44 ans qui quittaient la ville chaque année;

Attendu que le nouveau Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 ne contient aucun objectif concernant le solde migratoire intraprovincial;

Attendu que le solde migratoire intraprovincial de l'agglomération de Montréal est toujours fortement déficitaire avec une perte de 14 981 personnes en 2013-2014 et de 14 583 personnes en 2014-2015, principalement des familles;

Attendu que la présence des familles est cruciale pour dynamiser les milieux de vie, renforcer le sentiment d'appartenance à la ville et assurer l'équilibre entre les groupes d'âge;

Attendu que le recensement de 2006 indiquait que plus de 40 % des nouveaux parents qui avaient quitté Montréal pour la banlieue au cours des cinq années précédentes, étaient âgés de 25 à 44 ans et gagnaient entre 50 000 \$ et 100 000 \$ après impôts;

Attendu que le solde migratoire intraprovincial est l'une des principales causes de l'appauvrissement de la collectivité montréalaise étant donné qu'il ralentit la croissance de l'assiette fiscale, prive les commerces d'une importante clientèle et entraı̂ne un exode de l'emploi;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal demande au Bureau du développement durable d'intégrer un objectif de réduction du solde migratoire intraprovincial dans son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

Un débat s'engage.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

La proposition est agréée.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17 Contre : 41

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 16 h 58.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

·

CM16 0997

Motion de l'opposition officielle pour la réalisation de « Water Square »

Attendu que la Ville de Montréal doit faire face aux modifications de la fréquence, de la durée, et de l'intensité des pluies en raison des changements climatiques;

Attendu que la Ville de Montréal doit conjuguer avec ses 4225 km de réseaux de drainage souterrains, dimensionnés selon les pluies historiques qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui;

Attendu que le taux de renouvellement des réseaux de drainage souterrains est de 1 % par année, ce qui le rend peu adaptable et peu flexible;

Attendu que les pluies exceptionnelles génèrent des inondations sur rue, dans les entrées de garage en contre-pente et des refoulements dans les bâtiments;

Attendu que des méthodes alternatives de drainage en surface permettent de ralentir et de stocker l'eau pendant de courtes périodes à un moindre coût, et d'ainsi éviter les surcoûts liés au surdimensionnement des infrastructures souterraines;

Attendu que plusieurs projets pilotes ont été réalisés à Montréal au cours des dernières années pour réduire les eaux de ruissèlement, par exemple, des bassins de biorétention, des jardins de pluie, des surfaces de pavés alvéolés, des tranchés d'infiltration et des toits végétalisés;

Attendu que plusieurs villes des Pays-Bas, comme Rotterdam, ont développé un nouveau concept pour répondre à la problématique des pluies exceptionnelles avec les « Water Square », qui consistent à aménager une place publique qui peut accumuler, pour un maximum de 48 heures, l'eau des pluies exceptionnelles;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet appuyé par Mme Émilie Thuillier Mme Chantal Rouleau que le comité exécutif mandate la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square ». Un débat s'engage. Le conseiller Sylvain Ouellet dépose des photos de différents modèles de « Water Square ». Il est proposé par M. Sylvain Ouellet appuyé par Mme Émilie Thuillier d'amender le texte du résolu afin qu'il se lise comme suit : « de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square ». La proposition est agréée. Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est **RÉSOLU** en conséquence.

65.02

Motion de l'opposition officielle pour la commémoration du 100^e anniversaire de la bataille de Vimy

Attendu que quatre régiments de Montréal - The Black Watch of Canada, The Canadian Grenadier Guards, The Royan canadian Hussars, The Royal Montréal Regiment - ont soutenu l'effort canadien lors de la bataille de Vimy;

Attendu que la bataille de Vimy, survenue entre les 9 et 12 avril 1917, a fait 3600 morts ainsi que 7000 blessés canadiens;

Attendu l'importance de commémorer la mémoire des victimes de la bataille de Vimy dans l'espace public et d'honorer les vétérans;

Attendu que la France a cédé un terrain au Canada pour reconnaître l'effort canadien dans la bataille de Vimy;

Attendu que la bataille de Vimy est indissociable de l'histoire de Montréal;

Attendu que le 375^e anniversaire de Montréal marquera également le 100^e anniversaire de la bataille de Vimy;

Attendu que, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, de nombreux projets verront le jour, incluant de nouveaux parcs ou espaces publics;

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin M. Peter McQueen

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission de toponymie de désigner un nouveau lieu public en hommage aux victimes de la bataille de Vimy;
- 2- que le nouveau lieu soit prêt à temps pour accueillir les cérémonies entourant le 100^e anniversaire de la bataille de Vimy, le 9 avril 2017.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'amender le texte du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

- « 1 que le maire de Montréal consulte les parties intéressées afin de désigner un lieu public en hommage aux victimes de la bataille de Vimy;
- 2 que le lieu soit prêt à temps pour accueillir les cérémonies entourant le 100^e anniversaire de la bataille de Vimy, le 9 avril 2017. »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement des conseillers Downey et Thuillier.

Après avoir pris en délibéré l'amendement des conseillers Downey et Thuillier, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, le juge recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le conseiller Downey utilise son droit de réplique.
Un débat s'engage.
<u> </u>
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Downey et Thuillier.
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Downey et Thuillier et le conseil se partage comme suit :
En faveur : 19 Contre : 41
Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Downey et Thuillier rejetée à la majorité des voix.
Le débat se poursuit sur la motion principale.
La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, exprime le souhait que le résultat du vote précédent s'applique également pour l'adoption de la motion principale.
La proposition est agréée.
Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
65.03
À 17 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.
Frantz Benjamin Yves Saindon PRÉSIDENT DU CONSEIL GREFFIER
Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés. Denis Coderre
MAIRE



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 26 septembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS:

M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil invite les membres à découvrir l'exposition intitulée « José Marti – liberté et poésie » du 9 septembre au 1^{er} octobre 2016, dans le hall d'honneur. C'est sous le signe de la poésie que se dévoile José Marti, une figure historique cubaine emblématique dont la vie tumultueuse a été marquée par l'exil et la lutte pour l'indépendance nationale. L'exposition aborde l'œuvre littéraire de ce personnage aux multiples facettes en plus d'offrir un portrait croisé Montréal-Cuba. Cette exposition est une réalisation du Centre d'histoire de Montréal en collaboration avec le Consulat général de Cuba à Montréal, sous un commissariat de Mme Éveline Martin Archambault.

Le président du conseil annonce le lancement de la Campagne Centraide des employés et des retraités de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une occasion pour réfléchir aux problèmes qui affligent plusieurs milliers de nos concitoyens. La pauvreté, l'exclusion sociale et plusieurs autres enjeux sociaux ont tous comme dénominateur commun, la précarité. Montréal n'est pas immunisée face à ces problématiques. Ce sont des enjeux prioritaires pour l'Administration.

Le président salue le travail et le dévouement des gens de Centraide et souligne par le fait même, le travail des employés de la Ville qui s'impliquent annuellement dans la campagne en organisant une foule d'activités et en sollicitant des dons.

Il souligne, la présence dans les tribunes, de Mme Lili Anna Peresa, présidente, directrice-générale, M. Yannick Elliot, vice-président développement philanthropique, M. Mario Régis, vice-président développement social, M. Denis Sauvé, conseiller en planification, service allocations et analyse sociale, Mme Yvonne Leroux, directrice, service de la campagne annuelle et Mme Caroline Poupart, coordonnatrice, service de la campagne annuelle et Mme Lise Beauregard, directrice des bureaux des campagnes.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} octobre 2016 « Journée internationale de la musique »; le 4 octobre 2016 « Journée mondiale des animaux »; le 5 octobre 2016 « Journée mondiale des enseignants »; le 10 octobre 2016 « Journée mondiale contre la peine de mort »; le 16 octobre 2016 « Journée mondiale de l'alimentation »; le 24 octobre 2016 « Journée des Nations unies » et « Journée mondiale d'information sur le développement ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de septembre des conseillers et conseillères Sylvain Ouellet, Dominic Perri, Harout Chitilian, Alex Norris, Lionel Perez, Steve Shanahan, Monique Vallée, Érika Duchesne et Christine Black.

Le président du conseil souligne la naissance de Ferdinand, fils du conseiller François W. Croteau, né le 14 septembre dernier.

Pour terminer, le président du conseil informe les membres que le 8 septembre dernier, lui-même, accompagné de M. Lionel Perez, responsable de la démocratie au niveau de la Ville, ont eu le plaisir d'initier la 1^{ère} caravane de la démocratie municipale qui s'est tenue à la Maisonnée. Cette initiative réunie l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), l'Ombudsman, les 3 conseils, soit, le Conseil Jeunesse de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Conseil interculturel, le Service du greffe et le Bureau de la présidence du conseil. Il remercie tous les participants à cette initiative ainsi que l'appui du bureau de M. Lionel Perez. La prochaine édition aura lieu le 3 novembre 2016, et il invite les élus qui désirent y participer à contacter le Bureau de la présidence du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Terrains échangés dans les derniers mois en vue de préparer les infrastructures desservant le projet 15/40 – le maire de Montréal a-t-il été contacté par les promoteurs ? / Avis de faisabilité ou pas de ce projet donné par le maire de Montréal
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Adhésion à la « Vision Zéro » - nouvelles actions qui seront proposées par la Ville à cet effet / Changements apportés depuis l'adhésion de la Ville, le 14 septembre 2016 – nouvelles actions pour améliorer, les viaducs, les voies cyclables, l'emportiérage, la sécurisation des piétons
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Adhésion à la « Vision Zéro » - en lien avec cette vision, mesures au niveau de la sécurité des chantiers de construction pour assurer la circulation pour les automobilistes, les cyclistes, les piétons et pour tous les usagers de la route / Analyse à faire après chaque accident survenu et mise en place de stratégies afin de s'assurer que les lois et règlements soient respectés
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Regroupement d'activités en vertu de l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> – engagement à publier le diagnostic des activités regroupées et, si objectif non atteint, possibilité de revenir en arrière / Confirmer le mandat de regroupement sont pour une période de 2 ans

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Projet de développement résidentiel sur les terrains de l'Hippodrome – intérêt réel de l'Administration dans ce projet ou prétexte pour le prolongement du boulevard Cavendish / Utilisation de l'Hippodrome pour encourager la prolongation du boulevard Cavendish et indirectement le projet 15/40
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Legs du 375 ^e de Montréal – plusieurs projets ne pourront être livrés à temps en vue des célébrations du 375 ^e – pourquoi ne pas avoir reporté les festivités afin que les travaux puissent être terminés / Informer la population sur une base régulière de l'état d'avancement des travaux

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

M. Marvin Rotrand M. Denis Coderre Méga projet à Brossard de la firme Devimco -(M. Pierre Desrochers) élément d'étalement urbain et impacts pour Montréal / Ligne directrice de la CMM en ce M. Denis Coderre Possibilité de retrait du pouvoir référendaire aux Mme Valérie Plante (M. Russell Copeman) citoyens / Moyens mis à la disposition des citoyens pour se faire entendre et s'exprimer M. Denis Coderre Véhicules en libre service (VLS) – attitude hostile M. Craig Sauvé de la Ville envers Commuauto et Car-to-Go et (M. Aref Salem) demande de retrait des propos tenus dans les

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement* sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 52.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, cède la parole au maire de Montréal. Le maire souligne le fait que Mme Homa Hoodfar, qui était détenue en Iran, a été libérée et il salue également les membres de sa famille. Il remercie les intervenants du gouvernement du Canada et indique que ce fut un travail de collaboration avec divers pays.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges soulève une question de privilège rappelant que le mot « complot » utilisé par le maire lors d'une intervention, a été inscrit dans la liste des mots antiparlementaires. Le maire indique qu'il a utilisé le terme « théorie du complot ». La leader de l'opposition officielle réitère le fait que ce mot a été inscrit dans la liste des mots antiparlementaires et demande le retrait.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et lui indique qu'il a bien noté ses remarques et demande au leader de la majorité de poursuivre les travaux.

03.02

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*; - les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement); - les points en orientation au conseil d'agglomération (80); - tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.					
*Veuillez noter qu	e la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h				
Il est proposé par	M. Francesco Miele				
appuyé par	M. Pierre Desrochers				
Et résolu :					
	u jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016, tel que du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article ant l'article 7.14.				
Adopté à l'unanimit	é.				
03.01					
					
CM16 1000					
Approbation du p	rocès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2016				
Il est proposé par	M. Francesco Miele				
appuyé par	M. Pierre Desrochers				
Et résolu :					
	ocès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2016, article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 22 septembre 2016 .				
Adopté à l'unanimit	é.				

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 31 août 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2015.

CM16 1001

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 », et le conseil en prend acte.

04.04 1163430017

CM16 1002

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activités

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activités, et le conseil en prend acte.

04.05 1163430016

CM16 1003

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.06 1163430018

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015, et le conseil en prend acte.

04.07 1163430019			

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Motion CA16 26 0239 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie demandant la réouverture gratuite du Jardin botanique en dehors des heures d'ouverture de la billetterie

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Par M. Lionel Perez

- 6.01 Réponse écrite à la question de monsieur Sterling Downey lors du conseil municipal du 20 juin 2016 Article 20.13 Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc.
- 6.02 Réponse écrite au commentaire de madame Émilie Thuillier lors du conseil municipal du 23 août 2016 relatif au formulaire d'approvisionnement pour le dossier 1167292004.

Par M. Réal Ménard

6.03 Réponse écrite à la question de monsieur Éric Alan Caldwell lors du conseil municipal du 23 août 2016 relative aux dépenses pour les travaux au parc Clémentine-de-la-Rousselière.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2016.

CM16 1005

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1163602013	

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 de Moisson Montréal,
en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03
CM16 1007
Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de la Fédération de soccer du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 de la Fédération de soccer du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.04
CM16 1008 Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de la Maison d'Haïti, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 de la Maison d'Haïti,
en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.05
CM16 1009
Dépôt du Rapport à la communauté 2015 de l'organisme Les YMCA du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport à la communauté 2015 de l'organisme Les YMCA du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.06

Dépôt du Rapport annuel 2015 et du Rapport d'activités du 1er novembre 2015 au 30 mai 2016	de
la Société de développement social, en vertu de la résolution CM13 1157	

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015 et le Rapport d'activités du 1^{er} novembre 2015 au 30 mai 2016 de la Société de développement social, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07
CM16 1011 Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 d'Intégration Jeunesse du Québec inc., en vertu de la
résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015-2016 d'Intégration Jeunesse du Québec inc., en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.08
CM16 1012
Dépôt du Bilan d'activités 2015 de Revitalisation Saint-Pierre, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan d'activités 2015 de Revitalisation Saint- Pierre, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.09
CM16 1013
Dépôt du Bilan annuel 2015-2016 de RAP Jeunesse, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015-2016 de RAP Jeunesse, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.10

	Déi	oôt	du Bilan	2015 d	es matières	résiduelles	de	l'agglomération	de Montréal
--	-----	-----	----------	--------	-------------	-------------	----	-----------------	-------------

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.11 1162937003
CM16 1015
Bilans annuels 2014 et 2015 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les Bilans annuels 2014 et 2015 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.
07.12 1166960003
CM16 1016
Dépôt du Rapport d'activités pour la période du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités pour la période du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.13
CM16 1017
Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement (art 57.1.10 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i>)
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général portant sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement (art 57.1.10 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i>), et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.14 (Ajout)

Dépôt du deuxième rapport d'étape de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville de Mont-Royal »

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde dépose le deuxième rapport d'étape de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville de Mont-Royal », et le conseil en prend acte.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'accorder une nouvelle prolongation d'une durée de sept mois, soit jusqu'en mars 2017, au mandat CM15 0372 donné à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

La proposition est agre	eee.		
Un débat s'engage.			
	-		
08.01			

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Guillaume Lavoie

11.01 Dépôt d'une pétition signée par 2994 (approx.) personnes contre la fermeture de la piscine du CEGEP de Rosemont.

Le conseiller Guillaume Lavoie déplore le refus du président d'accueillir cinq citoyens qui souhaitaient être présents lors du dépôt de cette pétition. Le président rappelle au conseiller la directive en vigueur depuis 2008. Le conseiller Lavoie soulève une question de privilège à l'effet qu'un courriel informant le président de cette demande lui a été envoyé le 23 septembre dernier. Le président indique plutôt que le courriel qu'il a reçu de sa part est en date du 26 septembre, jour du conseil. Le leader de la majorité fait une mise au point et réfère la problématique soulevée à la Commission de la présidence. Le leader adjoint de l'opposition officielle appui cette recommandation de M. Miele et le conseil se poursuit.

Par Mme Anne-Marie Sigouin

11.02 Dépôt d'une pétition signée par 537 (approx.) personnes pour sécuriser l'intersection de Monk et Jolicoeur dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CM16 1019

Déclaration marquant l'engagement de la Ville de Montréal à la « Vision Zéro »

Attendu que la sécurité routière est au cœur des préoccupations de la Ville et fait partie intégrante de sa mission;

Attendu qu'au cours des dernières années la Ville a mis en place plusieurs projets et programmes en matière d'amélioration de la sécurité routière, selon une approche à trois volets : l'ingénierie, la sensibilisation et l'application des règlements;

Attendu que les attentes de la collectivité en matière de sécurité routière sont légitimement toujours plus élevées; et ce malgré toutes les initiatives ci-haut mentionnées qui ont permis de réduire de 26 % les accidents corporels en 8 ans et de 53 % des accidents mortels au cours de la même période;

Attendu que la part modale liée aux transports actifs n'a cessé d'augmenter aux cours des dernières années, amenant du même coup des enjeux de cohabitation toujours plus grands entre les divers usagers du réseau routier et conduisant ainsi à la nécessité de revoir le partage de l'espace public sur une base plus équitable;

Attendu que la Ville doit maintenant se donner un nouvel élan dans son approche en matière de sécurité routière et que pour obtenir le succès souhaité, l'ensemble des partenaires et les usagers devront jouer un rôle de premier plan;

Attendu que la Ville compte doubler ses investissements en matière d'infrastructures de voirie au cours des trois prochaines années; ce qui constitue une formidable occasion pour y intégrer de nouvelles mesures qui amélioreront et sécuriseront la cohabitation entre tous les usagers de la rue;

Attendu que l'expérience mondiale, notamment celle des pays scandinaves, semble avoir donné des résultats plus qu'intéressants en regard de la « Vison Zéro » Accident, laquelle veut que la vie humaine soit prioritaire encore plus que la mobilité;

Attendu que Montréal veut se maintenir à l'avant-garde des villes nord-américaines et canadiennes en matière de sécurité routière et désire jouer un rôle de leader dans ce domaine en créant un réseau des villes canadiennes adeptes de la « Vision Zéro »;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Aref Salem

M. Marc-André Gadoury Mme Elsie Lefebvre

Et résolu:

que le conseil municipal déclare s'engager formellement à la « Vision Zéro » et demande aux services concernés de la Ville de tout mettre en œuvre pour mobiliser l'ensemble des partenaires et usagers afin d'atteindre cet ultime objectif pour l'ensemble de son territoire au profit de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais.

CM16 1020

Déclaration désignant la semaine du 26 septembre 2016, Semaine internationale de l'aviation civile

Attendu que la présence à Montréal d'importants acteurs du secteur de l'aviation civile notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'International Air Transport Association (IATA), l'Airport Council International (ACI) ou encore la Fédération Internationale des Associations de pilotes de ligne (IFALPA), lesquels génèrent plus de 1200 emplois et attirent plus de 15 000 experts annuellement;

Attendu que le mois de septembre 2016 correspond à la tenue de la 39ème session de l'assemblée de l'OACI, ainsi que l'assemblée générale de l'ACI (ACI-NA World Conference & Exhibition), deux prestigieux événements qui accueilleront à Montréal un nombre important de chefs d'états, de ministres, de présidents et chefs d'entreprises, d'universitaires ainsi que de représentants de la société civile;

Attendu que la région métropolitaine de Montréal est le cSur de l'industrie aéronautique canadienne et l'un des 3 seuls endroits, avec Seattle et Toulouse, où peuvent se faire toutes les étapes de construction d'un avion;

Attendu que notre Métropole a l'immense privilège d'accueillir le siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) depuis sa fondation en 1947;

Attendu que la tenue de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, du 26 septembre au 3 octobre 2016, qui a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des grands enjeux de l'industrie à travers des activités et des rencontres permettant aux conférenciers et participants de haut niveau, venant de différentes régions du monde, de développer des liens avec les entreprises et gens d'affaires montréalais, les organisations internationales basées à Montréal, les universités montréalaises et les gouvernements provincial et fédéral;

Attendu que la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016 a aussi pour objectif de promouvoir le statut de Montréal comme l'une des capitales de l'aviation civile;

Attendu que la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016 valorise les industries aéronautique et aérospatiale en reconnaissant leur importance économique et stratégique;

II est proposé par	M. Denis Coderre
appuyé par	M. Pierre Desrochers et tous les membres présents
Et résolu :	
que la Ville de M l'aviation civile.	lontréal désigne la semaine du 26 septembre 2016, la Semaine internationale de
Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimit	é.
15.02	
À 15 h 13, le conse jour.	eil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 1021

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par contrat)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>

Kemira Water solutions Canada inc. Article 1 Alufer: 933 884,44 \$

(Somme totale: 2 541 671,85 \$, taxes incluses) Article 3 Aluminate SAX-23: 240 734,66 \$

Article 9 PAX XL-3932: 827 820 \$

Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié à 5% :

539 232,75 \$

Produits Chimiques CCC Itée

(Somme totale: 460 742,19 \$, taxes incluses)

Article 4 Charbon activé: 460 742,19 \$

Brenntag Canada Itée

(Somme totale: 952 441,40 \$, taxes incluses)

Article 5 Chlore liquide 68 kg: 19 448,02 \$ Article 6 chlore liquide 907.2 kg: 572 431,78 \$

Article 13 soude caustique liquide 50 %: 360 561,60 \$

Veolia Water Technologie Canada inc.

(Somme totale: 249 380,78 \$, taxes incluses)

Article 11 Polymère Hydrex : 249 380,78 \$

Article 12 Silicate de sodium : 431 156,25 \$

Univar Canada Itée (Somme totale: 564 067,35 \$, taxes incluses) Article 15 Thiosulfate de calcium 30 %: 132 911,10 \$

K + S Sel Windsor Itée Article 16 Sel-chlorure de sodium pour la production

(Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses) d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$

Total des ententes : 6 414 854,80 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165271002 80.01 (20.01)

CM16 1022

Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technhomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.			
1160206004 80.01 (20.02)			

CM16 1023

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, avec les firmes Électroméga Itée (3 671 692,59 \$, taxes incluses), Orange Traffic inc. (3 694 838,28 \$, taxes incluses), Tacel Itée (808 791,64 \$, taxes incluses), Industries Precision Plus inc. (857 770,99 \$, taxes incluses) et Les Ventes Techniques Trelec enr. (676 053 \$, taxes incluses), pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville - Appel d'offres public 15-14382 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de conclure des ententes-cadres, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14382 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Prix (toyon at contingences inc.)	Articles / Description / Commentaire
Électroméga Itée	(taxes et contingences inc.) 3 671 692,59 \$	1: Tête de feux véhiculaires 2: Montage 5: Aldis / Fournisseur unique 11: Feux sonores (FS) / Fournisseur unique 13: LB 15: Coffret STI 18: Switch enfichable
Tacel Itée	808 791,64 \$	3: Btn piéton / Seul soumissionnaire conforme 14: Coffret 60A
Orange Trafic inc.	3 694 838,28 \$	4: Détecteur véhiculaire 6: Wave Tronix / Fournisseur unique 8: Potences FS / Seul soumissionnaire conforme 12: GPS 19: Switch rail / Seul soumissionnaire conforme 20: Tête de feux piéton
Ventes Techniques	676 053 \$	9: Metric / Fournisseur unique

Trelec enr. Industries Précision Plu	s 857 770,99 \$	10: Struc. Spéciales	
 3 - d'imputer ces déper des besoins à comb 		à même les budgets des unités d'affaires, et ce au	rythme
Un débat s'engage.			
Adopté à l'unanimité.			
1165897003 80.01 (20.03)			
CM16 1024			
matières dangereuses un châssis à cabine a marque-modèle Pierc	s, composé d'une boîte avancée et surbaissée e Impel (châssis) et l	és pour la fourniture d'un véhicule d'intervent e de type Walk-In/Walk-Around de 24 pieds mon e avec partie arrière aménagée en poste de trav Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), po acluses- Appel d'offres public 16-15106 (2 soum.	tée sur vail, de ur une
		ujet en titre devant faire l'objet de délibérations lor mbre 2016 et avoir exposé la position à prendre;	s de la
Il est proposé par M. F	Francesco Miele		
appuyé par M. I	Pierre Desrochers		
Et résolu :			
que l'orientation du cons	seil municipal soit :		
d'un véhicule d'inte Around de 24 piec aménagée en post (boîte en aluminium	ervention en matières da ds montée sur un châs de de travail, de marque n), aux prix de sa soumi dformément aux docume	es soumissionnaire conforme, le contrat pour la for angereuses, composé d'une boîte de type Walk-li ssis à cabine avancée et surbaissée avec partie e-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR v ission, soit pour une somme maximale de 1 116 29 ents de l'appel d'offres public 16-15106 et au tabl	n/Walk- arrière Walk-In 93,88 \$,
2 - d'imputer cette dépe	ense, conformément aux	x informations financières inscrites au dossier décis	ionnel.
Adopté à l'unanimité.			
1163838002 80.01 (20.04)			

Conclure une entente-cadre de gré à gré de services d'entretien préventif et de réparations avec Nederman Canada Limited, pour une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;
- 2 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, conformément à la soumission de cette firme en date du 15 avril 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adop	té à l'unanimité	<u>5</u> .
116007 80.01 (
II est	proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et rés	solu :	
de ré	unir, pour fins o	d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.
Adop	té à l'unanimité	5 .

CM16 1026

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214716 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214716;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009003 80.01 (20.06)

CM16 1027

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1935-AE-16 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un contrat à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 586 986,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1935-AE-16;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163334019 80.01 (20.07)

Autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, taxes incluses, soit 250 000 \$ pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance et 75 000 \$ d'incidences, dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance, dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) un surplus contractuel total de 250 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses;
- 3 d'autoriser une somme additionnelle de 75 000 \$ pour les incidences, majorant ainsi le budget de celles-ci de 110 000 \$ à 185 000 \$, taxes incluses;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1160660009 80.01 (20.08)

CM16 1029

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329408 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense de 2 721 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 661 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329408 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1167231042 80.01 (20.09)
CM16 1030
Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Itd pour l'évaluation l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour u somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 (2 soum 1 se conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies ltd, seule firme ayant obtenu note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville I services professionnels requis pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduit principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386, 49 \$, taxes incluse conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15156 et selon les termes et conditio stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1160298002 80.01 (20.10)
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des projets du programme de protection de bâtiments corporatifs, dans le cadre du contrat accordé à Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs - phase 2 du projet au Centre Strathearn;
- 2 d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Riopel + Associés, Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc., ingénieur en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1161630003 80.01 (20.11)		

CM16 1032

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15232 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Axor experts-conseils inc. 1 953 612,08 \$ Les Services exp. inc. 1 106 976,30 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Normand Marinacci

Mme Justine McIntyre Mme Lorraine Pagé M. Steve Shanahan

Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163493002 80.01 (20.12)

CM16 1033

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Philippe Allard et Justin Duchesneau, artistes en arts visuels, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public intitulée « Le Joyau royal et le Mile doré », au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 137 970 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public intitulée « Le Joyau royal et le Mile doré » au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de contrat par lequel MM. Philippe Allard et Justin Duchesneau, lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 126 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1160230005 80.01 (20.13)		

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, pour une période de 2 ans, débutant le 1^{er} février 2016, pour un montant total de 60 696 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, pour l'exploitation de machines distributrices de produits alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1^{er} février 2016, pour un revenu total de 69 785,23 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Marvin Rotrand

Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167029002 80.01 (20.14)

CM16 1035

Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à Beauregard Environnement Itée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder à Beauregard Environnement Itée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'option choisie par la Ville, un contrat d'une durée de vingt-quatre mois pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 897,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14981 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage	e.
Adopté à la majori	té des voix.
Dissidences:	M. Normand Marinacci Mme Justine McIntyre Mme Lorraine Pagé M. Steve Shanahan Tous les membres présents de l'opposition officielle
1163438004 80.01 (20.15)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	s d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanim	ité.
	
CM16 1036	
de 12 mois supp à-porte d'avis ou	tente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation lémentaires, avec Distributions LG inc., pour l'impression et la distribution porte- bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public n., 1 seul conforme)
	né le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation de	u conseil municipal soit :
12 mois sup	ne entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec option d'une prolongation de plémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins aux résidents de l'île de Montréal ;
2 - d'accorder à	Distributions LG inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix

- 2 d'accorder à Distributions LG inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO16-15299 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1163433004 80.01 (20.16)

Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus mélangés, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Itée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage de résidus mélangés pour la dernière année, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Itée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1162621003 80.01 (20.17)		

CM16 1038

Accorder un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours « Vivre le chantier Sainte-Cath! », pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 800 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de convention par lequel Kanva architecture inc., lauréat du concours « Vivre le chantier Sainte-Cath! » et Blackwell Bowick Partnership limited, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis en design, pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 800 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux conditions prescrites au règlement du concours et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette	e dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.			
Un débat s'engage				
Adopté à la majorit	é des voix.			
Dissidences:	M. Normand Marinacci Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan Tous les membres présents de l'opposition officielle			
1166086001 80.01 (20.18)				
CM16 1039				
Accorder un contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211613 (3 soum.)				
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;			
Il est proposé par	M. Francesco Miele			
appuyé par	M. Pierre Desrochers			
Et résolu :				
que l'orientation du	conseil municipal soit :			
architecture de environnement	e dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en e paysage et ingénierie reliés à l'élaboration des plans et devis et la surveillance ale requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et la place des s du projet Les Bassins du Nouveau Havre;			
contrat à cette	es services intégrés Lemay et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 797,32 \$, taxes rmément aux documents de l'appel d'offres public 211613;			
3 - d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.			
Adopté à l'unanimit	é.			
1167353001 80.01 (20.19)				

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire;
- 2 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3 d'autoriser une dépense de 3 794 175 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	_
Un débat s'engage.	
	_

Le conseiller Sylvain Ouellet soulève une question de privilège et le président du conseil déclare l'incident clos.

Le conseiller Russell Copeman poursuit son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

1164435011
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

Adopté à l'unanimité.

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Accorder un soutien financer maximal non récurrent de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2016 et 2017 afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurent maximal de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL en 2016 et 2017, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier:
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1166751001 80.01 (20.21)		

CM16 1042

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, pour une période de quatre ans, avec J. René Lafond inc. pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière - Appel d'offres public 16-15257 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés de 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière;
- 3 d'accorder au seul soumissionnaire, J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15257 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au ryth des besoins à combler.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1163447002 80.01 (20.22)
CM16 1043
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'u capacité de 45 000 mètres cubes, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale 23 951 419,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06C (13 soum.)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2 - d'autoriser une dépense de 23 951 419,52 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin rétention Rockfield, d'une capacité de 45 000 mètres cubes, dans l'arrondissement de Lachi comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maxim de 21 951 419,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-E 143-02-06C;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1163334015 80.01 (20.23)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à Allia Infrastructures Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 546 696, 38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7309-AE;

3 - d'imputer cette dép	ense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
1163334021 80.01 (20.24)	

CM16 1045

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

5-

- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- d'ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 32 264 008,83 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- d'autoriser une dépense de 549 304,44 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

o- d'imputer cet	e depense comornement aux imornations imanderes inscrites au dossier de
Un débat s'engage	e.
Adopté à la major	
Dissidences:	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1164069005 80.01 (20.25)	

d'autoriser une dépense de 2 956 294,69 \$, taxes incluses, en incidences;

À 17 h 03, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 26 septembre 2016, 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

AUTRE PRÉSENCE:

M ^e Yves Saindon, Greffier de	e la Ville	

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

Avant de débuter la période de question du public, le président du conseil fait un rappel sur les règles en vigueur pour la période de questions du public à savoir que pas plus de trois questions sur un même sujet ne seront permises, et il indique que les interventions doivent être faites de manière respectueuse et avec décorum.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

M. Frédérik Bean M. Luc Ferrandez

Règlement sur le contrôle des animaux - réponses et informations fournies par l'Administration sur ce projet en regard des experts consultés, des études scientifiques et des informations liées au chien impliqué dans la mort de Mme Vadnais / Méthodes et critères utilisés afin de déterminer si le chien est un chien de type Pit bull et quels seront les personnes ou organismes ressources à consulter en la matière

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Léonara Parker	M. Réal Ménard	Citoyens à faibles revenus de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pénalisés financièrement à la suite de l'adoption du Règlement sur le contrôle des animaux
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Respect de la convention sur la biodiversité biologique, respect des oiseaux et protection de l'entièreté du Technoparc et de L'Anse-à-l'Orme / Protection des oiseaux dans leur milieu naturel
M. Jean Labourdette	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Critères d'identification des Pit bull par la Ville / Explications sur le changement de position de la Ville Dépôt de pétition
Mme Marie-Claire Mayeres	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Sauvegarde des milieux naturels et humides en particulier L'Anse-à-l'Orme / Protection de la totalité des milieux naturels comme legs pour le 375 ^e anniversaire de Montréal
Mme Rachel Filiatrault	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Nouvelles infrastructures du Boisé de L'île-Bizard – demande d'accès à l'information concernant les matériaux de la chaussée des passerelles, la facilité pour le passage des bicyclettes concernant le type de chaussée, l'égouttement des eaux, le design de la rotonde et la possibilité de changer le design afin de le rendre plus conforme à l'environnement
M. Rafik Bentabbel	M. Denis Coderre	Intégrité et droits du peuple palestinien vs la mission économique du maire en Israël / Aucun palestinien n'est admis à la conférence HLS & Cyber à laquelle le maire est attendu du 14 au 17 novembre prochain
M. Michael Shafter	M. Sterling Downey (M. Marvin Rotrand)	Propositions de mesures de mitigation de la circulation pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons / Incitatifs de la STM afin de promouvoir le transport collectif
Mme Véronica Crespo	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande de moratoire sur le projet de développement immobilier de L'Anse-à-l'Orme / Avec plus de 16 000 signatures, message clair que les citoyens ne veulent pas de ce projet Dépôt de document
M. Marc-André Bacon	M. Denis Coderre	Recherche un endroit sur l'île de Montréal pour pratiquer des cérémonies autochtones
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Interrogations sur le transfert de la valeur des commerces vers les résidences / Répartition du paiement du compte de taxes foncières en 12 versements
M. Gilbert Bauer	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Règlement sur les déchets domestiques - mesures coercitives appliquées par la Ville / Imposition de mesures dictatoriales envers les citoyens
Le président du conseil der	mande à M. Bauer de retirer l	e mot « escroquerie ». Ce dernier s'exécute.
M. Laith Héroux	M. Denis Coderre	Justifier le choix d'aller en Israël dans le contexte de conflit palestinien en cours / Méconnaissance des problématiques de ce pays

Le président du conseil demande à ce que M. Héroux soit escorté hors de la salle du conseil.

Question de <u>À</u> <u>Objet</u>

M. Irwin Rapoport M. Luc Ferrandez Protection des espaces naturels du Technoparc (M. Alan DeSousa) et représentations auprès du gouvernement

fédéral afin de convertir cet espace en milieu protégé et imposition d'un moratoire sur les projets de développements résidentiels sur les terrains humides / Appui à la Coalition de citoyens qui sont en faveur d'un moratoire afin de protéger les espaces verts et les milieux humides

À 19 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

> Mme Émilie Thuillier appuyé par

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Denis Coderre M. Laurent Morissette Plan pour revoir la signalisation pour la sécurité

> (M. Aref Salem) de tous aux intersections dans le cadre des travaux et chantiers de construction / Demande de règlement afin de sévir auprès des gens qui stationnent dans les espaces réservés aux

personnes à mobilité réduite

Mme Laurel Thompson M. Aref Salem Prix de la conduite – ce qu'entend faire la Ville (M. Lionel Perez) pour corriger la surutilisation des routes par les

automobilistes / Instaurer une politique afin de se donner un pouvoir de taxation sur les

automobilistes Dépôt de document

M. Christian Corbeil M. Russell Copeman Projet de Coop Le Suroît – passer à l'étape de

réservation du terrain afin d'aller de l'avant avec le projet / Opportunité de réaliser ce projet dès 2017 et premier projet de logement social à voir

le jour dans la Cour de triage

M. Robert Edgar M. Denis Coderre Planification d'activités afin de souligner et

(Mme Manon Gauthier) commémorer les éclipses totales du soleil qui auront lieu en 2017 et 2024 (M. Luc Ferrandez)

M. Jean-Claude Lanthier M. Denis Coderre

Octroi de crédits - si le maire accordera, dans le (M. Pierre Desrochers) futur, plus temps afin que l'opposition puisse

étudier les dossiers et apporter sa contribution / Temps requis à l'opposition pour étudier les

problématiques reliées à ces types de dossiers

M. Francesco Moreno M. Richard Deschamps Possibilité de transférer la coordination du projet (Mme Manon Barbe) Wanklin à la ville-centre / Régularité dans la

> transmission de l'information à la conseillère, Mme Monique Vallée

M. Michel Benoit M. Denis Coderre Changement de zonage afin de favoriser le (M. Claude Dauphin)

Groupe Catania dans le projet de Lachine Est / (M. Francesco Miele) Argent récolté par le Groupe Catania ayant servie à l'élection de certains membres - position

de l'Administration envers certains élus

Mme Hala Yassin M. Denis Coderre Mission économique en Israël - visite prévue à

Gaza pour constater le régime d'apartheid imposé par Israël / Blocus économique et illégal

du gouvernement Israélien envers Gaza

Question de	À	<u>Objet</u>				
M. Michael Crowley	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Choix du nouveau site de commémoration de la bataille de Vimy et difficulté d'accès tant au niveau du transport, du stationnement que pour les personnes à mobilité réduite				
	de régie interne du conseil (0	ons des citoyens par le <i>Règlement sur la procédure</i> 6-051), le président du conseil déclare la période de				
		une question de privilège sur le ton employé par le g Downey lors de sa réponse au citoyen.				
conseiller Rotrand et le praffirme que cela laissera u preuve d'un peu plus de la conseille de	Le chef de l'opposition officielle revient sur l'intervention de M. Laith Héroux et sur le fait que le maire, le conseiller Rotrand et le président, vociféraient en présence de la fillette qui accompagnait M. Héroux et affirme que cela laissera un souvenir très désagréable à cette fillette. Il demande aux membres de faire preuve d'un peu plus de retenue. Le conseiller Marvin Rotrand indique que les insinuations du citoyen étaient déplacées. Le maire mentionne qu'il n'a en aucun temps vociféré lors de l'intervention mentionnée.					
	souvent par le président lui-	Limoges, soulève une question de privilège sur la -même, envers les citoyens. Il interpelle les élus à				
Le président du conseil, poursuivre les travaux.	M. Frantz Benjamin, invite I	e leader de la majorité et l'ensemble des élus à				
À 20 h 42, le conseil reprer	nd ses travaux à l'article 80.0	1 (20.26).				
CM16 1046						
Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention						
		tre devant faire l'objet de délibérations lors de la 16 et avoir exposé la position à prendre;				
Il est proposé par M. Fra	ncesco Miele					
appuyé par M. Piei	re Desrochers					
Et résolu :						
que l'orientation du conseil municipal soit :						
	Mondial du Design (OSMD)	ovention intervenue entre la Ville de Montréal et (CG15 0409) à l'égard des dates de remise des				
Adopté à l'unanimité.						
1161084002 80.01 (20.26)						
	·					

Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prenne en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prenne en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à	l'unanimité	ı.
1163113003 80.01 (30.01		
Il est prop	osé par	M. Francesco Miele
арр	uyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu	:	
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.		
Adopté à	l'unanimité	

CM16 1048

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adontá à l'unanimitá

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

, taop to a ransammer	
1160390007	
80.01 (42.01)	
	_

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1166316018 30.01 (42.02)		

CM16 1050

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1161213004 80.01 (42.03)		

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

1165019001 80.01 (42.04)

CM16 1052

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 d'approuver le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Verdun devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 3 de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4 de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Adopté à l'unanimit	é.
1162622007 80.01 (43.01)	
CM16 1053	
Nominations aux	commissions permanentes
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Denis Coderre
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
	eur Richard Ryan à titre de membre à la Commission permanente sur le schéma de développement de Montréal.
Adopté à l'unanimit	ré.
80.01 (51.01)	
II est proposé par	M. Francesco Miele
	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	té.

Accorder un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenu dans le centre de l'Italie / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 août 2016 par sa résolution CE16 1415;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

M. Denis Coderre

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ afin d'accorder un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant le séisme survenu en Italie;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.01 1161353003

CM16 1055

Accorder un contrat de gré à gré à ProQuest pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique *Library Press Display* pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2019, pour une somme maximale de 105 036,56 \$, U.S., taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1446;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ProQuest, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2019, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Library Press Display, pour les bibliothèques de Montréal participantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 036,56 \$, en dollars américains, taxes incluses, conformément à son offre de service jointe au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1167342001	

Conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction - Appel d'offres public 16-15154 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1447;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'achat de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Archambault inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux pourcentages de majoration en regard à chaque groupe d'articles de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15154 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, ainsi que celui des exbanlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1167389001		

CM16 1057

Accorder un contrat à Martin Lefebvre Transport inc. pour des services de transport de neige pour une durée de deux ans pour une somme maximale de 674 071,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1449;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder à Martin Lefebvre Transport inc., seul soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, le contrat pour les services de transport de neige PMR-204-1618, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 674 071,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15062 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1160587004		

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1455;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Saint-Gabriel, pour une somme maximale de 593 334,03 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimite	é.
20.05 1160025004	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimite	é.

CM16 1059

Accorder un contrat à Norgéreq Itée pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance - Dépense totale de 1 521 286,73 \$ - Appel d'offres public 5770 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1453;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense de 1 521 286,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et de divers travaux au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance à Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Norgéreq Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 291,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5770;

apater como depende com		
Adopté à l'unanimité.		
•		
20.06 1161630004		

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CM16 1060

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1456;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du Programme d'interventions en quartiers anciens (P.I.Q.A.) Centre, pour une somme maximale de 899 864,27 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.07 1160025005	

CM16 1061

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot, dans la rue Notre-Dame et le chemin Côte Saint-Paul - Dépense totale de 660 079,32\$, taxes incluses - Appel d'offres public 221302 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1459;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense de 660 079,32 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot dans la rue Notre-Dame et le chemin Côte Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 573 982,16 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 221302;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
Adopté à la majorité des voix.
Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
20.08 1167409001
CM16 1062
Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec inc. pour la remise en état des sentiers l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive - Dépense totale de 1 540 214,40 taxes incluses - Appel d'offres public 16-6927 - (6 soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1460;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - d'autoriser une dépense de 1 540 214,40 \$, taxes incluses, pour la remise en état des sentiers l'installation de mobiliers au parc de la Promenade-Bellerive, comprenant tous les frais incidents, cas échéant;
2 - d'accorder à Les Constructions Hydrospec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cet fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 397,88 \$, taxes incluse conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6927;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.09 1166316016

Accorder un contrat à Aranda Construction inc. pour le projet de réfection du chalet du Parc Maisonneuve, sis au 4601 rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 1 856 733,75 \$ - Appel d'offres public 5852 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1461;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 856 733,75 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Aranda Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 782 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5852;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.10 1166627004	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 1064

Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1463;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Concertation régionale de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.11 1166368006
CM16 1065
Approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville, pour fins de parc, deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, totalisant une superficie de 1 558,6 mètre carrés et par lequel la Ville cède au promoteur trois immeubles situés sur les rues Pierre-Daviau et Claude-Henri-Grignon, totalisant une superficie de 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, sans contrepartie financière / Retirer du domaine public les immeuble que la Ville cède au promoteur et verser les immeubles que la Ville reçoit dans l'échange dans l'domaine public de la Ville pour fins de parc
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1469;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
 1 - de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de parc les lots 5 617 298 et 5 791 58 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
 2 - de retirer du registre du domaine public de la Ville pour fins de rue le lot 5 617 301 du cadastre d Québec, circonscription foncière de Montréal;
3 - d'approuver un projet d'acte par lequel Développement Terramax inc. cède à la Ville pour fins de par une partie du lot 5 282 499 et une partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscriptio foncière de Montréal (lots projetés 5 422 648 et 5 422 649), totalisant une superficie de 1 558, mètres carrés et par lequel la Ville cède au promoteur les lots 5 617 298, 5 617 301 et 5 791 581 d cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 508,2 mètre carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sans contrepartie financière, le tout selon les terme et conditions stipulés au projet d'acte;
4 - d'inscrire au registre du domaine public de la Ville pour fins de parc la partie du lot 5 282 499 et l partie du lot 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui seror remplacées par les lots projetés 5 422 648 et 5 422 649 du cadastre du Québec, circonscriptio foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1160783001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc., un terrain considéré comme vacant, d'une superficie de 1 649 mètres carrés, constitué du lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 57 700 \$ / Fermer et retirer du domaine public le terrain concerné

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1470;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal:
- 2 d'approuver le projet d'acte par lequel :
 - la Ville de Montréal vend à Les immobiliers Tripo inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 649 mètres carrés, pour la somme de 57 700 \$, plus les taxes applicables;
 - Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1606.

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.13 1156037007		

CM16 1067

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, rétroactivement du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie d'un terrain d'une superficie approximative de 459,1 mètres carrés, constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 39 440,81 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1472;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour sa clientèle, une partie du terrain d'une superficie approximative de 459,1 mètres carrés, constituée du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-est des avenues De Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 39 440,81 \$ pour le terme, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.14 1160515001
CM16 1068
Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., à des fins de stationnement, un terrain vacant d'une superficie de 1 280 mètres carrés, situé sur la rue Bernard Est, à l'angle de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1473;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue, à des fins de stationnement, à Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc. un terrain vacant d'une superficie de 1280 mètres carrés, situé sur la rue Bernard Est, à l'angle de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2021, avec clause de résiliation prématurée, pour un loyer total de 95 518,32 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.15 1165941006
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Harout Chitilian
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2016 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1474;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2016;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.16 1160679016		

CM16 1070

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études / Autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports, à hauteur de 460 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1476;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 585 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec pour la réalisation de trois études d'opportunité et le maintien, pour la période de janvier à juin 2017 inclusivement, des activités des trois centres locaux visés par ces études;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 460 000 \$;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1161535001		

Accorder un soutien financier maximal de 353 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent - Autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture et autoriser un ajustement de la base budgétaire au montant de 53 000 \$ pour l'année 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1477;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier maximal de 353 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la réalisation du projet de construction de son centre de création et de production situé au 2111 boulevard St-Laurent;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 53 000 \$ pour 2017;
- 5 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1161103005	

CM16 1072

Accorder un contrat à A&O Gendron inc. et deux contrats à Déneigement Moderne inc. pour le déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des durées de trois ou cinq ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 14 718 174,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15477 (13 soum.) - Confirmer que l'entreprise J.L. Michon est écartée de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en vertu de la Politique de gestion contractuelle, pour une période de 5 ans, à compter du 9 juin 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1505;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- d'accorder trois contrats aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, pour des durées de 3 ou 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15477 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

Adjuticataire	Contrat	Montant (TTC)		
A&O Gendron Inc.	AHU-103-1619	3 480 720,68 \$		
Déneigement Modeme inc.	MHM-102-1621	5 483 712,95 \$		
	MHM-104-1621	5 753 740,39 \$		
TOTAL		14 718 174,02 \$		

TTC: Toutes taxes comprises

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de confirmer que l'entreprise J.L. Michon Transports inc. est écartée de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en vertu de la Politique de gestion contractuelle, pour une période de 5 ans, à compter du 9 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1164631010	

CM16 1073

Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2016-2017 dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1509;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité	i.
20.20 1160587005	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins c	d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimité).

Accorder un contrat à Norgereq Itée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan - Dépense totale de 8 710 812,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no5825 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1510;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 710 812,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgereq Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 296 012,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5825;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.21 1166676001

CM16 1075

Approuver un projet de convention d'échange de services entre la Ville de Montréal et le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1516;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver le projet de convention d'échange de services entre la Ville de Montréal et le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.22 1164815004		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi que les droits de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles / Obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une durée de 30 années relativement à un immeuble adjacent appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1519;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est les droits détenus dans une emphytéose ainsi que des équipements, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi qu'un terrain et des équipements appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 3 936 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 3 d'approuver un usufruit en faveur de la Ville de Montréal, pour une durée de 30 années, relativement à un terrain appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, constitué d'une partie du lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant une superficie de 51 169,1 mètres carrés en contrepartie de l'engagement de la Ville d'aménager au moins un terrain de soccer synthétique avec éclairage et d'entretenir les cinq terrains de soccer/football, le tout substantiellement conforme au projet d'acte joint, de l'avis de la Direction des affaires civiles;
- 4 d'accepter les stipulations en faveur de la Ville contenues dans la convention de retenue signée par le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est et M^e Stéphane Brunelle;
- 5 de décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de cet équipement suivant son acquisition, et ce, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

6 -	d'imputer décisionne		dépense	conformément	aux	informations	financières	inscrites	au	sommaire
Un	débat s'en	gage.	_							
Ad	opté à l'una	ınimité.								
20.2	23 116136800	3								

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à Conception et gestion intégrées inc. un contrat pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour une période de 27 mois, pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15187 (2 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 219 026,07 \$, taxes incluses, pour 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1507;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 d'accorder à Conception et gestion intégrées inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 27 mois, le contrat pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 692 003,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15187 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 219 026,07 \$, taxes incluses;

	4 -	d'imputer cette	dépense	conformément	aux in	formations	financières	inscrites au	dossier	décisionn
--	-----	-----------------	---------	--------------	--------	------------	-------------	--------------	---------	-----------

CM16 1078

Accorder, conformément à la loi, deux contrats de services professionnels à l'organisme à but non lucratif La Coopérative de solidarité WebTV.COOP visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal de la Ville de Montréal, pour les années 2016 et 2017 - Contrat de gré à gré / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1523;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2016, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 34 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels, de gré à gré, pour l'année 2017, entre la Ville et La Coopérative de solidarité WebTV.COOP, visant le sous-titrage des séances publiques du conseil municipal, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3-	d'ajuster la bas subséquentes;	se budgétaire du Service du greffe d'un montant de 125 000 \$ pour 2017 et les années
4-	d'imputer ces d	dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage	
Ad	opté à l'unanimi	té.
20.2	25 1164320002	
CN	116 1079	
		ojet de protocole d'entente concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sur le territoire de la Ville de Montréal
Vu	la recommanda	ition du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1525;
II e	st proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et	résolu :	
rela	ativement à la te	ojet d'entente entre la Ville et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent enue de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du e territoire de la Ville de Montréal.
Ad	opté à l'unanimi	té.
20.2	26 1166874001	
		
ll e	st proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et	résolu :	
de	réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.01, 30.02, 30.03, 30.05 et 30.06 de l'ordre du jour.
Ad	opté à l'unanimi	té.

Approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés à la suite de la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis le 1^{er} janvier 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 août 2016 par sa résolution CE16 1419;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés, à la suite de la modification des services offerts par la patrouille aqueduc de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément aux informations inscrites dans les interventions du dossier addenda.

Adopté à l'unanimité.		
30.01 1153515001		

CM16 1081

Autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est, érigé sur le terrain constitué du lot 1 742 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - Institut Pacifique - Parcours Gouin - Secteur significatif DD et Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet - Zone 0465

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1478;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la démolition partielle du bâtiment situé au 2901, boulevard Gouin Est, érigé sur le terrain constitué du lot 1 742 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Institut Pacifique – Parcours Gouin – Secteur significatif DD, dans le site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet – zone 0465.

Adopté à l'unanimité.		
30.02 1160449005		

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1479;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'acquérir auprès du fournisseur AddÉnergie et d'installer à ses frais deux bornes de recharge doubles sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre de la construction du pavillon d'accueil du parcours Gouin, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
30.03 1160335004	
À 21 h 46,	
Il est proposé par M. Fr	ancesco Miele
appuyé par Mme	Émilie Thuillier
	rticle 30.04 à une phase ultérieure et de modifier la séquence afin de l'étudier 12 et 42.13, puisque ces trois articles sont liés.
La proposition est agréée	ı.

CM16 1083

Autoriser de verser dans le domaine public le lot 4 140 958 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en bordure de la ruelle reliant les rues du Couvent et du Collège au nord de la rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de concrétiser l'aménagement de la ruelle verte et de finaliser les aires de plantation proposées sur ce terrain

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1534;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser le versement dans le domaine public du lot 4 140 958, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de parc et d'espace vert;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.05 1166860001	

Autoriser un virement budgétaire de 20 043 490 \$ en provenance des budgets des arrondissements vers le budget du Service de la concertation des arrondissements, afin de financer le coût des contrats de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1538;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 20 043 490 \$, en provenance des budgets des arrondissements vers le budget du Service de la concertation des arrondissements pour financer le coût des contrats de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2016;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage) .
Adopté à la majori	té des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
30.06 1164631005	

CM16 1085

Approuver la participation de la Ville de Montréal à un projet conjoint d'informatisation du registre foncier en Haïti avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) / Approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1528;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

- 1- d'approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada concernant le Projet d'informatisation du Registre foncier en Haïti;
- 2- d'autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires mondiales du Canada pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

Adopté à l'unanimité.	
30.07 1164834001	

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160196003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité	á.
CM16 1087	
rue Forsyth et la	nent sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43 ^e Avenue, entre la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux de transfert aux propriétaires riverains
entre la rue Forsyth Trembles, aux fins	ie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43 ^e Avenue h et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus ques avant la séance;
	s membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités é</i> lement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet e	et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandati	ion du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1179;
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
Avenue, entre la ri	ent intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43 ue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairiess, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».
Adopté à l'unanimité	<u>ś</u> .
42.01 1164386003	
	Règlement 16-055

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1183;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1160390006

Regier	nent 10	6-056	

CM16 1089

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1182;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.03 1166316015	

Règlement 16-057		

Adoption - Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17^{ème} et 18^{ème} Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17^{ème} et 18^{ème} Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016, par sa résolution CE16 1253;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17^{ème} et 18^{ème} Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1161233001

Règlement 16-058

CM16 1091

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des Avenues de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (11-015)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des Avenues de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016, par sa résolution CE16 1254;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des avenues de l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1150364004

Règlement 11-015-1

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 26 septembre 2016 à 19 h	
	
À 21 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 27 se 2016, à 9 h 30.	eptembre



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016 13 h

Séance tenue le mardi 27 septembre 2016, 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS:

M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

AUTRE PRÉSENCE:

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil souhaite signaler les événements suivants : le 1^{er} octobre 2016 « Journée internationale des aînés » et « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ».

Il attire l'attention des membres du conseil sur le projet d'agriculture urbaine qui se déroule depuis 3 ans à l'hôtel de ville et il profite de cette occasion pour remercier M. Réal Ménard pour sa collaboration. Les récoltes de ce projet sont remises à un organisme qui lutte contre la pauvreté, en l'occurrence l'Accueil Bonneau. Le président remercie toutes les personnes qui y travaillent depuis tout ce temps.

Pour terminer, il souligne le 20^e anniversaire des Journées de la Culture. Ces journées de la Culture sont portées depuis maintenant 20 ans par l'organisme « Culture pour tous » qui est accompagné dans ses démarches par Mme Chantal Rossi. Le président souligne la présence dans les tribunes de quelques membres du conseil d'administration soit, Mme Louise Sicuro, présidente-directrice générale, M. Éric Gosselin, président, Mme Rachel Martinez, vice-présidente, Mme Anastasia Vaillancourt, chargée de projet ainsi que l'artiste et chanteuse Émilie.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Julie Mégane Bigot De la Tovane	Mme Anie Samson	Entente hors cours entre la Ville et la famille de Mme Vadnais / Identification de l'endroit où le cadavre du chien impliqué dans la mort de Mme Vadnais a été envoyé
M. Philippe Geneland	Mme Anie Samson	Mesures prises dans le Règlement sur le contrôle des animaux insuffisantes pour assurer la sécurité des citoyens / Identification des chiens à risque
Mme Aline Éliane Bichsel	M. Denis Coderre	Article 16 du Règlement sur le contrôle des animaux stipulant que le permis d'un chien de type Pit bull est incessible et non transférable et ayant pour conséquence l'euthanasie des chiens lorsque que le propriétaire légal sera en vacances, en voyage d'affaires ou lors de son décès / Aucune conséquence directe pour les propriétaires fautifs
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Pierre Desrochers)	État de situation sur l'acquisition d'un terrain en vue d'établir un centre de biométhanisation dans l'arrondissement de LaSalle - Décision du comité exécutif du 18 juin 2010 / Terrain inactif au rôle foncier
M. Stéphane Étienne	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau) (M. Luc Ferrandez)	Réfection des conduites d'eau sur la rue Saint- André entre les rue Rachel et Marie-Anne – temps requis pour effectuer les travaux / S'assurer que le plan prévu pour les vélos-rues soit respecté
M. Matthew Chapman	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Réal Ménard)	Exprime le souhait que le discours du maire à la conférence du 4 octobre 2016 sur la vision future de la Ville mettra en valeur le thème « une ville en santé, prospère et carboneutre » / Sommes allouées au prochain budget pour des infrastructures urbaines et mesures pour les changements climatiques afin de rencontrer les objectifs ambitieux émis par l'OCPM dans son rapport sur les énergies fossiles
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Service ou employé qui prendra en charge le dossier de la planification d'activités afin de souligner et commémorer les éclipses totales du soleil qui auront lieu en 2017 et 2024
Le chef de l'opposition offi	icielle intervient auprès du p	résident du conseil afin de permettre au prochain

Le chef de l'opposition officielle intervient auprès du président du conseil afin de permettre au prochain citoyen de poser sa question même s'il s'agit de la quatrième question sur le même sujet. Le président du conseil accepte d'entendre le citoyen et lui cède la parole.

M. Andrew Kellin Garrity M. Denis Coderre L'adoption du Règlement sur le contrôle des

animaux pourrait avoir des impacts sur la santé mentale de certains détenteurs de chien / Impacts à prendre en compte lors de la rédaction de ce règlement

de ce règlement

À 10 h 07

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de cinq minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question deÀObjetM. Michel BenoitM. Denis Coderre
(M. Francesco Miele)Comment expliquer qu'une maison a été vendue
1,7 M\$ alors que sa valeur au rôle d'évaluation
était de 1,4 M\$ / Explications souhaitées sur la
dévaluation de certains bâtiments
Dépôt de document

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 11.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Le recul de certaines grandes villes face à la législation sur les chiens de type Pit bull peut-il avoir une influence sur Montréal ? / Vérifications auprès des villes de Calgary, Toronto et constat que le règlement ne protègera pas les citoyens — le maire a-t-il effectué cette même démarche ?
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Projet de Réseau électrique métropolitain (REM) - si négociations en cours afin que les stations Édouard-Montpetit et McGill ainsi qu'une station dans Griffintown fassent parties de la phase 1 du projet et que les coûts soient assumés par la Caisse de dépôt et de placement du Québec / Projet déjà devant le BAPE — demande de garanties légales et financières que la Caisse de dépôt va défrayer l'entièreté des coûts reliés aux stations 2, 3 et 4 — dépôt d'un projet au conseil municipal souhaité
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Projet de tunnel gonflable, rue Sainte-Catherine – goûts des Montréalais – les citoyens sont-ils consultés lors de ces grands projets ? / Budget alloué aux festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal, nombreux retards dans les projets retenus – état de la situation demandé

À 10 h 27,

Il est proposé par M. Francesco Miele

La proposition est agréée.

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Demande de dépôt d'études en regard des discussions sur le projet de Règlement sur le contrôle des animaux / Réitère la demande de dépôt avant de voter sur ce règlement
	et les règles de régie inte	ations des membres du conseil par le <i>Règlement sui</i> erne du conseil municipal (06-051), le président du s close à 10 h 32.
À 10 h 33, le conseil reprer	nd ses travaux à la réunion	des articles 42.06 à 42.10.
Il est proposé par M. Fra	ncesco Miele	
appuyé par M. Pie	rre Desrochers	
Et résolu :		
de réunir, pour fins d'étude	, les articles 42.06 à 42.10	de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.		
CM16 1092		
Adoption - Règlement mo et des eaux pluviales de l		la canalisation de l'eau potable, des eaux usées /.M. c. C-1.1)
	s de la Ville de Montréal (F	ement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux R.R.V.M. c. C-1.1) a été distribuée aux membres du
Attendu que tous les membrilles, avoir lu le règlement		conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités</i> e
Attendu que l'objet et la po	rtée de ce règlement sont d	détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du d	comité exécutif en date du	10 août 2016, par sa résolution CE16 1327;
Il est proposé par M. Fran	ncesco Miele	
appuyé par M. Pier	re Desrochers	
Et résolu :		
		t le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, ontréal (R.R.V.M. c.C-1.1) ».
Adopté à l'unanimité.		
42.06 1164136001		
	Règlemer	nt 16-059

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016, par sa résolution CE16 1326;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

Dissidences: Mme Andrée Hénault

Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.07 1163643001

Règlement 02-136-8

CM16 1094

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016, par sa résolution CE16 1328;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Un débat s'engage	·.
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences :	Mme Andrée Hénault Tous les membres présents de l'opposition officielle
42.08 1163643002	
	Règlement 02-002-26
CM16 1095	
Adoption - Règler	ment modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)
	opie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) ribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
	es membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et</i> glement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet	et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 10 août 2016, par sa résolution CE16 1325;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
d'adopter le règlen (15-091) ».	nent intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)
Adopté à l'unanimi	té.
42.09 1164815003	

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089)

Règlement 15-091-3

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1383;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de sout financier aux artères en chantier (15-089) ».	ien
Adopté à l'unanimité.	
42.10 1161179009	
Règlement 15-089-1	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.04, 42.11, 42.12 et 42.13 de l'ordre du jour.	
Adopté à l'unanimité.	
·	
CM16 1097	
Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de Ville et des conseils d'arrondissement (14-004)	ı la
Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du cons de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) a été distribuée aux membres du conseil plus deux jours juridiques avant la séance;	
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;	s e
Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionne	l;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1384;	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) ».	du
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
42.11 1163430014	
Règlement 14-004-1	

À 10 h 42, le leader de la majorité, M. Francesco Miele propose de procéder à l'étude de l'article 30.04.
La proposition est agréée.
Article 30.04
Offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1 ^{er} octobre 2016 et le 1 ^{er} mars 2017, conformément à l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i>
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1532;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
d'offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pitbull, entre le 1 ^{er} octobre 2016 et le 1 ^{er} mars 2017, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
Un débat s'engage.
Article 42.12
Article 42.12 Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance; Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et</i>
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance; Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance; Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture; Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance; Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture; Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel; Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1386;
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance; Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture; Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel; Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1386; Il est proposé par M. Francesco Miele
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance; Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture; Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel; Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1386; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance; Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture; Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel; Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016, par sa résolution CE16 1386; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation

Article 42.13

Adoption - Règlement sur le contrôle des animaux

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Attendu qu'une copie du Règlement sur le contrôle des animaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée:

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 17 août et du 14 septembre 2016, par ses résolutions CE16 1387 et CE16 1488;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Une lettre, en date du 6 septembre 2016, de M. Thomas M. Susman, *Director, Governmental Affairs Office of the American Bar Association* »;
- Un article, en date du 20 février 2016, de M. Patrick Cain, journaliste à Global News, intitulé « Toronto's pit bulls are almost gone. So why are there more dog bites than ever? ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson Mme Marie Cinq-Mars

- d'amender l'article 16 du projet de règlement par l'ajout, après le cinquième alinéa, de l'alinéa suivant :
- « Malgré le présent article, en cas de décès du gardien d'un chien de type Pit bull détenant un permis spécial de garde, le permis peut être transféré à une personne qui en fait la demande si :
- 1° elle habitait à la même adresse que le gardien à la date de son décès ou si elle est apparentée, selon l'article 655 du Code civil du Québec, ou son conjoint, selon l'article 2.2.1 de la Loi sur les impôts;
- 2° elle rencontre les conditions prévues aux paragraphes 3°, 5°, 6°, et 7° ii) du présent article »;
- d'amender le deuxième alinéa de l'article 16 du projet de règlement par le remplacement du paragraphe
 7°, par le suivant :
- « 7° le demandeur fournit un document à l'effet que :
 - i) à la date d'entrée en vigueur du présent règlement il était propriétaire du chien qui fait l'objet de la demande;

ii) il est résidant d'un arrondissement de la Ville où selon la réglementation applicable jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent règlement il était possible d'obtenir un permis pour la garde d'un chien de type Pit bull; » ».

Un débat s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Miele, Samson et Cinq-Mars.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

À 11 h 02, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 07, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Miele, Samson et Cinq-Mars.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Miele, Samson et Cinq-Mars et la déclare adoptée à la majorité des voix, avec l'inscription de la dissidence de tous les membres présents de l'opposition officielle.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Le conseiller Réal Ménard dépose les documents suivants :

- Un article intitulé « Mortality, Mauling, and Maiming by Vicious Dogs » extrait de la revue « Annals of Surgery » d'avril 2011;
- Un article intitulé « Dog Bite-Related Fatalities From 1979 Through 1988 » extrait de la revue « Journal of the American Medical Association » de septembre 1989.

Le chef de l'opposition officielle propose que l'on retire du règlement la partie qui concerne le bannissement des chiens de type Pit bull en la remplaçant par le bannissement des chiens dangereux.

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de retourner l'article 42.13 au comité exécutif pour plus ample étude, conformément à l'article 80.1 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Ferrandez et Thuillier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris,

Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, McIntyre, Marinacci, Shanahan,

Hénault, Miranda et Barbe (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé

(36)

Résultat: En faveur : 22 Contre : 36

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Ferrandez et Thuillier rejetée à la majorité des voix.

À 12 h 27, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 septembre 2016 13 h

Séance tenue le mardi 27 septembre 2016, 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Louise Mainville et Mme Valérie Plante.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle.

AUTRE PRÉCENCE .

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Richard Deschamps et M. Benoit Dorais.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE RETOUR AU COMITÉ EXÉCUTIF DES CONSEILLERS FERRANDEZ ET THUILLIER À L'ARTICLE 42.13 :

Mme Elsie Lefebvre et M. Sylvain Ouellet.

AUTRE PRESENCE .
M ^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.
À 14 h, le conseil reprend ses travaux à l'étude des articles 30.04, 42.12 et 42.13.

CM16 1098 (suite)

Offrir aux conseils d'arrondissement de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.04, 42.12 et 42.13 puisque ces trois articles sont liés.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet,

Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges,

Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda et Barbe (23)

Résultat: En faveur : 37

Contre: 23

Le président du conseil déclare les articles 30.04, 42.12 et 42.13 adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1165086005

OM46 4000 (-...t-)

CM16 1099 (suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.04, 42.12 et 42.13 puisque ces trois articles sont liés.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet,

Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (37)

Votent contre:

Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda et Barbe (23) Résultat: En faveur: 37 Contre: 23 Le président du conseil déclare les articles 30.04, 42.12 et 42.13 adoptés à la majorité des voix, et il est RÉSOLU en conséquence. 42.12 1166379001 Règlement 02-002-27 CM16 1100 (suite) Adoption - Règlement sur le contrôle des animaux Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) Le débat se poursuit sur la proposition principale. Le conseiller Russell Copeman dépose le Rapport final du Comité de travail sur l'encadrement des chiens dangereux. Le conseiller Marvin Rotrand soulève un point d'ordre pour indiquer que l'élu qui prend la parole doit s'adresser au président du conseil lors de son intervention et non directement à un ou des conseillers présents dans la salle. Le débat se poursuit. La conseillère Anie Samson dépose le Rapport sommaire - Morsures 2015-2016. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège envers les propos tenus par le conseiller Guillaume Lavoie qu'il qualifie de condescendants, méprisants et irrespectueux. Le président du conseil demande au leader de la majorité de retirer le mot « méprisants » qui est antiparlementaire. Le leader de la majorité le remplace par les mots « hors d'ordre ». Le président du conseil invite le conseiller Lavoie à poursuivre son intervention. Le débat se poursuit. Il est proposé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.04, 42.12 et 42.13 puisque ces trois articles sont liés.

appuyé par Mme Anie Samson

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet,

Lattanzio, Dauphin, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges,

Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda et Barbe (23)

Résultat: En faveur : 37

Contre: 23

Le président du conseil déclare les articles 30.04, 42.12 et 42.13 adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.13 1165086003

Règlement 16-060

Règlement 15-091-4

CM16 1101

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) » / Tenue de consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1164570013

Règlement P-14-049-2

CM16 1102

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »

Attendu qu'à sa séance du 5 juillet 2016, le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la rue Jarry Est »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement le 26 juillet 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016, par sa résolution CE16 1548;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour une propriété institutionnelle située en bordure de la rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1161010015

Règlement 04-047-174

CM16 1103

Nommer deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1490;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer comme suit deux rues, un square, un passage et le prolongement d'une rue dans le secteur Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel :

- « rue Elsie-MacGill » la voie publique formée du lot 5 521 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue Kenneth-Patrick » la voie publique formée des lots 5 628 940, 5 628 929 et 5 509 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « square du Rambler » le square public formé du lot 5 628 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « passage Adélard-Raymond » le passage piéton formé des lots 5 521 811 et 5 628 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- « rue des Équinoxes » le prolongement de la voie publique du même nom formé du lot 5 521 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
46.01 1164521012		

Approuver un projet de renouvellement du protocole d'entente visant le prêt de services avec remboursement partiel à Technoparc Montréal de M. Arnold Beaudin, à compter du 23 avril 2016, pour une période de 3 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1494;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal visant le renouvellement du prêt de service de M. Arnold Beaudin, avec remboursement partiel, pour une durée de 3 ans, à compter du 23 avril 2016 jusqu'au 22 avril 2019;
- 2 de modifier, en conformité avec l'article 474.3.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le budget de revenus et de dépenses du Service des ressources humaines afin de tenir compte du remboursement partiel de ce prêt par l'organisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
50.01 1161633001	

CM16 1105

Nominations et renouvellements de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016 par sa résolution CE16 1481;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1. de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - M. Jean Burton;
 - M. Alain Duhamel;
 - M. Habib El-Hage;
 - M. Peter Jacobs;

- M. Gaétan Lebeau;
- Mme Marie Leahey;
- M. Jean Paré;
- M. Michel Séguin;
- M. Joshua Wolfe;
- 2. de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :
 - Mme Mounia Benalil;
 - Mme Danielle Casara;
 - Mme Nadja Raphaël;
- 3. de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
51.01 1161079006	

Renouveler le mandat d'un commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1540;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat du commissaire Jean Caouette à l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
51.02 1161079007	

CM16 1107

Nomination de la présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFP)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 septembre 2016 par sa résolution CE16 1539;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Julie Pépin à titre de présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal dans la classe salariale FM9 (99 948 \$ - 124 937 \$ - 149 927 \$) à compter du 3 octobre 2016, pour un mandat d'une durée déterminée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des conditions et avantages des cadres et selon les termes et conditions du contrat de travail entre la Ville et madame Julie Pépin.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
51.03 1166992005

Motion de l'opposition officielle contre le projet de loi sur les hydrocarbures

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier le projet de loi 106, intitulé : « Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives »;

Attendu que ce projet de loi prévoit, à son chapitre IV, l'édiction de la Loi sur les hydrocarbures;

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui consacre la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

Attendu que la Chambre des notaires du Québec est préoccupée par la menace que fait planer le projet de loi, dans sa forme actuelle, sur la sécurité juridique et financière des Québécois et des Québécoises;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec, entre autres, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les gisements d'hydrocarbures du Québec étant de type non conventionnel, leur exploitation met à risque les sources d'eau potable des Québécois et Québécoises;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu:

- 1 que le conseil municipal de Montréal se prononce contre le Projet de loi sur les hydrocarbures (chapitre IV du Projet de loi 106) et en demande le retrait pour des raisons de cohérence environnementale et de non-respect des compétences et des pouvoirs des municipalités;
- 2 que le maire de Montréal, en tant que président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), propose à celle-ci d'en faire sa position officielle sur la question.

Jn débat s'engage.	

Le conseiller Réal Ménard dépose une lettre du président de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Denis Coderre, adressée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, datée du 23 août 2016, ayant pour objet : « Commentaires de la Communauté sur le projet de loi 106 ».

Le conseiller Sylvain Ouellet dépose également une carte interactive du MERN de 2016 pour le territoire de la CMM intitulée : « Permis de recherche en hydrocarbures ».

Le débat se poursuit.

Le conseiller Ouellet, après avoir reçu certaines informations de la part du conseiller Ménard, accepte de retirer sa motion, conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

65.01

CM16 1109

Motion de l'opposition officielle pour entamer une démarche consultative préalable à la révision du Plan d'urbanisme de Montréal

Attendu que la Ville de Montréal a adopté son Plan d'urbanisme en novembre 2004 et qu'elle doit terminer le processus de révision de celui-ci en 2018;

Attendu que le Plan d'urbanisme est le document de référence pour guider et prévoir l'aménagement et la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le Plan d'urbanisme constitue l'outil privilégié pour améliorer le cadre de vie des Montréalaises et des Montréalais, et qu'il est une forme de contrat social liant l'ensemble des intervenants autour d'une vision et d'objectifs communs pour le développement de Montréal;

Attendu qu'il est prévu qu'une consultation publique précède l'adoption du Plan d'urbanisme révisé;

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dispose des moyens et de l'expertise nécessaire pour consulter l'ensemble des citoyens et des intervenants de Montréal en amont de l'élaboration du Plan révisé;

Attendu que l'OCPM, dans son rapport sur la concordance du Plan d'urbanisme au Schéma d'agglomération, soulignait, en lien avec la révision du Plan d'urbanisme prévue pour 2018, l'importance « d'insuffler à l'exercice à venir une teneur résolument pédagogique afin d'impliquer le citoyen et lui donner confiance comme acteur du développement de son territoire »;

Attendu que dans leur rapport sur le projet de Schéma d'agglomération, les membres de la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement soulignaient l'importance « de prévoir pour la participation des citoyens et les travaux de la Commission responsable de la consultation, un volet d'information en amont à toute consultation pour une meilleure compréhension des enjeux et des différents outils de planification, et encourager la participation citoyenne »;

Attendu que plusieurs autres grandes villes ont profité du processus de révision pour vulgariser l'exercice et l'ensemble des composantes relatives au Plan d'urbanisme, ainsi que pour impliquer activement la population afin de favoriser son appropriation de cet outil de planification;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que le conseil municipal mandate l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'initier une démarche consultative préliminaire à la révision du Plan d'urbanisme et de l'ensemble des thématiques que celui-ci doit aborder en ce qui a trait à la vision et aux orientations de développement du territoire et des quartiers de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Cinq-

Mars et Pagé (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Hénault,

Miranda, Barbe et Cloutier (39)

Résultat: En faveur: 21

Contre: 39

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 1110

Motion de l'opposition officielle pour étudier la possibilité de communiquer avec le 911 par messagerie texte

Attendu que les services d'urgence doivent être accessibles et s'ajuster aux nouvelles technologies de communications;

Attendu qu'à la suite du massacre au club Pulse d'Orlando, plusieurs villes américaines, ainsi que Toronto évaluent la possibilité de permettre les communications au 911 par messagerie texte;

Attendu que, dans certaines circonstances, l'usage des messages texte pourrait permettre de garantir la sécurité de personnes victimes ou témoins d'un acte criminel;

Attendu que cette technologie existe déjà dans 650 centres d'appels d'urgence américains;

Attendu qu'un service similaire existe déjà pour desservir les personnes sourdes et muettes et qu'il pourrait être bonifié par la même occasion;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Peter McQueen

que le comité exécutif demande au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'étudier la possibilité de permettre aux citoyens de communiquer avec le 911 par messagerie texte.
Un débat s'engage.
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Anie Samson
de déposer une nouvelle version de la motion présentement à l'étude afin de la bonifier et qui se lit comme suit :
« Motion pour étudier la possibilité de communiquer avec le 911 par messagerie texte
Attendu que les services d'urgence doivent être accessibles et s'ajuster aux nouvelles technologies de communication;
Attendu que le service de communiquer avec le 911 par messagerie texte relève du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
Attendu que le SPVM participe déjà avec la police de Toronto et plusieurs autres villes canadiennes, au groupe de travail des services d'urgence du CRTC, qui œuvre depuis 2012 à élaborer le 9-1-1 de nouvelle génération;
Attendu qu'à la suite du massacre au club Pulse d'Orlando, plusieurs villes américaines, évaluent la possibilité de permettre les communications au 911 par messagerie texte;
Attendu que, dans certaines circonstances, l'usage des messages texte pourrait permettre d'augmenter la sécurité de personnes victimes ou témoins d'un acte criminel;
Attendu que cette technologie existe déjà dans 650 centres d'appels d'urgence américains sur une possibilité de 6000;
Attendu que le SPVM offre déjà le service de messagerie texte pour les personnes sourdes, malentendantes et ayant des troubles de la parole;
Et résolu :
que le comité exécutif réitère le mandat au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'étudier la possibilité de permettre aux citoyens de communiquer avec le 911 par messagerie texte ».
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement recevable et elle est agréée.
Le conseiller Limoges utilise son droit de réplique.
Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Article 65.04

Motion de la troisième opposition pour l'adoption de l'objectif « Vision zéro »

Retiré – Voir article 3.01.		

CM16 1111

Motion de la troisième opposition pour le financement en ligne des partis politiques municipaux

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 83 le 10 juin 2016 modifiant notamment la *Loi* sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Attendu que ce projet de loi modifie les règles encadrant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants;

Attendu que les transactions électroniques, en plus d'être de plus en plus privilégiées par les citoyens, sont retraçables et permettent de bien identifier les donateurs;

Attendu que lors de la réforme du financement des partis politiques provinciaux le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) a mis en ligne une application unique pour les contributions, disponible à l'ensemble des partis politiques provinciaux;

Attendu que le développement de telles applications comportent des difficultés techniques et des coûts importants, même pour les partis politiques des grandes villes;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) est un organisme indépendant respecté et jugé crédible auprès des citoyens de Montréal et du Québec;

Attendu que l'uniformisation des fiches de contributions en ligne facilitera l'application de la loi par les villes en plus d'épargner des coûts de développement et d'éviter des problèmes de conformité aux partis municipaux;

Il est proposé par M. Steve Shanahan

appuyé par Mme Justine McIntyre

que la Ville de Montréal demande au Directeur général des élections du Québec de mettre une application, pour les contributions en ligne, à la disposition de l'ensemble des partis politiques autorisés en vue des élections municipales de 2017.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

- d'amender le texte du 1 er « Résolu » de la motion présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :
- « que la Ville de Montréal propose à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'étudier la possibilité de demander au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) d'offrir une application permettant les contributions en ligne et ce, pour l'ensemble des partis politiques autorisés, en vue des élections municipales »;
- d'ajouter un 2^e « Résolu » qui se lit comme suit :
- « que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) fasse part de ses recommandations à cet égard à la Ville de Montréal ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Le conseiller Shanahan accepte la proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.05, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
65.05

Le leader de la majorité, avec le consentement unanime des membres présents, procède à l'ajout de l'article 80.01 (51.02) pour fins d'adoption.
CM16 1112
Ajout - Nominations aux commissions permanentes
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Denis Coderre
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
de nommer Madame Monique Vallée à titre de membre à la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
80.01 (51.02) (Ajout)
À 16 h 13, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 24 octobre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais et M. Lionel Perez.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite l'assemblée à visiter l'exposition « Raz-de-marée » qui a cours présentement dans le hall d'honneur. Cette exposition est un projet multidisciplinaire découpé en deux volets, réalisée par l'organisme à but non lucratif Libre et Sauvage, dont la mission est de favoriser le développement de compétences personnelles et sociales par le biais de réalisations artistiques. Dirigé la directrice générale de l'organisme, Mme Marilyne Turcot, ce projet s'articule autour de la thématique de la citoyenneté sexuelle et regroupe une équipe de 13 artistes, dont sept d'entre eux ont des limitations fonctionnelles. Le président du conseil remercie Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, qui a rendu possible cette exposition en collaboration avec le Bureau de la présidence.

Il rappelle aux membres que la deuxième édition de la Caravane de la démocratie fera son arrêt dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en partenariat avec l'organisme Vivre Saint-Michel en santé, le mercredi 3 novembre, de 18 h 15 à 20 h 30, au Centre éducatif et communautaire René-Goupil, situé sur la 47^e Rue. Il remercie le conseiller Lionel Perez, membre du comité exécutif responsable de la démocratie, l'Ombudsman, l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel, le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse ainsi que le Service du greffe pour la tenue de cette deuxième édition.

Il signale les événements suivants : le 14 novembre 2016 « Journée internationale des diabétiques », le 16 novembre 2016 « Journée internationale de la tolérance », le 20 novembre 2016 « Journée internationale des droits de l'enfant », le 25 novembre 2016 « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », et le 30 novembre 2016 « Journée pour la vie – contre la peine de mort », instaurée par le conseil de ville lors de l'assemblée du mois d'août 2014.

Le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'octobre des conseillères et conseillers Pierre Gagnier, Catherine Clément-Talbot et Andrée Hénault. Pour terminer, il souligne la présence au balcon de M. Alezandros M. Modiano, conseiller municipal de la Ville d'Athènes, en Grèce. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour souligner que c'était aussi l'anniversaire du président du conseil le 4 octobre dernier.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Culte du secret autour d'un projet de voies réservées sur les axes Saint-Denis, Saint-Laurent, De Lorimier, Papineau, Saint-Urbain, Lachapelle, Henri-Bourassa et Rosemont - concertation et partenariat avec les arrondissements et autres partenaires concernés afin d'assurer le succès de ce projet
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Harout Chitilian)	Sécurité des élèves de l'école Ahuntsic située au coin des boulevards Saint-Laurent et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour l'école Notre-Dame-de-Grâce, et dans Verdun à l'intersection des rues Verdun et Willibrord – Prioriser les travaux de réfection des rues aux abords des écoles durant les périodes estivales
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Marvin Rotrand)	Travaux de réfection de l'échangeur Turcot et du pont Champlain – Planification des travaux et mesures concrètes pour éviter des inconvénients aux citoyens – Tenir compte du problème de pleine capacité du système de transport collectif et trouver des solutions durables
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Mesures concrètes pour aider les premiers acheteurs avec enfants à devenir propriétaires à Montréal afin de réduire l'étalement urbain – Garantir un budget à la hauteur pour favoriser le programme d'accès à la propriété
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Retombées économiques en matière d'emploi et de développement entrepreneurial dans le cadre du voyage du maire en Iran – Priorités en matière de création d'emploi et de développement des affaires dans le cadre des voyages du maire à l'étranger
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Efficacités/utilités des voies réservées sur les boulevards Des Sources et Saint-Jean
À 40 L 05		

À 13 h 35,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Normand Marinacci	(M. Marvin Rotrand)	Informer le conseil des données d'utilisation de ces voies réservées
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Dans le cadre de témoignage de femmes agressées sexuellement, renforcer le code d'éthique des élus pour éviter tout manque de respect envers les personnes – Établir un échéancier pour procéder aux modifications du code d'éthique
M. Steve Shanahan	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle déficiente dans le secteur de l'Université McGill à l'intersection des rues Sherbrooke et McTavish à cause des travaux du projet Fleuve-Montagne – Longs délais d'attente pour les piétons qui souhaitent traverser cette intersection sécurisée par des policiers
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Demande la coordination des travaux de réfection de rues dans le district de François- Perrault afin d'éviter les inconvénients occasionnés aux résidants ainsi que le gaspillage de fonds publics

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 50.

Le conseiller Guillaume Lavoie soulève une question de privilège à l'endroit du maire parce que ce dernier a fait allusion aux commentaires ou opinions que le conseiller a émis comme étant directement liés au fait qu'il est candidat à la chefferie du parti Projet Montréal. M. Lavoie indique que l'assemblée se doit de présumer que chaque conseiller joue son rôle au meilleur de ses connaissances et que le maire, dans ce contexte, joue lui-même un rôle très important. Le président du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM16 1113

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 septembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 septembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 octobre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.02		

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

Un débat s'engage.		

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 5.01 Résolution CA16 090233 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville Demande relative à la désignation du site patrimonial de l'ancien village de Sault-au-Récollet comme lieu historique national
- 5.02 Résolution CA16 26 0275 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie Demande à la Direction rémunération globale et systèmes d'information RH du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal d'autoriser l'ajout de l'avantage social aux employés de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du programme d'encouragement aux employés pour transport actif et collectif (PEETAC)

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Manon Gauthier

- --- Réponse écrite à la question de madame Anne-Marie Sigouin lors du conseil municipal du 22 août 2016 concernant l'article 20.34 Soutien financier à l'Orchestre Symphonique de Montréal.
- --- Réponse écrite à la question de madame Valérie Plante lors du conseil municipal du 22 août 2016 concernant les articles 7.08 et 7.09 Rapport d'activités 2015 du Festival Juste pour rire et Bilan 2015 du Festival Go Vélo Montréal.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.

CM16 1115

Dépôt du Rapport d'activités annuel 2015-2016 du Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités annuel 2015-2016 du Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.02

CM16 1116

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1165205007

Dépôt du rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal
et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux,
entre le 1 ^{er} septembre 2013 et le 31 décembre 2015

comm	ader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport présentant le suivi des mandats des nissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux nissions et aux services municipaux, entre le 1 ^{er} septembre 2013 et le 31 décembre 2015, et le eil en prend acte.
Un dé	ebat s'engage.
07.04 1	163570006
CM16	5 1118
génér visan	t des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur ral faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation et les recommandations t divers contrats octroyés par les arrondissements pour la location de remorqueuses avec ateurs lors d'opérations de déneigement
perma les re	onseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et recommandations de la Commission anente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation et ecommandations visant divers contrats octroyés par les arrondissements pour la location de rqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement, et le conseil en prend acte.
Un dé	ebat s'engage.
08.01	
9 -	Rapport du maire sur la situation financière de la Ville accompagné du tableau de la rémunération des élus et de la liste des contrats octroyés
9.01	Le maire Denis Coderre fait lecture du Rapport sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . Ce rapport comprend également celui relatif à la rémunération des élus, conformément à la <i>Loi sur le traitement des élus</i> , et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, ainsi que celle des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.
	Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Publication du texte du rapport sur la situatio	n financière de la	a Ville dans les j	journaux diffusé:	s su
la tarritaira				

ii est propos	e par M. Francesco Miele
appuy	é par M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
langue franç	que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de caise et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de tout conformément aux exigences de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (RLRQ, c. C-19).
Adopté à l'ur	nanimité.
09.02	
11 - Dépôt c	de pétitions
Le-président	du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »
Par	M. Sterling Downey
	ôt d'une pétition de Projet Montréal signée par 2858 (approx.) personnes demandant la ission d'Anie Samson du comité exécutif de la Ville.
Un d	lébat s'engage.
À 14 h 46,	
•	é par M. Francesco Miele
	é par M. Pierre Desrochers Mme Émilie Thuillier
	'article 15.01 à une phase ultérieure afin que son étude se fasse en présence du maire de Denis Coderre et du chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez.
La propositio	on est agréée.
À 14 h 47, le jour.	e conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du
II est propos	é par M. Francesco Miele
appuyé	é par M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, po	our fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec la firme Équipements Plannord Itée, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement du parc motorisé de la Ville (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Équipements Plannord Itée, fournisseur unique, pour une durée de 36 mois, soit du 31 octobre 2016 au 30 octobre 2019, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, pour la fourniture de pièces d'origine manufacturière de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 775,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15059 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541004 80.01 (20.01)

CM16 1121

Autoriser la prolongation d'ententes-cadres conclues avec Sharp Électronique du Canada Itée (CG14 0139) pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impression monochromes et couleurs sur demande, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadre no 949660 et no 951082 conclues avec Sharp Électronique du Canada (CG14 0139), pour une période additionnelle de 24 mois, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019, pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impressions, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 13-11816;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets unités d'affaire, et ce au rythme de besoins à combler.	
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimit	é.
1165085002 80.01 (20.02)	
	
CM16 1122	
services et frais d le processus d'ho Autoriser un virei	nada FIA pour un montant maximal de 226 155,83 \$, taxes incluses, pour les e soumission, d'inspection, d'approbation, de suivi et d'accompagnement dans mologation de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA) / ment budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de lomération vers le Service de la culture
	e le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la l'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
et frais de soun d'homologation	SN Canada FIA pour un montant maximal de 196 700 \$, avant taxes, pour les services nission, d'inspection, d'approbation, de suivi et d'accompagnement dans le processus de la piste auprès de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de nobile Formule E dans les rues du centre-ville de Montréal, à compter de 2017;
2 - d'autoriser un compétence d'a	virement budgétaire de 92 930 \$ en 2016 à partir des dépenses contingentes de agglomération vers le Service de la culture;
	dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux ancières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à la majorité	e des voix.
Dissidences :	M. Sterling Downey Mme Valérie Plante M. Craig Sauvé
1165288007 80.01 (20.03)	

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 975 585,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331301 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 975 585,87 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331301;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

In débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
167000008 0.01 (20.04)

CM16 1124

Accorder un contrat à Roland Grenier Construction Itée pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 999, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 906 476,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5856 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 906 476,54 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Roland Grenier Construction Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 850 948, 09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5856;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160749003 80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par

M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1125

Accorder un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour des travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 058 832,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5870 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 058 832,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Site intégration plus inc. (Groupe SIP), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 575,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5870;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165965005 80.01 (20.06)

CM16 1126

Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2015 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0469);
- 2 d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166068001 80.01 (20.07)

CM16 1127

Accorder des contrats de services professionnels en ingénierie à Axor Experts-Conseils inc. (893 758,16 \$, taxes incluses) et à WSP Canada inc. (962 858,14 \$, taxes incluses), pour la réalisation de services de génie-conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 135 108,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15404 (3 soum.) / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 135 108,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette informations fina		s avoir opéré le s au dossier décisi		budgétaire	requis,	conformément	aux
Un débat s'engage.	_						
Adopté à l'unanimité.							
1166316022 80.01 (20.08)							
	-						
CM16 1128							
Reporter l'échéance 31 décembre 2017 à à Montréal (CG15 04	afin de souteni	r les bonification	s à apporte	er à la Mais	son olyn	npique canadie	enne
Après avoir informé séance du conseil d'a							de la
Il est proposé par N	И. Francesco M	iele					
appuyé par N	M. Pierre Desro	chers					
Et résolu :							
que l'orientation du c	onseil municipa	l soit :					
d'approuver le projet contribution intervent soutenir les bonificati	ue entre la Ville	e de Montréal et le	Comité oly	mpique ca	nadien (
Adopté à l'unanimité.							
1151658004 80.01 (20.09)							
	_						

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux fins du projet de reconstruction Turcot, un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, après que l'arrondissement concerné ait fermé et retiré de son domaine public le lot 5 909 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 5 909 281, 5 903 675, 5 903 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et à la suite à l'adoption, par l'arrondissement, d'un règlement de fermeture comme domaine public du lot 5 909 281;
- 2 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
1161027006 80.01 (20.10)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

CM16 1130

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans aucune contrepartie à Les Placements Canamall Limitée et Westcliff (Place de La Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une autre partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 120 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de l'entente tripartite signée le 13 avril 1987 pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine / Fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372 et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans contrepartie à Les Placements Canamall Limitée/Canamall Holdings Limited et Westcliff (Place de la Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352, 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'assemblage, pour la somme de 1 120 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet d'acte de cession, dans le cadre de l'entente tripartite, signée le 13 avril 1987, pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine;

2 - de fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372, et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1160783009
80.01 (20.11)

CM16 1131

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour les besoins de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble ainsi qu'une partie de terrain situés au 8491, rue Ernest Cormier, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017 - Dépense totale de 1 467 663,56 \$, incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. une partie de terrain ainsi que des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés au 2^e étage d'un immeuble situé au 8491, rue Ernest-Cormier, pour les besoins de la Division de la formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017, pour un loyer total de 616 473,99 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur, Développement Olymbec inc., représentant un montant de 487 845,82 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 74 917,46 \$, pour une dépense maximale de 562 763,28 \$, taxes incluses;
- 3 d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion de la planification immobilière (SGPI), pour la durée du terme de 5 ans, d'un montant total de 288 426,29 \$ taxes incluses;
- 4 d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 d'ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2017 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière du SGPI sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.	
1165840009 80.01 (20.12)	

Accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 \$ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 \$, en soutien en biens et services / Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal (CG16 0425), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel et du soutien en biens et services;
- 3 d'imputer cette nouvelle dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

		•	••			
$\Lambda \Delta \Delta$	nta	\sim	1'1	Ina	nin	いけへ
Ado	.,,,	~		11 10		⊏

11663	340002
80.01	(20.13)

CM16 1133

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (1 200 396,49 \$, taxes incluses), Sanexen Services Environnementaux inc. (424 252 \$, taxes incluses) et Solution Eau, Air, Sol (246 640,06 \$, taxes incluses) pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 16-15528 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame, Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau, Air, Sol, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque type de sol pour chaque arrondissement, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15528 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1167315005 80.01 (20.14)
CM16 1134
Autoriser une dépense additionnelle de 696 884, 49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc., (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 696 884,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc. (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1167231048 80.01 (20.15)
Il est proposó por M. Francosco Miolo
Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Gilles Mihalcean, artiste professionnel en arts visuels, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public intitulée « Paquets de lumière », pour le Parterre du Quartier des spectacles - Dépense totale de 672 603,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

La conseillère Louise Mainville déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 672 603,75 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Paquets de lumière » pour le parterre du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Gilles Mihalcean, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 661 106,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat:
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1160230006 80.01 (20.16)

CM16 1136

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public intitulée « Lux obscura », sur la rue Émery du Quartier latin, dans le Quartier des spectacles - Dépense totale de 252 945 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 252 945 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Lux obscura » sur la rue Émery dans le Quartier latin au Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
- 2 d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jonathan Villeneuve, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 218 452,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Un débat s'engage.				
Adopté à l'unanimité.				
1166689002 80.01 (20.17)				
CM16 1137				
Accorder à PME MTL Ouest-de-l'Île une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement Lachine / Approuver le proje d'addenda 1 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0347)				
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;				
Il est proposé par M. Francesco Miele				
appuyé par M. Pierre Desrochers				
Et résolu :				
que l'orientation du conseil municipal soit :				
 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ à PME MTL Ouest-de-l'Île, dans le cadre de la convention de partage des actifs du Centre local de développement Lachine (CG16 0465); 				
 2 - d'approuver un projet d'addenda à l'entente de délégation entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier (CG16 0347); 				
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Adopté à l'unanimité.				
1167386002 80.01 (20.18)				

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de nonconstruction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointeaux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 941, 4 881 942, 4 881 945, 4 881 946, 4 881 965 et 4 881 966 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163778005
80.01 (20.19)

CM16 1139

Accorder un soutien financier exceptionnel de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) HAVICO MN, Habitation, vision de communauté à Montréal-Nord pour la rénovation majeure à des fins de logement social et communautaire du bâtiment sis au 11985, avenue Monty dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif HAVICO pour la rénovation majeure à des fins de logements sociaux et communautaires du bâtiment sis au 11985, avenue Monty, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (dossier 1166692003);
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1163278001 80.01 (20.20)	

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.21) et 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14944 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Conseillers en gestion et informatique CGI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14944 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1161550001 80.01 (20.21)

CM16 1141

Accorder un soutien financier non récurent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour promouvoir l'électrification des transports en milieu urbain / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour la promotion de l'électrification des transports en milieu urbain;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 1 750 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, dépose une photo superposée de Montréal avec des voitures à essence et de Montréal avec des voitures électriques pour démontrer que l'énergie utilisée ne fait pas de différence en ce qui à trait à la congestion de la circulation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163455001 80.01 (20.22)

CM16 1142

Autoriser le dépôt de demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 2 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directive de changement;
- autorise le dépôt des demandes d'aide financière suivantes au volet 2 du programme FEPTEU :

- En ce qui concerne l'eau potable :
 - la canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, no 2016167;
 - la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences à l'usine Atwater, no 2016270;
 - la mise aux normes de salles électriques (8) bâtiment des filtres usine Atwater, no 2016181;
 - les divers travaux électriques à la station (drain des filtres) Réservoirs Vincent-d'Indy et Châteaufort, no 2016178;
 - le réservoir Châteaufort Remplacement des disjoncteurs 25 KV, no 2016172;
 - l'usine Atwater Des-Baillets Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence et fibre optique, no 2016173;
 - l'installation d'une vanne murale et actuateur G6 Atwater, no 2016171;
 - l'ajout d'un réacteur UV usine Charles-J.-Des-Baillets, no 2016175;
 - Lachine Nouveau réservoir diesel, no 2016174;
 - l'optimisation des réseaux Chambres de compteurs Réseau primaire, no 2016168;
 - le remplacement de la conduite principale d'aqueduc de la rue Saint-Patrick, entre Island et Thomas-Keefer, projet inclus à la demande no 2015095;
- En ce qui concerne le traitement des eaux usées :
 - le collecteur drainage ADM Smith, no 2016184;
 - le collecteur drainage ADM Bouchard, no 2016188;
 - le poste de pompage Rhéaume Système d'extraction et traitement d'odeurs, no 2016191;
 - le laboratoire de la station Aménagements de sécurité, no 2016190;
 - le remplacement du refroidisseur à absorption B de la station de pompage, no 2016176;
 - la mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique, no 2016189;
 - l'achat et installation de systèmes de suivi aux surverses (phase 3), no 2016185;
 - le remplacement et mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage, no 2016183;
 - la mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs 14 à 28, no 2016182;
 - l'installation de tuyauterie en acier inoxydable pour les tours de refroidissement, no 2016180;
 - l'amélioration du contrôle des intercepteurs CIDI Phase 3 (logiciel), 2016177;
 - la station de pompage Chemin Saint-François, no 2016169.

Adopté à l'unanimit	ė.
1161158005 80.01 (30.01)	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165925002
80.01 (42.01)

CM16 1144

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1162839002 80.01 (42.02)

CM16 1145

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

1166692003 80.01 (42.03)

CM16 1146

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-1 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 d'adopter, sans changement, hormis l'ajustement technique dans le titre, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable.

Adopté à l'unanimité.

1162622006 80.01 (44.01)

CM16 1147

Approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approuver le Règlement R-167 autorisant un emprunt de 6 121 301 \$ pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-167 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de six millions cent vingt et un mille trois cent un dollars (6 121 301 \$) pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanim	ité.
1160854002 80.01 (45.01)	
À 16 h,	
A IOII,	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
de reporter l'étude	de l'article 80.01 (51.01) à une phase ultérieure.
La proposition est	agréée.
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	s d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanim	ité.

CM16 1148

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux d'une superficie de 839,16 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de maison de la culture, pour un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2016 par sa résolution CE16 1574;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux, d'une superficie de 839,16 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, à des fins de maison de la culture, moyennant un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1164069007		

Approuver un projet d'amendement prolongeant d'une année la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) (CM15 1490), concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016, sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2016 par sa résolution CE16 1576;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'amendement prolongeant d'un an la convention de services professionnelles intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique (CM15 1490) concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016 en venant modifier la fin du projet (article 14) qui passe du 31 décembre 2017 et conséquemment la date de remise du rapport final (article 4.2) qui passe du 31 janvier 2017 au 31 janvier 2018 et modifiant en conséquence le nom du projet pour TOPO 2017, sans dépense additionnelle.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.02 1156368004
20.02 1100000001

CM16 1150

Accorder un soutien financier additionnel de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016, pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1625;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestations par les punaises de lit ou autres types de vermine;
- 2 d'approuver un projet de convention prolongeant la durée du projet pilote entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1160498002		

Conclure avec Carrières St-Jacques inc, une entente-cadre collective d'une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 16-15142 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1598;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver:
- 2 d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15142 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1167360001		

CM16 1152

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 547 028,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293602 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1600;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'autoriser une dépense de 1 547 028,06 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 028,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293602 ;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

n débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
0.05 1167231041

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1153

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. Le Groupe Vespo pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi, dans les arrondissements d'Anjou, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Léonard - Dépense totale de 836 398,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6925 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1601;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 836 398,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 9052-1170 Québec inc. Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 362,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6925;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 20, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1161701006

CM16 1154

Accorder un contrat de gré à gré à Brushwork IIc pour l'exécution de trois œuvres d'art au Jardin botanique - Dépense totale de 164 753,33 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1605;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense de 164 753,33 \$, taxes incluses, pour l'exécution de trois œuvres d'art au Jardin botanique, au cours de l'été 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'exécution d'œuvres d'art de gré à gré par lequel Brushwork LLC représentée par M. Patrick Dougherty s'engage à réaliser les œuvres d'art, pour une somme maximale de 144 503,33 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.07 1163815002		

CM16 1155

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son Plan d'action 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1629;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.08 1164639002

CM16 1156

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 375 169,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1608;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 1 375 169,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.09 1160457004
CM16 1157
Accorder un contrat de services professionnels à Cima + S.E.N.C. pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15425 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1613;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15425 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.10 1160457005

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 990 533,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1606;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 990 533,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos, Bomis & associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 904 302,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM16 1159

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 2 075 999,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15167 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1607;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense de 2 075 999,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 989 768,13, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimi	té.
20.12 1160457003	
CM16 1160	
lequel Expertise groupe-conseil in paysage pour la	1 de la résolution CM16 0097 et approuver le projet de convention révisée par Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion ic., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de es incluses - Appel d'offres public 15-14803
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1610;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	

- 1 d'abroger le point 1 de la résolution CM16 0097;
- 2 d'approuver un projet de convention révisé par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.13 1156316016

Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 507 133,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15231 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1611;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 507 133,60 \$, taxes incluses, pour le projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 461 030,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15231 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.14 1167251002	

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain d'une superficie de 3 462,3 mètres carrés, constitué du lot 4 314 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de l'avenue de Gaspé et au nord de l'avenue Laurier Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1615;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 4 314 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 462,3 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

 Un débat s'engage.

 Adopté à l'unanimité.

 20.15 1154962007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

Adopté à l'unanimité.

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

·

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble sis au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1616;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble situé au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 mètres carrés, constitué du lot 1 868 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation.

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Ryan soulève une question de privilège afin de rectifier les propos tenus par le conseiller Copeman sur la protection des maisons de chambre.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1164435008

CM16 1164

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 mètres carrés, situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1620;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 mètres carrés, situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$, excluant les taxes, pour l'ensemble des locations, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionne
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.17 1167029001
CM16 1165
Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepart financière, à la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter d 1 ^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4 ^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, po des fins socioculturelles - Subvention de 29 670 \$ pour toute la durée du bail
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1621;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sa contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée d 3 ans, à compter du 1 ^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4 ^e étage de l'immeuble sis au 3680, ru Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La valeur de la subvention est de 29 670 \$ pour toute durée du bail.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.18 1165373002
CM16 1166

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1622;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.19 1165840010		

Accorder un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence créé par l'ouragan Matthew / Autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1631;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence créé par le passage de l'ouragan Matthew;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.20 1164834002	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement, pour les années 2016, 2017 et 2018, à la Fondation Héritage Montréal pour la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1624;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.21 1163751002		

CM16 1169

Autoriser la résiliation des deux contrats de l'appel d'offres 13-13263 / A54 - Collecte des ordures ménagères, CRD et encombrants pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en date du 31 janvier 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1590;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de résilier le terme du contrat accordé à Les Services Ricova inc., anciennement Les Services Monde Vert inc., (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 3 525 700 \$;
- 2 de payer à Les Services Ricova inc. les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 3 de résilier le terme du contrat accordé à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 1 418 200 \$;
- 4 de payer à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 5 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.22 1166224002		

Accorder un contrat à Transport en vrac St-Hyacinthe inc. pour les services de transport de la neige pour une durée de deux ans, pour une somme maximale de 942 832,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15576 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1592;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'accorder à Transport en vrac St-Hyacinthe, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, un contrat pour des services de transport de neige, pour une somme maximale de 942 832,90 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15576 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.23 1164631011	

CM16 1171

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1651;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

20.24 1164368004

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'approvisionnement, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et PBSC Solutions urbaines inc., pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
 Un débat s'engage.
 Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330703 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1652;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330703;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.25 1167091004	Adopté à l'unanimité.
	20.25 1167091004
.	
A 17 h 06, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.	À 17 h 06, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 24 octobre 2016 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. François William Croteau, M. Benoit Dorais et M. François Limoges.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Lionel Perez et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et invite l'assemblée à prendre connaissance du document portant sur les tables de quartier à la grandeur de la ville intitulé : « 20 ans d'actions au cœur de nos quartiers », déposé sur les pupitres à la demande de la conseillère Monique Vallée. Il invite également l'assemblée à contribuer à la campagne Centraide qui se terminera bientôt et qui aura des retombées importantes dans différents milieux, dans les arrondissements et quartiers.

Avant de débuter la période de questions du public, le président du conseil souligne la présence au balcon de M. Olivier Le Brun, conseiller municipal de la Ville de Vannes, en France. Il lui souhaite, au nom de membres du conseil, un agréable séjour à Montréal.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de À Objet

Mme Lavinia Létourneau- M. Denis Coderre Ress (M. Luc Ferrandez)

Avis du maire et du chef de l'opposition officielle sur la recommandation du rapport Gordon du gouvernement Fédéral d'augmenter le nombre d'immigrants de 500 000 par année - Si l'administration possède les ressources nécessaires pour l'intégration de ces nouveaux arrivants

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, que seulement trois questions sur un même sujet sont autorisées.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Aouatif El Harchaoui	M. Luc Ferrandez (M. Guillaume Lavoie)	Possibilité d'étendre à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et ailleurs la pratique mise de l'avant par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie permettant la location d'espaces de stationnement privé aux visiteurs durant le jour – Si d'autres initiatives existent comme le projet d'économie collaborative à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
M. Robert Norman Lemieux	Mme Anie Samson (M. Luc Ferrandez)	Doute sur l'existence du site internet de l'Association canine canadienne devant fournir les critères morphologiques permettant d'identifier les chiens Pit Bull des autres races – Mesures pour rétablir la confiance des citoyens envers l'administration dans ce dossier portant sur la sécurité publique
M. Francesco Moreno	M. Richard Deschamps	Raisons justifiant l'autorisation de construire sur le terrain prévu initialement pour le projet de développement Wanklyn au lieu d'un autre terrain - Importance d'instaurer la web diffusion à l'arrondissement de LaSalle pour une meilleure transparence
M. Frédérick Jones	M. Denis Coderre	Importation des techniques, produits ou services d'entraînement des soldats israéliens pour la police de Montréal dans le cadre du voyage du maire en Israël – Boycottage de produits israéliens Dépôt de document
Mme Élaine Shirley Lemieux	Mme Anie Samson	Informer les citoyens des outils qui seront donnés aux policiers et inspecteurs canins pour leur permettre d'appliquer l'article 21 du Règlement sur le contrôle des animaux — Coût des frais juridiques pour répondre à la poursuite de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) depuis septembre à ce jour
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Luc Ferrandez)	Assurance que les frais supplémentaires encourus pour corriger le trottoir de la rue Brébeuf ne seront pas refilés aux citoyens — Déplore le manque de communication entre la ville centre et l'arrondissement du Plateau Mont-Royal dans ce dossier / Avis du maire de l'arrondissement à cet effet
Mme Jo-Anne Wemmers	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Informer les citoyens de l'état de la situation dans le projet de changement de zonage du secteur de la rue Sainte-Catherine et du boulevard de Maisonneuve afin d'autoriser la construction d'une épicerie et de condos – Avis du Comité Jacques-Viger à cet effet
Mme Louisette Doucet	M. Denis Coderre (M. Anie Samson)	Stigmatisation des animaux - Aucune mesure dans le Règlement sur le contrôle des animaux pour préserver les droits des chiots Pit Bull - Prendre en considération que les propriétaires sont parfois responsables du mauvais comportement des chiens Pit Bull
M. Steven Laperrière	M. Claude Dauphin	Possibilité de rendre permanent l'arrêt temporaire du Système léger sur rail (SLR) prévu dans l'arrondissement de Lachine à la suite de représentations auprès la Caisse de dépôt – État de la situation dans le projet de développement d'une gare dans l'arrondissement de Lachine

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. John Roderick Philpot	M. Denis Coderre	Demande l'annulation de la mission économique du maire en Israël en protestation du traitement que subissent les Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza à cause du système d'apartheid établi – Établir des liens commerciaux avec Gaza afin de briser le blocus israélien
M. Antonio Urlea	M. Denis Coderre (M. Guillaume Lavoie)	Avis du maire sur le projet expérimental du gouvernement du Québec de légaliser le service d'Uber à Montréal – recherche de mesures compensatoires pour les détenteurs de permis de taxis / Mesures concrètes pour faire face à cette nouvelle économie de partage
M. Olivier Gignac	M. Denis Coderre	Mesures concrètes de l'administration pour soutenir l'entreprenariat collectif à Montréal à la suite du Forum mondial sur l'économie sociale de septembre 2016 à Montréal – Variation dans le soutien de première ligne de PME Montréal aux entrepreneurs depuis les coupures qui ont affectées les différents secteurs – demande de mise au point
À 20 h 03,		

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Francesco Miele

Mme Émilie Thuillier

Il est proposé par

appuyé par

M. Francis Boudrias Plouffe	M. Denis Coderre (M. Anie Samson)	Crainte que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entretienne des relations d'affaires avec des firmes israéliennes en matière de sécurité et de contrôle des foules – Possibilité que le SPVM accompagne le maire dans sa mission économique en Israël
Mme Sihem Boubekri	M. Harout Chitilian Mme Christine Black (M. Aref Salem)	Sommes perçues par Stationnement Montréal pour les services de collecte et d'administration des espaces de stationnement à Montréal – Proposition à l'effet que les profits de Stationnement Montréal soient versés, par exemple, à des organismes communautaires de l'arrondissement de Montréal-Nord
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Questionnement sur le lien entre le promoteur de la Formule électrique à Montréal et la mafia espagnole – Nature des ententes monétaires intervenues avec l'administrateur de MONTRÉAL C'EST ÉLECTRIQUE et ancien collecteur de fonds du Parti Libéral, M. Sylvain Vincent
M. Martin Dion	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Russell Copeman)	Respecter la promesse électorale de construire 250 logements sociaux et accessibles universellement dans le district de Villeray
Mme Vanessa Anastasopoulos	M. Luc Ferrandez	Règlement sur le contrôle des animaux 16-060 et bénévoles qui servent de famille d'accueil – Comment l'arrondissement du Plateau Mont-Royal entend faire appliquer ce règlement pour ce qui est de l'article interdisant de posséder plus de quatre animaux par logement – ces bénévoles doivent-ils craindre les visites surprises des inspecteurs de la patrouille canine

Question de	À	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Coût pour la confection et l'entreposage des clôtures qui seront utilisées dans le cadre de la Formule électrique ainsi que le mode de paiement des factures
M. Stéphane Roy	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Dans le contexte d'un nouveau statut pour Montréal par le gouvernement du Québec, si Montréal exigera de nouveaux pouvoirs économiques et le levier financier adéquat permettant d'exercer ces pouvoirs - Mettre à contribution tous les élus du conseil afin de définir les nouveaux pouvoirs qui seront attribués aux arrondissements en matière d'économie sociale et communautaire

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, prend la parole pour demander au président du conseil, M. Frantz Benjamin, de ne pas pénaliser les citoyens en confondant les questions sur la mission économique du maire en Israël et celles sur la mission du maire en Iran dans l'application du règlement à l'effet d'autoriser seulement trois questions sur un même sujet. Le président du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour cette précision et mentionne que si le temps alloué le permet, il permettra à une citoyenne de poser une question sur l'Iran. Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, prend également la parole pour souligner que Mme Mireille Goulet a perdu son rang sur la liste pour cette raison. Le président du conseil prend note des demandes et invite à la poursuite de la période de question des citoyens.

Question de À Objet Mme Anissa Benomar Mme Anie Samson Questionnement sur le processus d'attribution des emplacements pour la cuisine de rue et sur les différences dans le coût des permis pour cuisine de rue seulement par rapport à ceux émis dans le cadre de festivals et événements Suggère le report des festivités entourant le 375^e Mme Paola Lazzarotto M. Denis Coderre anniversaire de Montréal en 2017 pour cause de (Mme Magda Popeanu) retard dans la livraison des grands projets - Avis de Projet Montréal dans ce dossier

Le président du conseil demande et obtient le consentement des membres du conseil pour permettre à la prochaine citoyenne de poser sa question.

Mme Nadine Pleau M. Denis Coderre Si le maire a demandé et obtenu la bénédiction d'Ottawa pour établir des relations avec Téhéran dans le cadre de sa visite en Iran

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 38.

Le président du conseil remercie à nouveau la leader de l'opposition officielle pour son intervention sur le choix des citoyens en ce qui concerne les questions en lien avec la mission économique du maire en Israël et la mission en Iran.

La leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège pour souligner le manque de respect dont ont fait preuve certains conseillers lors de réponses données aux citoyens. Le maire soulève aussi une question de privilège sur les propos suivants entendus, soit « au papa qui offre des cadeaux en février » et les juge indécents. Il invite les membres de Projet Montréal à prendre connaissance d'une lettre du conseiller François William Croteau sur les allusions personnelles et les propos mesquins qui n'ont pas leur place dans la salle du conseil. Il indique également qu'il faut protéger le citoyen mais aussi les personnes qui ne sont pas présentes pour se défendre et en appelle à la vigilance de la présidence à cette fin.

Le président du conseil indique qu'il a bien pris note des questions de privilèges soulevées et affirme qu'il a bien remarqué les différences de tons utilisés mais qu'il n'a pas noté d'attitudes irrespectueuses par ailleurs. Il invite l'ensemble des élus à être vigilants car c'est le devoir de tous et chacun. Le président remercie les membres pour leurs interventions et invite le leader de la majorité, M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux.

À 20 h 42, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.26 à 20.29.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1173

Approuver un projet de protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de deux saisons hivernales (2016-2017 et 2017-2018)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1659;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de deux saisons hivernales (2016-2017 et 2017-2018);
- 2 d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1161175001

CM16 1174

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Progimont inc., pour les besoins du Centre de formation technique relié aux réseaux d'aqueduc et d'égout, un espace d'une superficie de 13 692 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H.La Fontaine, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une dépense totale de 1 396 755,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1660;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Progimont inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace d'une superficie de 13 692 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H.-La fontaine, utilisé pour les besoins d'un centre de formation pour le Service de l'eau, moyennant un loyer total de 1 010 439,80 \$, taxes incluses, et ce, selon les clauses et conditions stipulées au projet de bail;
- 2 d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Progimont inc., représentant un montant de 298 935 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 87 381 \$, pour une dépense maximale de 386 316 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.27 1164565009	

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ US à Global Poverty Project inc. (Fonds Mondial) afin d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1664;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'abroger la résolution CE16 1434 du 7 septembre 2016 à l'effet d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ (canadien) au Fonds mondial afin d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 2 d'autoriser une dépense non récurrente de 50 000 US \$ afin d'accorder un soutien financier à Global Poverty Project Inc (Fonds Mondial) dans le but d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.	
20.28 1161353006	

CM16 1176

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à la Société du Château Dufresne afin de lui permettre de réaliser le plan d'action biennal 2016 et 2017, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016 par sa résolution CE16 1667;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à la Société du Château Dufresne afin de lui permettre de réaliser le plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2016-2017;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

Adopté à l'unanimité. 20.29 1166344007 Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité. CM16 1177 Adopte une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	3 - d'imputer cette déper	nse conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
ll est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu: de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité. CM16 1177 Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1 ^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; ill est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu: de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	Un débat s'engage.	
appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu: de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité. CM16 1177 Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1° janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu: de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	Adopté à l'unanimité. 20.29 1166344007	
Adopté à l'unanimité. CM16 1177 Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1° janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : de décrèter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.		
CM16 1177 Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1 ^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu: de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	Et résolu :	
Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1 ^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	de réunir, pour fins d'étud	de, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.
Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1 ^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	Adopté à l'unanimité.	
Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1 ^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.		
l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1 ^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633; Il est proposé par M. Francesco Miele	CM16 1177	
appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu: de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	l'entrée en vigueur du r	ôle d'évaluation foncière le 1 ^{er} janvier 2017, conformément à l'article 253.27
appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	Vu la recommandation de	u comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1633;
Et résolu : de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	Il est proposé par M. Fi	rancesco Miele
de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	appuyé par M. P	ierre Desrochers
des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité.	Et résolu :	
Adopté à l'unanimité.	des valeurs foncières im	posables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal
	Un débat s'engage.	
	Adopté à l'unanimité.	
	30.01 1163843013	
CM16 1178	CM16 1178	

Autoriser le dépôt des demandes d'aide financière soumises par la Ville de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du volet 1 du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1635;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- 4- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- 5- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- 6- autorise le dépôt des demandes d'aide financière portant les numéros 2015095 et 2015129 au volet 1 du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.	
30.02 1161158004	

CM16 1179

Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1641;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 108 \$;
- 2 de désigner le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur les pesticides;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.03 1166032002	

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160387001	

CM16 1181

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1165247001	

CM16 1182

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1165929004		

CM16 1183

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Ste-Catherine

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1164814003		

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2016, par sa résolution CE16 1486;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160196003

Règlement 14-037-1

CM16 1185

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AUTORISATION DE POURSUIVRE LES PROCÉDURES

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.	
43.01 1163430020	

Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) »

Vu la résolution CM16 0992 de l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2016, adoptant comme projet de règlement P-14-026-1 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 15, à la salle du conseil d'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette assemblée publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-14-026-1;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1680;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) ».

Adopté à l'unanimit	té.
---------------------	-----

44.01 1163520006

Règlement 14-026-1

CM16 1187

Nomination de membres au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016 par sa résolution CE16 1638;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 de nommer Mme Anne Xuan Lan Nguyen à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Jessika Brosseau;
- 2 de nommer Mme Alice Miquet à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Trisha Élie;
- 3 de nommer M. Omid Danesh Shahraki à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de M. Maxime Le Breton;
- 4 de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Harout Chitilian souligne la présence au balcon des nouveaux membres ainsi que du président et de la coordonnatrice du Conseil jeunesse de Montréal, M. François Marquette et de Mme Geneviève Coulombe.

Adopté à l'unanimité.	
51.01 1167181005	

CM16 1188

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de vice-présidente de la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de monsieur Guillaume Lavoie;
- 2- de nommer monsieur Peter McQueen à titre de vice-président de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation en remplacement de madame Laurence Lavigne Lalonde.

51.02	
À 20 h 59,	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierres Desrochers
de rappeler l'article	15.01 pour étude.
La proposition est a	agréée.

CM16 1189

Déclaration de Montréal sur la Journée des Nations Unies 2016

Attendu que tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948 et par les instruments internationaux et interaméricains des droits de la personne, auxquels le Canada est partie et à l'égard desquels le Québec s'est déclaré lié;

Attendu que tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Charte des Nations Unies encourage à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, principes affirmés par la Ville de Montréal et les signataires de la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble en juin 2015;

Attendu que Montréal est l'une des huit villes sièges d'institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le monde, accueillant notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);

Attendu que la Ville de Montréal travaille étroitement avec les Nations Unies dans la poursuite d'objectifs communs, incluant les opérations de paix;

Attendu que, en cette année 2016, Montréal a resserré ses liens avec les Nations Unies et a été l'hôte de nombreux événements dont la visite du Secrétaire général des Nations Unies, S.E. Ban Ki-moon; la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; ainsi que la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI;

Attendu que la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines a été adoptée lors d'une conférence thématique tenue dans la métropole dans le cadre des préparatifs pour la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

Attendu que dans le cadre de Habitat III en octobre 2016, les Nations Unies ont adopté le Nouvel agenda urbain qui pave la voie à une plus grande participation des villes au sein du système des Nations Unies;

Attendu que la Journée des Nations Unies est célébrée le 24 octobre de chaque année et que la Ville de Montréal, par une déclaration du conseil municipal du 21 septembre 2015, a proclamé le 24 octobre journée officielle de l'ONU à Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que la Ville de Montréal

- 1 célèbre ce 24 octobre 2016 comme journée officielle de l'ONU à Montréal ;
- 2 s'associe, par des partenariats locaux et internationaux, à la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain:
- 3 poursuive sa collaboration étroite avec l'ONU dans la poursuite d'objectifs communs de paix, de développement durable et de droits de la personne.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
15.01	
À 21 h 10,	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à l'étude de l'article 80.01 (51.01).

La proposition est agréée.

CM16 1190

Nominations de membres au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Marie Élaine Farley, Mme Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Manon Barbe

Mme Andrée Hénault M. Normand Marinacci Mme Justine McIntyre M. Luis Miranda M. Steve Shanahan

Tous les membres présents de l'opposition officielle

80.01 (51.01)

CM16 1191

Motion de l'opposition officielle contre le projet de loi sur les hydrocarbures

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier le projet de loi 106, intitulé *Loi* concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

Attendu que ce projet de loi prévoit, à son chapitre IV, l'édiction de la Loi sur les hydrocarbures;

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

Attendu qu'il y a déjà plusieurs claims dans la région métropolitaine de Montréal et que ceux-ci resteront valides malgré le nouveau projet de loi;

Attendu que la Chambre des notaires du Québec est préoccupée par la menace que fait planer le projet de loi, dans sa forme actuelle, sur la sécurité juridique et financière des Québécois et des Québécoises;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec, entre autres, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les gisements d'hydrocarbures du Québec étant de type non conventionnel, leur exploitation met à risque les sources d'eau potable des Québécois et Québécoises;

Attendu que les municipalités ont peu de connaissance de leurs eaux souterraines, il leur est donc difficile de prédire correctement l'impact d'un déversement;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Valérie Plante

- 1 que le conseil municipal de Montréal se prononce contre le Projet de loi sur les hydrocarbures (chapitre IV du Projet de loi 106) et en demande le retrait pour des raisons de cohérence environnementale et de non-respect des compétences et des pouvoirs des municipalités;
- 2 que le maire de Montréal, en tant que président de la CMM, propose à celle-ci d'en faire sa position officielle sur la question.

Un débat s'engage

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante,

Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Cinq-

Mars et Pagé (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau,

Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda,

Deschamps, Barbe et Cloutier (40)

Ouverture des portes: Le conseiller Richard Ryan entre dans la salle des délibérations et déclare

que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de

cette proposition.

Résultat: En faveur : 22

Contre: 40

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 1192

Motion de la troisième opposition pour l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général

Attendu que la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal est entrée en vigueur le 13 juin 2014:

Attendu qu'à la suite de l'adoption de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal*, la *Charte de la Ville de Montréal* fut modifiée et l'inspecteur général obtint en conséquence ses pouvoirs actuels;

Attendu que l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal et de toute personne morale qui lui est liée, telles que la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD);

Attendu que l'inspecteur général peut annuler tout processus de passation d'un contrat de la Ville ou de toute personne morale qui lui est liée, résilier tout contrat de la Ville ou de cette personne morale ou suspendre l'exécution d'un tel contrat selon certaines conditions établies par la loi;

Attendu que malgré ce pouvoir d'annuler, de résilier ou de suspendre un contrat, la décision de l'inspecteur général peut toutefois être renversée par le conseil concerné de la Ville ou par le conseil de la Ville qui est compétent à l'égard du mandat de la personne morale qui est liée à la Ville;

Attendu que les problèmes de corruption et de collusion ne se limitent pas au processus d'octroi de contrats, mais que le potentiel de gain financier relié au développement immobilier met à risque les processus de changement de zonage;

Attendu que les élus sont vulnérables aux situations de conflit d'intérêts en lien avec l'exercice de leur pouvoir décisionnel dans l'octroi de contrats et dans les dossiers de changement de zonage;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci M. Steve Shanahan

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général* de la Ville de Montréal, élargissant son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender le texte du « Résolu » de la motion sous étude afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal mandate la Commission permanente sur l'inspecteur général d'étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville. »

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge recevable la proposition d'amendement du leader de la majorité M. Francesco Miele et du maire de Montréal, M. Denis Coderre.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du leader de la majorité et du maire.

À 22 h 04,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.
Il est proposé par M. Denis Coderre
appuyé par M. Pierre Desrochers
d'apporter un deuxième amendement à l'article 65.02 sous étude en retirant le dernier « Attendu » y apparaissant pour éviter tout débat sémantique et par respect pour les élus.
La proposition est agréée.
Le président du conseil met aux voix la proposition finale d'amendement du leader de la majorité et du maire et la déclare adoptée à l'unanimité. ———————————————————————————————————
——————————————————————————————————————
La conseillère Justine McIntyre utilise son droit de réplique.
Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
65.02

Motion en appui à la création d'un lieu historique national commémorant l'esclavagisme des Noirs sur le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Motion en appui à la création d'un lieu historique national commémorant l'esclavagisme des Noirs sur le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock

Attendu que l'histoire de l'esclavage au Canada demeure largement méconnue; dans les mots de la poète Afua Cooper, l'esclavage est « le secret le mieux gardé du Canada, enfermé dans le placard national » (Canada's best kept secret, locked within the National closet);

Attendu que les esclaves ont été arrachés de leurs terres natales en Afrique et amenés de force au Bas-Canada, et que le premier esclave connu, en 1628, était nommé Olivier LeJeune;

Attendu que de nombreux esclaves ont été amenés au Bas-Canada par les Loyalistes fuyant les États-Unis après le Traité de Paris de 1783, qui a reconnu l'indépendance de ce pays;

Attendu que des esclaves faisaient partie des premières colonies qui se sont implantées dans les environs de Saint-Armand, au Bas-Canada, près de la frontière du Vermont;

Attendu que les vestiges de cette communauté d'esclaves, ainsi que les lieux de sépultures mieux connus sous le nom de Nigger Rock, constituent, sous toutes réserves, le seul cimetière au Canada pour les Noirs nés et morts dans l'esclavage et revêtent une importance nationale;

Attendu que l'esclavage a été aboli à travers l'empire britannique le 1^{er} août 1834 et que la communauté noire de Saint-Armand a continué d'exister, renforcée par l'arrivée de nombreux esclaves fuyant les États-Unis:

Attendu que des organisations de la communauté noire montréalaise, notamment la Ligue des Noirs du Québec, ont demandé à Parcs Canada de transformer le site mieux connu sou le nom de Nigger Rock en un lieu historique national;

Attendu qu'en 1992, la Ville de Montréal devenait la première municipalité francophone au Canada à reconnaître officiellement le mois de février comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que l'administration municipale a adopté la résolution CM06 0456 lors de la séance du 28 août 2006 pour la proclamation annuelle de la journée du 23 août Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition et que depuis lors, la Ville de Montréal commémore cette journée en collaboration avec la Ligue des Noirs du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal participe activement, au mois de mars de chaque année, aux activités de la Semaine d'actions contre le racisme;

Attendu que le 23 août 2016, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a invité les Montréalaises et les Montréalais à se souvenir du 23 août 1791, alors que basculait enfin le destin en faveur des Noirs avec l'abolition de l'esclavage;

Attendu la présence d'importantes communautés noires établies dans la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Denis Coderre

M. Dimitrios (Jim) Beis Mme Manon Gauthier Mme Justine McIntyre Mme Lorraine Pagé Mme Elsie Lefebvre Mme Manon Barbe M. Claude Dauphin

Et résolu:

que le conseil municipal, eu égard aux relations que la Ville entretient avec les communautés noires, à leur apport à la diversité, au vivre-ensemble et au dynamisme de la métropole, reconnaisse l'importance nationale de l'histoire et du patrimoine des communautés noires montréalaises et québécoises, y compris les vestiges de la communauté d'esclaves à Saint-Armand, ainsi que le site mieux connu sous le nom de Nigger Rock, et soutienne la demande formulée à Parcs Canada de le transformer en un lieu historique national, témoin de l'histoire de l'esclavage au Canada.

n débat s'engage.
dopté à l'unanimité.
5.03

Séance ordinaire	du conseil municipal	du lundi 24 oct	obre 2016 à 19 h

____ 59

À 22 h 35, tous les points de l'ordre levée.	du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL	Yves Saindon GREFFIER
Tous et chacun des règlements et re	solutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre	_
MAIRE	



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2016 14 h

Séance tenue le mercredi 2 novembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. Francois Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS:

Mme Marie Cinq-Mars et M. Luis Miranda.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Normand Marinacci et M. Jeremy Searle.

M. Alain Marcoux, Directeur général

AUTRES PRÉSENCES:

M ^e Yves Saindon, G	reffier de	la Ville						
Le président du conseil, moment de recueillement.		z Benjamin,	déclare	la séance	 ouverte	et demande	d'observer	u i
moment de recueillement.	_							

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président du conseil déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	PTI 2017-2019 – Explications souhaitées sur le fait que les investissements en baseball sont plus importants que les investissements en logement social / 1/3 de la valeur des terrains de balle consacrée au logement social – sens des priorités et écoute de la population
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Russell Copeman)	Application du PQMO aux autres sphères d'activités de la Ville sauf à l'application du Règlement sur la gestion animalière / Besoins importants en infrastructures pour le logement et seulement 5 M\$ alloué au PTI
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	PTI 2017-2019 et investissements massifs dans les infrastructures et meilleure planification des travaux / Mesures concrètes qui seront mises en place afin que les services centraux soient proactifs et proposent des solutions pour ne pas reconstruire à l'identique
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Exercice de benchmarking (étude comparative) pour les travaux d'infrastructures avec les villes d'Ottawa, Toronto et Calgary — 10 000 \$ le km vs 25 000 \$ le km — Montréal paie 3 fois plus pour avoir 3 fois moins / Remise en question de l'augmentation des investissements pour la réfection routière
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Questionnement sur le report des projets non réalisés ou abolis dans le PTI et absence de justification – exemple donné – 2 centres de tri prévus dans le premier PTI de l'Administration actuelle vs un seul centre de tri inscrit au présent PTI
M. Marvin Rotrand	M. Lionel Perez	Critères qui seront utilisés pour choisir les rues qui feront l'objet de réfection selon les différents programmes et si les arrondissements seront consultés / Recevoir la liste des rues ciblées par ces différents programmes

À 14 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

(M. Denis Coderre) Calcul du taux de réalisation du PTI en Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. Pierre Desrochers) fonction des sommes dépensées et non en (M. Lionel Perez) fonction des projets terminés - si la Ville réalise plus de projets qu'auparavant ou si elle dépense plus / Clarifications demandées sur le taux de réalisation du PTI et manque Mme Magda Popeanu (M. Denis Coderre) Présentation (M. Pierre Desrochers) transparence dans les fiches de planification y apparaissant et demande pour conserver le même code de projet d'un PTI à l'autre afin d'en faciliter le suivi À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 43. CM16 1194 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers Et résolu : d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2016, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance. Adopté à l'unanimité. 03.01 1163843005 Il est proposé par M. Francesco Miele M. Pierre Desrochers appuyé par Et résolu : de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité. La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, cède son temps de parole à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde qui agira à titre de porte-parole de l'opposition officielle, conformément à l'article 68 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal

(06-051).

Denis Coderre MAIRE

Dépôt du Programme centrale)	ne triennal d	l'immobilisatio	ns 2017-20	019 de la	Ville de	Montréal	(volet	ville
Il est proposé par M	I. Francesco M	1iele						
appuyé par M	1. Pierre Desro	chers						
Et résolu :								
de déposer le Progreentrale).	ramme trienna	al d'immobilisa	tion 2017-2	2019 de la	a Ville de	e Montréal	(volet	ville
Un débat s'engage.	_							
Adopté à l'unanimité.								
30.01 1163843005								
30.01 11000 10000	-							
CM16 1196								
Mandat à la Commis d'immobilisations 20						ı Program	me trie	nnal
Il est proposé par M	1. Francesco M	1iele						
appuyé par M	I. Pierre Desro	chers						
Et résolu :								
de mandater la Com d'immobilisations 201					l'étude d	u Program	ime trie	nnal
Adopté à l'unanimité.								
30.02	-							
À 16 h 07, tous les po levée.	oints de l'ordre	du jour ayant é	eté étudiés,	le présiden	it du cons	eil déclare	l'assem	ıblée
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CC		_		Yves Saind GREFFIEF		/ILLE		
Toutes et chacune de	es résolutions c	ci-dessus relaté	es sont app	rouvées.				



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 21 novembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Lionel Perez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Leonard Cohen, décédé le 10 novembre 2016.

Le président du conseil dépose un plan de banquettes à l'attention des membres du conseil.

Le président du conseil informe l'assemblée qu'en juillet et août 2016, la réalisatrice et auteure Anaïs Barbeau-Lavalette, en compagnie du photographe Guillaume Simoneau, sont allés à la rencontre de nouveaux arrivants Syriens qui apprivoisent depuis quelques mois leur nouvelle vie au Canada, plus précisément à Montréal. Produite par AnthropoGraphia, cette exposition est notamment rendue possible grâce au soutien de la Ville de Montréal, en lien avec ses orientations en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, en particulier, face à la crise humanitaire en Syrie.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} décembre 2016 « Journée mondiale contre le Sida »; le 2 décembre 2016 « Journée internationale de l'abolition de l'esclavage »; le 3 décembre 2016 « Journée internationale des personnes handicapées »; le 7 décembre 2016 « Journée de l'Aviation civile internationale »; le 11 décembre 2016 « Journée internationale de la Montagne » et le 18 décembre 2016 « Journée internationale des Migrants ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de novembre des conseillers et conseillères Chantal Rossi, Giovanni Rapanà, Jean-François Cloutier, Marie Cinq-Mars, Jean-François Parenteau et Richard Ryan.

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, le président du conseil, souligne la présence dans les tribunes, de Mme Cathy Wong, présidente du Conseil des Montréalaises, Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises, Mme Sabrina Lemeltier, directrice générale, La Dauphinelle, Mme Ariane Vinet-Boivin, CARI St-Laurent et Mme Laiticia Eyumane, présidente de Solidarité Gabonaise de Montréal.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de À Objet

M. Luc Ferrandez

M. Denis Coderre

(M. Marvin Rotrand)

Plan d'action à court et à long terme pour le transport en commun suite aux nombreux

incidents survenus au cours de la dernière

semaine

La leader de la majorité, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège indiquant que le conseiller Rotrand a dépassé le temps qui lui est alloué pour la réponse. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, informe la leader de l'opposition officielle que le conseiller Rotrand dispose encore de 20 secondes et demande à ce dernier de poursuivre son intervention.

Mme Émilie Thuillier M. Denis Coderre Nomination d'un nouveau président de la STM qui serait choisi par les élus du conseil municipal / Investissements majeurs requis afin

municipai / investissements majeurs requis afin d'offrir un transport en commun de qualité pour

tous les Montréalais

Mme Justine McIntyre M. Denis Coderre Fiabilité du métro et perte de productivité pour

les employeurs / Mesures pour augmenter l'offre de services, la résilience et la fiabilité du

métro

Mme Manon Barbe M. Pierre Desrochers Nouvel encadrement administratif du Service

(M. Aref Salem) des infrastructures, de la voirie et des transports

(SIVT) sur la modification des feux de circulation et remise en question de l'efficacité de ce service / Remettre les budgets alloués à cette activité aux arrondissements afin d'assurer

une meilleure gestion

M. Craig Sauvé M. Denis Coderre Retards dans l'achat d'autobus, dans la mise en (M. Marvin Rotrand) service des nouveaux trains Azur et peu

service des nouveaux trains Azur et peu d'options pour les gens de l'Ouest pour atteindre le centre-ville / Démontrer du leadership pour le transport en commun à

Montréal

M. François Limoges M. Denis Coderre Plan d'action en transport en commun souhaité

/ Démontrer un vrai leadership en transport

collectif

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Archives de la Ville de Montréal

Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Échéancier prévu pour la diffusion d'un répertoire complet sur les bâtiments d'intérêt patrimoniaux publics et privés / Plan d'action en patrimoine souhaité et suites données à une motion de l'opposition officielle à cet effet datant de plus de 2 ans
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre	Installation de gazon sur le terre-plein par un entrepreneur, boulevard René-Lévesque, en pleine tempête de neige
M. Éric Alan Caldwell	M. Marvin Rotrand	Nombreuses pannes sur la ligne verte du métro – mesures prévues pour plus de débit, de fréquence et de fiabilité sur cette ligne car les usagers sont laissés pour compte / Horizon 2036 pour de nouveaux équipements plus performants sur la ligne verte
	lée et les règles de régie i	stions des membres du conseil par le <i>Règlement</i> interne du conseil municipal (06-051), le président llers close à 13 h 50.
	trait au prêt d'employé de	dire le nom de M. Poisson au lieu de celui de la STM au Bureau du taxi, lors de son intervention
CM16 1197		
Adoption de l'ordre du jou	ur de l'assemblée ordinai	re du conseil municipal
Il est proposé par M. Fran	ncesco Miele	
appuyé par M. Pier	re Desrochers	
Et résolu :		
d'adopter l'ordre du jour de aux membres du conseil, ai		conseil municipal du 21 novembre 2016, tel que livré ion de la présente séance.
Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
03.01		

Approbation du	procès-verbal	de l'assemblée	ordinaire o	du conseil	municipal	tenue le 24	octobre
2016							

Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 octobre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 novembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.02		

CM16 1199

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 novembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.03		

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

Archives de la Ville de Montréal

Dépôt (de la répon	se du comité	exécutif au	rapport de l	a Commission	on sur la présid	lence du consei
intitulé	« Le dépôt	de documen	its séance te	enante lors	des séances	des instances	décisionnelles -
Mandat	t CM15 152	5 »					

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 », et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
04.04 1163430022
CM16 1201
Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant pour objet « L'examen public sur les véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer », et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
04.05 1163430023
CM16 1202
Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (Appel d'offres 14-12725)
Le leader de la majorité, monsieur Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (Appel d'offres 14-12725), et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
04.06 1163430021

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspect	eur
général à la suite de l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général	éral
concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du p	arc
Jean-Drapeau	

la Co recom	ader de la majorité, monsieur Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de ommission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du Rapport et des nmandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développemen on 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte
Un dé	ebat s'engage.
04.07 1	163430025
5 – De	épôt des résolutions de conseils d'arrondissements
Le pré	ésident du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »
Aucur	ne résolution déposée.
	épôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ésident du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du sil »
	Par M. Pierre Desrochers
6.01	Réponse écrite à la question de monsieur Sylvain Ouellet lors du conseil municipal du 24 octobre 2016 concernant les travaux de réfection de la rue des Écores deux fois dans un intervalle de quelques semaines.
	Par M. Réal Ménard
6.02	Réponse écrite à la question de madame Émilie Thuillier lors du conseil municipal du 24 octobre 2016 concernant le programme de réfection des terrains de balle.
7 - Dé	epôt
Le pré	ésident du conseil appelle le point « Dépôt »
7.01	Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016.
7.02	Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

Dépôt de la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont, et le conseil en prend acte.

7.04 Dépôt de déclarations d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM16 1205

Déclaration rendant hommage à Leonard Cohen

Considérant que Leonard Cohen est né le 21 septembre 1934, à Westmount (Québec), et qu'il a toujours gardé une demeure à Montréal au cœur du Plateau-Mont-Royal;

Considérant que nous avons appris publiquement le décès de Leonard Cohen, le 10 novembre 2016;

Considérant que l'ensemble de son œuvre a eu une influence marquante sur notre culture;

Considérant que le départ de ce Grand Montréalais laissera un vide pour les citoyens de tout horizon et pour les amoureux de la musique;

Considérant qu'il est un géant de la musique et l'un des plus grands ambassadeurs que Montréal ait connu sur la scène artistique mondiale;

Considérant que Leonard Cohen a été introduit au Panthéon de la musique canadienne en 1991, au Panthéon des Auteurs et Compositeurs canadiens en 2006, au *Rock and Roll Hall of Fame* en 2008;

Considérant qu'il a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada (CC) depuis 2003 et Grand Officier de l'Ordre national du Québec (GOQ) depuis 2008, les plus hautes distinctions décernées respectivement par les gouvernements du Canada et du Québec;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier

et tous les membres présents

Et résolu:

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

- 1- rende hommage à Leonard Cohen pour son immense talent, son œuvre et pour l'image positive de Montréal qu'il a su transmettre au monde entier;
- 2- transmette ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Cohen.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
15.01
CM16 1206
Déclaration sur la protection des sources journalistiques
Attendu que la protection des sources journalistiques et la liberté de la presse sont des droits entérinés par la Cour suprême et la Charte des droits et libertés;
Attendu que les faits révélés depuis le 31 octobre dernier nous préoccupent et méritent que toute la lumière soit faite sur les circonstances qui ont mené aux décisions prises par certains corps policiers dont le SPVM;
Attendu que nous avons tous des questions légitimes qui méritent d'obtenir des réponses;
Attendu que la société de droit, la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire l'assurance d'être factuel et d'avoir des données vérifiées sont aussi des principes essentiels;
Attendu que, suite aux faits révélés, le gouvernement du Québec a mis sur pied une Commission d'enquête;
Attendu que ladite commission d'enquête aura tous les pouvoirs que lui accorde la <i>Loi sur les commissions d'enquête,</i> dont le pouvoir de contraindre pour découvrir la vérité;
Attendu que le gouvernement du Québec a donné l'assurance à la Ville de Montréal que la commission d'enquête couvrira également le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
Attendu que nous sommes confiants que la commission d'enquête mise sur pied par Québec et présidée par le juge Jacques Chamberland rendra ses conclusions d'ici le 1 ^{er} mars 2018;
Attendu que ces conclusions nous permettront de prendre les décisions qui s'imposent;
Il est proposé par M. Denis Coderre
appuyé par l'ensemble des membres du comité exécutif
 que le conseil municipal rappelle l'importance du respect de la liberté de presse et du principe de protection des sources journalistiques;
2- que le conseil de ville et l'administration municipale montréalaise offrent leur appui et leur pleine collaboration aux commissaires dans le cadre de leurs travaux.
Un débat s'engage.
Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège afin de dénoncer les propostenus à son égard par le conseiller Alex Norris, dans son intervention. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en évitant d'en faire un procès d'intention.
Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Justine McIntyre

de procéder à un vote à main levée sur l'article 15.02.

Le président du conseil met aux voix l'article 15.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38 Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 15.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.02

CM16 1207

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Attendu que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée en 1979;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993;

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Attendu que Montréal a proclamé, en 2009, la journée du 6 décembre comme la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que la violence continue, malheureusement, de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs;

Attendu qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Mme Manon Gauthier Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal invite tous les Montréalais à se souvenir de toutes les victimes de la tragédie de Polytechnique;
- 2- que la Ville de Montréal se proclame « municipalité alliée contre la violence conjugale » en appui au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
- 3- que Montréal condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
- 4- que Montréal s'engage, tel que déclaré dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité	
15.03	
À 15 h 15, le conseil jour.	procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité	

CM16 1208

Exercer l'option de prolongation d'une année pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc. (lot 1 - Est) (CG13 0473) pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de prolongation du contrat pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (lot 1-Est) (CG13 0473), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à Ascenseur Innovatec inc., pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166292002
80.01 (20.01)

CM16 1209

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal - Dépense totale de 1 390 156,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2016-ECL001 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 390 156,76 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 263 778,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-ECL001;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163113004
80.01 (20.02)

CM16 1210

Accorder un contrat à Les contenants Durabac inc. pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15459 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les contenants Durabac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15459 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.	
1166859005	
80.01 (20.03)	

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM16 1211

Autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, de l'entente-cadre intervenue avec Louis-Hébert Uniforme inc. (CG13 0447)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, d'une entente-cadre intervenue avec Louis Hébert Uniformes inc. (CG13 0447) pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les chocs et les arcs électriques, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
1166135010 80.01 (20.04)		

CM16 1212

Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15562 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 531 788 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15562 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanim	ité.
1167104001 80.01 (20.05)	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fin	s d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanim	ité.

CM16 1213

Autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain, dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser le transfert de 114 450,69 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1161670003 80.01 (20.06)		
00.01 (20.00)		

Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne - Dépense totale de 158 263,13 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 158 263,13 \$, taxes incluses, pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre, dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne, pour les travaux contingents;
- 2 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour une somme maximale de 141 016,88 \$, taxes incluses, conformément à la lettre d'entente de cette firme en date du 25 août 2016;
- 3 d'autoriser le Directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document y donnant suite;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

11633	34026
80.01	(20.07)

CM16 1215

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 807 295,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 309701 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 6 807 295,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 295,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309701 ;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1167231043 80.01 (20.08)
CM16 1216
Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du proje Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington - Dépense totale de 6 674 854,41 \$, taxes incluses - Appe d'offres public 214718 (5 soum.)
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'autoriser une dépense de 6 674 854,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington, dans le cadre du proje Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pou une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appe d'offres public 214718;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à la majorité des voix.
Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
1161009014 80.01 (20.09)

Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction) pour la réalisation de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 849 619,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6947 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 849 619,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 625,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6947:

	rmément aux documents de l'appel d'offres public 16-6947;
3 - d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage	
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences:	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1167334007 80.01 (20.10)	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, par lequel le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM16 1219

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une période de 26 mois, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15508, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimi	té.
1160149004 80.01 (20.12)	
CM16 1220	rot à CIMA n . nour le fourniture de corriere professionnele en gestion de
projets pour la	rat à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels en gestion de phase 4B du Quartier des spectacles, pour une somme maximale de xes incluses - Appel d'offres public 16-15544 (2 soum.) / Approuver un projet de fet
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
pointage final e professionnels incluses, confo	n projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis en gestion de projets, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes ormément aux documents de l'appel d'offres public 16-15544 et selon les termes et ulés au projet de convention ;
2 - d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage	<u> </u>
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1163820002 80.01 (20.13)	

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec SNC-LAVALIN inc. (2 228 847,86 \$, taxes incluses), Axor Experts Conseils inc. (1 391 151,51 \$, taxes incluses), Les Services EXP. inc. (944 864,55 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale totale de 4 564 863,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15542 (10 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats indiqués, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15542 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

 SNC-LAVALIN inc.
 2 228 847,86 \$
 Contrat 1

 Axor Experts-Conseils inc.
 1 391 151,51 \$
 Contrat 2

 Les Services EXP. inc.
 944 864,55 \$
 Contrat 3

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.
Un débat s'engage.
À 15 h 44, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

À 16 h 11, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167287007 80.01 (20.14)

Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc. (Consultants Sanstranchée GAME) pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel 8558736 Canada inc. FAS Consultants Sans-tranchée GAME, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15038 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

	<u> </u>
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité).
1160298003 80.01 (20.15)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité).

CM16 1223

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale totale de 211 773 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Systèmes d'information Ullix inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale de 34 200 \$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70 \$, taxes incluses, en 2017, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

 Un débat s'engage.

 Adopté à l'unanimité.

 1164384001
 80.01 (20.16)

CM16 1224

Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1167463001 80.01 (20.17)

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») par lequel la Ville promet céder et le MTMDET promet acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties du lot 1 288 694 et 1 288 664, comme fonds servant, en faveur de l'autoroute Ville-Marie, comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction, le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le Ville de Montréal aux fins du recouvrement et de l'aménagement d'une place publique au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, suivant lequel la Ville de Montréal (la « Ville ») promet de céder et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») promet d'acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situées du coté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties des lots 1 288 694 et 1 288 664, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction et le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville, et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente, le tout sans aucune contrepartie.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151027012 80.01 (20.18)

CM16 1226

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville de Montréal, sur un total de soixante-quatorze lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin Est, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction et à une servitude réelle et perpétuelle de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant Me Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur soixante-quatorze lots, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin est, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163778007
80.01 (20.19)

CM16 1227

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 535 550 \$ à trois organismes, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder trois soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 535 550 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Horizon Carrière	Espace Co.	80 550 \$
Communautique	ÉchoFab durable	240 000 \$
Club et Événements Horizon Roc	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$

- 2 d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1166352004 80.01 (20.20)		

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.21)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs;
- 3 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les montants et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15371;

Firme	Description	Montant des soumissions (24 mois)
CPU Design inc.	Famille 1 : Postes de travail Windows	9 027 574,56 \$
Compugen inc.	Famille 2A: Portatif semi-robuste	535 314,17 \$
Compugen inc.	Famille 2B : Portatif robuste	1 666 785,55 \$
Compugen inc.	Famille 2C : Tablette semi-robuste	787 542,06 \$
Compugen inc.	Famille 2D : Tablette robuste	992 413,90 \$
Compugen inc.	Famille 2E : Portatif convertible semi-robuste	365 952,50 \$
Compugen inc.	Famille 2F : Portatif convertible robuste	3 445 147,42 \$
Informatique ProContact inc.	Famille 3: Tablettes Android	543 267,20 \$
Coopérative de l'Université Laval	Famille 4 : Postes de travail Apple	4 075 234,84 \$
Compugen inc.	Famille 5 : Moniteurs	1 277 291,77 \$

4 -	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.
Un	débat s'engage.

Archives de la Ville de Montréal

Article 80.01 (20.22)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 261601 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 21 896 446,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 424 424 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 261601 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier			
Un débat s'engage.			

Article 80.01 (20.23)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15195 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
Article 80.01 (20.24)
Conclure une entente-cadre de services professionnels avec 124670 Canada Itée/Clinique d médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux d préemploi sur demande, pour une période de trois ans, pour la Ville de Montréal, pour une somm maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, soit du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec u renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans - Appel d'offre public 16-15431 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de l séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'examens médicaux d préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande;
2 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecin industrielle et préventive du Québec, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cett fin, pour une période de trois ans, soit du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec u renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans, pour une somm maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publi 16-15431 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des ressources humaines et ce, au rythme des besoins à combler.
Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.25)

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Tadros Orthopédie Md inc., consistant à fournir des opinions et à expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 152 111,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

À 16 h 59, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 21 novembre 2016, 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS:

M. Éric Alan Caldwell, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur gé M ^e Yves Saindon, Greffier de la	
 ∟e président du conseil, M. Frantz Be	njamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Objet Question de

M. Pierrick Burel M. Denis Coderre Commémorations du 375^e Anniversaire de la

Ville et mission économique en Israël / Déclarer Montréal, Ville dédiée à la lutte contre tout apartheid en Cisjordanie dans le cadre du 375e

Anniversaire de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle les règles en vigueur stipulant qu'un maximum de 3 intervenants sur un même sujet sont acceptés.

Mme Sabine Friesinger M. Denis Coderre Mission économique en Israël - obtenir la liste (M. Luc Ferrandez)

des représentants et fonctionnaires de la Ville ainsi qu'un répertoire des participants et le calendrier de la mission / Opinion de l'opposition

officielle à cet égard

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Lorraine Guay	M. Denis Coderre	Mission économique en Israël – si des rencontres ont eu lieu avec les milieux économiques de Gaza / Envisager la possibilité d'une mission économique à Gaza afin de briser le blocus
M. Francesco Moreno	M. Frantz Benjamin	Droit de parole d'un citoyen brimé à l'arrondissement de LaSalle et au conseil municipal / À quelle tribune s'adresser
Mme Barbara P. Weisz	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Instaurer le stationnement gratuit pour les personnes à mobilité réduite / Disponibilités des places de stationnement près des bornes de péage
Le président du conseil rap de 1 minute 30 pour la répo		emps alloué est de 1 minute 30 pour la question et
M. Marvin Rosenblatt	M. Denis Coderre	Faciliter le stationnement pour les personnes à mobilité réduite en particulier en période de déneigement
M. Patrick Cary-Barnard	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Dans le cadre de l'étalement urbain, reconsidérer l'appui de la Ville au Réseau électrique métropolitain (REM) / Conséquences importantes d'un tel appui Dépôt de document
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Si la Ville a fait des vérifications avant de s'associer avec M. Alejandro Agag et la Formule E / Si les informations sur les activités de M. Agag sont connues par l'Administration
Mme Solange Béatrice Debrat	M. Anie Samson (M. Sterling Downey)	Règlement sur le contrôle des animaux - difficultés rencontrées pour accéder à une procédure claire et facile à trouver pour les citoyens et connue par les employés du 311 / Mêmes informations facilement accessibles à Calgary
M. Norman King	M. Aref Salem	Pour les 10 ans à venir, intégrer aux nouveaux projets majeurs de modification et d'amélioration de la réfection routière, des interventions visant à améliorer le transport actif sécuritaire / Ajouter de nouveaux projets de transport collectif pendant les travaux pour encourager les gens à délaisser la voiture et à prendre l'habitude d'utiliser le transport en commun
Mme Chantal Bonneau	M. Denis Coderre	Dossier d'enfouissement des fils électriques dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et dans d'autres arrondissements – que la Ville de Montréal engage des procédures de dédommagement auprès d'Hydro-Québec pour les retards encourus / Respect des ententes signées et négociées Dépôt de document
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Questionnement sur le fait que la Ville impose des taxes à des commerces qui sont fermés et argument à l'effet que les propriétaires ne devraient pas payer de taxe commerciale si le commerce n'existe plus Dépôt de document
Mme Lisa Mintz	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Les stations de l'Ouest de l'île du futur Réseau électrique métropolitain (REM) seront situées dans des zones inhabitées / Équilibre entre développement et protection des espaces verts

À 19 h 57,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Anunciacao Mendes	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Règlement sur le contrôle des animaux limitant le nombre d'animaux à 4 par logement et conséquences sur les animaux excédentaires / Inclure une clause de droits acquis dans le règlement
M. John Philpot	M. Denis Coderre	Si la Ville invitera des représentants d'Israël aux festivités du 375 ^e Anniversaire de Montréal / Si des représentants de la société civile de Gaza seront invités à ces mêmes festivités

Le président du conseil ne peut reconnaître la question du citoyen étant donné qu'il y a déjà eu 3 questions concernant Israël. Le citoyen conteste la décision du président. Le président du conseil permet au citoyen de poser sa question puisqu'il réfère aux festivités du 375^e Anniversaire de Montréal.

M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Plan de décarbonisation de la Ville de Montréal et projet du REM – mise en place de mesures efficaces de transport en commun pour réduire les gaz à effet de serre (GES) / Objectifs ambitieux de la Ville en matière de développement durable et information transmise aux citoyens
M. Michael Shafter	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Inviter les premiers ministres du Canada et du Québec à visiter Sun Youth afin d'obtenir plus d'aide financière de la part de ces gouvernements / Promouvoir la démocratie à l'occasion des festivités du 375 ^e Anniversaire de Montréal
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (M. François Limoges)	Réunions de levée de fonds dans des endroits qui ne sont pas universellement accessibles Engagements de l'Administration à l'effet d'annuler des réunions qui ne sont pas situées dans des endroits universellement accessibles Dépôt de document
M. Jean Lapierre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Abolition de l'indexation des régimes de retraite des retraités cols bleus / Possibilité d'un recours collectif qui pourrait être engagé contre la Ville afin de respecter l'acte notarié signé en 1983, si la loi est appliquée
M. Frantz Élie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Abolition de l'indexation des régimes de retraite des retraités – économies engendrées sur le dos des retraités / Les employés actifs ont déjà adhéré au partage 55 % - 45 % depuis 2012

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 30.

M. Richard Deschamps soulève une question de privilège à la suite de l'intervention de M. Francesco Moreno qui se dit brimé dans son droit de parole à l'arrondissement de LaSalle. M. Deschamps rectific es faits.
À 20 h 32,
l est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier
de devancer l'étude de l'article 51.02 tout de suite avant la reprise de l'étude des articles réunis 80.0 (20.21) à 80.01 (20.25) afin de l'adopter en présence des nouveaux membres présents au balcon.
_a proposition est agréée.
CM16 1228
Nominations au Conseil interculturel de Montréal
/u la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1846;
l est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Et résolu :
 1 - de nommer les personnes suivantes, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de trois ans, débutant le 21 novembre 2016 jusqu'au 21 novembre 2019 :
M. François Fournier; M. Souleymane Guissé Mme Doina Sparionoapte M. Moussa Sène Mme Despina Sourias Mme Sabine Mompierre
2 - de désigner Mme Marie-Aline Vadius, à titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal;
3 - de désigner M. François Fournier, à titre de deuxième vice-président du Conseil interculturel de Montréal.
4 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.
Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
51.02 1162714002

CM16 1229 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soum.)

Adopté à l'unanimité.	
1165954006 80.01 (20.21)	
	
	
CM16 1230 (suite)	
	ce du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
d'éclairage et de fer Lachapelle, Vanier,	t à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie ux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissemen lle - Dépense totale de 21 896 446,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public
Un débat s'engage.	_
Adopté à l'unanimité.	
1167231047 80.01 (20.22)	
CM16 1231 (suite)	
Prendre connaissan	ce du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
la préparation de pl principales d'aqued	de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception ans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites uc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appe 195 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet
Un débat s'engage.	-
Adopté à la majorité d	les voix.
Dissidences : To	ous les membres présents de l'opposition officielle
1167100001 80.01 (20.23)	

CM16 1232 (suite)

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec 124670 Canada Itée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi sur demande, pour une période de trois ans, pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans - Appel d'offres public 16-15431 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimi	té.
1164346002 80.01 (20.24)	
CM16 1233 (suite)	
consistant à four administratifs au	rat de services professionnels de gré à gré à la firme Tadros Orthopédie Md inc., nir des opinions et à expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme 111,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin
Un débat s'engage	
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1164346003 80.01 (20.25)	
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 228 225,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 228 225,38 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM16 1235

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 147 857,85 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 147 857,85 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164346005 80.01 (20.27)
CM16 1236 Autoriser une dépense additionnelle de 98 418,60 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions
expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période de 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme TotalMed Solutio Santé inc. (CG16 0006), majorant ainsi le montant total du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 98 418,60 \$, taxes incluses, pour les service professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant le tribunaux administratifs au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre contrat accordé à la firme TotalMed Solutions Santé inc. (CG16 0006), majorant ainsi le montant to du contrat de 115 894,80 \$ à 214 313,40 \$, taxes incluses;
 2 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre Ville de Montréal et la firme TotalMed Solutions inc. à cet effet;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1154346006 80.01 (20.28)

Autoriser une dépense additionnelle de 21 118,61 \$ pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme Tadros Orthopédie Md inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 116 998,56 \$ à 138 117,17 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 21 118,61 \$, taxes incluses, pour les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à la firme Tadros Orthopédie Md inc. (CG16 0008), majorant ainsi le montant total du contrat de 116 998,56 \$ à 138 117,17 \$, taxes incluses;
- 2 d'approuver le projet d'Addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Tadros Orthopédie Md inc. à cet effet;

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
115/3/6007	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

80.01 (20.29)

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

·

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;
- 2 d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.	
1162518001 80.01 (30.01)	

CM16 1239

Effectuer le paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1,8 M\$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de procéder au paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1 800 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 1 800 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1163843024 80.01 (30.02)

Prendre acte du bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine / Approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre acte du bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine;
- 2 d'approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.	
1166340005 80.01 (30.03)	
CM16 1241	

Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité. 1156641001 80.01 (30.04)

Adopter la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
d'adopter la « Politi	que de données ouvertes de la Ville de Montréal ».
Un débat s'engage	-
Adopté à l'unanimit	é.
1167149001 80.01 (30.05)	
2 085 681 \$ en p	entation du budget du Service du développement économique d'une somme de rovenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budge penses équivalent au revenu additionnel attendu
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :
	gmentation du budget de revenu du Service du développement économique d'une 85 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires;
2 - d'autoriser un b	oudget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.
Adopté à l'unanimit	é.
1160191007	

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 711 848

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 ».

dopté à l'unanimité.			
160603008 0.01 (42.01)			

CM16 1245

Approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal et approuver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-168 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de deux cent dix millions de dollars (210 000 000 \$) pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, le tout conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1160854003 30.01 (45.01)

Approuver la nomination temporaire de M. André Poisson, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver la nomination temporaire de M. André Poisson afin d'exercer le rôle de directeur général par intérim du Bureau de taxi de Montréal rétroactivement au lundi 24 octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimit	é.
1160177001 80.01 (50.01)	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 1247

Autoriser les options de prolongation de 12 ou 24 mois prévues aux contrats de collecte et de transport des matières recyclables pour les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard et au contrat de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)/encombrants et des résidus verts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1731;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Anjou au montant de 568 605,31 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebuts Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 774 714,35 \$ à 2 343 319,66 \$;

- 2- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au montant de 1 769 895,96 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Environnement Routier NRJ inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 7 108 117,60 \$ à 8 878 073,56 \$;
- 3- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), des encombrants et des résidus verts, incluant la collecte des arbres de Noël, de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au montant de 1 485 657,36 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Matrec inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 6 116 870,79 \$ à 7 602 528,15 \$;
- 4- d'autoriser l'option de prolongation de 24 mois pour les années 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Outremont au montant de 684 790,52 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Services Ricova inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 014 741,61 \$ à 1 699 532,13 \$;
- 5- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles au montant de 1 208 873,77 \$ dans le cadre du contrat octroyé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 408 117,28 \$ à 4 616 991,05 \$;
- 6- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Saint-Léonard au montant de 1 057 052,41 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Rebuts Solides Canadiens inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 2 660 000,28 \$ à 3 717 052,69 \$;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1166224003		

Accorder 2 contrats d'une durée de 45 mois à Services Ricova inc. pour la collecte et le transport de matières résiduelles pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 9 797 421 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1739;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats indiqués, pour une période de 45 mois, le contrat de services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
	Ordures ménagères, CRD, m	atières comp	ostables	
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 1	1-02-2017	45	5 361 637 \$
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal contrat 2	1-02-2017	45	4 435 784 \$
N.B. : Les	deux contrats se terminent le :	31 octobre 20	20	9 797 421 \$

2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	02 1160695003
CN	116 1249
rec	corder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 100 bornes de charge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour e somme maximale de 262 410,31 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)
Vu	la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1736;
ll e	st proposé par M. Francesco Miele
	appuyé par M. Pierre Desrochers
Et	résolu :
1-	d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la Ville, pour une somme maximale de 262 410,31 \$, taxes incluses;
2-	d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un	débat s'engage.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	03 1167231044

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Immeubles T.D. inc. un terrain vacant d'une superficie de 1 031,8 mètres carrés, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1751;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel :
 - La Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un immeuble constitué du lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 031,8 mètres carrés, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables;
 - Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1605:

le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1156037006		

CM16 1251

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Papiers M.P.C. inc., aux fins d'aménager l'accès à son bâtiment, un terrain d'une superficie de 979,8 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 140 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1752;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Papiers M.P.C. inc., aux fins d'aménager l'accès arrière de son bâtiment, un terrain d'une superficie de 979,8 mètres carrés, constitué du lot 1 573 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 140 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.05 CTX1151195004	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour certains locaux dans le Jardin botanique de Montréal, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer mensuel de 12 758 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1753;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'usufruit en vigueur;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.06 1161027010	

CM16 1253

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 - Subvention estimée à 101 390 \$ pour la durée de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1755;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, à des fins de bureau et d'archivage, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.		
0.07 1165840011		

Ratifier un projet d'entente de location par laquelle la Ville loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux, d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux, d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 2 490 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1756;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale Gaie et Lesbienne, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 84,26 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 2 490 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3-	d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
Un	débat s'engage.
Αd	opté à l'unanimité

CM16 1255

20.08 1164069016

Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées Montréalais, pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1758;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM), pour l'année 2016, afin de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3-	d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	pté à l'unanimit	té.
20.09	9 1167233005	
		
CM ²	16 1256	
Ville inc. Mar tout ave ci-d con	e de Montréal,), Remorquag c Lelièvre, Ré t appel d'offre c la Ville de N essus mentio	ément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage TAZ Inc. (9147-1953 Québec e Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-al Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de s, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré lontréal pendant 5 années, à compter du 26 septembre 2016 - Inscrire les noms nnés sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion si que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve
Vu I	a recommanda	tion du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1762;
II es	t proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et re	ésolu :	
	TAZ inc. (9147 (9096-1681 Q personnes liée	ormément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, Remorquage 7-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 uébec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les s à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de ontrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années, à compter du 266;
	en vertu de la	oms des entreprises mentionnées au point 1 sur le Registre des personnes écartées Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Tourigny et Steve Lenfesty.
Ado	pté à l'unanimit	té.
20.10	0 1164990002	
II es	st proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et re	ésolu :	
de r	éunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat à Studio Plasma inc. pour la production de l'exposition temporaire soulignant le 50° anniversaire d'Expo 67 « Explosion 67 - Terre des jeunes », pour une somme maximale de 240 252,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15655 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1805;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Studio Plasma inc., firme ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la production de l'exposition temporaire soulignant le 50° anniversaire d'Expo 67 « Explosion 67 Terre des jeunes », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 240 252,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15655 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1163673009		

CM16 1258

Accorder un contrat de gré à gré à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation concernant l'implantation du service de collecte des résidus alimentaires, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de 32 mois, pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes incluses - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1806;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM), pour une période de 32 mois, pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation de collecte des résidus alimentaires, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.12 1162621004		

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau un terrain constitué du lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 61,3 mètres carrés, situé au nord de la 96° Avenue et, par lequel, M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau cèdent à la Ville, un terrain constitué du lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 103 mètres carrés, situé au nord de la 96° Avenue et à l'est de la rue Marion, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le tout sans soulte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1817;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer comme domaine public le lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau, un terrain d'une superficie de 61,3 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue, constitué du lot 5 785 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau cèdent à la Ville, un terrain d'une superficie de 103 mètres carrés, situé au nord de la 96^e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte;
- 3- d'inscrire au registre du domaine public, comme rue, le lot 5 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
20.13 1164386002	

CM16 1260

Autoriser une dépense additionnelle de 222 733,35 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Itée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1808;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 222 733,35 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Itée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.14 1166627005	

Accorder un soutien financier maximal de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1818;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

Adonté à l'unanimité

- 1- d'accorder un soutien financier maximal à l'Office municipal d'habitation de Montréal de 675 000 \$ en 2017, de 685 000 \$ en 2018 et de 695 000 \$ en 2019, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et pour l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a ranamini	o.
20.15 1160498003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

CM16 1262

Approuver un projet de promesse d'échange d'immeuble entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. afin de permettre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de recommander aux autorités municipales de la Ville, d'accorder un contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières dans le boulevard Laurentien et dans la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1814;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la promesse d'échange d'immeuble entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un échange d'immeubles afin de permettre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de recommander aux autorités municipales de la Ville d'accorder le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange;
- 2- de permettre à la Ville d'occuper les terrains cédés par Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. en vertu de la présente promesse d'échange pour la réalisation des travaux routiers projetés, avant que la Ville n'en soit légalement propriétaire, et de prendre fait et cause pour ces compagnies dès le début de cette occupation.

Adopté à l'unanimité.		
20.16 1160783011		

CM16 1263

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Impact de Montréal F. C., rétroactivement du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020, durant la période estivale, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain d'une superficie approximative de 1 073 mètres carrés, constitué du lot 1 881 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 35 356 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1815;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Impact de Montréal F. C., à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie approximative de 1 073 mètres carrés, constitué du lot 1 881 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 356 \$, plus les taxes applicables, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020, durant la période estivale;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.17 1160515002		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5854 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1810;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 616 914,52 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Cosoltec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 720 526,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5854;

4- d	mputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un dé	pat s'engage.
Adop	ė à l'unanimité.

CM16 1265

20.18 1165884003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 15 697 353,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 284401 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1811;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 697 353,27 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 847 691,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284401;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décis	sionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20.19 1167231045	
CM16 1266	
Écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractue Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Louis Victor Michon, Déne Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Louis-Victor Michon, appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré Ville de Montréal pendant 5 années, à compter du 8 novembre 2016 - Inscrire les noms ci mentionnés sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Louis-Victor Michon / Résilier le cont le transport de la neige accordé à Déneigement Malvic inc. (Appel d'offres 13-131 l'arrondissement du Sud-Ouest	igement de tout avec la i-dessus gestion trat pour
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16	1839;
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
1 - d'écarter, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, Lou Michon, Déneigement Malvic inc., 9149-9418 Québec inc. et toutes les personnes liées à Lou Michon, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années, à compter du 8 novembre 2016;	uis-Victor
2 - d'inscrire Louis-Victor Michon, Déneigement Malvic Inc., 9149-9418 Québec inc. et to personnes liées à Louis-Victor Michon sur le Registre des personnes écartées en ver Politique de gestion contractuelle pour une période de cinq années, à compter du 8 novembre	tu de la
3 - de résilier le contrat à Déneigement Malvic inc. pour le transport de la neige octr l'arrondissement du Sud-Ouest faisant suite à l'appel d'offres 13-13158.	oyé par
Adopté à l'unanimité.	
20.20 1164990003	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.	
Adopté à l'unanimité.	
	

Article 30.01

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Jn débat s'engage.

Article 30.02

Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application » joint à l'annexe A de la résolution

Attendu que le conseil de la Ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant, notamment, à modifier l'affectation du sol et la densité de construction, et à y intégrer le Programme particulier d'urbanisme Assomption Nord;

Attendu que le conseil de la Ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation applicable au territoire du programme Particulier d'urbanisme Assomption Nord;

Attendu que la réalisation d'un projet relatif à tout nouvel usage, toute nouvelle construction, tout agrandissement et tout lotissement conforme aux règlements appropriés, risque de compromettre les nouvelles dispositions d'affectation du sol, de densité et les moyens de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme;

Attendu que jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur, pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme appropriée de l'arrondissement reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives à l'occupation, à la construction, à l'agrandissement et aux opérations cadastrales d'un immeuble visé par la présente résolution;

Vu les articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A 19.1);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016 par sa résolution CE16 1797;

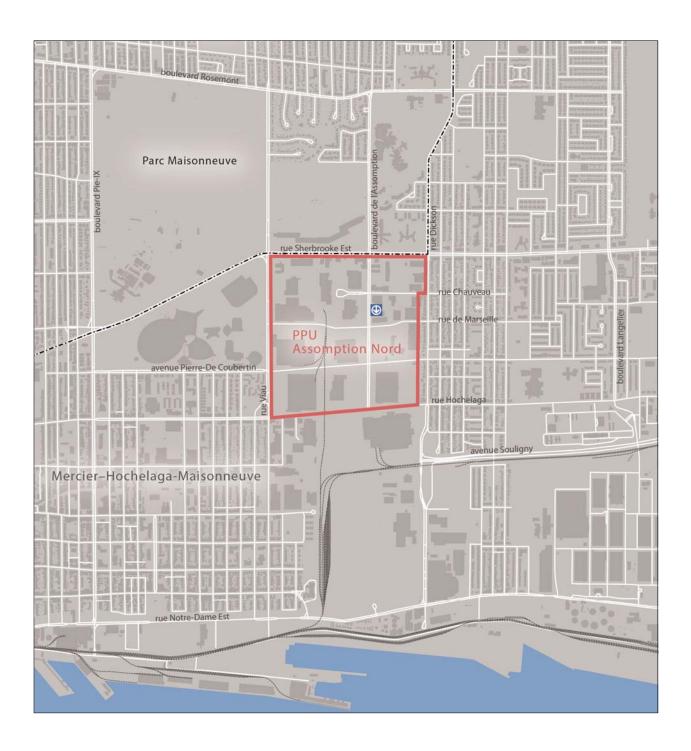
Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage, et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « Territoire d'application », joint à l'annexe A de la présente résolution; 2- de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux opérations cadastrales et aux agrandissements permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

ANNEXE A PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »



À 21 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 22 novembre 2016, à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016 13 h

Séance tenue le mardi 22 novembre 2016, 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, M. Peter McQueen, M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Sterling Downey, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, D M ^e Yves Saindon, G		
Le président du conseil, moment de recueillement.	M. Frantz Benjamin, déclar	re la séance ouverte et demande d'observer un
1 - Période de questions	du public pelle le point « Période de qu	usetions du public »
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	restions du public ».
Question de	Á	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	M. Alex Noris	Opinion de l'opposition officielle sur la possible surveillance policière de journalistes indépendants / Surveillance par le SPVM de journalistes non professionnels et indépendants
Un débat s'engage.		

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 37.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Avis du maire sur l'interdiction de synagogues sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont / Remise en question des valeurs du « Vivre ensemble » dans ce contexte
Mme Émilie Thuillier	Mme Anie Samson	État de situation dans le dossier TANDEM / Mise en garde sur la centralisation et l'harmonisation des pratiques et prendre en compte l'expertise des arrondissements – concertation requise
Mme Justine McIntyre	M. Richard Bergeron	REM dans l'ouest de l'île – porte d'entrée sur le parc de l'Anse-à-l'Orme ou porte d'entrée sur un immense développement immobilier? / Création d'un énorme stationnement incitatif pour des voitures additionnelles venant du développement immobilier de l'Anse-à-l'Orme ou la création d'un accès à des espaces verts
M. Sylvain Ouellet	M. Aref Salem	Questionnement sur l'attribution d'un contrat d'entretien de 8 ans avec l'AMT dans le cadre du futur REM au moment où l'entité qu'est l'AMT va se dissoudre / Si le Comité de transition est au courant que le projet de REM va éliminer la moitié des trains en opération à l'AMT en plus de mettre en péril 3 lignes des 5 restantes

À 9 h 56,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Mme Valérie Plante M. Denis Coderre Report du projet du Square Viger d'une année et (M. Richard Bergeron) explications de ces retards aux élus, aux citoyens

et surtout aux touristes / Propositions pour les populations vulnérables qui seront privées des

espaces du Square Viger pendant 2 ans

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement* sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 03.

Archives de la Ville de Montréal

-

Le conseiller François W. Croteau soulève une question de privilège et indique que la conseillère Anie Samson a mentionné lors de son intervention que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie avait diminué sa contribution à l'organisme TANDEM. Le conseiller Croteau rectifie les faits. La conseillère Samson maintien son argumentaire sur le fait que la contribution a été diminuée par l'arrondissement. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin indique que les clarifications ont été apportées et déclare l'incident clos.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège et mentionne que son droit d'élu est atteint lorsqu'il entend le maire répondre lors d'interventions de d'autres élus et même faire des procès d'intention. Il demande au président du conseil d'être aussi rigoureux envers l'Administration qu'envers les autres élus du conseil.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil s'adresse au conseiller Limoges et lui mentionne qu'il extrapole dans son argumentaire. Il privilégie des débats vigoureux et respectueux. Et jusqu'à présent, le président affirme que ce qu'il a entendu du maire, fait partie de la « game politique » et réitère sa demande, à savoir que les débats soient faits de manière respectueuse.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier soulève une question de privilège concernant certains propos tenus dans cette salle qui sont irrespectueux et condescendants. Elle souhaite également plus de rigueur du président envers l'Administration.

Le président du conseil invite la leader de l'opposition officielle à le rencontrer pour discuter plus longuement de ce point. Il cède la parole au leader de la majorité.

À 10 h 13, le mardi 22 novembre 2016, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.01 et 30.02.

CM16 1267 (suite)

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le débat se poursuit.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Luis Miranda de retirer le mot « sornettes ». Le conseiller s'exécute.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, demande au conseiller Normand Marinacci de retirer ses propos alléguant que le maire ne reconnaît pas les principes de justice de droit et que l'Administration fait de l'intrusion judiciaire. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande au conseiller Marinacci de poursuivre son intervention et de s'en tenir au sujet inscrit à l'ordre du jour.

Le débat se poursuit.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège invitant le conseiller Marinacci à retirer les accusations gratuites lancées envers l'Administration et indique que si le conseiller Marinacci ne veut pas retirer ses paroles, il doit s'excuser pour ses propos. Le conseiller Marinacci informe l'élu qu'il n'a pas l'intention de s'excuser. Le président du conseil mentionne au conseiller Marinacci que les élus sont des personnes respectables et honorables et que ce sont tous des démocrates et que de prétendre qu'un élu n'est pas un démocrate, est inacceptable. Le président du conseil invite le conseiller Marinacci à être plus prudent dans ses propos lors de prochaines interventions.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège en regard des propos du conseiller Marinacci et lui demande des excuses et le retrait de ses paroles. Le conseiller Marinacci soutient qu'il a émit une opinion politique en regard du présent dossier. Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, sans être nécessairement en accord avec les propos du conseiller Marinacci, indique que celui-ci a exprimé une opinion qui ne porte pas atteinte aux privilèges d'élu du maire.

Le président du conseil reconnaît la question de privilège du maire. Il souhaite toutefois que les débats reprennent avec sérénité et il indique qu'il pourra, si le conseiller le désire, rencontrer M. Marinacci pour discuter de cette question avec lui. Le président cède la parole au leader de la majorité.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Searle soulève une question de privilège à l'égard du chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, pour indiquer que ce dernier, lors de son intervention, ne s'est pas adressé au président du conseil, comme l'exige la pratique, mais bien à l'élu concerné.

Le président invite les membres du conseil à la poursuite des travaux.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio,

Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen,

Norris, Croteau, Caldwell, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars, Pagé et Searle

(25)

Résultat: En faveur : 36

Contre: 25

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1161081003

CM16 1268 (suite)
Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle constructi

Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tou agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application joint à l'annexe A de la résolution
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
30.02 1167400001
CM16 1269
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquent du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 50 000 000 \$ afin dinancer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèque et l'achat de collections initiales », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.01 1160003005
CM16 1270
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition d biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pou les années 2017, 2018 et 2019
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquent du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 », l'objet du projet de règlement étant détaillé a sommaire décisionnel.
41.02 1164368005

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

sommaire decisionnel.
41.03 1161097001

CM16 1272
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.04 1161097002
CM16 1273
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1160160004	

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

détaillé au sommaire décisionnel.
41.06 1167287006
CM16 1275
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.07 1167287008
CM16 1276 Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.08 1167211004

CM16 1277
Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)
AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1167287009	

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1161081003	
	 _

CM16 1279

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11	1167400001	

CM16 1280

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1165220001			

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1162685001	
CM16 1282	
Avis de motion - libre-service (16-05	Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en 54)
	AVIS DE MOTION
du conseil municipa	donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente al du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement ibre-service (16-054) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire
41.14 1163253003	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	

CM16 1283

Adopté à l'unanimité.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2016, par sa résolution CE16 1644;

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
d'une contribution Callière pour le fina Musée d'archéologi	nent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-ancement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du le et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », sujet à son approbation par le ministre pales et de l'Occupation du territoire.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimite	é.
42.01 1160387001	
	Règlement 16-061
	·
CM16 1284	
	nent autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux nme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts
travaux prévus au	pie du Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts a été lbres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
•	s membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et</i> plement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet décisionnel;	, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire
Vu la recommandat	ion du comité exécutif en date du 12 octobre 2016, par sa résolution CE16 1645;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
des travaux prévus	ent intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », ation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimite	é.
42.02 1165247001	
	Règlement 16-062

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1684;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
42.03 1165929004	
	Règlement 16-063

CM16 1286

Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Ste-Catherine

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Ste-Catherine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1681;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1164814003

Règlement 16-064

CM16 1287

Adoption - Règlement sur les districts électoraux

Attendu qu'à sa séance du 24 octobre 2016, par sa résolution CM16 1185, le conseil a donné un avis de motion de la présentation du projet règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux »;

Attendu qu'une copie du Règlement sur les districts électoraux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Vu la parution, le 27 octobre 2016, de l'avis public informant les électeurs de la Ville de Montréal de la tenue de ce projet de règlement et leur droit de s'y opposer;

Vu le nombre d'oppositions reçus en deçà du nombre minimal requis pour la tenue d'une assemblée publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 19 octobre 2016, par sa résolution CE16 1678 et du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1841;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) et sujet à son approbation par la Commission de la représentation électorale (CRÉ) du Québec.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Magda Popeanu

d'apporter un amendement au projet de règlement, à savoir :

« 1. L'article 3 du projet de règlement est modifié, à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, par le remplacement des descriptions des districts électoraux de Côte-des-Neiges et de Snowdon par les suivantes :

District électoral de Côte-des-Neiges

17 818 électeurs

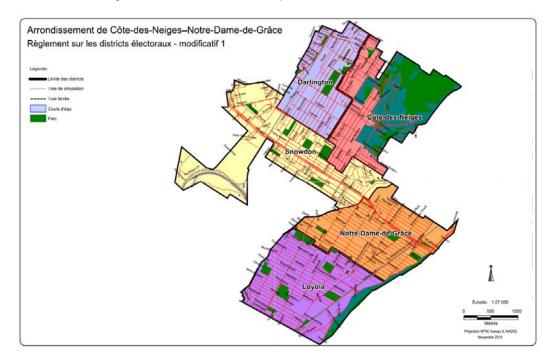
En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue Van Horne et de la limite nord-est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites nord-est et est de l'arrondissement (servant partiellement de limite municipale avec Westmount), l'avenue Victoria, l'avenue Dornal, l'avenue de Westbury, l'avenue Isabella, l'avenue de Westbury, l'avenue Saint-Kevin, l'avenue Victoria, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'avenue Decelles, l'avenue Van Horne, et ce, jusqu'au point de départ.

District électoral de Snowdon

19 666 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest et de l'avenue Victoria; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, l'avenue Victoria, l'avenue Saint-Kevin, l'avenue de Westbury, l'avenue les limite de l'avenue Dornal, l'avenue Victoria, la limite nord-est de l'arrondissement (servant partiellement de limite municipale avec Westmount), la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté sud-est du chemin de la Côte-Saint-Luc, l'autoroute Décarie (15), le chemin de la Côte-Saint-Luc, la limite d'arrondissement (servant également de limite municipale avec les Villes de Hamstead, Côte-Saint-Luc et Mont-Royal), le rue Jean-Talon Ouest, et ce, jusqu'au point de départ.

2. L'annexe A de ce règlement est modifiée par le remplacement de la carte relative à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce par la suivante : »



Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement des conseillers Rotrand et Popeanu recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur le projet de règlement, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter un 2^e amendement au projet de Règlement sur les districts électoraux aux pages concernées afin de remplacer les mots « District électoral de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles » par les mots « District électoral de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement des conseillers Sauvé et Thuillier recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur le projet de règlement, tel qu'amendé.

Le debat de poursuit e

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Craig Sauvé

d'apporter un 3^e amendement au projet de Règlement sur les districts électoraux aux pages concernées afin de remplacer les mots « District électoral de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown » par les mots « District électoral de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown ».

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Sauvé recevable et elle est agréée.

Le conseiller Lionel Perez utilise son droit de réplique et indique qu'il y aura poursuite des procédures en regard de l'adoption du règlement puisque celui-ci a été amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.05 et déclare les propositions d'amendements adoptées à l'unanimité.

Le leader de la majorité reporte l'adoption finale du règlement à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal, et il est

RÉSOLU
en conséquence.
42.05 1163430020

CM16 1288

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'apporter un amendement au texte du Résolu pour remplacer, à la fin du paragraphe, la phrase concernant l'Office de consultation publique de Montréal par la suivante :

« de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU en s'assurant de sonder la population sur les orientations qui devraient encadrer le développement du secteur Assomption Sud en harmonie avec le projet PPU. »

À 12 h 18, le président du conseil suspend la séance pour 3 minutes.
À 12 h 20, le conseil reprend ses travaux.
Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement du conseiller Caldwell et de la leader d'l'opposition officielle, Mme Thuillier.
Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.
Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique sur sa proposition d'amendement.
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de leader de l'opposition officielle, Mme Thuillier.
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix la proposition d'amendement du conseille Caldwell et de la leader de l'opposition officielle, Mme Thuillier et le conseil se partage comme suit :
En faveur :23 Contre : 36
Le président du conseil déclare la proposition d'amendement du conseiller Caldwell et de la leader d'l'opposition officielle, Mme Thuillier, rejetée à la majorité des voix.
Le débat se poursuit sur l'article 43.01.
Le président du conseil met aux voix l'article 43.01 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
43.01 1167400001
Règlement P-04-047-175
À 12 h 31, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016 13 h

Séance tenue le mardi 22 novembre 2016, 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Chantal Rossi.

AUTRE PRÉSENCE:

M ^e Yves Saindon, Greffier de la Ville	
e président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.	
14 h, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 44.01 et 44.02	

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque »

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant l'affectation et la hauteur

Vu la résolution CM16 0486 de l'assemblée du conseil municipal du 18 avril 2016, adoptant comme projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173 les projets de règlements intitulés « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque » et « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation ont été tenues du 7 au 9 juin 2016, aux locaux de l'Office de consultation publique (OCPM) situés aux 1550, rue Metcalfe, sur ces projets de règlements;

Attendu que suite à cette assemblée publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-16-037;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016, par sa résolution CE16 0547;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »
- 2 d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Bergeron dépose un index photographique inhérent au projet de modification du Plan d'urbanisme et d'adoption d'un Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980-2080, boulevard René-Lévesque.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault

M. Normand Marinacci Mme Justine McIntyre M. Luis Miranda M. Marvin Rotrand M. Jeremy Searle M. Steve Shanahan

Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.01 1162931001

Règlement 16-037 Règlement 04-047-173

Archives de la Ville de Montréal

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »

Vu la résolution CM16 1101 de l'assemblée du conseil municipal du 26 septembre 2016, adoptant comme projet de règlement P-14-049-2 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 octobre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1778;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) ».

Adopté à l'unanimité.	
44.02 1164570013	
	Règlement 14-049-2
CM16 1291	
Nomination d'un prési	dent au Conseil du patrimoine de Montréal
Vu la recommandation d	du comité exécutif en date du 16 novembre 2016 par sa résolution CE16 1835;
Il est proposé par M. F	rancesco Miele
appuyé par M. F	Pierre Desrochers
Et résolu :	
	eter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréa ans, en remplacement de Monsieur Jacques Lachapelle.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
51.01 1160132007	

Motion de l'opposition officielle pour respecter le principe de protection des sources journalistiques et la liberté de presse

Attendu que la liberté de presse est un des fondements de notre démocratie;

Attendu que ce principe a été bafoué au cours des derniers mois par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui a espionné des journalistes pour identifier des sources au sein de ses troupes;

Attendu que le maire Coderre a mis en place des obstacles qui freinent le travail des journalistes depuis près de trois ans, ce que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a dénoncé;

Attendu que pour assurer à la population une information de qualité, uniquement axée sur l'intérêt public, les journalistes doivent pouvoir travailler en toute liberté, assurer la confidentialité de leurs sources et œuvrer loin de toute pression indue;

Attendu que cette indépendance est essentielle et doit être respectée;

Il est proposé par M. Alex Norris appuyé par Mme Émilie Thuillier que le conseil municipal s'engage à respecter le principe de protection des sources journalistiques et à assurer aux journalistes un contexte de travail libre de toute pression indue et favorable à la production d'information de qualité. Un débat s'engage. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour demander au président du conseil, M. Frantz Benjamin, de rappeler à l'ordre le conseiller Norris pour qu'il cesse de déformer les faits à l'égard du maire afin de permettre à l'assemblée de débattre de la motion dans la sérénité. Le président du conseil invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en tenant compte des balises suivantes, soit qu'il y a une commission d'enquête instaurée par le gouvernement du Québec qui s'occupera de faire la lumière sur cette situation. De plus, il souligne que les membres du conseil ne sont ni des enquêteurs ni des juges et demande à ce dernier de s'en tenir aux propos de la motion. Le débat se poursuit. Le président du conseil demande au conseiller Norris de retirer les mots « ingérence politique » utilisés lors de son intervention. Ce dernier s'exécute. Le débat se poursuit. Le président du conseil demande au conseiller Miele de retirer les mots « fausses accusations » utilisés lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et les remplace par les mots « accusations non fondées »

Le conseiller Norris utilise son droit de réplique.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21 Contre : 40

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

·_____

CM16 1293

Motion de l'opposition officielle pour la gestion responsable des sels de voirie à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal, ses 19 arrondissements, les villes liées et la Société de transport de Montréal ont commandé 185 700 tonnes métriques de sels de voirie pour l'hiver 2016-2017;

Attendu que malgré le prix avantageux payé par tonne de sel par ce regroupement d'appels d'offres, on parle tout de même d'un budget estimé à 14 M\$ qui n'inclut pas les abrasifs et les équipements;

Attendu qu'il est possible de réduire l'utilisation des sels tout en maintenant, voire en améliorant, la sécurité des routes et des trottoirs en utilisant le bon sel, au bon endroit, avec le bon équipement;

Attendu que les coûts indirects de l'utilisation des sels de voirie sont très élevés, notamment parce qu'ils accélèrent l'usure des infrastructures routières, du mobilier urbain et des véhicules publics et privés circulant sur les routes;

Attendu que l'usure prématurée d'ouvrages d'art engendrée par l'utilisation massive des sels de voirie a eu des conséquences funestes à Laval avec l'effondrement du viaduc de la Concorde et force le gouvernement fédéral à remplacer en urgence le pont Champlain;

Attendu que selon les estimations d'Environnement Canada, « le coût engendré par la corrosion des services souterrains est évalué à cinq fois celui du coût de l'épandage d'une tonne de sel sur la route »;

Attendu que l'utilisation massive de sels de voirie a des impacts environnementaux majeurs, notamment en réduisant la croissance et la durée de vie des arbres en bordure des rues, mais également en augmentant la salinité de l'eau du fleuve Saint-Laurent, car l'usine d'épuration des eaux usées de Montréal n'a pas été conçue pour traiter les sels;

Attendu que depuis 2001, Environnement Canada et Santé Canada considèrent les sels de voirie comme « toxiques » au sens de l'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE);

Attendu que depuis 1995, les sels de voirie font partie de la Deuxième liste de substances d'intérêt prioritaire (LSIP2) et qu'une proposition d'inclure les sels de voirie à la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE a déjà été publiée dans la Gazette du Canada en 2001;

Attendu que selon le Réseau de surveillance de la qualité de l'air, une partie des sels de déglaçage se retrouve dans l'air sous forme de particules fines, à des concentrations qui peuvent dépasser le seuil de $30 \ \mu g/m3$ d'une journée de mauvaise qualité de l'air;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé le 7 octobre 2010, près de 10 ans après son homologue fédéral, la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et que 13 Villes du Québec, dont Québec et Longueuil, y ont adhéré;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Magda Popeanu

que la Ville de Montréal adhère au Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie d'Environnement Canada et adhère à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie et conséquemment :

- qu'elle adopte le plus rapidement possible un plan de gestion environnementale des sels de voirie;
- qu'elle se fixe un objectif à court terme de réduction de la consommation moyenne des sels de voirie;
- qu'elle évalue les coûts indirects engendrés par l'utilisation massive de sels de voirie sur ses propres installations et sur les bâtiments et véhicules privés présents sur son territoire;
- qu'elle accorde des ressources financières aux arrondissements afin qu'ils puissent rapidement adapter leur flotte de véhicules de déneigement et leurs installations d'entreposage et de chargement des sels de voirie en fonction des meilleures pratiques;
- qu'elle exige des normes similaires auprès des entrepreneurs privés de déneigement dont elle retient les services lors du renouvellement de leurs contrats.

Un débat s'engage.	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21 Contre : 36

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

CM16 1294

en conséquence.

65.02

Motion de l'opposition officielle pour la création d'une Commission permanente sur les technologies de l'information et la ville intelligente et numérique

Attendu que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, « nommer des commissions permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier »;

Attendu que la Ville a adopté le plan d'action « Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017 » qui fait suite à la Stratégie montréalaise en cette matière et qui vise à positionner la métropole comme un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la ville intelligente et numérique en 2014;

Attendu que les technologies de l'information constituent un secteur névralgique pour la Ville de Montréal et ses citoyens au même titre que les autres services administratifs pour lesquels des commissions permanentes ont été instituées par le conseil municipal;

Attendu que les technologies de l'information disposent, pour l'année 2016, d'un budget d'opération s'élevant à 75 M\$ et que le Programme Triennal d'Immobilisation 2017-2019 prévoit des investissements de l'ordre de 322 M\$;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

	e le conseil municipal institue une Commission permanente sur les technologies de l'information et la e intelligente et numérique.
Ur	débat s'engage.
Πe	est proposé par M. Harout Chitilian
	appuyé par M. Francesco Miele
d'a	amender la motion sous étude comme suit :
-	de retirer le premier Attendu;
-	d'ajouter un cinquième Attendu qui se lit comme suit : « Attendu que la Commission sur les finances et l'administration a pour mandat d'axer ses études sur les enjeux financiers et administratifs d'intérêt tant pour la Ville que pour l'agglomération de Montréal, incluant les services administratifs et le capital humain »;
_	de modifier le texte du RÉSOLU afin qu'il se lise comme suit : « Que le conseil municipal demande à la Commission sur les finances et l'administration d'étudier les projets d'envergure inscrits au Programme Triennal d'Immobilisation 2017-2019 du Service des technologies de l'information ».
titr no	président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique au conseiller Chitilian qu'il serait opportun que le e de la motion soit modifié en conséquence. Le conseiller acquiesce et informe l'assemblée du uveau titre à savoir : « Motion pour l'ajout du mandat de suivi des projets d'envergure des technologies l'information pour la Commission sur les finances et l'administration »;
Ur	débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement des conseillers Chitilian et Miele.
ра	président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Chitilian et Miele irrecevable rce qu'elle dénature l'essence initiale de la motion qui est pour la création d'une commission. Il invite ssemblée à reprendre le débat sur la motion initiale.
Le	débat se poursuit.
élu bie	conseillère Marie Cinq-Mars soulève une question de privilège en regard du non respect de certains us lors de l'intervention d'une conseillère. Le président du conseil rappelle aux membres que la enséance exige le silence de tous lorsqu'un élu fait une intervention. Il remercie la conseillère Cinquers pour cette remarque et invite la conseillère Justine McIntyre à poursuivre son intervention.
Le	débat se poursuit.
de les	conseiller Russell Copeman soulève une question de privilège pour dénoncer les propos de la leader l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, qui laisse entendre que l'administration pense que parfois commissions ne servent pas à grand chose. Le président du conseil remercie le conseiller Copeman ur son intervention et invite le conseiller Chitilian à poursuivre le débat.
Le	débat se poursuit.
Le	conseiller Limoges utilise son droit de réplique.

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 26 Contre : 34

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM16 1295

Motion non partisane concernant les fonds de pension municipaux et l'industrie du tabac

Attendu que les investissements des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal sont gérés par des comités ou commissions regroupés sous la Commission de la caisse commune, et constituent des entités distinctes de la Ville;

Attendu que le Service des finances de la Ville fournit une expertise en matière de placement et propose la stratégie globale d'investissements;

Attendu que les comités de retraite ne sont pas tenus, selon la *Loi sur les régimes de complémentaires de retraite*, de divulguer les informations sur leurs investissements, qui sont de nature privée;

Attendu que la politique de placement des régimes de la Commission de la caisse commune contient des engagements en matière de responsabilités sociales, et que les comités de retraite se montrent préoccupés par les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent;

Attendu que ces engagements en responsabilité sociale sont basés sur des normes internationales en matière de droits de la personne, de transparence et d'imputabilité;

Attendu que les investissements dans l'industrie du tabac ne sont pas nommément ciblés par ces engagements;

Attendu que le mouvement international de désinvestissement des fonds de l'industrie du tabac est croissant, et que de nombreux états américains, dont la Californie, la Floride et la Pennsylvanie ont adopté des politiques de désinvestissements de leurs fonds de pension de l'industrie du tabac;

Attendu que des compagnies d'assurances comme AXA, des universités américaines comme *Harvard et Stanford ainsi que University of Toronto* ont adopté des politiques de désinvestissement de l'industrie du tabac;

Attendu que le tabagisme est responsable d'environ 10 000 décès par année au Québec, que le taux de tabagisme au Québec demeure élevé à 19,6 % (Statistiques Canada en 2014), et que les coûts en soins de santé attribuables à l'usage du tabac sont d'environ 2 milliards de dollars;

Attendu que le conseil municipal a exprimé à plusieurs occasions au cours des deux dernières années ses préoccupations quant à l'impact négatif du tabagisme sur la santé publique et a adopté des motions visant la réduction du taux de tabagisme au Québec;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Justine McIntyre

M. Steve Shanahan Mme Lorraine Pagé M. Sterling Downey

que le conseil municipal se prononce contre les investissements des régimes de retraite dans l'industrie du tabac et demande à la commission de la Caisse commune de s'engager à ne pas investir dans l'industrie du tabac.

Un débat s'engage	e.
Le conseiller Rotr 2016.	and dépose une lettre adressée à la ministre Lucie Charlebois, en date du 7 novembre
Il est proposé par	M. Pierre Desrochers
appuyé par	M. Marvin Rotrand Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan Mme Lorraine Pagé M. Sterling Downey
d'amender le texte	du « Résolu » de la motion présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :
investissements of	nunicipal communique à chacun des comités de retraite sa préoccupation relative aux lans les compagnies de tabac tout en reconnaissant la responsabilité intrinsèque de mités de décider de sa propre politique de placements ».
	conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la proposition d'amendement des conseillers nd, McIntyre, Shanahan, Pagé et Downey, recevable.
Un débat s'engag	e sur la proposition d'amendement.
	onseil demande à la conseillère McIntyre de retirer le mot « cacher ». Elle le remplace e de beaucoup la force de notre message ».
Le président du co	onseil, M. Frantz Benjamin, déclare la proposition d'amendement agréée.
Le conseiller Rotra	and utilise son droit de réplique.
Le président du co	onseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il
RÉSOLU	
en conséquence.	
65.04	
	
À 16 h 12, tous le levée.	s points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU	Yves Saindon CONSEIL GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun de	es règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE	

Annexe - Article 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2016 Le 21 novembre 2016

Beis, Dimitrios, Benjamin, Frantz, Bergeron, Richard, Bissonnet, Michel, Boivin Roy, Karine, Caldwell, Éric Alan, Celzi, Richard, Chitilian, Harout, Cinq-Mars, Marie, Clément-Talbot, Catherine, Cloutier, Jean-François, Coderre, Denis, Copeman, Russel, Croteau, François William, Dauphin, Claude, Décarie, Suzanne, Deschamps, Richard, Desrochers, Pierre, Dorais, Benoit, Downey, Sterling, Duchesne, Érika, Ferrandez, Luc, Gadoury, Marc-André, Gagnier, Pierre, Gauthier, Manon, Gibeau, Jean-Marc, Guay, Richard, Hénault, Andrée, Lattanzio, Patricia R., Lavigne Lalonde, Laurence, Lavoie, Guillaume, Limoges, François, Mainville, Louise, Marinacci, Normand, McIntyre, Justine, McQueen, Peter, Ménard, Réal, Miranda, Luis, Ouellet, Sylvain, Pagé, Lorraine, Parenteau, Jean-François, Perez, Lionel, Perri, Dominic, Plante, Valérie, Popeanu, Magda, Rapanà, Giovanni, Rotrand, Marvin, Rouleau, Chantal, Ryan, Richard, Salem, Aref, Samson, Anie, Sauvé, Craig, Searle, Jeremy, Shanahan, Steve, Sigouin, Anne-Marie, Thuillier, Émilie, Vallée, Monique

Annexe - Article 7.04

DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2016 Le 21 novembre 2016

Beis, Dimitrios (Jim), Bergeron, Richard, Copeman, Russell, Ménard, Réal, Perez, Lionel, Salem, Aref, Samson, Anie, Vallée, Monique



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2016 14 h

Séance tenue le lundi 28 novembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Marvin Rotrand, M. Jeremy Searle et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ* POUR L'ADOPTION DES ARTICLES 30.01 ET 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02):

M. François Limoges.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite l'assemblée à prendre part à la photo officielle des élus qui aura lieu cet après-midi à 17 h, à la Place de la Dauversière, en face de l'hôtel de ville, dans le cadre de l'illumination du sapin de noël. Il souligne qu'une équipe formée du personnel du Bureau de la présidence et du Bureau du protocole sera sur place, à la fin de cette séance du conseil, afin de diriger et d'assister les élus à cet effet. Il rappelle également qu'une réception pour souligner la fin d'année aura lieu le mercredi 14 décembre à 11 h 30, dans le hall d'honneur. Il s'agit d'une occasion de célébrer l'arrivée du temps des fêtes en partageant un goûter avec les employés de l'hôtel de ville. Le président du conseil indique que tous sont attendus.

Archives de la Ville de Montréal

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

 Question de
 À
 Objet

 M. Michel Benoit
 M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)
 Justification de l'urgence de conclure des affaires avec le promoteur de la Formule électrique sans aucun questionnement sur ses actions passées et son association avec des individus sous enquête

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 14 h 04.

Le président du conseil informe l'assemblée que le temps de parole alloué aux membres du conseil pour la période de questions des élus et de 1 minute 30 secondes. Il mentionne qu'à 1 minute 10 secondes, il fera un rappel au membre afin qu'il formule sa question. Il indique également que les mêmes règles s'appliquent pour les membres de l'administration appelés à répondre à une question posée.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Justification du report d'un investissement de 300 M\$ d'une année à l'autre dans le Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal (STM) / Encadrement des fournisseurs externes de la STM pour une meilleure performance
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Planifier l'achet de terrains stratégiques afin de développer les quartiers et d'aller de l'avant avec le prolongement des lignes du métro et ainsi faire échec aux projets de développement résidentiel sur ces terrains
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Impacts sur le budget du paiement au comptant dans le but de réduire la dette de la Ville – Éviter de faire des économies sur le dos des citoyens et des arrondissements
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (Mme Anie Samson)	Explications insuffisantes dans les fiches du Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2017-2019 de la Ville afin de permettre aux membres du conseil de voter en toute connaissance de cause sur les montants alloués au Service du matériel roulant et des ateliers
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury)	Assurance qu'un projet de piste cyclable, axe nord-sud, pour relier l'arrondissement du Sud-Ouest au centre-ville est prévu au Budget 2017 ou au PTI 2017-2019 de la Ville

Question de À Objet

Mme Magda Popeanu M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)

(M. Russell Copeman)

Déposer au conseil l'étude de rentabilité de 2015 pour le projet du secteur Le Triangle - Si l'intention de l'administration est d'inclure le développement économique et d'affaires à ce secteur / Assurance que le plan de développement commercial et d'affaire pour ce projet sera déposé avant 2017 et si les travaux seront terminés afin de ne pas perdre la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

À 14 h 35,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

À Question de Objet M. Sylvain Ouellet M. Denis Coderre Projet Montréal est prêt à faire des suggestions de domaines où investir pour améliorer la (M. Francesco Miele) qualité du service de la STM Mme Valérie Plante M. Denis Coderre Volonté de l'administration pour protéger les bâtiments patrimoniaux dans le PTI 2017-2019 (Mme Manon Gauthier) Établir un registre de ces bâtiments vacants et augmenter le nombre d'inspecteur afin de les protéger des intempéries et du mauvais traitement fait par les propriétaires M. Denis Coderre M. Peter McQueen Raison justifiant une diminution du montant prévu pour l'étude de faisabilité du lien (M. Pierre Desrochers) Cavendish/Cavendish dans chaque PTI -Établir un échéancier dans le processus de négociation de ce projet avec le Canadien Pacifique M. Éric Alan Caldwell M. Denis Coderre Engagement réel dans le PTI 2016-2018 (M. Réal Ménard) d'embaucher de professionnels pour définir le réaménagement du boulevard Pierre-de-Coubertin / Aucun investissement prévu dans le PTI 2017-2019 à cet effet - informer le conseil de l'échéancier de ce projet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement* sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 47.

Archives de la Ville de Montréal

Adoption de l'ordre du	jour de	l'assemblée	extraordinaire	du	conseil	municipa

Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	i jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2016, tel que du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.
Adopté à l'unanimit	é.
03.01	
CM16 1297	
	et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 de la Ville de le centrale)
et l'administration	DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 de la (volet ville centrale) comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le cte.
Un débat s'engage	•
08.01	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.01, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
CM16 1298	
Adopter le Progra centrale)	amme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
d'adopter le Progra	mme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
Un débat s'engage	<u></u>

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'apporter un amendement au PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés au Programme de réfection d'artères et au Programme de réfection du réseau routier local qui se lit comme suit :

« Attendu que des sommes de 71,75 M\$, 88 M\$ et 98 M\$ ont été réservées respectivement aux années 2017, 2018 et 2019 pour le Programme de réfection d'artères lors de l'élaboration du Programme Triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que des sommes de 65 M\$, 70 M\$ et 75 M\$ ont été réservées respectivement aux années 2017, 2018 et 2019 pour le Programme de réfection du réseau routier local lors de l'élaboration du PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal;

Attendu que le Plan d'intervention de la Ville de Montréal sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie de juin 2016 précise que 35,4 % des rues du réseau local et 54,1 % des rues du réseau artériel sont en « mauvais » ou « très mauvais » état;

Attendu que dans de très nombreux cas, les opérations de planage-revêtement ne prolongent la durée de vie des rues que de quelques années, soit bien moins que les 7 à 12 ans espérés;

Attendu que de l'aveu même de l'administration, celle-ci favorise les opérations de planage-revêtement parce qu'il s'agit d'un investissement réalisable rapidement et non parce que ce type de travaux constitue un meilleur investissement et une meilleure allocation de ressources;

Attendu qu'un programme dit « complémentaire » devrait n'être que complémentaire, et ne pas constituer le nœud de la stratégie d'intervention sur les infrastructures routières;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier des sommes additionnelles de 50 M\$ par année, pour les trois années du PTI, le Programme de réfection d'artères du PTI 2017-2019.

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 50 M\$ par année dans les sommes accordées au Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel pour chacune des trois années du PTI 2017-2019.

Il est proposé, de plus, de bonifier des sommes additionnelles de 15 M\$ 18 M\$ et 22 M\$ pour les années 2017, 2018 et 2019 respectivement, le Programme de réfection du réseau routier local du PTI 2017-2019.

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 15 M\$ 18 M\$ et 22 M\$ dans les sommes accordées au Programme complémentaire de planage-revêtement - Local du PTI 2017-2019, pour les années 2017, 2018 et 2019 respectivement.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, demande à ce qu'un autre tableau des intervenants soit ouvert afin de faciliter la gestion du temps de parole lors des propositions d'amendement. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, acquiesce à la demande du leader de la majorité et indique qu'il mentionnera le temps restant à chacun des intervenants.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège pour demander au président de vérifier si l'expression « Tour d'ivoire » utilisée par le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, lors de son intervention fait partie des mots antiparlementaires. Il souligne que lorsque la conseillère McIntyre et le chef de l'opposition officielle demandent à ce que les interventions de l'administration soient empreintes d'empathie envers les membres de l'opposition, il s'attend au même traitement de leur part. Le président du conseil informe l'assemblée que l'expression ne figure pas sur la liste des mots antiparlementaires et invite le chef de l'opposition officielle à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

La conseillère Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé,

Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci et Shanahan (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Hénault, Miranda,

Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (41)

Résultat: En faveur : 19

Contre: 41

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 30.01.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'apporter un second amendement au PTI 2017-2019 pour hausser les fonds dédiés au Programme des plateaux sportifs extérieurs qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme totale de 17,9 M\$ a été réservée pour le Programme de réfection des terrains de balle lors de l'élaboration du Programme Triennal d'Immobilisation 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente une augmentation de 38 % sur la somme de 13 M\$ prévue pour le même programme au PTI 2016-2018 de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente près du double de celle réservée, dans le même PTI, au Programme des plateaux sportifs extérieurs, lesquels comprennent pourtant des infrastructures pour de nombreux sports, dont l'athlétisme, le soccer, le football, le basketball, la planche à roulettes, le tennis, le ski de fond, entre autres;

Attendu que le plan directeur des plateaux sportifs et du plein air urbain, bien qu'amorcé en 2008, n'est pas encore réalisé, et que dans ce contexte, un investissement aussi déséquilibré en faveur d'un sport au détriment de tous les autres paraît difficilement justifiable;

Attendu que ce programme semble refléter bien davantage les préférences personnelles du maire que les besoins réels de la population montréalaise;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier des sommes additionnelles de 4,5 M\$, pour l'année 2018 et de 5 M\$, pour l'année 2019, le Programme des plateaux sportifs extérieurs du PTI 2017-2019.

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de 4,5 M\$, pour l'année 2018 et de 5 M\$, pour l'année 2019, dans les sommes accordées au Programme de réfection des terrains de balle du PTI 2017-2019.

Le président du conseil juge la proposition recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège pour demander au président du conseil de rappeler à l'ordre le conseiller Ouellet afin qu'il cesse de porter des accusations envers l'administration et d'utiliser l'expression « pour les besoins personnels du maire ». Le président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, qui souligne que l'intervention du leader de la majorité n'était pas une question de privilège et indique que ce dernier n'avait aucune raison d'interrompre l'intervention du conseiller Ouellet. Le président du conseil invite l'assemblée à reprendre le débat.

Le conseiller Ouellet utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé,

Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci et Shanahan (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Hénault, Miranda,

Deschamps, Barbe, Cloutier et Pagé (40)

La conseillère Cinq-Mars entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre cette

proposition.

Résultat: En faveur : 41

Contre: 20

L	e président	du (conseil	déclare	la	proposition	d'amen	dement	des	conseillers	Ouellet	et	Lavigne	Lalonde
re	ejetée à la m	najo	rité des	voix.										

Le conseil reprend le débat sur l'article 30.01.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe,

Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Popeanu,

Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et

Miranda (20)

Résultat: En faveur : 39

Contre: 20

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1163843005

CM16 1299

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'apporter un amendement au PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés à l'acquisition de terrains à des fins de logement social qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme de 67 M\$ a été réservée pour le projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau lors de l'élaboration du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente une hausse d'environ 14 M\$ par rapport aux sommes prévues pour ce même projet au PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal;

Attendu que cette hausse importante s'explique notamment par le nouveau projet d'amphithéâtre présenté par l'administration au mois d'octobre 2015;

Attendu que ce projet, qui constitue pourtant un écart majeur du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc Jean-Drapeau, n'a fait l'objet d'aucune consultation publique et aucune étude sur ses impacts économiques et écologiques n'a été rendue publique;

Attendu qu'une somme de 1 M\$ par an a été réservée pour le programme d'Acquisition de terrains à des fins de logement social lors de l'élaboration du Programme Triennal d'Immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal;

Attendu que les besoins en logement social sont importants sur l'île de Montréal, où plus de 200 000 ménages locataires à faibles revenus éprouvent des difficultés d'accessibilité financière au logement alors que l'offre actuelle de logements sociaux s'élève à environ 75 000 unités;

Attendu que l'augmentation de l'offre de logements social contribuerait à la rétention des familles, un des principaux enjeux socioéconomiques de la Ville de Montréal où des actions concrètes doivent être prises dès maintenant pour contrer l'exode annuel de plus de 20 000 personnes dont témoigne le solde migratoire régional et assurer la vitalité économique future et le rôle de métropole du Québec de la Ville de Montréal;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier d'une somme additionnelle de 14 M\$ le programme d'acquisition de terrains à des fins de logement social du PTI 2017-2019, soit de 6 M\$ en 2017 et de 8 M\$ en 2018;

Pour ce faire, il est proposé de puiser la somme de 14 M\$ accordée au projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau dans le PTI 2017-2019, soit de 6 M\$ en 2017 et de 8 M\$ en 2018.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

La conseillère Marie Cinq-Mars soulève une question de privilège pour souligner que, contrairement aux commentaires du conseiller Sauvé sur l'impossibilité d'avoir des logements sociaux dans l'arrondissement d'Outremont, sur les 1 200 logements prévus dans le projet du Campus d'Outremont, le promoteur a l'obligation de construire 30 % en logements sociaux, pour les aînés et les familles à faible revenu.

Le président du conseil demande à la conseillère Cinq-Mars de l'éclairer sur la pertinence de sa question de privilège. Cette dernière informe le président du conseil qu'elle voulait seulement souligner ce fait. Le président du conseil demande à l'assemblée de ne pas abuser des questions de privilège. Cependant, il demande à toute personne qui souhaite intervenir sur un amendement de s'inscrire au tableau et invite le conseiller Sauvé à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

Le président du conseil demande aux membres de faire preuve de respect en gardant le silence lorsqu'un élu est au micro. Il réitère son invitation à l'assemblée à l'effet que toutes les personnes qui souhaitent intervenir doivent s'inscrire au tableau. Il mentionne qu'il souhaite écouter les intervenants sans être distrait par les conversations des uns et des autres et invite le conseiller Lavoie à prendre la parole.

Le conseiller Guillaume Lavoie intervient pour souligner les conversations incessantes du maire de Montréal, M. Denis Coderre. Le président du conseil remercie le conseiller Lavoie pour son commentaire et lui demande de faire preuve de respect lors de ses interventions. Il indique au conseiller que son commentaire ciblait une personne en particulier alors que lui-même avait entendu plusieurs personnes parler. Il invite la conseillère McIntyre à prendre la parole.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet.

•

La conseillère Lavigne Lalonde n'utilise pas son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. François William Croteau

de procéder à un vote enregistré sur sa proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé,

Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde,

Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, (16)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé

(44)

Résultat: En faveur : 16

Contre: 44

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Ouellet rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 80.01 (30.01).

À 16 h 54, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

À 17 h 05,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La conseillère Elsie Lefebvre soulève une question de privilège pour demander aux leaders de respecter la conciliation travail-famille lors des discussions menant à une entente de prolongation des séances du conseil et d'informer à l'avance l'assemblée afin que les parents puissent prendre des mesures afin de trouver une personne disponible pour les remplacer et s'occuper de leurs enfants et aussi d'éviter que les membres soient pénalisés par le conseil pour absence lors de vote.

Le débat se poursuit.

À 17 h 08, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel. La proposition de prolonger le débat après 17 h étant agréée, le président du conseil invite le conseiller Ouellet à prendre la parole.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'apporter un second amendement au PTI 2017-2019 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés au développement du réseau cyclable qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme de 67 M\$ a été réservée pour le projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau lors de l'élaboration du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que cette somme représente une hausse d'environ 14 M\$ par rapport aux sommes prévues pour ce même projet au PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal;

Attendu que cette hausse importante s'explique notamment par le nouveau projet d'amphithéâtre présenté par l'administration au mois d'octobre 2015;

Attendu que ce projet, qui constitue pourtant un écart majeur du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc Jean-Drapeau, n'a fait l'objet d'aucune consultation publique, ni n'a-t-on présenté publiquement d'étude sur ses impacts économiques et écologiques;

Attendu qu'une somme de 45 M\$ par an a été réservée pour le programme de développement du réseau cyclable lors de l'élaboration du Programme Triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal;

Attendu que l'administration a annoncé l'adoption d'une « Vision Zéro » en matière de sécurité routière;

Attendu qu'en 2015, trois cyclistes sont morts et 40 gravement blessés sur les rues de Montréal;

Attendu que l'objectif de zéro mort ou blessé grave chez les usagers des voies publiques ne saurait être atteint ou même approché sans réaménagement physique des rues et des intersections;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier d'une somme additionnelle de 14 M\$ le programme de Développement du réseau cyclable du PTI 2017-2019, soit de 7 M\$ en 2017 et de 7 M\$ en 2018;

Pour ce faire, il proposé de puiser la somme de 14 M\$ accordé au projet Legs du 375^e - Projet des Legs (PAMV) - Parc Jean-Drapeau dans le PTI 2017-2019, soit de 7 M\$ en 2017 et de 7 M\$ en 2018; Le président du conseil juge la proposition recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde.

Le conseiller Ouellet utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé,

Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde,

Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, (16)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé

(44)

Résultat: En faveur : 16

Contre: 44

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Ouellet et Lavigne Lalonde rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend le débat sur l'article 80.01 (30.01).

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe,

Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau,

Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et

Miranda (20)

Résultat: En faveur : 39

Contre: 20

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843006 80.01 (30.01)

CM16 1300

Approbation du Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Programme	e d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal.
Un débat s'engage.	
Il est proposé par Mme É	milie Thuillier
appuyé par M. Luc	Ferrandez
de procéder à un vote enre	egistré sur l'article 80.01 (30.02).
Le greffier fait l'appel des i	membres et le conseil se partage comme suit :
<u>VOTE</u>	
Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (39)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Miranda (20)
Résultat:	En faveur :39 Contre : 20
Le président du conseil dé	clare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est
RÉSOLU	
en conséquence.	
1163843007 80.01 (30.02)	
À 17 h 49, tous les points levée.	de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSE	Yves Saindon GREFFIER
Toutes et chacune des rés	solutions ci-dessus relatées sont approuvées.
Denis Coderre MAIRE	



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 novembre 2016 14 h

Séance tenue le mercredi 30 novembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Marvin Rotrand, M. Jeremy Searle et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M ^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
e président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un noment de recueillement.
- Période de questions du public
e président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».
ucun citoyen ne s'étant inscrit, le président du conseil déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

 Question de
 À
 Objet

 M. Luc Ferrandez
 M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)
 Justification du surplus de plus de 11 M\$ dans le budget de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'exercice financier 2016 versus le sous financement des arrondissements et le

Programme quinquennal de réduction de la main-d'œuvre (PQMO) – Écart injustifié entre ce surplus et les coupures exigées dans les arrondissements

Avant de répondre à la question posée, le maire, M. Denis Coderre, salue le chef de l'opposition officielle par intérim, M. Luc Ferrandez, pour son travail et le remercie au nom de tous les élus pour le rôle qu'il a exercé à ce poste, le choix d'un nouveau chef pour Projet Montréal étant imminent.

M. François Limoges M. Denis Coderre Augmentation du budget de l'arrondissement

de Ville-Marie de plus de 10 M\$ - doter les arrondissements d'un budget adéquat au même titre que Ville-Marie – Justification d'une

telle augmentation du budget

M Benoit Dorais

M. Denis Coderre

Hausse du budget du Service de la Gestion et

(M. Russell Copeman)

de la planification immobilière pour une

de la planification immobilière pour une restructuration du service afin de réduire les échéanciers d'exécution trop longs et rendre

efficace et performant ce service

Mme Justine McIntyre M. Denis Coderre Instauration d'une Politique de l'enfance et d'un (Mme Érika Duchesne) agenda de vigilance dans le but de créer des

agenda de vigilance dans le but de créer des nouveaux besoins ou d'améliorer les services existants - Impacts des nouvelles priorités de l'administration sur le travail d'intervenants

œuvrant déjà dans ces domaines d'expertise

Mme Manon Barbe M. Denis Coderre Financement adéquat pour le service du 311 (M. Harout Chitilian) afin de le rendre plus efficace – que

l'amélioration de ce service ne se fasse pas au

détriment des ressources en arrondissements

Mme Laurence Lavigne M. Denis Coderre Justifications des hausses du budget du Service Lalonde (M. Pierre Desrochers) du développement économique – Établir la

du developpement economique – Etablir la différence entre les prévisions budgétaires et

les dépenses réelles

À 14 h 30.

•

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Question de À Objet

M. Guillaume Lavoie

M. Denis Coderre

(M. Pierre Desrochers)

Explication demandée sur l'augmentation des taxes de 1.9 %, soit trois fois plus que le taux

ochers) taxes de 1.9 %, soit trois fois plus que le taux d'inflation réel qui est de 0,6 % / Différence

marquée avec la moyenne canadienne

À Question de **Objet** M. Éric Alan Caldwell M. Denis Coderre Reconnaitre que le taux d'inflation est bien de (M. Pierre Desrochers) 0,6 % et ajuster les prévisions en fonction du taux de l'année 2016 M. Denis Coderre Assurance que la réalisation d'une piste M. Craig Sauvé (M. Marc-André Gadoury) cyclable axe nord-sud reliant l'arrondissement du Sud-Ouest au centre-ville est prévue au Budget 2017 ou au PTI 2017-2019

Avant de donner la parole au conseiller Gadoury pour répondre au conseiller Sauvé, le président du conseil rappelle à l'assemblée que toutes les questions pour cette période de questions doivent porter seulement sur le dépôt du budget. Il demande au conseiller Sauvé de lui expliquer le lien entre sa question et le dépôt du budget. Le conseiller Sauvé explique que ce projet de piste cyclable est important et mérite d'être pris en considération dans le Budget de la Ville autant que dans le PTI.

Mme Magda Popeanu N

M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) Déplore le sous-financement du budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce qui contribue à une hauteur de 9,5 % à l'assiette fiscale de la Ville de Montréal en taxes de toutes sortes

Le président du conseil demande à la conseillère Popeanu de retirer les mots « honte » qui est antiparlementaire et « machisme » qui est une accusation grave, utilisés lors de son intervention. La conseillère s'exécute.

Un débat s'engage.

Mme Magda Popeanu

M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) Corrections souhaitées pour améliorer ce budget inéquitable depuis trois ans afin d'améliorer les services aux citoyens de cet arrondissement

·

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement* sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 45.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège pour souligner que sa question portant sur un lien cyclable reliant le centre-ville à l'arrondissement du Sud-Ouest n'avait rien de politique ou de partisan et qu'il souhaite réellement avoir une réponse à ce sujet car il considère ne pas avoir été répondu lors de la séance pour l'adoption du PTI 2017-2019. De plus, il explique que ce projet important mérite d'être considéré dans le Budget de la Ville autant que dans le PTI. Il demande des excuses au conseiller Gadoury et accepte son invitation à le rencontrer pour discuter de ce projet qu'il juge pertinent pour desservir les citoyens des arrondissements situés dans la partie sud de la Ville. Le président du conseil accorde la parole au leader de la majorité, M. Francesco Miele, qui explique au conseiller Sauvé que sa question n'était pas une question de privilège et qu'elle était hors d'ordre. Il lui suggère de convenir d'une rencontre avec le conseiller Gadoury pour discuter de ce projet pour la suite des choses. Le président du conseil explique au conseiller Sauvé qu'il comprend qu'il n'a pas eu la réponse voulue à la séance portant sur l'adoption du PTI 2017-2019. Il poursuit en lui indiquant qu'il ne statuerait pas sur cette question qui n'était pas une question de privilège. Pour conclure, il lui suggère fortement de convenir d'une rencontre avec le conseiller Gadoury pour régler ce dossier. Il invite l'assemblée à reprendre le débat sur le sujet à l'ordre du jour, à savoir le dépôt du Budget 2017 de la Ville de Montréal.

Il est proposé par M. Francesco Miele

	Adoption de l'ordre du	jour de l'assemblée	extraordinaire du	conseil municipal
--	------------------------	---------------------	-------------------	-------------------

appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	u jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 novembre 2016, tel que du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.
Adopté à l'unanimit	é.
03.01	
II est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	té.
ON44 C 4200	
CM16 1302	
Dépôt du budget 2	2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1868;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de déposer le bud l'exercice financier	dget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pou 2017.
Un débat s'engage	<u> </u>
officielle, M. Franç officielle sera cédé <i>la procédure d'ass</i>	leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, le leader adjoint de l'opposition ois Limoges, informe le conseil que le temps de parole de la leader de l'opposition à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde, en vertu de l'article 68 du <i>Règlement su temblée et les règles de régie interne du conseil municipal</i> (06-051). Mme Lavigne e de porte-parole de l'opposition officielle.
Le débat se poursu	uit.
Adopté à l'unanimit	é.
30.01 1163843008	

Dépôt du budget 2017 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation	on du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1883;
Il est proposé par M	M. Francesco Miele
appuyé par M	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de déposer le budget	t 2017 de la Corporation Anjou 80.
Adopté à l'unanimité.	
30.02 1162904007	
CM16 1304	
Dépôt du budget 20	17 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
Vu la recommandation	on du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1884;
II est proposé par M	M. Francesco Miele
appuyé par M	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de déposer le budget	t 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.
Adontá à l'unonimitá	
Adopté à l'unanimité.	
30.03 1162904008	
CM16 1305	
	ission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2017 de la folet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales es
II est proposé par M	M. Francesco Miele
appuyé par M	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
	mission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2017 de la Ville de centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres
Adopté à l'unanimité.	
30.04	

41.04 1163843014

Avis de motion - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du
conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) », l'objet du
projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1166812001
CM16 1307
Avis de motion - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.02 1163843015
<u></u>
CM16 1308
Avis de motion - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.03 1163843016
CM16 1309
Avis de motion - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

MAIRE

Avis de motion - Règlement autorisant un financement interne de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1163894008
CM16 1311
Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)
AVIS DE MOTION
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.
41.06 1163843025
À 15 h 32, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL Toutes et chacunes des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.
Dania Codorra
Denis Coderre



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2016 14 h

Séance tenue le mercredi 14 décembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF:

Mme Karine Boivin Roy, M. Luis Miranda et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Warren Allmand, décédé le 7 décembre 2016. M. Allmand était un grand Montréalais, solliciteur général du Canada, il était le père de la Loi qui a aboli la peine de mort au pays en 1976, défendeur infatigable des droits et libertés de la personne, il a été élu en 2005 à titre de conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et il était également vice-président du conseil municipal.

Le président du conseil informe les membres que la nouvelle cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, agira à titre de conseillère désignée selon l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes* et félicite la nouvelle cheffe de l'opposition officielle pour sa nomination.

Pour terminer, le président du conseil informe les membres que M. François Limoges agira à titre de leader de l'opposition officielle et que Mme Laurence Lavigne Lalonde agira à titre de leader adjoint de l'opposition officielle. Le président du conseil dépose les documents afférents à ces nominations ainsi qu'un plan de banquettes à l'attention des membres du conseil.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Plan de la Ville afin de rendre les terrasses universellement accessibles en 2017 / Investissements de 500 000 \$ pour l'industrie des calèches – sommes prévues afin de rendre certaines calèches accessibles aux personnes en fauteuil roulant
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Remise en question de la confiance des citoyens envers une administration qui exige le paiement des taxes en 2 versements / Augmentation des taxes et appauvrissement de la population
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre	Mise en place d'un comité d'analyse de la fiscalité des immeubles résidentiels afin de faire face à la gentrification / Urgence d'agir afin d'éviter l'exode des Montréalais
M. Guillaume Gagnon	M. Denis Coderre	Si des démarches ont été entreprises par la Ville sur la légalisation du cannabis par rapport aux fournisseurs et lieux de production avec les différents gouvernements / Implication des municipalités au niveau de la législation du cannabis et résultat des discussions du maire avec le représentant du Club Compassion Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 14 h 17.

Le président du conseil rappelle aux élus que la période de questions et les délibérations de cette séance extraordinaire du conseil municipal porteront exclusivement sur le Budget 2017 de la Ville de Montréal, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>A</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Statut de métropole – beaucoup d'attentes et peu de résultats probants / À la suite de l'instauration du PQMO, baisse de services pour les citoyens et, en contrepartie, création d'une nouvelle couche hiérarchique – pourquoi deux poids, deux mesures
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Dépendance de la Ville à sa taxe foncière / Leadership du maire en ce qui concerne le déficit fiscal montréalais
M Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vu le projet de loi 121, si l'Administration va continuer de confier à la Commission de la sécurité publique (CSP) l'étude des budgets du SIM et du SPVM / Pour permettre une vue d'ensemble sur ces 2 budgets, voir la possibilité de confier l'étude de ceux-ci à un comité mixte (sécurité publique et finances)

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mesures prises par l'Administration afin de réduire le fardeau fiscal des entreprises à Montréal / Explications sur le fait que la Ville n'a pas débuté le processus d'implantation de la fiscalité modulée pour les entreprises
M. Steve Shanahan	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vu le projet de loi 121, motifs de l'optimisme exprimé par l'Administration / Réduction de la dépendance à la taxe fiscale à envisager pour l'an prochain
sur la procédure d'assemb		tions des membres du conseil par le <i>Règlement terne du conseil municipal (06-051)</i> , le président ers close à 14 h 43.
CM16 1312		
Adoption de l'ordre du jo	our de l'assemblée extraord	linaire du conseil municipal
Il est proposé par M. Fra	ncesco Miele	
appuyé par M. Pie	rre Desrochers	
Et résolu :		
		du conseil municipal du 14 décembre 2016, tel que cation de la présente séance.
Adopté à l'unanimité.		
03.01		
		
CM16 1313		
	de Montréal (Volet ville	ces et l'administration ayant trait à l'étude du centrale) ainsi que les budgets de certaines
trait à l'étude du budget certaines sociétés param l'opposition officielle, de l	2017 de la Ville de Montré nunicipales et autres organ	ommission sur les finances et l'administration ayant al (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de ismes comprenant les rapports minoritaires de e M. George Bourelle, maire de Beaconsfield et seil en prend acte.
	Ville de Montréal et du Ser	vant trait à l'étude des prévisions budgétaires 2017 vice de sécurité incendie de Montréal a été remis
Un débat s'engage.		

08.01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02), 30.02 et 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1314

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1302;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1163843008

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843009 80.01 (30.01)

Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de la Société de transport de Montréal, y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843010 80.01 (30.02)

Approbation du budget 2017 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommanda	ution du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1883;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
d'approuver le bud	get 2017 de la Corporation Anjou 80.
Adopté à l'unanimi	té.
30.02 1162904007	
CM16 1318	
Approbation du b	oudget 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
Vu la recommanda	ation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1884;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
d'approuver le bud	get 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).
Adopté à l'unanimi	té.
30.03 1162904008	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.04 à 30.07 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.
	

Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1875;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	26 957 200 \$
Société des célébrations du 375 ^e anniversaire de Montréal	11 010 800 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	7 385 600 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1164866002		

CM16 1320

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1870;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que la somme de 205 M\$ prise à même le fonds général soit affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.	
30.05 1163843021	

Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* qui prévoit que, pour l'exercice financier 2017, les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution totale de 8 000 000 \$ répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1874;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2017, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	225 533	2,819
Beaconsfield	396 285	4,954
Côte-Saint-Luc	553 850	6,923
Dollard-Des Ormeaux	778 763	9,735
Dorval	1 426 857	17,836
Hampstead	195 425	2,443
L'Île-Dorval	1 026	0,013
Kirkland	595 029	7,438
Mont-Royal	892 479	11,156
Montréal-Est	342 698	4,284
Montréal-Ouest	103 093	1,289
Pointe-Claire	1 176 035	14,700
Senneville	69 189	0,865
Sainte-Anne-de-Bellevue	208 401	2,605
Westmount	1 035 335	12,942
Total	8 000 000	100,000

- 2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2017, s'appliquent, aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.
- **3.** La présente résolution est conditionnelle à l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (2016, chapitre 30).

•	
30.06 1163843026	

Adopté à l'unanimité.

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1885;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1162904009

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 51, le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges demande au président du conseil s'il est possible d'avoir recours au même résultat de vote pour les articles 42.01 à 42.03 que celui accordé pour les articles 30.01, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

La proposition est agréée avec le consentement unanime des membres présents.

CM16 1323

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1887;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 42.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.01 1166812001

Règlement 16-065

CM16 1324

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1890;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 42.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1163843015

Règlement 16-066

CM16 1325

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1891;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

Résultat: En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 42.03 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.03 1163843016

Règlement 16-067

CM16 1326

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1889;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) ».
Adopté à l'unanimité.
42.04 1163843014
Règlement 16-068

Adoption - Règlement autorisant un financement interne de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un financement interne de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1896;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.	
42.05 1163894008	
	Règlement 16-069

CM16 1328

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1894;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) ».

Adopté à l'unanimité	.	
42.06 1163843025		
		Règlement 16-070
Il est proposé par	M. Francesco I	Miele
appuyé par	M. Pierre Desr	ochers
Et résolu :		
de réunir, pour fins (d'étude, les artic	cles 80.01 (30.03) à 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité	é.	

CM16 1329

Approbation du budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1162904002 80.01 (30.03)

Approbation du budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1162904003 80.01 (30.04)

CM16 1331

Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1162904004 80.01 (30.05)

CM16 1332

Approbation du budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil mu	nicipal soit :
d'approuver le budget 2017 de	e la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.
Adopté à l'unanimité.	
1162904005 80.01 (30.06)	
30.01 (30.00)	
CM16 1333	
Approbation du budget 2017	de la Société du parc Jean-Drapeau
	I municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la ation du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. France	sco Miele
appuyé par M. Pierre l	Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du conseil mu	nicipal soit :
d'approuver le budget 2017 de	e la Société du parc Jean-Drapeau.
Un débat s'engage.	
Adopté à la majorité des voix.	
Dissidences : Tous les n	nembres présents de l'opposition officielle
1162904006 80.01 (30.07)	
	
Il est proposé par M. France	esco Miele
appuyé par M. Pierre	Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, le	s articles 80.01 (30.08) à 80.01 (30.12) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants:

Société de transport de Montréal	482 300 000 \$
Agence métropolitaine de transport	64 300 000 \$
Conseil des arts	14 450 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	12 892 500 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 917 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 819 800 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164866003 80.01 (30.08)

CM16 1335

Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du

service de l'eau.
adopté à l'unanimité.
163843023 0.01 (30.09)

CM16 1336
Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines lépenses en immobilisations de compétences d'agglomération
après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la éance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;
est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
t résolu ·

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 102,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.	
1163843022 80.01 (30.10)	

Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

- 2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2017 :
 - 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
 - 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
 - 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.
- 3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
- 4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

Adopté à l'unanimité.

1163843018 80.01 (30.11)			
, ,			

Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1162904010 80.01 (30.12)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1339

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2016) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166812002 80.01 (42.01)

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843017 80.01 (42.02)

CM16 1341

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843019 80.01 (42.03)

CM16 1342

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».
Adopté à l'unanimité.
1163843020 80.01 (42.04)

CM16 1343
Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».
Adopté à l'unanimité.
1163894007 80.01 (42.05)
À 15 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.
Frantz Benjamin Yves Saindon
PRÉSIDENT DU CONSEIL GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 19 décembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais, Mme Chantal Rossi et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda

ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite les élus à assister à la 30^e édition de la simulation du Jeune conseil qui se tiendra du 20 au 22 janvier 2017 dans la salle du conseil, car la présence des élus est fortement appréciée par les jeunes. Fondée en 1987, cette institution réunit des dizaines de jeunes âgés de 18 à 30 ans qui débattront, pendant trois jours, de projets de règlements traitant d'enjeux de toutes sortes tels que l'itinérance, les logements abordables, les services policiers, l'immigration, la mixité sociale, l'urbanisme, le vivre-ensemble et bien pus. Il encourage les membres du conseil à réserver cette date à leur agenda.

Il invite également tous les élus à être présents avec leurs familles aux traditionnelles portes ouvertes de l'hôtel de ville qui auront lieu le samedi 24 décembre 2016, de 11 h à 14 h 30, pour saluer les citoyennes et citoyens en présence du maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui accueillera les Montréalaises et Montréalais qui viendront y faire un tour.

Il signale les événements suivants : le 3 décembre 2017 « Journée internationale des personnes handicapées », le 6 décembre 2017 « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes », le 7 décembre 2017 « Journée de l'aviation civile internationale », le 18 décembre 2017 « Journée internationale des migrants » et le 20 décembre 2017 « Journée internationale de la solidarité humaine ».

En ce qui concerne la « Journée internationale des migrants », le président du conseil explique que depuis le début de l'année 2016, le Bureau de la présidence a réalisé de nombreux accueils qui visent à souligner des anniversaires ou encore des journées internationales en ouverture du conseil de ville. Le Bureau de la présidence a le plaisir d'accueillir lors de ces journées des partenaires internes et externes qui œuvrent quotidiennement auprès de Montréalaises et Montréalais. Donc, pour souligner cette Journée internationale des migrants décrétée par l'Organisation des nations unies (ONU) en 2000, des partenaires internes et externes de la Ville qui travaillent à l'accueil des migrants seront accueillis au début de cette séance. Le président du conseil présente à l'assemblée les personnes suivantes : Mme Chantal Gagnon, directrice adjointe – Qualité de vie à la Ville de Montréal, Mme Anne Ketenbeil, directrice générale de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, Mme Ginette Archambault, directrice des activités internationales à la Croix-Rouge, Mme Patricia Bossy, directrice de l'organisme J'apprends avec mon enfant ainsi que M. Stéphane Patry et Mme Nathalie Tellier employés à la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal, responsables des activités reliées au développement de l'employabilité chez les communautés immigrantes

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de décembre des conseillères et conseillers Justine McIntyre, François Limoges, Claude Dauphin et Lorraine Pagé.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Vision zéro - mesures concrètes pour atteindre cet objectif et assurer la sécurité des piétons à la suite du décès d'un piéton qui traversait la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, que le temps alloué pour poser une question à la période de question des membres du conseil est de 1 minute 30. La cheffe de l'opposition officielle remercie le président du conseil pour ce rappel et s'assure auprès du président que le temps alloué pour la question supplémentaire est bien de 1 minute. Le président le confirme.

Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Urgence d'agir maintenant en incluant dans les contrats de déneigement des clauses pour exiger que les camions possèdent les équipements requis pour assurer la sécurité des piétons lors de certaines manœuvres
M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Appui favorable de l'administration souhaité pour la Motion pour l'amélioration de la résilience du métro inscrite à l'article 65.01 à la suite des pannes majeures qui ont paralysé les lignes du métro ces dernières semaines
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Mesures pour protéger les espèces menacées dans le Parc nature de l'Anse-à-l'Orme et atteindre l'objectif ciblé de préserver 10 % des espaces naturels sur le territoire de l'agglomération à la suite du rapport de l'étude d'évaluation de la Fondation David Suzuki — Diversifier les sources de revenus de la Ville de Montréal afin de réduire la dépendance aux taxes foncières pour acquérir la liberté de choisir des projets résidentiels qui ne mettent pas en péril les espaces verts
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Mesure pour assurer qu'InnoCité MTL privilégie la langue française dans les messages publicitaires qu'elle émet afin de ne pas répéter la situation qui s'est produite à Ottawa, soit l'émission d'un message en anglais par

l'organisation du 375^e anniversaire de Montréal

Le maire Denis Coderre soulève une question de privilège quant aux propos tenus par la conseillère Popeanu concernant l'organisation du 375° anniversaire de Montréal afin de préciser à la conseillère que Montréal est une ville francophone et que tous les Montréalais sont fiers de la langue française. Il souligne que l'incident relatif à la publicité de langue anglaise diffusée à Ottawa était de la responsabilité de Tourisme Montréal qui s'est excusé à cet effet. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève également une question de privilège pour indiquer que l'administration fait souvent des procès d'intention aux interlocuteurs des partis d'opposition et que l'intervention du maire Denis Coderre n'était pas à son avis une question de privilège. Finalement, il réitère la demande à l'effet que les questions de privilège se fassent après la période de questions des membres du conseil, comme à l'habitude. Le président du conseil informe le leader de l'opposition officielle qu'il comprend son intervention sur la question du statut d'une question de privilège et le remercie. Il invite la conseillère Popeanu à poursuivre son intervention.

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Vérification auprès des organismes agissant sous le giron de la Ville de Montréal afin d'assurer que les messages publicitaires ou communications seront à prédominance française
M. Marvin Rotrand	Mme Anie Samson	Reflet du caractère ethnique de la Ville de Montréal souhaité dans l'organisation municipale en particulier parmi les employés du Service des incendies de Montréal – Mesures pour accompagner les candidats des communautés culturelles afin d'aider une plus grande majorité à se qualifier pour ces emplois

À 13 h 32,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Souhaite obtenir les directives de la Ville pour la gestion du chantier de la rue Tolhurst, entre le boulevard Gouin jusqu'à la rivière, ainsi que la date limite imposée à la compagnie pour terminer ces travaux de réfection
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Informer les membres du conseil de l'état de la situation du projet de modernisation de la rue Notre-Dame qui a été annoncé dans le schéma d'aménagement comme une priorité à court terme – Identification du projet dans lequel les travaux de prolongement de la rue Souligny seront faits
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre	Respect des conditions pour conserver le Grand prix de Formule 1 à Montréal - Assurer les membres du conseil que la pénalité au montant de 4 M\$ pour le retard dans les travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve ne seront pas aux frais des contribuables / Assurance qu'un tel investissement aura des redevances pour les Montréalais - Justification du paiement d'une somme de 18 M\$ si le retard dans les travaux n'est pas attribuable à la Ville de Montréal

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite que la population soit informée du projet final en ce qui concerne la réfection du parc Jean-Drapeau ainsi que la Place des nations
	et les règles de régie inte	stions des membres du conseil par le <i>Règlement sur</i> erne du conseil municipal (06-051), le président du ers close à 13 h 49.
du conseil qu'il y avait eu e pendant la période de ques autoriser seulement à la fir changement à cette entente qu'à l'avenir, tout changeme Le président du conseil info	entente entre les parties a tions des citoyens ainsi d n des périodes de temps e durant cette séance sa ent dans cette façon de p orme la conseillère Lavig	ne question de règlement pour rappeler au président afin de ne pas autoriser des questions de privilèges que pour celles des membres du conseil mais de les allouées à cet effet. Elle souligne qu'il y a eu un ans qu'aucun membre n'en soit informé et demande rocéder soit transmis à tous les membres du conseil gne Lalonde que cette procédure n'a pas changé et stion de privilège du leader de l'opposition officielle.
permettre des exceptions à inchangée. Le président du l'avenir car les questions opériodes de questions. Il invleader de la majorité indique Commission de la président	l'avenir comme ce fut le u conseil réitère que l'ent de privilège ne seront p vite le leader de la majori e, sans vouloir poursuivr ce du conseil afin de cla	mander au président du conseil de clarifier s'il va cas aujourd'hui, malgré le fait que l'entente demeure tente tient toujours et qu'il n'y aura pas d'exception à permises qu'à l'échéance du temps alloué pour les ité, M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux. Le le le débat, qu'il faudra soumettre cette question à la rifier la lecture d'une question de privilège lors de la ion de privilège lors de la période de questions des
		
Il est proposé par M. Fran	ncesco Miele	
appuyé par M. Pier	re Desrochers	
Et résolu :		
de réunir, pour fins d'étude,	les articles 3.01 à 3.04 d	e l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.		
CM16 1344	r do l'accomblée ordina	siro du conceil municipal
Adoption de l'ordre du jou	i de l'assemblee ordina	ane du consen manicipal
Il est proposé par M. Franc	cesco Miele	
appuyé par M. Pierr	e Desrochers	
Et résolu :		
d'adopter l'ordre du jour de l aux membres du conseil, air		conseil municipal du 19 décembre 2016, tel que livré tion de la présente séance.
Adopté à l'unanimité.		
03.01		
d'une candidature d		Motion non partisane visant à examiner la possibilité ur une future Exposition universelle pour inscription à conseil municipal.

Approbation	du	procès-verbal	de	l'assemblée	ordinaire	du	conseil	municipal	tenue	le
21 novembre	2016	3								

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM16 1346

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CM16 1347

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 27 novembre 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 27 novembre 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 27 novembre 2016.

CM16 1348

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430028

CM16 1349

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) », et le conseil en prend acte.

04.05 1163430029

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

5.01 Résolution CA16 12237 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demande au conseil municipal de rétablir deux collectes de déchets domestiques par semaine

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document déposé.

7 -	Dé	pôt
-----	----	-----

Le	président	du	conseil	appelle	le	point	« Dép	oôt >	,
----	-----------	----	---------	---------	----	-------	-------	-------	---

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016.

CM16 1350

Dépôt du rapport annuel 2016 de Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016 de Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.02

CM16 1351

Dépôt du rapport d'activités 2015-2016 de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015-2016 de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

CM16 1352

Dépôt du Rapport d'activités - édition 7 - du 7 au 17 juillet 2016 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités - édition 7 - du 7 au 17 juillet 2016 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

CM16 1353

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1167507001

07.11

Dépôt du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.06			
7.07	Dépôt de déclarations d'un membre du comité et de conduite des membres du conseil de l'annexe au procès-verbal.		
7.08	B Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annex	e au procès-verbal.	
CM16 1	16 1355		
	oôt du rapport du greffier relativement aux d que d'hospitalité ou d'un avantage	éclarations de réception,	par les élus, d'une
	eader de la majorité dépose le rapport du greffier i , d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le		s de réception, par les
07.09			
CM16 1	16 1356		
Dépôt	ôt du Rapport d'activités 2016 du Festival Mode	& Design, en vertu de la re	ésolution CM13 1157
	eader de la majorité, M. Francesco Miele, déposign, en vertu de la résolution CM13 1157, et le cons		6 du Festival Mode 8
07.10			
CM16 1	16 1357		
	oôt des états financiers au 31 août 2016 et du onale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolu		lu Comité de la Fête
d'activit	eader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose tivités 2016 du Comité de la Fête nationale d 13 1157, et le conseil en prend acte.		

Aucune pétition déposée.

Dépôt du Rapport annuel d'activité et Bilan du Festival international Nuits d'Afrique 2016, en vertu de la résolution CM13 1157
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel d'activité et Bilan du Festiva international Nuits d'Afrique 2016, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
07.12
CM16 1359
Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : Mandat CE16 1707 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes
La conseillère Anie Samson dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé « Mandat CE16 1707 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes », ainsi que le rapport minoritaire de l'opposition officielle l'accompagnant, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour inviter le conseiller Norris à cesser de recourir à une distorsion des faits dans son intervention et de s'en tenir à la pertinence de son rapport minoritaire. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève à son tout une question de privilège pour soutenir que les informations relatées par le conseiller Norris son véridiques et connues et que ses propos s'appuient sur des articles de presse et l'émission radiophonique à laquelle a participé le maire. Le président du conseil invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en se recentrant sur son rapport minoritaire.
Le débat se poursuit.
Le président du conseil demande au conseiller Norris de retirer le mot « scandale » utilisé lors de sor intervention. Ce dernier s'exécute.
Le débat se poursuit.
08.01
11 - Dépôt de pétitions
Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Déclaration condamnant les actes de vandalisme envers les commençants de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Attendu qu'à quelques reprises cette année, des commerçants de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont été la cible d'actes de vandalisme perpétrés en pleine nuit par des individus n'ayant pas revendiqué leur geste;

Attendu que toute forme de violence et d'intimidation est inacceptable dans une société démocratique;

Attendu que les commerçants participent à la vie d'un quartier et doivent pouvoir se sentir en sécurité en tout temps;

Attendu que le maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve s'est engagé, dès juin 2016, à tenir des assises sur la gentrification et la mixité sociale le 15 mai 2017;

Attendu qu'un comité de coordination des assises se rencontre à tous les mois pour établir un véritable diagnostic des situations vécues par les citoyens du quartier;

Attendu que dans le cadre de ce diagnostic, une étude a permis, pour la première fois, de chiffrer la hausse de condos et la baisse de logements résidentiels;

Attendu que les résultats de cette étude révèlent que de 2003 à 2014, 835 logements résidentiels ont été retirés du marché à cause des condos;

Attendu que cette baisse équivaut presque à la hausse du logement social et coopératif (ajout de 830 unités depuis 2002);

Attendu que le projet de loi n° 121 *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* permettra à Montréal de définir des exigences nouvelles et particulières en matière d'habitation;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Réal Ménard

que le conseil municipal :

- 1 condamne sans réserve les actes de vandalisme perpétrés dans l'arrondissement de Mercier– Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 ainsi que l'administration municipale montréalaise supportent les efforts déployés par le maire de l'arrondissement pour l'amélioration de la mixité sociale au bénéfice de tous les citoyens de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, informe les membres du conseil, lors de sa lecture de la déclaration, en regard du 1^{er} Attendu, qu'il y a eu certains gestes de vandalisme qui ont été revendiqués depuis sur les réseaux sociaux. Il indique également que la date du 15 mai 2017, apparaissant à la fin du quatrième « Attendu », aurait dû se lire le 7 mai 2017.

Le maire poursuit son intervention.

Le conseiller Peter McQueen prend la parole pour dénoncer les propos du maire alléguant que certains conseillers de l'opposition officielle ont quitté la salle du conseil pour ne pas avoir à participer au débat et voter sur cette déclaration. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour demander au conseiller McQueen de ne pas prêter des intentions au maire lors de ses interventions. Le président du conseil rappelle au conseiller McQueen que la question de privilège doit être invoquée pour autoriser un membre du conseil à prendre la parole lorsqu'une intervention est déjà en cours et demande au conseiller McQueen si sa question était une question de privilège. Le conseiller McQueen confirme au président du conseil que son intervention était une question de privilège et réitère que les allégations du maire sont non fondées et que les élus ont le droit de sortir de la salle pour répondre à des urgences.

Le président du conseil cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, qui explique que le conseiller McQueen n'a fait que suivre l'exemple des membres du comité exécutif qui prennent la parole sans tenir compte de la procédure d'assemblée lorsqu'une intervention de l'opposition ne leur convient pas. De plus, il considère qu'effectivement les droits de membres absents de la salle ont été lésés par les propos tenus. Le président du conseil informe le leader de la majorité qu'il a écouté sa question et il invite les membres à la poursuite des travaux en toute sérénité.

Le débat se poursuit.

Le debat se poursuit.

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de privilège sur les propos du leader de l'opposition officielle qui a exprimé l'inconfort qu'il éprouve à voter en faveur d'une déclaration de l'administration qui met en valeur un de ses élus dans le point 2 du « Résolu » en ne félicitant que le conseiller et maire de l'arrondissement, M. Réal Ménard et non tous les acteurs du milieu.

Le président du conseil invite le leader de l'opposition officielle à poursuivre son intervention sur le texte de la déclaration sous étude. Le leader de la majorité prend la parole sur la question de privilège soulevée par le conseiller Ménard et demande au leader de l'opposition officielle et à sa formation d'assumer leur désaccord sur la déclaration en votant tout simplement contre celle-ci.

Le leader de l'opposition officielle poursuit et indique que sa formation politique est en accord avec le point 1 du « Résolu » et en désaccord avec le point 2, et, à cet effet, exprime la demande, appuyé par la conseillère Laurence Lavigne Lalonde, de procéder un vote scindé sur chacun des points du « Résolu ».

La proposition du leader de l'opposition officielle est agréée.

Le leader de la majorité, appuyé par le maire, M. Denis Coderre, propose de procéder à un vote enregistré sur chacun des points du « Résolu » de l'article 15.01.

La proposition du leader de la majorité et du maire, M. Denis Coderre, est également agréée.

Le président du conseil informe les membres que le vote sera appelé à la fin des interventions des élus dont les noms étaient déjà inscrits au tableau.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur le point I du « Résolu », à savoir : que le conseil municipal « condamne sans réserve les actes de vandalisme perpétrés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; »

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

<u>VOTE</u>

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Pagé (59)

Vote contre: Monsieur Searle (1)

Résultat: En faveur: 59

Contre: 1

Le président du conseil déclare le point 1 du « Résolu » adopté à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur le point 2 du « Résolu », à savoir : que le conseil municipal « ainsi que l'administration municipale montréalaise supportent les efforts déployés par le maire de l'arrondissement pour l'amélioration de la mixité sociale au bénéfice de tous les citoyens de l'arrondissement: »

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cinq-

Mars et Pagé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet,

> Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle

Résultat: En faveur: 39

Contre: 21

Le président du conseil déclare le point 2 du texte « Résolu » adopté à la majorité des voix.

Vu le résultat de ces deux votes, le président déclare l'article 15.01 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.01

CM16 1361

Déclaration visant à souligner le décès d'un grand Montréalais, M. Warren Allmand

Attendu que M. Warren Allmand, avocat et homme politique, est décédé à Montréal le 7 décembre dernier;

Attendu qu'il a été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1965 et qu'il a représenté dignement les électeurs de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce jusqu'en 1997, soit durant près de 32 ans:

Attendu qu'à titre de Solliciteur général dans le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau de 1972 à 1976, on lui doit notamment la Loi abolissant la peine de mort au Canada;

Attendu qu'il a par la suite été nommé ministre des Affaires indiennes en 1976, puis ministre de la Consommation et des Corporations, en 1977;

Attendu qu'à son départ de la politique fédérale, en 1997, il a siégé comme président de l'organisme Droits et Démocratie jusqu'en 2002;

Attendu qu'en 2005, il choisit de s'impliquer en politique municipale montréalaise et se fait élire au poste de conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce:

Attendu qu'il a été l'un des principaux architectes de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu qu'il été reçu Officier de l'Ordre du Canada en 2000;

Attendu qu'il était un grand défenseur des droits humains, un homme de principe qui n'hésitait pas à confronter les idées reçues, à provoquer le dialogue et afficher ses convictions profondes au-delà de ses allégeances politiques;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Russell Copeman

M. Marvin Rotrand M. Peter McQueen

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de M. Allmand et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de ce grand Montréalais.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, et les conseillers MM. Marvin Rotrand, Peter McQueen et Russell Copeman rendent un vibrant hommage à feu M. Warren Allmand.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 28, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1362

Approuver une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble situé au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires / Approuver un budget de 75 000 \$ annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 prochaines années

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres:
- 2 d'approuver un budget de 75 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 premières années;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166337004 80.01 (20.01)

CM16 1363

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec Nortrax Québec inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale de 1 209 546,43 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Nortrax Québec inc., fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois supplémentaires jusqu'au 30 octobre 2021, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale 1 209 546,43 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541002 80.01 (20.02)

CM16 1364

Accorder un contrat à Comprod inc. pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14954 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, Comprod inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14954 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
165954009 30.01 (20.03)

CM16 1365

Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » avec une option de prolongation de 24 mois, pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15083 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John-Deere des séries « Agricoles » et « Commerciales »;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire, Centre Agricole JLD inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15083 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
1161541005 80.01 (20.04)	

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415 27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415,27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467);
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167482001 80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1367

Conclure une entente-cadre avec Beauregard Environnement Itée, pour une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15325 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;

- 2 d'accorder à Beauregard Environnement Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15325 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel:
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1167157001 80.01 (20.06)	

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) (fournisseur unique), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1160206003 80.01 (20.07)	

CM16 1369

Accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de pièces de rechange pour deux groupes motopompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15575 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire KSB Pumps inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour deux pompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15575 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1167496001 80.01 (20.08)		

CM16 1370

Autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 / Approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900 modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017;
- 2 d'approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engaç	ge.
Adopté à la majo	rité des voix.
Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1165035002 80.01 (20.09)	

CM16 1371

Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses ;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167435001 80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1372

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622) pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour une somme maximale de 1 279 142,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622), pour une période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167487001 80.01 (20.11)

Résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Itd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066) / Conclure une entente-cadre, pour une durée de trente-six mois, avec une possibilité de prolongation de vingt-quatre mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15500 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Itd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066);
- 2 de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541006 80.01 (20.12)

CM16 1374

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans avec IBM Canada Itée pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi), pour une somme maximale de 984 392,41 \$ pour le lot 1 et de 1 331 666,89 \$ pour le lot 2, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15632 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) ;
- 2 d'accorder à IBM Canada Itée, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15632 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Description

Montant estimé (3 ans)

Lot 1 - Équipements Wi-Fi pour la gestion du réseau

Lot 2 - Commutateurs qui sont requis afin de transmettre le signal

1 984 392,41 \$ 1 331 666,89 \$

3 - d'imputer ces déper l'information, et ce au		les budge	ts du	Service	des	technologies	de
Un débat s'engage.							
Adopté à l'unanimité.							
1165954010 80.01 (20.13)							
		 	-				

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin - Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214720 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense de 2 746 999,38 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 515 613,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214720;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009016 80.01 (20.14)

CM16 1376

Accorder un contrat à la Compagnie Keleny pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15518 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétariat judiciaire, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15518 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165928001 80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1377

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des services de la Ville avec Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 779 259,74 \$, Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 628 643,06 \$, Les Services exp inc. pour une somme maximale de 548 103,07 \$, GHD Consultants Itée pour une somme maximale de 445 559,75 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 310 064,18 \$, toutes ces sommes taxes incluses - Appel d'offres public 16-14761 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour la fourniture sur demande d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des différents services de la Ville;
- 2 d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14761 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

 Groupe ABS inc. (Équipe 1) Contrat No 1:
 779 259,74 \$

 Les Consultants S.M. inc. Contrat No 2:
 628 643,06 \$

 Les Services exp inc. Contrat No 3:
 548 103,07 \$

 GHD Consultants Ltée Contrat No 4:
 445 559,75 \$

 WSP Canada inc. Contrat No 5:
 310 064,18 \$

au rythme des	besoins à combler.
Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimi	té.
1166686001 80.01 (20.16)	
CM16 1378	
réfection de l'édic	jet d'entente entre la Société de transport de Montréal et la Ville concernant la cule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville société de transport de Montréal
	é le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
que l'orientation du	conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Société de transports de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Normand Marinacci

Montréal à la Société de transports de Montréal.

Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160093003 80.01 (20.17)

CM16 1379

Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six organismes PME MTL (CG16 0347) afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver les projets d'addenda 1 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et d'approuver le projet d'addenda 2 à l'entente de délégation intervenue entre le Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0579) selon les termes et conditions y stipulés;
- 2 de transmettre une copie de ces addendas au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.		
1165175018 80.01 (20.18)		

CM16 1380

Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de convention de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.		
1165175019		
80.01 (20.19)		

CM16 1381

Accorder un soutien financier total de 225 000 \$, taxes incluses, au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adop	oté à l'unanimité	<u>\$</u> .
	604008 (20.20)	
II est	proposé par	M. Francesco Miele
	appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et ré	solu :	
de ré	eunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.
Adop	oté à l'unanimité	<u>5</u> .

CM16 1382

Autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir sur le lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de concession;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1166337002 80.01 (20.21)		

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montrée au plan D-2 Ville Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164435013 80.01 (20.22)

CM16 1384

Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet d'entente à cette fin / Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal un soutien financier de 140 000 \$, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (CG15 0396) relative à la réalisation de l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et à la gestion de la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

Adopté à l'unanimité.	
1165175017 80.01 (20.23)	

CM16 1385

Accorder un contrat à La Société des archives affectives pour l'exécution d'une œuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » qui sera intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont - Dépense totale de 764 296,31 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 764 296,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une œuvre d'art, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel la Société des archives affectives, société en nom collectif (S.E.N.C.) et Mme Nadia Myre, lauréates du concours pour concevoir et réaliser de l'œuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » à être intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont, s'engagent à fournir à la Ville de Montréal les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1160504007 80.01 (20.24)

CM16 1386

Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réseau C.A. inc. Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167438003 80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1387

Approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Ile Ste-Hélène

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Ile Ste-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

1162675003 80.01 (20.26)

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407) / Approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 / Accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet d'addenda N° 1 modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407);
- 2 d'approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;
- 3 d'accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163570005 80.01 (20.27)

CM16 1389

Approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1^{er} janvier 2017, un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1165323004 80.01 (20.28)
CM16 1390
Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1164834004 80.01 (20.29)
CM16 1391

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour une somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-029 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder un contrat à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-029;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165288010 80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1392

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise Techline inc. dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour le montage et le démontage de la piste afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), pour une somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-030 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder un contrat à Entreprise Techline inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le montage et le démontage de la piste dans le centre-ville de Montréal afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-030;

- 3 d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2017 de 630 610 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 653 306 \$ pour 2018, 676 457 \$ pour 2019, 700 070 \$ pour 2020, 724 156 \$ pour 2021 et 748 724 \$ pour 2022;
- 5 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165288011 80.01 (20.31)

CM16 1393

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm, sur les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16^e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 667 039,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10118 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 22 667 039,99 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16^e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 3 d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 384 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10118;
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1167014001 80.01 (20.32)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 7 070 948,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6855 (5 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 7 070 948,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 862 101,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6855;
- 4 d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des nouvelles structures;

5 -	d'im	puter cette	e dépense	conformément	aux inforn	nations fin	nancières	inscrites au	dossier	décisionnel
-----	------	-------------	-----------	--------------	------------	-------------	-----------	--------------	---------	-------------

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166316021 30.01 (20.33)

CM16 1395

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Itée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15359 (8 soum) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2-	d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils Itée, firme ayant obtenu le
	plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville
	les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute
	Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme
	maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public
	et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.				
Adopté à la majorité de	es voix.			
Dissidences : To	us les membres présents de l'opposition officielle			
1167000007 80.01 (20.34)				
CM16 1396				
	e du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats			
lot 2 248 765 du cad 3 299,9 mètres carrés dans l'arrondissemen	esse de vente par laquelle 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville le lastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de s, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, nt de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation de logements utaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables			
	conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la glomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;			
Il est proposé par M.	Francesco Miele			
appuyé par M.	Pierre Desrochers			
Et résolu :				
que l'orientation du cor	nseil municipal soit :			
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;				
Ville de Montréal, I	ojet de promesse de vente par lequel 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la e lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une 9,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue			

Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables, le

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164962005
80.01 (20.35)

tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.38) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1397

Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, deux projets de convention de services de gré à gré par lesquels Services Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 2 d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165954007 80.01 (20.36)

CM16 1398

Approuver le projet de cautionnement à intervenir entre Caisse Desjardins du Complexe Desjardins et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par Caisse Desjardins à MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA et autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation d'engagement de crédit au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et approuver le projet d'entente avec MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE relative au cautionnement à intervenir entre la Caisse Desjardins et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de cautionnement à intervenir entre la Caisse centrale Desjardins du Québec et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par la Caisse centrale Desjardins du Québec à Montréal, C'est électrique, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA;
- 2 d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation de cautionner de 10 M\$ au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 3 d'affecter un montant de 10 M\$ des surplus non affectés de l'agglomération afin de garantir le montant du cautionnement ;
- 4 d'approuver un projet de convention spécifique entre la Ville de Montréal et l'organisme Montréal,
 C'est électrique concernant les conditions du cautionnement de 10 M\$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 5 d'autoriser le greffier de la ville à signer la convention de cautionnement une fois l'autorisation du ministre obtenue et pourvu que la convention de crédit à laquelle elle réfère soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, à l'esquisse de financement jointe au présent dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163455003 80.01 (20.37)

CM16 1399

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services artistiques à Michel de Broin, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dendrites » au seuil nord du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Atelier MdB Itée, représenté par M. Michel de Broin, lauréat du concours pour une œuvre d'art public au seuil nord du projet Bonaventure, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art intitulée « Dendrites » pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dé	pense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	•
Adopté à la majorité de	es voix.
Dissidences : To	ous les membres présents de l'opposition officielle
1160230007 80.01 (20.38)	
À 17 h 01, le présiden	t du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016 13 h

Séance tenue le lundi 19 décembre 2016 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Elsie Lefebvre et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (30.06) :

Mme Karine Boivin Roy et Mme Chantal Rouleau.

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

AUTRE PRÉSENCE :

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Avant de débuter la période de questions du public, il cède la parole au maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui demande exceptionnellement aux membres d'observer une minute de silence en solidarité avec le peuple allemand à la suite de l'attentat qui a eu lieu dans un marché de noël à Berlin.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frédéric Thériault	M. Denis Coderre	Dossier des calèches - Déplore le renouvellement du permis d'opération à M. Luc Desparois et à ses employés malgré le mauvais traitement qu'ils font subir aux chevaux de leur écurie ainsi que le soutien financier octroyé à cette entreprise privée avec des fonds publics
M. Benjamin Cloutier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Intervention de la police ou de la Ville souhaitée afin de faire respecter le droit de citoyens pour perte de jouissance de son terrain à cause de travaux de construction débordant sur le domaine privé Dépôt de document
Mme Louise Makovsky	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Modification requise au Règlement sur le contrôle des animaux afin d'accorder un délai de 3 à 7 jours aux propriétaires pour réclamer les animaux transportés au Centre animalier au lieu des 72 heures prévu au règlement / Adresse les mêmes questions relatives à la localisation du Centre animalier dans l'Est de la Ville ainsi que le court délai évoqué
M. Jean-François Boisvert	M. Réal Ménard M. Denis Coderre	Mesures concrètes pour réduire l'émission de gaz à effet de serre en matière de transport et favoriser le covoiturage – subvention du fédéral pour investir dans le transport en commun
Mme Chantal Cuggia	M. Denis Coderre	Déplore la tenue d'activités de rodéo dans la programmation des festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal – souhaite le bannissement de cette activité de divertissement comme l'ont déjà fait plusieurs autres villes
M. Robert Thibodeau	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Non indexation des régimes de retraite à partir du 1 ^{er} janvier 2017 et pénalité pour les retraités – tenir compte que le régime de retraite des employés de l'ancienne Ville de Saint-Laurent n'est pas déficitaire
Mme Mireille Goulet	Mme Anie Samson (Mme Valérie Plante)	Souhaite connaître le résultat du test d'ADN effectué sur le chien qui a causé la mort de Mme Vadnais – Informer les citoyens des caractéristiques morphologiques qui permettent d'identifier une race de chien dans l'application du Règlement sur le contrôle des animaux Dépôt de document
M. Étienne Harnad	M. Denis Coderre	Tenue d'activités traumatisantes pour les chevaux, tel un rodéo, dans la programmation du 375 ^e anniversaire de Montréal - Tenir compte de la <i>Loi sur le respect des animaux</i> lors de ces festivités
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Précisions demandées sur le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame, dans la portion entre l'autoroute 25 et le boulevard l'Assomption
Mme Martine Chatelain	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Faire de la Ville de Montréal une Communauté bleue comme cadeau aux citoyens pour le 375 ^e anniversaire de sa fondation

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Gilbert Bauer	M. Denis Coderre	Prioriser le prolongement de la ligne bleue du métro avant d'implanter le réseau électrique métropolitain (REM)
Mme Roxane Dubé Robert	M. Denis Coderre Mme Valérie Plante	Échéancier pour la publication du rapport sur l'industrie hippomobile par l'organisme Cheval/Cheval – responsabilités de la Ville de Montréal dans ce dossier et mesures de protection des chevaux
Mme Jeanne Delametrie	M. Russell Copeman	Projet de la coopérative le Suroit - Échéancier prévu pour l'acquisition du terrain en 2017 à la suite des modifications adoptées par l'arrondissement d'Outremont pour faciliter ce processus
M. Michael Shafter	M. Denis Coderre	Demande au maire de s'opposer fermement à l'ouverture de boutiques ou lieux de vente de cannabis
Mme Patricia Tulasne	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (Mme Valérie Plante)	Mettre sur pied des unités mobiles de stérilisation pour contrôler la surpopulation féline au lieu de construire un centre animalier au coût de 35 M\$ et d'imposer un Règlement sur le contrôle des animaux / Permettre aux citoyens de posséder plus de quatre animaux de compagnie s'ils sont stérilisés

À 20 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Investir les sommes allouées aux voyages effectués par le maire afin de discuter de la protection de l'environnement dans des projets pour réduire le gaz à effet de serre (G.E.S.) – Assurance qu'un inventaire annuel sur la lutte au GES sera fait en collaboration avec les organismes environnementaux
M. Abdul Pirani	M. Denis Coderre	Que la Ville de Montréal devienne une Communauté bleue pour le 375 ^e anniversaire de sa fondation
M. Éric Michaud	M. Russell Copeman (M. Richard Bergeron)	Engagements de l'administration afin que le projet de développement résidentiel sur le site de l'hôpital de Montréal pour enfants réponde aux besoins des citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie en matière de logements sociaux / Assurance que l'objectif « stratégie centre-ville » sera atteint dans ce projet
M. Donald Hobus	M. Richard Bergeron	Protéger dans son intégralité les espaces verts de l'Anse-à-l'Orme dans la tracée du réseau électrique métropolitain (REM) / Éviter que le développement du transport en commun dans l'Ouest de l'Île ne se fasse au détriment de la protection des espaces verts

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Brigitte Laurier	Mme Anie Samson (M. Russell Copeman)	Sécurité des locataires des habitations à loyer modique (HLM) - Déplore le fait que trop d'intervenants peuvent accéder aux logements, le non respect des normes de constructions ainsi que les problèmes de salubrité
Mme Rebecca Bucci	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Calèches et protections des chevaux / Alternatives existantes, telles les calèches mécaniques adoptées par la ville de Détroit – adoption d'une solution progressiste et moins coûteuse – Faire preuve de transparence en publiant le nom des experts ainsi que les études consultées pour rédiger la politique du cheval

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 30.

À 20 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de reprendre les travaux du conseil en modifiant la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 51.03 immédiatement après la période de questions des citoyens afin d'adopter ce point en présence des membres présents au balcon.

La proposition est agréée.

CM16 1400

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1980;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :
- M. François Marquette, à titre de président, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- Mme Amina Janssen, à titre de vice-présidente, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- M. Rami Habib, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans, se terminant en décembre 2019;
- 2- de remercier le vice-président sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1167181007

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1401

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1166407002 80.01 (30.01)

Autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'Avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1166217001 80.01 (30.02)		

CM16 1403

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total du budget de 70,4 M\$ à 73,4 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166807001 80.01 (30.03)

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ / Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à WSP Canada inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Programme d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$;
- 2 de permettre à la Société du parc Jean-Drapeau de conclure un contrat supérieur à 2,0 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada inc.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166943002 80.01 (30.04)

CM16 1405

Autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix.

Un débat s'engage.
Adopté à la majorité des voix.
Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
1166807004 80.01 (30.05)
CM16 1406
Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1 ^{er} janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
que l'orientation du conseil municipal soit :
 1 - de confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la rente des retraités pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal, tel que permis par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;
2 - de mandater le Service des ressources humaines afin de transmettre à Retraite Québec sa décision de suspendre l'indexation automatique pour les 6 régimes de retraite concernés et d'amorcer les démarches nécessaires pour son application.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande au conseiller Steve Shanahan de retirer le mot « cheap » utilisé lors de son intervention. Ce dernier le remplace par les mots « pas digne de nos valeurs ».

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.06).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais,

Rotrand, Dauphin et Cloutier (34)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Deschamps, Barbe,

Cinq-Mars, Pagé et Searle (25)

Résultat: En faveur : 34

Contre: 25

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.06) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1161274002 80.01 (30.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1407

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1150025003 80.01 (42.01)

Archives de la Ville de Montréal

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1165075003 80.01 (42.02)

CM16 1409

Adoption - Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle ».

Adopté à l'unanimité.

1166335003 80.01 (42.03)

CM16 1410

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1166279001 80.01 (42.04)

CM16 1411

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1165135002 80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1412

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1167287002 80.01 (42.06)

CM16 1413

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167287004 80.01 (42.07)

CM16 1414

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1167287005
80.01 (42.08)

CM16 1415

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) »;
- 2 d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

1161179015 80.01 (42.09)

-

CM16 1416

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souligny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l	les
travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souligny dans le cadre du pro	jet
du boulevard Notre-Dame », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire.	de

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour demander à l'administration et au conseiller Réal Ménard en particulier d'arrêter de débuter ses interventions en questionnant le jugement, l'intellect et la capacité de comprendre des membres du conseil et précise que tous ont la capacité de comprendre les dossiers qui leur sont soumis et que la lecture de chacun est différente. Le conseiller Ménard soulève également une question de privilège pour exhorter le leader de l'opposition officielle à cesser de faire la morale aux membres du conseil et de les laisser terminer leurs interventions. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Ménard à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège pour préciser que les affirmations du conseiller Aref Salem prononcées lors de son intervention, soutenant que les membres qui voteront contre ce dossier veulent en quelque sorte que 3000 camions transitent dans les rues résidentielles, ne sont pas exactes. Le président du conseil indique que les propos du conseiller Caldwell relèvent de l'argumentation et, de ce fait, ne reconnaît pas sa question de privilège. Il invite le conseiller Salem à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167287003 80.01 (42.10)

À 22 h 01, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 9 h 30, le mardi 20 décembre 2016.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016 13 h

Séance tenue le mardi 20 décembre 2016 – 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, M. Peter McQueen, et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS:

Mme Karine Boivin Roy, Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

ABSENCES SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS:

M. Sterling Downey et M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de <u>Objet</u>

Mme Sophie Gabrielle

Thiebaut

M. Russell Copeman

Souhaite savoir quel niveau administratif entre la ville centre ou le conseil d'arrondissement décide de la gouvernance des fonds du logement social pour l'acquisition d'un terrain dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Shannon Franssen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande le report de l'article 42.07 de l'ordre du jour du conseil relatif à un Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer la reconstruction du complexe Turcot (projet de développement du pôle Gadbois Canada Mountain) afin d'obtenir l'assurance que ces projets répondront aux besoins de base des citoyens de ce secteur défavorisé de la Ville de Montréal Dépôt de document
M. Francesco Moreno	Mme Valérie Plante	Plan de Projet Montréal pour prolonger le métro dans l'Est et l'Ouest de l'Île / Améliorer le transport en commun dans La Salle, Lachine et vers l'aéroport de Montréal-Trudeau
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Éclipse solaire totale prévue le 8 avril 2024 - Suggestion de faire de cette date un événement historique soit la renaissance pour la Ville de Montréal
Mme Mireille Goulet	M. Denis Coderre	Inviter l'organisme Solidarité dans la rue à siéger à la table du Comité sur l'itinérance – Population féline et problème de santé publique évoqué par le maire - Explications demandées
		

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à $9\ h$ 53.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Programme Accès-Logis - Souhaite savoir combien de familles ont profité de ce programme jusqu'à présent ainsi que le montant encore disponible dans cette enveloppe budgétaire pour aider plus de familles à devenir propriétaires sur le territoire de la Ville de Montréal / Exode des familles en 2014-2015
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Sécurité des piétons lors des opérations de déneigement - Inclure des mesures de sécurité dans les appels d'offres pour les contrats de déneigement à la suite de l'incident survenu avec une chenillette dans l'arrondissement du Sud-Ouest
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Harout Chitilian)	Arrimage du service iBus de la Société de transport de Montréal (STM) avec le service Go du secteur privé pour améliorer le service aux usagers — Pour les projets à venir, prendre le réflexe de travailler avec l'entreprise privée afin de bénéficier de leurs expertises et de réduire les coûts des services
M. Alex Norris	Mme Anie Samson	Absence de pièces justificatives dans le dossier d'entente avec 2 policiers à la suite de leur suspension pour raison d'espionnage – Remise en question de la volonté de l'administration de faire la lumière dans ce dossier

Question de À <u>Objet</u> M. Denis Coderre Raison de l'annulation de la consultation Mme Laurence Lavigne (M. Lionel Perez) publique sur les friches industrielles organisée Lalonde la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal - Informer les membres du conseil de l'échéancier prévu pour tenir cette consultation N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 13. À 10 h 13, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (44.01).

CM16 1417

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 1^{er} décembre 2016 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable;
- 3 d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, outre le règlement et ses pièces afférentes et sa résolution d'adoption, copie des deux études suivantes mises en pièces jointes addenda à soumettre en accompagnement de ce règlement : « Aménagement de la plage de Verdun Expertise en hydraulique et glace R.0096 » et « Évaluation des impacts sur la faune de l'aménagement d'une plage urbaine dans l'arrondissement Verdun à Montréal ».

Adopté à l'unanimité.	
1162622007 80.01 (44.01)	

Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité.

1166369002 80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1419

Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1927;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots mentionnés, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 5 505 arbres, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15485 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firme		Somme maximale, taxes incluses	Période prévue	Lot	
Entrepreneurs Strathmore (1997)	Paysagistes) Itée	981 617,89 \$	3 ans	1	
Urbex Construction inc.		3 440 422,22 \$	3 ans	2 et 4	
Entrepreneurs Strathmore (1997)	Paysagistes) Itée	817 960,78 \$	3 ans	3	

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément informations financières inscrites au dossier décisionnel.	aux
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20.01 1166688018	
CM16 1420	
Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'As pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 320 200,7 taxes incluses (fournisseur exclusif)	tra
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1928;	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclupour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) a que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la pour une somme maximale de 320 200,77 \$, taxes incluses;	ins
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionn	el.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20.02 1166756003	
CM16 1421	
Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construc	ior

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 3 447 870,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00046-1 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1938;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

 1 - d'autoriser une dépense de 3 447 870,30 \$, taxes incluses, pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 045 457,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00046-1;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.03 1165991002

CM16 1422

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de base et conduit, de mail, d'éclairage incluant le planage et le revêtement bitumineux et la mise aux normes de feux de circulation, dans les rues Jean-Talon Est et de Boucherville et dans le boulevard Louis-H. La Fontaine, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 120 969,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 318101 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1940;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 120 969,33 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de base et conduit, de mail, d'éclairage incluant le planage et le revêtement bitumineux et la mise aux normes de feux de circulation dans les rues Jean-Talon Est et Boucherville et le boulevard Louis-H. La Fontaine, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 835 469,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 318101;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.04 1167231051

CM16 1423

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Les Productions Facile S.E.N.C. pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », édition 2017, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1943;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les productions Facile, représentées par Jean-François Gagnon, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2017 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service du 15 octobre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimite	é.
20.05 1166299002	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	Á

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Yann Pocreau, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Archéologies » au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Yann Pocreau, artiste en arts visuels, lauréat du concours pour une œuvre au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.06 1167466001		

Accorder un contrat de services professionnels à Radiance Média inc., pour une période de 3 ans, pour la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une somme maximale de 702 612,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15520 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1945;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la planification et l'achat de média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 702 612,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15520 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.07 1166756002	

CM16 1426

Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense de 4 895 635,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1950;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 d'autoriser à cette fin une dépense de 4 895 635,50 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.08 1167000002	

Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard - Dépense de 3 449 250 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1951;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau au-dessus de l'autoroute 40, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard;
- 2 d'autoriser à cette fin une dépense de 3 449 250 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1167000004		

CM16 1428

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9135-3821 Québec inc. pour fins de régularisation de titres, un terrain vacant d'une superficie de 793,1 mètres carrés, situé sur la 56° Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables / Abroger la résolution CM12 0709

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1953;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'abroger la résolution CM12 0709;
- 2 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9135-3821 Québec inc., pour fins de régularisation de titres, un terrain d'une superficie de 793,1 mètres carrés, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 56^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :	Tous les membres présents de l'opposition officielle
20.10 1161368008	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1429

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 60 000 \$ à l'Association québécoise du loisir municipal pour la réalisation d'un guide et d'un programme de formation pour l'aménagement et l'entretien de terrains de balle / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1970;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 60 000 \$ à l'Association québécoise du loisir municipal, pour la réalisation d'un guide et d'un programme de formation pour l'aménagement et l'entretien de terrains de balle et de terrains synthétiques;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1164815007

CM16 1430

Résilier l'entente de location entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets, à compter du 1^{er} octobre 2016 pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, moyennant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes / Approuver un projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, sans contrepartie financière, à Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, les locaux 420 et 420B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 46,22 mètres carrés, à des fins administratives

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1901;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1 - de résilier, à compter du 1^{er} octobre 2016, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets (CM12 0384), pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, subissant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes ;

- 2 d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, les locaux 420, 420 B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, pour des fins administratives.

Adopte a l'unanimite.	
20.12 1164069020	

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2017, pour un loyer total de 317 088,48 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1956;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2017, moyennant un loyer total de 317 088,48 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.13 1164069010	

CM16 1432

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local, d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1958;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 \$, plus les taxes applicables;

- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rezde-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.14 1164069011	

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), des locaux, d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 21 466,20 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1959;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 21 466,20 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

·	
20.15 1164069012	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimit	é.

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 4 523,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1960;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 4 523,10 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.16 1164069015	

CM16 1435

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Phase 3 Wellington Griffintown inc., à des fins d'une zone de travaux et d'entreposage de matériaux et d'exploitation d'une aire de manœuvre, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, située sur la rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 19 mois, à compter du 1^{er} juin 2016, pour une somme totale de 256 490 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1961;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Phase 3 Wellington Griffintown inc., à des fins d'une zone de travaux et d'entreposage de matériaux et d'exploitation d'une aire de manœuvre, d'une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, une parcelle de terrain située sur la rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 19 mois, à compter du 1^{er} juin 2016, pour une somme totale de 256 490 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.17 1167029004	

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 16 520,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 13 650 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1957;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Sida bénévoles Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 16 520,10 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles Montréal, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant un loyer total de 13 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.18 1164069017		

CM16 1437

Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire au bénéfice de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1963;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire qu'elle détient en vertu d'un acte publié le 22 décembre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 18 746 107, au bénéfice de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, concernant les lots 4 736 717, 4 736 721, 4 736 723 et 4 736 724 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 2, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20.19 1164501002	
01146 4400	
CM16 1438	
le 1 ^{er} mars 2016 entre	d'avenant à la convention de contribution financière de 56 750 \$, intervenue la Ville et la SDC Pignons rue Saint-Denis pour l'aménagement de vitrines le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au
Vu la recommandation	du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1968;
Il est proposé par M. I	Francesco Miele
appuyé par M. I	Pierre Desrochers
Et résolu :	
56 750 \$, à la SDC	ojet d'avenant modifiant la convention de soutien financier non récurrent de Pignons rue Saint-Denis, accordée dans le cadre du PR@M - Artère en chantier, échéance au 31 juillet 2017;
2- d'autoriser le direct au nom de la Ville.	eur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
20 20 1161179017	

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un soutien financier de 150 000 \$, dont 50 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), réparti sur 5 ans / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1969;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$, dont 50 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), réparti sur une période de 5 ans;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.21 1163855004		

CM16 1440

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1^{er} avril 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1^{er} avril 2017, pour un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles du locataire;
- 2 d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.22 1167029003	

Accorder un contrat à 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, pour une somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15439 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2032;

Il est proposé par M. Francesco Miele

. ., ,

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15439 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a l'unanimite.		
20.23 1164922004		

CM16 1442

A 1 (/) II

Faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2052;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 de faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2016;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1162988002

CM16 1443

Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15559 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), un projet de convention par lequel Les services exp inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'AMT les services professionnels requis pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons de Montréal et de Laval, pour une somme maximale de 424 963,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15559 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 76 485,12 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30 %) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70 %) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage	
Adopté à la majorit	é des voix.
Dissidences:	Tous les membres présents de l'opposition officielle
20.25 1167310004	
	M.E
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

CM16 1444

Adopté à l'unanimité.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées - Dépense totale de 7 461 814,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2043;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 461 814,27 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement au programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) Phase 3, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 106 489,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.26 1167443001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse de vente et d'achat bilatérale par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi qu'un lot vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser une dépense de 100 000 \$, à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire, fait à l'ordre de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2 d'approuver un projet d'offre de vente et d'achat (promesse de vente et d'achat bilatérale) par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter, à des fins municipales, l'immeuble avec bâtiment dessus érigé situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 1 349 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre de vente et d'achat;
- 3 d'approuver une dépense de 100 000 \$ à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire fait à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie;
- 4 d'approuver un projet de contrat de services professionnels à intervenir entre Me Yves Chassé, agissant à titre d'associé de l'étude Fasken, Martineau, DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.27 1164315002
CM16 1446
Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc., à des fin culturelles, des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, au 1 ^{er} étage, d'immeuble situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, pou une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1 ^{er} avril 2019, pour un loyer total de 13 187 038,68 staxes incluses
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2051;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc. pour ur période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1 ^{er} avril 2019 des espaces d'une superficie d'environ 3 18 mètres carrés, situés au 1 ^{er} étage de l'immeuble sis à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et c boulevard Saint-Laurent, à des fins culturelles, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluse le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 12 041 524 \$, net des ristournes c taxes, pour les exercices de 2019 à 2025;
 4 - d'autoriser une dépense de 6 079 782,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et le contingences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc;
5 - d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, en incidence;
6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.28 1164069004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes suivantes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2034;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements indiqués, pour une période de 35 ou 43 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Ordures m	énagères, CRD, matiè	res compost	ables	
Services Ricovas Inc.	Île-Bizard–Sainte- Geneviève	1-04-2017	43	1 367 062 \$
Services Ricovas Inc.	Mercier–Hochelaga- Maisonneuve	1-12-2017	35	3 497 601 \$
Services Ricovas Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	5 956 672 \$
Services environnementaux Richelieu	Sud-Ouest	1-04-2017	43	4 250 374 \$
	Matières recyclab	les		
Derichebourg Canada Environnement	Île-Bizard–Sainte- Geneviève	1-04-2017	43	1 065 799 \$
Derichebourg Canada Environnement	Sud-Ouest	1-04-2017	43	1 693 024 \$
RCI environnement division WM Québec Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	3 519432 \$
N.B. : Tous les contr	ats se terminent le 31 d	octobre 2020		21 349 964 \$

3 - d'imputer cette dé	pense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	· -
Adopté à l'unanimité.	
20.29 1160695004	

Accorder un soutien financier de 68 710 \$ à Jeunesse au Soleil, pour 2017-2018, pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant dans le cadre du budget 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2053;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

- 1 d'accorder un soutien financier de 68 710 \$, pour l'année 2017-2018, à Jeunesse au soleil pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1167392004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1449

Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 - Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2054;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI - Local Governments for Sustainability) et de verser une contribution de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) à ICLEI pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans le cadre de l'organisation de cet événement, conformément à la convention, et d'autoriser les versements comme suit :
 - de 345 000 euros (492 656 \$ CAN) en 2016;
 - de 75 000 euros (107 099 \$ CAN) et un second de 100 000 euros (142 799 \$ CAN) en 2017;
 - de 162 500 euros (232 048 \$ CAN) et un second de 40 000 euros (57 119 \$ CAN) en 2018;

- 2 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable pour un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018;
- 3 d'autoriser le maire de Montréal à signer cette convention pour et au nom de la Ville;
- 4 de mandater le Bureau du développement durable pour la création d'un comité interne de mise en œuvre et d'un comité de contenu et d'y déléguer des représentants des services identifiés au présent sommaire décisionnel;
- 5 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.31 1164864001

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans (2016, 2017 et 2018) à KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure, un organisme sans but lucratif, approuver un projet de convention à cet effet et autoriser la Ville de Montréal à devenir un membre fondateur de l'organisme.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2057;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans pour un total de 150 000 \$ à KHEOPS Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure afin de soutenir la recherche sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour une période se terminant le 31 mars 2019;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.32 1167312002	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.	
Adopté à l'unanimité.	

Prendre acte de l'accréditation de la Ville comme Municipalité Amie des Enfants / Adhérer aux engagements de cette accréditation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 novembre 2016 par sa résolution CE16 1863;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 de prendre acte de l'accréditation de la Ville de Montréal comme Municipalité Amie des Enfants (MAE) octroyée par Carrefour Action municipale et Familles (CAMF);
- 2 d'adhérer aux engagements d'une telle accréditation, et à cet effet, mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour faire le suivi des engagements spécifiés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1167065001

CM16 1452

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1973;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

on dobat o ongago.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160615005

CM16 1453

Accepter la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière des activités d'entretien de la maison du citoyen de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une somme annuelle de 228 901 \$, excluant l'entretien sanitaire, à compter de juin 2016, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal |* Autoriser pour l'année en cours une dépense de 133 526 \$ à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1972;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accepter la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) des activités d'entretien de la maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un montant annuel de 228 901 \$ et pour l'année en cours et d'autoriser, pour l'année en cours, une dépense de 133 526 \$, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 2 d'autoriser un virement budgétaire de 133 526 \$ de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointeaux-Trembles vers le SGPI;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.03 1161020001	

CM16 1454

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1976;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
- a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
30.04 1166407003

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants:

- les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles;
- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- 1 les activités d'opération suivantes, relatives aux lieux d'élimination de la neige, liées au réseau de voirie locale:
 - opérations d'élimination de la neige;
 - travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
 - travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
 - surveillance des lieux d'élimination de la neige;
 - application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige;
- 2 l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles;
- 3 les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- 4 les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
 - ouvrage composé d'éléments dits structuraux :
 - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus:
 - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
 - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus.
 Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
 - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus;
- 5 le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, par distributeur ou par borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- 6 l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

Un débat s'engage.	
on dobat o ongago.	

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par Mme Manon Barbe

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet,

Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Cloutier et Pagé (35)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier,

> Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault,

Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Searle (24)

Résultat: En faveur: 35

Contre: 24

Le président du conseil déclare l'article 30.05 adopté à la majorité des voix, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30 05 1165086008

CM16 1456

Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville de Montréal, à des fins de passage public, une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2068;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.

Adopté à l'unanimité.		
30.06 1154328015		

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1163496008		

CM16 1458

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1163496009	

CM16 1459

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48^e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1164386006	

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin et au nord-est de la 56^e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1164396015	

CM16 1461

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1160390008	

CM16 1462

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1163962003		

CM16 1463

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1163690001	

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1163690005	

CM16 1465

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place l'Acadie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1163690006	

CM16 1466

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1167102004		

CM16 1467

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1163690004		

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1163962004

CM16 1469

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1163690002

CM16 1470

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1163962002

CM16 1471

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1164778001

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 », l'objet du projet règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1163430026	

CM16 1473

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1167464002	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

CM16 1474

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance:

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1780;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 50 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité. 42.01 1160003005

Règlement 16-071

CM16 1475

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance:

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1786;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1164368005

Règlement 16-072

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance:

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE 16 1781;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.03 1161097001	

Règlement 16-073

CM16 1477

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1782 ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.
42.04 1161097002
Règlement 16-074

CM16 1478
Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;
Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;
Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1784;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
Adopté à l'unanimité.
42.05 1160160004
Règlement 16-075

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1787;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1167287006

Règlement 16-076

CM16 1480

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1789;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.	
42.07 1167287008	
	Règlement 16-077

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1790;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1167211004

Règlement 16-078

CM16 1482

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1792;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges demande des explications au président du conseil sur l'interprétation du droit de réplique. Le président du conseil propose au leader de l'opposition officielle d'aborder cette question à la Commission de la présidence. Le leader de l'opposition officielle accepte la proposition du président du conseil et demande cependant à ce que le conseiller Sylvain Ouellet puisse intervenir puisque son nom était inscrit avant que le conseiller Bergeron n'intervienne. La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Ouellet de retirer l'expression « aveuglement volontaire » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Andrée Hénault

Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.09 1167287009

Règlement 16-079

CM16 1483

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel:

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) »;

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Mme Andrée Hénault

M. Normand Marinacci Mme Justine McIntyre M. Steve Shanahan

Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.10 1161081003

Règlement 08-055-6 Règlement 02-002-28

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1484

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1797;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1167400001

Règlement 16-080

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1840;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1165220001

Règlement 11-018-02

CM16 1486

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1843;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Benoit Dorais

Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.13 1162685001

Règlement 16-060-1

Archives de la Ville de Montréal

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libreservice (16-054)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1842;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.14 1163253003

Règlement 16-054-1

CM16 1488

Adoption - Règlement sur les districts électoraux

Attendu qu'une copie du Règlement sur les districts électoraux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2082;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), tel que modifié par la résolution CM16 1287 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2016.

Adopté à la majorite	é des voix.
Dissidence :	Mme Elsie Lefebvre
42.15 1163430020	
	Règlement 16-081
À 12 h 28, le présio	lent du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 14 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016 13 h

Séance tenue le mardi 20 décembre 2016 – 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Elsie Lefebvre et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Karine Boivin Roy, M. Russell Copeman, Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte
À 14 h, le conseil reprend ses travaux.
Il est proposé par M. Francesco Miele appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.01 1160867001

CM16 1490

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social», l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montr (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des te de logement social.	
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
43.02 1160607007	
Règlement P-04-047-177	
CM16 1491	
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard Re Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex » / Tenue d'une consultation publiq	né-
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le P d'urbanisme de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire quant la l'affectation et hauteur maximale / Tenue d'une consultation publique	
AVIS DE MOTION	
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montr (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, l'objet projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;	réal
Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobi sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rue Tupper et Sussex », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;	ilier
ADOPTION DE PROJETS	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maxima et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tier l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;	ale,
2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un comple immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les Tupper et du Sussex », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montr (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.	rue
Un débat s'engage.	
Adopté à la majorité des voix.	

Tous les membres présents de l'opposition officielle

Dissidences:

43.03 1164869005

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 1492

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec

Attendu qu'à sa séance du 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement d'Outremont a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 octobre 2016, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2007;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1154328014

Règlement 04-047-179

CM16 1493

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de deux à huit étages sur un terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne

La conseillère Marie Cinq-Mars s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Attendu qu'à sa séance du 8 août 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne - lots 2 173 811 et 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 septembre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2008;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne - lots 2 173 811 et 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1160415002

Règlement 04-047-180

.....

CM16 1494

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du plan concernant l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu qu'à sa séance du 8 novembre 2016, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du plan concernant l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 novembre 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2006;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
44.03 1167199014
Règlement 04-047-181
CM16 1495
Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de permettre un nouveau développemen sur l'ancien site industriel Armstrong, à des fins résidentielles et commerciales, situé au 6911 boulevard Décarie
Attendu qu'à sa séance du 5 octobre 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre Dame-de-Grâce a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlemen modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » visant à autorise l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » et de permettre une densité moindre sur la propriéte voisine (6875, boulevard Décarie) afin de favoriser le prolongement de l'avenue Trans Island, et ce, et vue d'un nouveau développement cohérent sur l'ancien site industriel Armstrong;
Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;
Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 octobre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4 ^e étage, sur ce projet de règlement;
Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2009;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » visant à autoriser l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » et de permettre une densité moindre sur la propriété voisine (6875, boulevard Décarie) afin de favoriser le prolongement de l'avenue Trans Island, et ce, en vue d'un nouveau développement cohérent sur l'ancier site industriel Armstrong.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
44.04 1160415003
Règlement 04-047-182

Il est proposé par M.	. Francesco Miele
appuyé par Mi	me Manon Gauthier
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'ét	tude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	
	
CM16 1496	
	gement du boulevard Alfred-Nobel et la rue Grace-Hopper, dans
l'arrondissement de S	
Vu la recommandation	du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2011;
Il est proposé par M.	Francesco Miele
appuyé par Mn	ne Manon Gauthier
Et résolu :	
des lots 5 647 207, 5 0 du Québec, circonscrip Alfred-Nobel et constitu	ement du boulevard Alfred-Nobel au sud de la rue Alexander-Fleming, constitue 158 693, 5 291 725, 5 291 727 et d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre otion foncière de Montréal, ainsi que la rue Grace-Hopper, rattachée au boulevarduée d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre du Québec, circonscription lans l'arrondissement de Saint-Laurent.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
46.01 1154521008	
	
CM16 1497	
Nommer les prolong Saint-Laurent	ements des rues Jean-Gascon et des Outardes, dans l'arrondissement de
Vu la recommandation	du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2012;
Il est proposé par M.	Francesco Miele
appuyé par Mn	ne Manon Gauthier
Et résolu :	
cadastre du Québec, d	gement de la rue Jean-Gascon constitué des lots 5 282 501 et 5 791 583 de circonscription foncière de Montréal, et le prolongement de la rue des Outardes 82 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans int-Laurent.
Adopté à l'unanimité.	
46.02 1164521020	

Nommer la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny située à l'intérieur du Centre culturel de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2020;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « bibliothèque Jacqueline-De Repentigny » la bibliothèque à l'intérieur du Centre culturel de Verdun, situé au 5955, rue Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1164521023

CM16 1499

Nommer le prolongement de l'avenue Goulet, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2013;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer le prolongement de la rue Goulet situé au nord de la rue Ontario Est constitué des lots numéros 1 567 999, 5 013 080, 5 013 081 et 5 013 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1154521009

CM16 1500

Nommer la maison de la culture Claude-Léveillée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2014;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « maison de la culture Claude-Léveillée » la nouvelle maison de la culture située au 911, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.	
46.05 1164521016	
	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins d	'étude, les articles 46.06 à 46.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	
CM16 1501	
	gements du boulevard De La Vérendrye, de la rue Gladstone et de la rue Pitt ent du Sud-Ouest
Vu la recommandation	on du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2017;
II est proposé par N	M. Francesco Miele
appuyé par N	1. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de nommer les proloi l'arrondissement du S	ngements du boulevard De La Vérendrye, de la rue Gladstone et de la rue Pitt, dans Sud-Ouest.
Adopté à l'unanimité.	
46.06 1164521006	
	
CM16 1502	
	mino-Brind'Amour le parc connu par le nom usuel de parc Villeneuve, dans u Plateau-Mont-Royal
Vu la recommandation	on du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2018;
II est proposé par N	1. Francesco Miele
appuyé par N	1. Pierre Desrochers
Et résolu :	
Villeneuve et corres	l'alomino-Brind'Amour » le parc actuellement connu par l'appellation usuelle de pare pondant au lot 5 198 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de ndissement du Plateau-Mont-Royal.
Adopté à l'unanimité.	
46.07 1164521017	

Nommer la rue Séverin-Lachapelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu l	a recommandation	du comité exécutif	f en date du 7	' décembre 2016	i par sa résolutior	า CE16 2015;
------	------------------	--------------------	----------------	-----------------	---------------------	--------------

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer rue Séverin-Lachapelle la nouvelle rue constituée du lot 5 210 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et aménagée entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.
46.08 1164521018

CM16 1504

Nommer la Tour-d'Aiguillage-Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2016;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « Tour-d'Aiguillage-Wellington » le bâtiment situé au 1230, rue Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.09 1164521015

CM16 1505

Nommer la rue Jacqueline-Sicotte et le parc Leta-Graydon dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « rue Jacqueline-Sicotte » la nouvelle rue qui sera aménagée entre les rues Bourdeau et Bouvier, au nord-est du boulevard Shevchenko, et constituée du lot 5 908 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que « parc Leta-Graydon » le parc situé à l'angle des rues Bouvier et Jacqueline-Sicotte et constitué des lots 5 749 208 et 5 749 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.
46.10 1164521014
CM16 1506
Nommer les parcs Jovette-Marchessault et des Bourragans, dans l'arrondissement de Ville-Marie
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2010;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Denis Coderre
Et résolu :
de nommer « parc Jovette-Marchessault » le parc public connu par l'appellation usuelle « P.A.Q. Ontario n° 19 » constitué du lot 1 567 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Plessis, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Logan, et « parc des Bourragans » le parc public connu par l'appellation usuelle « parc P.A.Q. Ontario n° 27 » constitué du lo 1 567 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Alexandre-DeSève, entre les rues Logan et La Fontaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie.
Adopté à l'unanimité.
46.11 1164521004
CM16 1507
Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat
Dooignation at many suppleant of matter as son manual
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Denis Coderre
Et résolu :
de désigner la conseillère Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de janvier, février mars et avril 2017.
Adopté à l'unanimité.
51.01

Nomination d'un deuxième vice-président et de membres au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1979;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

- 1- de nommer Mme Sophie Beaudoin, architecte paysagiste, à titre de deuxième vice-présidente, pour une durée de 3 ans;
- 2- de nommer Mme Isabelle Giasson, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre, pour un premier mandat de trois 3 ans;
- 3- de nommer M. Patrick Marmen, chercheur et conseiller professionnel à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), à titre de membre, pour un premier mandat de 3 ans

Adopté à l'unanimité.		
51.02 1160132009		
Le leader de la majorité, M. France été adopté.	esco Miele, rappelle aux membres o	lu conseil que l'article 51.03 a déjà

Article 51.04 - Désignation - vice président du conseil

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de retirer l'article 51.04 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) afin de permettre à l'opposition officielle de soumettre le nom d'une conseillère pour occuper le poste de la vice-présidence du conseil et ainsi respecter la parité homme/femme puisque la présidence est déjà occupée par un conseiller.

Un débat s'engage.

La cheffe de l'opposition officielle soulève une question de règlement pour expliquer qu'elle n'a pas à recevoir de leçon de féminisme de la part du maire de Montréal car le comité exécutif de son administration est loin de respecter cette parité.

CM16 1509

Motion de l'opposition officielle pour l'amélioration de la résilience du métro

Attendu que les usagers du métro de la Société de transport de Montréal (STM) font trop souvent les frais de ralentissements et d'interruptions de service, comme ce fut le cas en novembre dernier;

Attendu que le métro de Montréal est particulier parce qu'il est très faiblement maillé, ce qui empêche presque toujours la STM de prévoir un trajet alternatif en cas de panne;

Attendu qu'il manque environ 200 autobus à la flotte de la STM par rapport à son propre *Plan stratégique 2020*, ce qui l'empêche de compenser efficacement tout arrêt de service par des navettes temporaires, notamment aux heures de pointe;

Attendu que le faible nombre d'aiguillages sur le réseau du métro, notamment dans le réseau initial, force inutilement la fermeture de tronçons beaucoup trop longs en cas d'incidents localisés, notamment sur la branche Est de la Ligne orange, qui est la plus congestionnée;

Attendu que la panne majeure du 15 novembre qui a bloqué l'ensemble du réseau pendant 23 minutes est uniquement due à l'insouciance de la STM, qui a choisi de mettre à jour ses logiciels pendant les heures d'opération;

Attendu que la STM ne donne pratiquement aucun détail sur ses ralentissements et interruptions de service, et ne divulgue aucune donnée ouverte;

Attendu que la STM n'a pas profité de l'acquisition des voitures Azur pour étudier sérieusement l'implantation de portes palières qui empêcheraient physiquement les tentatives de suicide et les incursions en tunnel;

Attendu que la STM annonce très souvent une heure erronée de reprise du service, ce qui augmente le cynisme des usagers envers leur réseau de transport en commun;

Attendu que la STM ne compense jamais les usagers pour les impacts bien réels avec lesquels ils doivent composer en cas de retards majeurs;

Attendu que la STM a affirmé qu'elle « n'a aucune politique concernant les retards et n'envisage pas en implanter une »;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que la Société de Transport de Montréal (STM) :

- 1 présente au conseil municipal un rapport détaillé des ralentissements et interruptions de service du métro;

Le conseiller Marvin Rotrand dépose des copies d'un article du Toronto Star du 18 décembre 2016 traitant du budget 2017, non responsable, du Toronto Transit Commission (TTC) ainsi que d'un article identifiant les noms des sociétés de transport et des villes faisant partie du Community of Metros (CoMET) et de Nova Group of metros.

Le débat se poursuit.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux membres de s'assurer que leurs cellulaires soient toujours en mode silence dans la salle du conseil afin de ne pas perturber les travaux.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au leader de la majorité, M. Francesco Miele, ainsi qu'aux élus de l'administration d'inscrire leurs noms au tableau s'ils souhaitent intervenir.

Le conseiller Sauvé utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier,

Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan,

Hénault, Pagé et Searle (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez,

Rouleau, Gauthier, Bergeron, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio,

Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier et Cinq-Mars (36)

Résultat: En faveur : 23

Contre: 36

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 1510

Motion de l'opposition officielle pour que Montréal devienne une Communauté bleue

Attendu que le projet « Communautés bleues » du Conseil des Canadiens demande aux municipalités d'adopter un cadre communautaire sur l'eau en :

- 1) reconnaissant l'eau comme un droit de la personne;
- 2) faisant la promotion de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées financés et exploités par le secteur public et lui appartenant;
- 3) interdisant la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors d'événements municipaux;
- 4) interdisant la fluoration de l'eau potable;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de prémunir la Ville de Montréal contre une fixation des prix qui limiterait l'accès à l'eau potable;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de veiller à ce que tous les résidents aient accès à des quantités suffisantes d'eau propre et sécuritaire;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de fournir aux citoyens les renseignements sur leur approvisionnement en eau et sur le fonctionnement de leur service d'approvisionnement en eau;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de promouvoir la conservation, le traitement, la réutilisation de l'eau et la protection des sources afin d'améliorer la qualité et la quantité d'eau;

Attendu que la propriété et l'exploitation publique des réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées ont amélioré l'accès à l'eau et sa qualité au cours des 100 dernières années;

Attendu que la Ville de Montréal produit une eau de qualité, facilement disponible dans tous les établissements publics;

Attendu que le fluor peut entraîner des effets néfastes sur la santé, allant de la fluorose dentaire au risque de cancer des os, qu'il est bioaccumulable et qu'on ignore son effet sur la flore et la faune;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Alex Norris

que le comité exécutif :

- 1 adopte par résolution les trois grands principes du cadre communautaire sur l'eau du programme « Communautés bleues »;
- 2 demande à la Direction de l'eau de prendre les actions nécessaires pour que la Ville de Montréal devienne une Communauté bleue.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, de retirer le mot « faux » utilisé lors de son intervention. M. Limoges le remplace par les mots « peu exact ».

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Jeremy Searle de retirer le mot « disgusting » utilisé lors de son intervention et invite le conseiller à la prudence dans ses propos. Le président du conseil mentionne également au conseiller Searle que les accusations sont inacceptables dans cette enceinte et il lui demande de poursuivre avec beaucoup plus de retenue.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil réitère sa demande au conseiller Searle de cesser les accusations envers les autres élus.

Le conseiller Sylvain Ouellet utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil met aux voix	(l'article 65.02 et le consei	il se partage comme suit :
En faveur : 24 Contre : 35		
Le président du conseil déclare l'artic	cle 65.02 rejeté à la majori	ité des voix, et il est
RÉSOLU		
en conséquence.		
65.02		
-		
les membres du conseil et réitère ser pour son élection. La cheffe de l'opp	s félicitations à la cheffe do position officielle souhaite, seil et également à tous l	es et une bonne et heureuse année à tou e l'opposition officielle, Mme Valérie Plante à son tour, de joyeuses fêtes et une bonn es citoyens. Pour terminer le président d ux à tous pour l'année 2017.
À 16 h 01, tous les points de l'ordre levée.	du jour ayant été étudiés,	le président du conseil déclare l'assemblé
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL		Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et ré	ésolutions ci-dessus relaté:	s sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE	_	

ANNEXE - ARTICLE 7.07

DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2016 Le 19 décembre 2016

Chitilian, Harout, Coderre, Denis, Desrochers, Pierre, Gauthier, Manon, Rouleau, Chantal

ANNEXE - ARTICLE 7.08

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2016 Le 19 décembre 2016

Barbe, Manon, Cloutier, Jean-François, Deros, Mary, Desousa, Alan, Lefebvre, Elsie, Miele, Francesco, Norris, Alex, Rossi, Chantal